

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

# PRÉCARITÉ ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

**État des lieux  
et recommandations**

**R A P P O R T T H É M A T I Q U E 2 0 1 0**

LA DÉFENSEURE  
DES ENFANTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





# PRÉCARITÉ ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

**État des lieux  
et recommandations**

## SOMMAIRE

<b>Précarité et protection des droits de l'enfant</b> .....	<b>7</b>
▣ Ouverture par Dominique Versini, <i>Défenseure des enfants</i>	
<b>Au cœur de la crise</b> quelles <b>perspectives</b> pour une meilleure <b>protection des enfants de familles vulnérables ?</b> .....	<b>14</b>
▣ Patrick Viveret, <i>Philosophe</i>	
Les <b>politiques sociales</b> permettent-elles de garantir <b>la protection des enfants de familles vulnérables ?</b> .....	<b>19</b>
▣ Julien Damon, <i>Sociologue, professeur associé à Sciences Po, Paris</i>	
Premier débat : <b>Précarité et réalités de la vie quotidienne</b> .....	<b>26</b>
▣ Marie-Rose Moro, <i>Professeure de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent</i>	
▣ Georges Picherot, <i>Chef du Service de Pédiatrie, CHU, Nantes</i>	
▣ Isabelle Dorliat, <i>Directrice générale adjointe Enfance-famille-PMI, conseil général du Rhône</i>	
▣ Claire-Lise Champion, <i>Sénatrice, Vice présidente conseil général de l'Essonne</i>	
▣ Guillaume Bapst, <i>Directeur de l'ANDES réseau épiceries solidaires</i>	
▣ Pierre Saglio, <i>Président, ATD-France</i>	
Deuxième débat : <b>Précarité et réalités du droit au logement</b> .....	<b>51</b>
▣ Etienne Pinte, <i>Député des Yvelines, président du CNLE</i>	
▣ Christophe Robert, <i>Délégué général adjoint de la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés</i>	
▣ Jean-Paul Bret, <i>Maire de Villeurbanne</i>	
▣ Evelyne Reguig, <i>Directrice du CHRS Viff, Villeurbanne</i>	
▣ Catherine Paulin, <i>Directrice pôle Hébergement d'insertion, CASP</i>	
▣ Bruno Challan-Belval, <i>Président de l'Association Sainte Geneviève</i>	
▣ Bernard Devert, <i>Président fondateur Habitat et Humanisme</i>	
Troisième débat : <b>Précarité et réalités des parcours scolaires</b> .....	<b>94</b>
▣ Maryse Esterle, <i>Sociologue, enseignant chercheur</i>	
▣ Philippe Lemaitre, <i>Principal de collège</i>	
▣ Valérie Moreau, <i>Principale de collège</i>	
▣ Jean-Marie Petitclerc, <i>Directeur de l'association Le Valdocco</i>	
▣ Philippe Metello, <i>Pédopsychiatre, Directeur de l'USIS</i>	
▣ Chantal Dardelet, <i>Responsable du pôle Ressource Ouverture Sociale des Grandes Écoles, Groupe ESSEC</i>	
▣ Monique Sassier, <i>Médiatrice de l'Éducation nationale</i>	

<b>L'État de la précarité</b> en Europe : comment mieux <b>protéger</b> les <b>droits fondamentaux des enfants</b> .....	<b>130</b>
▣ Lilia Kamenov, <i>Chargée de mission, Eurochild, Bruxelles</i>	
<b>Quatrième débat : Précarité et réalités du maintien des liens familiaux</b> .....	<b>134</b>
▣ Catherine Vanier, <i>Psychanalyste, chercheur associé Université Paris VII</i>	
▣ Laurence Bellon, <i>Vice présidente du tribunal pour enfants, TGI, Lille</i>	
▣ Fabienne Quiriau, <i>Directrice générale adjointe de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant</i>	
▣ Nathalie Pontasse, <i>chef de service de la coordination des politiques Enfance famille, conseil général du Pas de Calais</i>	
▣ Brigitte Alsberge, <i>responsable Familles au Secours catholique</i>	
▣ Marie Claire Caros, <i>Directrice d'établissement, Fondation mouvement pour les villages d'enfants</i>	
<b>Conclusion</b> par Dominique Versini, <i>Défenseure des enfants</i> .....	<b>160</b>
<b>Recommandations</b> .....	<b>162</b>
<b>Focus statistique</b> .....	<b>173</b>
<b>Auditions et visites</b> de la Défenseure des enfants et de son équipe .....	<b>185</b>



© DR.

Dominique Versini à la rencontre des enfants le 20 novembre 2009 pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

# PRÉCARITÉ ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ - JEUDI 30 SEPTEMBRE ET VENDREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2010

Ouverture par **Dominique VERSINI**, Défenseure des enfants

Mesdames et Messieurs, chers amis, je suis très heureuse de vous accueillir pour ces deux journées de conférence au cœur de l'actualité, puisqu'elles concernent la précarité et la protection des droits de l'enfant.

Tout d'abord, je voudrais saluer tous les élus présents et bien sûr Claire Brisset, qui est actuellement médiatrice de la Ville de Paris, mais qui a été la première Défenseure des enfants. Je la remercie pour sa fidélité, sa présence et son soutien. Je salue tous les représentants des collectivités locales et des services de l'État, qui se sont inscrits nombreux, les représentants des Caisses d'Allocations Familiales, les syndicats, les nombreuses associations qui ont souhaité participer à ces journées de travail. Je salue aussi tous les professionnels, les médecins, les avocats, les magistrats qui sont présents et je tiens à saluer la responsable de l'Antenne des mineurs du Barreau de Paris, Dominique Attias, qui est aussi dans une fidélité permanente à nos missions.

En tant que Défenseure des enfants, chargée de défendre et de promouvoir les droits fondamentaux des enfants tels que posés dans la Convention internationale des droits de l'enfant, nous recevons chaque jour des réclamations qui sont autant de bouteilles à la mer et qui illustrent toutes les atteintes aux droits subies par des enfants vivant dans des familles marquées par la précarité sociale et économique.

**La précarité touche près de 2 millions d'enfants en France, dont les familles vivent – et je dirais même plutôt survivent – sous le seuil de pauvreté qui est défini par l'INSEE à 950 euros par mois.**

**La dernière enquête de l'INSEE, qui est parue ces derniers jours, et qui est basée, je dois le préciser, sur des chiffres de l'année 2008, évalue à 13 % la population touchée par cette pauvreté, dont 30 % des familles monoparentales, la moitié d'entre elles vivant avec un niveau de vie inférieur à 760 euros par mois. C'est dire l'ampleur du problème !**

Bien que l'INSEE nous présente ces chiffres comme stabilisés par rapport aux années précédentes, ils n'en restent pas moins insupportables, d'autant que les risques de rebond de la crise économique que nous vivons depuis 2008 n'incitent guère à l'optimisme.

Comme chacun le sait dans cette salle, la mesure de la pauvreté ne se résume pas uniquement à une approche monétaire, forcément décalée par rapport aux évolutions d'une économie mondialisée. Elle doit se compléter d'une analyse des conditions de vie réelles des personnes,

leurs contraintes budgétaires, les retards dans les paiements, les privations de consommation, les difficultés liés au logement...

N'oublions pas non plus la pauvreté subjective qui est très importante, puisqu'il s'agit de la perception qu'ont les personnes elles-mêmes de leur fragilité, par exemple lorsque leur travail est précaire (CDD, emplois aidés) et que les horaires sont morcelés, ce qui pose des problèmes de garde d'enfant. Lorsque, de surcroît, le logement représente 38 % des dépenses contraintes au lieu de 21 % pour la génération précédente, et qu'il faut restreindre sur l'alimentation ou demander des aides alimentaires, que l'on a du mal à payer la cantine ou les voyages scolaires, il est difficile de se projeter vers un avenir radieux et de croire au devenir des enfants quand, en outre, le numéro du département ou la simple évocation du quartier stigmatise.

**La pauvreté a des conséquences au long cours sur la construction des enfants et peut avoir un impact très lourd sur leur capacité à se construire pour l'avenir un capital culturel et social indispensable pour évoluer dans une société aussi exigeante que la nôtre.**

La précarité de la vie quotidienne a des conséquences sur la santé des enfants qui subissent des carences alimentaires, un retard dans l'accès aux soins, des pathologies spécifiques pour ceux qui vivent dans des logements insalubres et une souffrance psychique qui trouve son origine dans l'instabilité et l'insécurité, sans oublier la honte de soi qui peut marquer définitivement une vie d'enfant.

Quant à l'école républicaine qui scolarise tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, elle éprouve de plus en plus de difficultés, malgré l'engagement des enseignants et des personnels éducatifs, à faire croire aux enfants des milieux les plus défavorisés à l'égalité des chances et à la possibilité d'attraper l'ascenseur social dans un monde ultra-compétitif.

Comment ne pas être frappés par les discours répétitifs des politiques, stigmatisant principalement les familles monoparentales ou les familles issues de l'immigration et par le déferlement de lois répressives visant à les encadrer, voire les punir, en les privant des allocations familiales dont on sait qu'elles permettent de réduire considérablement la pauvreté de leurs conditions de vie ? Je ne suis pas sûre que cela contribuera à diminuer le chiffre des élèves déscolarisés, ni celui des 150 000 jeunes qui sortent sans diplôme ni qualification chaque année.

Les problèmes rencontrés en matière de logement constituent trop souvent une atteinte à la dignité des parents, lorsque ceux-ci n'arrivent pas à assurer pour leurs enfants leur responsabilité la plus élémentaire, qui est de trouver un logement décent, lequel sera la base de la sécurité et de l'épanouissement de la famille.

Nous intervenons pour ces familles qui nous saisissent avec des résultats plus qu'incertains face à l'immensité de la crise du logement. Le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre affirme que 600 000 enfants subissent les conséquences du mal-logement et qu'environ 16 000 d'entre eux vivent dans des structures d'hébergement collectif – centres d'hébergement de réinsertion sociale, centres maternels – dont un nombre, nous dit-on, de plus en plus important,



appartient à des familles monoparentales. N'oublions pas les milliers d'enfants qui vivent au long cours, dans des chambres d'hôtel faute de places dans ces structures collectives ou de logements sociaux.

À ce climat d'incertitude s'ajoute pour beaucoup trop d'enfants le traumatisme né d'expulsions locatives, avec intervention de la force publique, qui sont en augmentation de plus de 50 % depuis 2002, ou d'un départ en catastrophe du foyer familial suite à des violences sur la maman. Autant de ruptures, autant de morcellements pour des enfants que les travailleurs sociaux et les pédopsychiatres récupèrent en état de sidération.

Je pense aussi aux enfants Roms qui vivent en direct le démantèlement de leur campement et cumulent ainsi, il faut bien le reconnaître, toutes les atteintes aux droits fondamentaux des enfants.

C'est dire si l'application effective du droit au logement opposable est attendue de façon prioritaire, sous peine de casser irrémédiablement les ressorts de centaines de milliers de familles et de tous leurs enfants en devenir. D'autant que nous constatons que l'absence de logement, associée à l'absence de travail, engendre beaucoup de désespérance et de souffrance psychique chez ceux qui en sont victimes. C'est, parfois, l'une des causes de la séparation des enfants de leurs parents, à travers un placement administratif ou judiciaire. Rupture de liens, qui même si elle est indispensable du fait du danger estimé pour l'enfant, n'en restera pas moins une blessure qui nécessite un accompagnement adapté pour préserver le lien familial, sous peine de porter atteinte à la construction psychique de l'enfant et l'élaboration de tout projet de vie.

Sans sous-estimer les très graves situations de maltraitance, il faut bien reconnaître que les enfants de familles précaires sont majoritairement concernés par le placement et de nombreuses associations s'en émeuvent. Différents élus et professionnels des Conseils généraux nous ont signalé à ce propos qu'avec la crise économique le nombre de placements augmentait.

Nous sommes confrontés à un paradoxe. **Depuis 1998, le Parlement a voté sous l'impulsion des associations, auxquelles je tiens à rendre hommage, plusieurs grandes lois de lutte contre la précarité et l'exclusion** : la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998, la loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005, la loi instituant le droit au logement opposable de 2007, la loi généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion de 2008, sans oublier la loi réformant la protection de l'enfance de 2007.

Tout le monde comprend bien qu'il faille un certain temps pour en voir les résultats effectifs mais, sur le terrain, **le sentiment général est que la précarité n'a pas vraiment diminué et surtout que l'accès de tous aux droits de tous est loin d'être atteint malgré tout cet arsenal législatif et les budgets qui y sont consacrés.**

Pourquoi en sommes-nous là ? La France est pourtant le pays au monde qui a le niveau de protection sociale le plus élevé par rapport à son PIB. Pourtant, elle n'apparaît que dans le

deuxième groupe des pays européens classés selon un critère qualitatif quant à la lutte contre la pauvreté des enfants.

Peut-on parler d'échec des politiques publiques, d'une crise du sens dans un monde en pleine mutation ?

**L'objectif de ces deux journées de travail est de comprendre, avec des élus de la République, des philosophes, des sociologues, des médecins, des enseignants, des psychanalystes et des responsables associatifs.**

Tous ces combats, qui ont mené à tout cet arsenal législatif, ont contribué à améliorer la situation des plus fragiles de nos concitoyens mais, si tel n'est pas le cas, quels sont leurs obstacles et leurs causes ? Sont-ils la conséquence d'une insuffisance de moyens budgétaires pour atteindre les objectifs législatifs ? Y a-t-il un problème de coordination entre les différentes structures en charge de ces questions ? Faisons-nous fausse route collectivement ?

Je mesure bien, pour avoir été co-créatrice et Directrice générale du SAMU Social de Paris, puis Secrétaire d'État chargée de la lutte contre la grande précarité, les limites des dispositifs d'urgence sociale, pourtant novateurs à l'époque, qui ont permis et permettent encore de sauver des vies, mais ne débouchent pas nécessairement sur des perspectives d'insertion sociale et encore bien moins professionnelle.

Alors, je m'interroge. Depuis que je suis Défenseuse des enfants, je mesure le parcours que certains enfants subissent du fait de la précarité de leur famille ou de situations administratives irrégulières qui les amènent à être ballottés de service en service, de chambre d'hôtel en CHRS, de placement en placement... Je mesure combien les réponses institutionnelles laissent peu de marge à la prise en charge globale de la famille à tous les niveaux de son parcours, sans doute parce que cette question ne fait pas l'objet d'une véritable prise en charge transversale dès le niveau gouvernemental, dans une démarche de *mainstreaming* permettant de mesurer l'impact de toute décision sur les enfants.

À cet effet, trois ans après le vote de la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance, qui a été saluée unanimement et réalisée collectivement, il serait intéressant de savoir quelles avancées elle a permis de réaliser sur le terrain en matière de prévention de toutes ces situations de fragilité, de meilleur accompagnement des familles et d'alternatives au placement. Quels sont les obstacles encore rencontrés et leurs causes, ainsi que les bonnes pratiques, qu'il faudrait développer ?

**Ce colloque n'est pas un colloque comme les autres. La nécessité de l'organiser est partie de la parole des enfants lors de la consultation nationale réalisée en 2008 et 2009 auprès de 2 500 adolescents de 12 à 18 ans** de tous milieux socio-économiques dans différents départements. Ces jeunes adolescents ont travaillé à l'élaboration de constats et propositions sur les grandes questions qui les concernent. La précarité a été évoquée à l'occasion de tous les sujets abordés : famille, scolarité, santé, discriminations... Sans être des spécialistes de ces

problématiques, ils ont eux-mêmes donné les définitions de la précarité, telle qu'ils la vivent ou la ressentent.

Allan, qui est membre du comité consultatif des jeunes de notre institution, présentera un extrait des principaux constats et propositions des jeunes sur les quatre thématiques des débats que nous avons choisi d'organiser.

**Nous avons souhaité confronter les constats et les propositions de tous ces jeunes à celui des experts, des élus, des professionnels et des associations de terrain que vous êtes, afin de tirer ensemble des conclusions et de faire des recommandations qui seront remises aux Pouvoirs Publics qui voudront bien les accepter le 20 novembre prochain, jour de la Journée internationale des droits de l'enfant.**

Je remercie Aline Pailler, journaliste, qui a accepté de modérer le débat.

**Aline PAILLER** - Le cadre est posé dans toute sa réalité concrète – c'est ce qui va nous soutenir pour ces deux jours – mais aussi dans son ambition. C'est cette ambition à laquelle nous avons tous répondu, les spécialistes, les gens de terrain, les intellectuels, les philosophes, comme ceux qui sont à mes côtés et qui vont se succéder ces deux jours à cette tribune ou moi-même... Ma présence ici n'est pas simplement une présence technique de professionnelle qui va animer un colloque parmi tant d'autres. Comme le disait Claude Bernard, « *C'est ce que nous pensons connaître qui nous empêche souvent d'apprendre* ». Je pensais connaître beaucoup de choses en tant que citoyenne militante et journaliste sur la pauvreté et la précarité. Je pensais les connaître aussi intimement par ma vie. J'en ai encore appris beaucoup grâce à la confiance que les enfants font à Dominique Versini, la Défenseure des enfants, et aux personnes qui travaillent avec elle. J'ai eu à écouter beaucoup de témoignages ou d'ateliers animés par Catherine Claveau, qui est ici présente et qui travaille auprès de la Défenseure des enfants. J'ai vu combien cette confiance était importante et nécessaire, parce qu'il y avait urgence pour eux de parler et de témoigner. Souvent, ils demandaient « *Est-ce qu'on entendra ce que nous avons à dire ? Est-ce que ce sera repris ?* ». Vous entendrez des extraits de ces consultations. Durant ces deux jours nous débattons à la tribune et avec la salle. Car nous souhaitons également recueillir des propositions, pour qu'elles soient enfin entendues.

Allan, membre du comité consultatif de jeunes, n'est plus tout à fait un enfant ou un adolescent, mais c'est un très jeune adulte et il a déjà une grande expérience. C'est pourquoi il est là, avec ce souci de la responsabilité. Tous les jeunes que nous avons vus ont cette grande connaissance, non seulement de ce qu'ils vivent, mais aussi du monde tel qu'il est fait et tel que, souvent, ils le subissent. Ils savent beaucoup de choses. Je sais que tous les professionnels dans la salle connaissent aussi ce savoir des enfants.

**Allan TRAN SAM** - Quand il a été question de demander aux jeunes ce que représentait pour eux la précarité, ils nous ont répondu que c'était « *l'instabilité dans toutes les choses de la vie quotidienne, les difficultés matérielles, le manque de ressources et le fait de ne pas avoir le strict minimum pour vivre.* » Ce strict minimum pour vivre, selon eux, c'est « *la nourriture, le logement,*

*l'emploi, les vêtements, les sorties, les amis, la famille et les gens sur lesquels on peut compter, communiquer, s'exprimer et ne pas être seuls. »*

La pauvreté, évidemment, tient une place particulière dans la précarité. Ils donnent cet exemple : *« Tout le monde ne peut pas faire les activités de son choix, car cela coûte très cher. Il faut acheter un équipement pour le sport et payer les transports ».*

Pour eux, les vêtements sont des marqueurs de précarité évidents. *« Les vêtements permettent de voir si l'autre est précaire ou tout simplement différent, et cela peut entraîner des moqueries ».*

Ils associent naturellement la précarité aux questions de la santé. *« Beaucoup de médicaments ne sont pas remboursés par la Sécurité Sociale. Les mutuelles sont chères, certains soins dentaires ne sont pas remboursés. Quand on ne peut pas payer les soins on se sent exclu ».* Et aussi : *« Quand on habite dans les villages, c'est plus dur. Il est plus difficile d'avoir accès aux médecins et au planning familial ».*

Cette connaissance de la réalité et cette lucidité se retrouvent également dans leurs autres réflexions. Ils sont, par exemple, tout à fait lucides sur le fait que le piège principal de la précarité est le renfermement sur soi. *« Nous savons que les familles en difficulté ne parlent pas de leurs problèmes par peur que leurs enfants soient placés ».*

Ils sont également sensibles, puisqu'ils le vivent au quotidien, à la ségrégation géographique. *« On peut se faire rejeter à cause de sa pauvreté ou par rapport à l'endroit où on habite, par exemple les jeunes des banlieues sont tous regardés comme des délinquants »*, et ajoutent : *« Nous en avons assez de l'image donnée par les médias des quartiers dits à risques ou défavorisés, qui n'est pas bonne du tout ».*

Il est formidable de voir que les jeunes ne se contentent pas d'exposer leurs difficultés mais qu'ils font aussi des propositions. Ils ont, par exemple, exprimé leur souhait de voir *« une redynamisation de la solidarité directe entre les personnes, sans attendre l'intervention des institutions auprès des personnes en difficulté. »*

Ils appellent de tous leurs vœux à ce que l'on favorise *« une prise de conscience générale des conséquences de la précarité par des journées de sensibilisation, des forums, des rencontres. »* Ce pourquoi nous sommes réunis aujourd'hui, correspond tout à fait à leurs idées.

Ils ont également pensé à *« des rencontres volontaires initiées par les élèves de différents établissements, tout comme au développement d'opérations caritatives ou à la création d'associations de jeunes bénévoles pour organiser des pièces de théâtre, des concerts ou des ventes de gâteaux. »*

Ils ont également exprimé le souhait de voir *« augmenter le nombre de logements sociaux. »* Ils sont tout à fait *« contre le fait de séparer les familles. »* Ils sont particulièrement *« révoltés par les expulsions de familles organisées sans qu'aucune autre solution ne soit prévue. »*

Ils étaient particulièrement choqués par le fait que l'on créait, de fait, des ghettos de riches et de pauvres.

Ils souhaitent également « *le développement d'habitations à prix modérés destinées aux apprentis et aux étudiants.* » Ils sont tout à fait conscients des réalités qui les attendent par la suite même s'ils ne sont pas encore étudiants ou apprentis.

Ils demandent également à ce que l'on « *généralise le système de cartes de type « Pass » spécialement réservées aux jeunes, qui permettent un accès au cinéma, aux sorties, au sport et aux livres à des tarifs plus intéressants.* » Enfin, en matière de santé, ils demandent que l'on « *vérifie que tous les médecins appliquent des conditions d'accès aux soins pour tous, particulièrement pour les bénéficiaires de la CMU et d'AME* » et souhaitent que l'on rende cette information publique.

Ces quelques phrases, parmi les centaines de milliers qui ont été prononcées par les jeunes lors de ces forums montrent que l'on n'aborde pas la précarité sans aborder nécessairement tous les aspects d'une vie. C'est justement parce que la précarité touche tous les aspects d'une vie que les conséquences, notamment sur les enfants sont aussi sérieuses et qu'elles les affectent directement au cœur de leur existence.

**Aline PAILLER** - Merci, beaucoup Allan, pour cette prise de parole au nom et avec les paroles de tous ces adolescents rencontrés.

Ils savent effectivement – c'est dans l'une des phrases qu'a sélectionnée Allan – que beaucoup d'enfants des quartiers des banlieues sont associés à des délinquants. C'est une stigmatisation du lieu. On est confronté aussi à la stigmatisation des noms, comme le rappelait Dominique Versini dans son propos introductif en référence aux lois sur l'immigration.

# Au cœur de la **crise**, quelles **perspectives** pour une meilleure **protection des enfants de familles vulnérables**

**Patrick VIVERET**, Philosophe, auteur du rapport à la Cour des Comptes « *Reconsidérer la richesse* » (2002) et du livre « *Vers une sobriété heureuse* » (2009) magistrat honoraire à la cour des Comptes.

Je précise d'abord que je n'habite pas à Saint-Germain-des-Prés, mais à Nanterre, un lieu où les questions que vous posez se vivent en permanence. Je partirai d'abord du retour sur la question de la vulnérabilité, pour **interroger ensuite ce qui est l'une des 200 propositions phares des jeunes** – c'est la première, mais d'une certaine façon elle résume l'esprit de l'ensemble des propositions –, à savoir « **prendre le temps pour éduquer les enfants et leur transmettre les valeurs.** »

Je vous proposerai de m'arrêter quelque temps sur ces éléments clés de la proposition, puisque cela permet un retour sur la question de la valeur, qui interroge autant l'économie que l'éducation sur le processus même de l'éducation et sur la question du temps.

Pourquoi partir de la vulnérabilité ? Dans notre famille humaine, il existe deux grandes modalités de réactions face à la vulnérabilité ou à la peur de la vulnérabilité. C'est d'une part le durcissement, parce qu'on considère qu'autrui est une menace. C'est donc une protection, mais une protection sous forme de carapace et de repli. C'est d'autre part l'ouverture et, pour dire d'emblée un gros mot, du côté de la qualité d'amour et de la qualité de bienveillance que la réponse à la vulnérabilité s'organise. Ce sont toutes les traditions de sagesse investiguées depuis non seulement des siècles, mais des millénaires.

C'est un choix permanent. C'est aussi bien un choix personnel qu'un choix sociétal. Il est particulièrement crucial dans nos sociétés actuelles, du fait de l'ensemble des mutations considérables que nous vivons, dont la crise n'est en quelque sorte que l'écume. **Il y a en permanence ce choix, entre la réponse par le durcissement, par des sociétés qui fonctionnent à la carapace, au repli et à la peur d'autrui, ou au contraire en qualité de bienveillance et de fraternité.**

En jouant volontairement sur la sonorité des mots, je dirai que c'est le choix entre une société de la Tension, avec un T (la tension de la vitesse, la tension du stress, la tension de la compétition) et une société de l'Attention avec un A (attention à autrui, attention dans la capacité à prendre du temps, attention dans la capacité à construire son propre espace intérieur, sa propre sérénité).

Ces choix entre la carapace ou l'ouverture, entre la bienveillance ou le durcissement, vont permettre de revisiter précisément cette proposition que je trouve emblématique, qui est intitulée de la façon suivante dans le rôle des parents et dans la partie proposition des jeunes pour mieux vivre ensemble en famille : « Prendre le temps pour éduquer les enfants et leur transmettre les valeurs ».

Arrêtons-nous d'abord sur le mot « valeur ». C'est l'un des mots les plus forts dans toutes les langues latines. C'est l'un des mots qui a subi la réduction, voire le détournement de sens le plus fort.

*Valor*, en latin, signifie la force et la force de vie. C'est aussi ce qui fait que, quand on parle d'un être valide, on voit bien que c'est à travers l'énergie de vie. **Une valeur ajoutée, en ce sens, est tout ce qui donne de la force de vie.**

Inversement, une destruction de valeur, c'est tout ce qui diminue la force de vie. Cela peut être de la destruction de valeurs sociales, de la destruction de valeurs civiques ou de la destruction de valeurs écologiques.

Si vous réduisez le mot « valeur » par exemple à l'expression bien connue – il suffit de lire la presse économique pour la retrouver – « *le but d'une entreprise, c'est la création de valeur pour ses actionnaires* », vous entendez la différence. Non seulement la force de vie est réduite à un acteur particulier, mais la valeur est réduite à sa seule expression monétaire. Donc, toute force de vie qui n'a pas d'expression monétaire va être rejetée de la représentation de la valeur et, en prime, seule une toute petite catégorie de la population (les actionnaires) va être bénéficiaire de la force de vie d'autrui mobilisée à son égard.

Vous sentez bien que **la question de la valeur est l'une des grandes questions du devenir des sociétés humaines.**

Ce que l'on appelle aujourd'hui « La crise », c'est une crise des valeurs au sens fort du terme. C'est d'ailleurs pourquoi on peut dire que c'est une crise généralisée du crédit, c'est-à-dire de la qualité de confiance que l'on peut accorder à la parole des principaux acteurs, qu'ils soient économiques, politiques, médiatiques, sociaux, etc.

La question de la valeur et du crédit comme qualité de confiance est à la racine aussi bien de la facette financière de la crise que de la facette sociale, dont évidemment vous vous préoccupez en priorité, mais aussi de la facette écologique. La façon dont nous sommes en guerre dans nos rapports avec la nature et avec l'hyper-productivisme n'est que l'une des conséquences de la façon dont nous sommes en guerre avec autrui et avec nous-mêmes.

**D'où la question de la valeur et du choix de ce que nous entendons par valeur, la question de l'éducation.**

*Ex-ducere* – là aussi l'étymologie des mots nous aide – signifie « Conduire au-dehors, permettre à un être humain de se construire dans son et ses projets de vie ». *Ex-ducere* ne

réduit pas un être humain à l'adaptation à des cases futures, par exemple des cases qui s'appelleraient des emplois, ou à l'adaptation à l'évolution des techniques. C'est un processus qui est beaucoup plus exigeant.

Évidemment, il existe une différence entre éduquer un être humain à construire sa vie sur des valeurs comme force de vie et à comprendre qu'autrui est une chance comme compagnonnage de route dans cette vie et, au contraire, entendre éducation par adaptation à un système de compétition qui considère que la seule expression de la valeur est la valeur monétaire.

Du même coup, le troisième élément, qui est la question de prendre le temps, est évidemment fondamental. Si nous sommes dans la perspective positive de la valeur comme force de vie, de l'éducation comme droit de tout être humain à faire de sa vie une œuvre – pour reprendre la grande distinction de la philosophe Hannah Arendt entre le travail et l'œuvre comme capacité à pouvoir répondre à la question, non pas seulement « *Qu'est-ce que je fais dans la vie* », qui est le sésame habituel du travail et de l'emploi, mais « *Qu'est-ce que je fais de ma vie* » –, cela demande du temps, mais un temps d'une grande densité. C'est le temps justement d'un parcours de vie qui est organisé autour du choix des projets de vie. Cette question va évidemment être centrale pour des jeunes, mais elle sera centrale pour tous les êtres humains à tous les grands moments de bifurcation de vie.

**Le fait de prendre du temps va être absolument déterminant à ce moment-là, tout comme la qualité d'écoute et la qualité d'accompagnement.**

Entendez l'inverse de cette phrase, « *Prendre le temps pour éduquer les enfants et leur transmettre les valeurs* », et vous aurez ce qu'est souvent la réalité des logiques dominantes dans nos sociétés. Le contraire de cette phrase voudrait dire, par rapport au temps, qu'il faut expliquer aux enfants que la vitesse et le stress – qui va avec la vitesse – est une condition d'adaptation plutôt que d'éducation, pour survivre dans ce monde ultra-compétitif dont parlait Dominique Versini tout à l'heure, pour lequel la valeur se réduit à la valeur monétaire. Très souvent, ce que l'on appelle « éducation » se résume à cela, mais cela génère des sociétés éminemment dépressives.

On compense le phénomène dépressif par un phénomène d'excitation. C'est un phénomène que l'on connaît bien sur le plan personnel. C'est un phénomène qui est de nature sociétale et qui notamment se repère particulièrement au cœur des sociétés qui sont surdéterminées par l'économie et par la finance. Il suffit de lire la presse économique et financière. Par exemple, le *Wall Street Journal* écrit textuellement ceci : « *Wall Street ne connaît que deux sentiments : l'euphorie ou la panique* ». Ce n'est pas uniquement le cas de Wall Street, vous pouvez l'appliquer tout autant à l'ensemble des bourses mondiales, et notamment à la bourse de Paris. Cela veut dire que l'équivalent de la psychose maniaco-dépressive est au cœur de nos systèmes économiques et financiers. Cela signifie, au passage, qu'il faut arrêter de vouloir les rassurer, qu'il faut non seulement les réguler mais aussi en quelque sorte les soigner.

Ce rapport de l'excitation comme compensation de la dépression au cœur de l'éducation est le contraire de construire un autre chemin possible, qui est le rapport entre l'intensité et la sérénité. **Le droit de tout être humain à vivre intensément sa propre vie est un droit**



**fondamental.** La survie, la simple survie, est un objectif trop pauvre, aussi bien pour un être humain que pour l'ensemble de l'humanité. Donc, le désir d'intensité est fondamental. Mais on peut vivre cette intensité sur un autre mode que celui de l'excitation, à condition d'accepter de ne pas tout vivre et de vivre ce que l'on vit de manière intensive.

**Ce n'est pas un hasard si la question de l'éducation, y compris dans nos rapports aux technologies de l'information, est à ce point décisive pour des jeunes.** Si je veux tout vivre, si je veux tout faire, je suis dans le zapping permanent et donc je ne vis rien d'essentiel. En prime, l'autre est un compétiteur permanent. Partout où j'irais, je trouverais d'autres sur le même terrain. Inversement, si ma posture est de dire « *J'accepte de ne pas tout vivre, mais je vis le plus intensément possible ce que je vis* », alors autrui devient un compagnon de route qui me donne accès à des saveurs de vie que je n'aurais pas connues directement. Le pendant de cette qualité d'intensité est que je peux être en même temps dans la sérénité. Je peux être dans l'Attention. Ce qui se joue dans l'ordre de la transformation personnelle est aussi l'un des éléments au cœur de la transformation sociale, du passage de ces sociétés de la Tension à des sociétés de l'Attention.

Du coup, ceci définit un chemin, qui vaut aussi bien pour l'action que pour les postures de vie, puisque prendre le temps, c'est aussi **prendre le temps de la pause, le temps de l'arrêt et le temps de la contemplation au sens le plus fort du terme.** Ce chemin est souvent ce que l'on appelle par exemple dans l'économie sociale et solidaire le trépied du rêve. **Rêve est l'anagramme de Résistance créatrice, de Vision transformatrice et d'Expérimentation anticipatrice.**

Pourquoi avons-nous besoin de ce trépied ?

Il suffit de lire votre rapport, d'entendre les propos des jeunes qui nous ont été rapportés ou d'écouter ce que Dominique Versini vient de nous dire, pour voir à **quel point nous avons besoin dans nos sociétés d'organiser des formes de résistance contre l'inacceptable, contre tout ce qui empêche les êtres humains de vivre debout.** Cette résistance doit être créatrice. Si elle ne s'articule pas avec une vision transformatrice et avec une capacité d'expérimentation anticipatrice, elle a tôt fait de tourner à la simple révolte désespérée.

**Cette résistance créatrice doit être articulée avec une vision transformatrice.** Dominique Versini parlait de sidération à la fin de son intervention. Quel est le contraire de la sidération ? Le désir. Là aussi, l'étymologie nous renseigne. Face au Sidus (voûte étoilée), le mouvement est du côté de la dé-sidération et du côté du désir. La vision transformatrice est là pour sortir de la sidération et de ce que l'on pourrait appeler la pensée « TINA », à savoir la fameuse phrase de Margareth Thatcher « There Is No Alternative » (il n'y a pas d'alternatives). Si ! La vision transformatrice, face à la sidération, commence par « *D'autres avenir sont possibles, d'autres mondes sont possibles* », donc elle débloque l'imaginaire. Le cœur de vos propositions est évidemment du côté de cette vision transformatrice.

Il ne faut pas attendre que les éléments globaux de la vision transformatrice se réalisent pour construire des espaces et des groupes d'acteurs, qui disent ce que Gandhi disait déjà : « *Soyons le changement que nous proposons* ». Sans attendre, faisons vivre partout où c'est

possible, ici et maintenant, cette société plus fraternelle, cette société de l'Attention, cette société où l'on prend le temps d'éduquer, au sens d'aider à construire un projet de vie avec des valeurs comme force de vie. Ces espaces d'expérimentation dans l'ici et maintenant sont en même temps l'énergie qui nous donne de l'énergie dans la résistance face à l'inacceptable et qui nous permet d'incarner cette vision transformatrice qui est par ailleurs tout à fait nécessaire.

Si je rassemble ces différents éléments, nous sommes bien au cœur des questions éducatives, au sens le plus fort du terme, et alternatives à la vulnérabilité, mais pas sur le terrain de la construction du durcissement de la carapace et du repli identitaire. **C'est une capacité à construire au contraire des chemins de bienveillance et des chemins de fraternité.**

Notre pays a accordé à juste titre une très grande importance au rapport entre la qualité de liberté fondamentale, à des moments où des droits humains fondamentaux sont mis en cause, et la qualité d'égalité fondamentale, à une époque où le creusement des injustices est un scandale permanent qui atteint au vivre ensemble même de nos sociétés. Ce rapport entre l'exigence de liberté et l'exigence d'égalité appelle aussi cette qualité supérieure de fraternité.

**Aline PAILLER** - Nous allons voir un extrait du documentaire du réalisateur Marcel Trillat « Femmes précaires ». Ces deux femmes que nous présente Marcel Trillat sont deux mères. Zouleka est veuve et Jo est divorcée. Évidemment, on voit bien que ces femmes n'ont pas ce repos dans leur vie – et elles en sont loin – et que cela va peser forcément sur leurs enfants. C'est à travers la vie de ces deux femmes que nous pourrions imaginer celle de leurs enfants, qui apparaîtront d'ailleurs rapidement.

J'ai été particulièrement sensible à la caméra de Marcel Trillat qui, en recueillant et filmant les témoignages, est absolument respectueuse de la dignité et l'intégrité des personnes.

**Dominique VERSINI** - Ce film me touche beaucoup et c'est pourquoi je voulais partager avec vous quelques moments de ces parcours des femmes avec leurs enfants qui montrent à quoi elles sont confrontées dans la réalité de leur vie quotidienne.

Il est extrêmement important de voir toutes les conséquences que cela peut avoir sur les enfants, sur leur façon de vivre et sur la difficulté de vivre dans cette société. Même si les chiffres de la pauvreté sont stabilisés, il est extrêmement violent de regarder le parcours de ces femmes pleines de dignité.

Julien Damon va embrayer sur ce sujet. Je sais bien que nous sommes dans le pays qui a le plus haut taux de protection sociale au monde, au regard de son PIB. C'est pourquoi, Julien, on attend beaucoup de toi qui connais très bien le champ social. Nous nous sommes connus du temps où j'étais au SAMU Social.

Pour ma part, j'ai besoin aujourd'hui d'entendre une explication rationnelle et d'entendre tes propositions pour que, face à toutes ces femmes, on ne reste pas bloqués par notre impuissance.

# Les **politiques sociales** permettent-elles de garantir **la protection** des **enfants** de **familles vulnérables** ?

**Julien DAMON**, Sociologue, professeur associé à Sciences Po, auteur de « Éliminer la pauvreté » (2010)

On m'a proposé de parler d'un sujet qui est celui qui nous occupe ici, à savoir celui des familles vulnérables. J'aurai un propos parfaitement technocratique et totalement éloigné de l'émotion que l'on peut ressentir lorsque des cas concrets, comme ceux que nous venons de voir, nous sont présentés. Je vais tenter de répondre à peu près à la question qui m'a été posée, à savoir « Les politiques sociales permettent-elles de garantir la protection des enfants de familles vulnérables ? ».

Naturellement, ce sujet est complexe. Je n'aborderai pas le sujet technique, qui est de savoir si on parle ici de la protection administrative ou de la protection judiciaire et de leur difficile équilibre. En revanche, **j'aborderai le cas des politiques sociales et des familles vulnérables. « De quoi parle-t-on ? »**

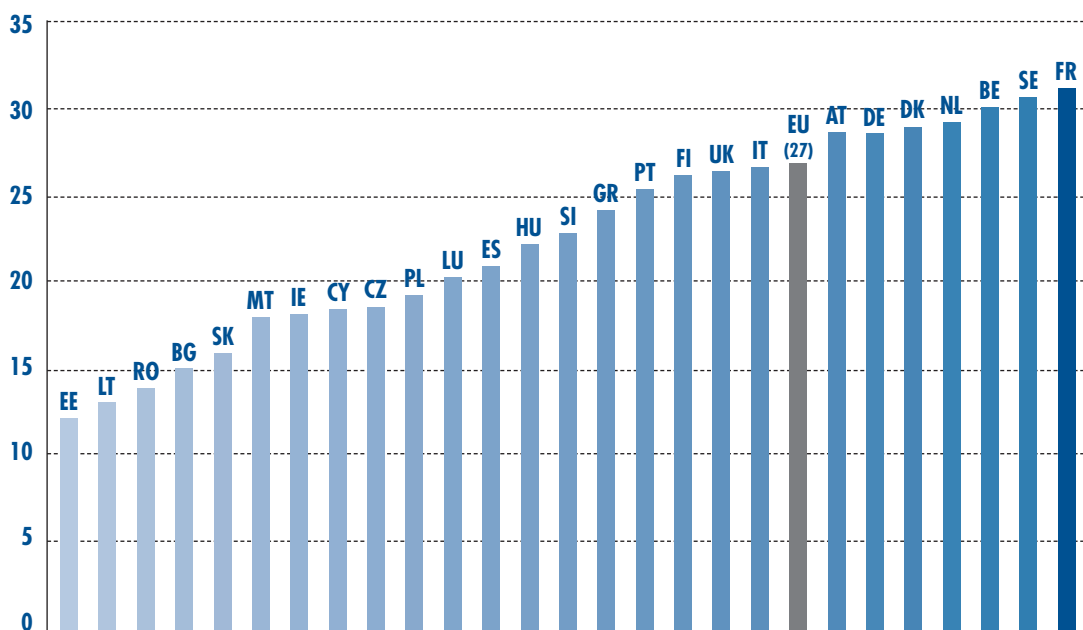
Pour ces politiques sociales et/ou familiales en direction des enfants et des familles en difficulté, il existe deux sources historiques que l'on juge encore séparées, qui seraient d'un côté la protection de l'enfance (PMI et ASE) et de l'autre la Sécurité Sociale et le vaisseau-amiral des allocations familiales. Pourtant, tout ceci ressort de la même logique, des mêmes objectifs et de la même grande ambition.

C'est un sujet compliqué et large parce que **nous avons en présence deux grands acteurs : l'Etat-providence** d'un côté (j'entends par État providence toutes les régulations nationales, donc j'englobe la Sécurité Sociale) et de l'autre côté l'émergence – discutable d'ailleurs sur le principe, mais indiscutable pour l'observation – **des départements-providence parce qu'ils sont, par le droit, les chefs de file de l'action sociale**. Quand on leur en parle, ils disent qu'ils sont les chefs de file de l'action sociale, mais plus précisément de la protection de l'enfance.

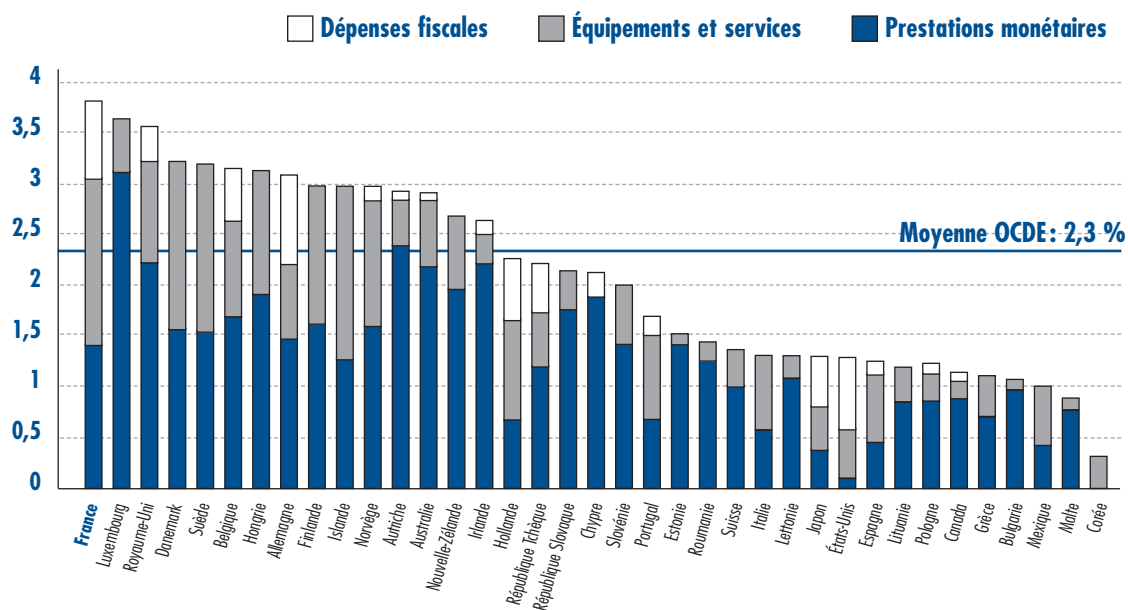
Dominique l'a dit et ce n'est pas faux : **la France est le pays qui dépense le plus en matière de protection sociale**. Le tableau présente les 27 États membres de l'Union européenne et la part de PIB consacrée à la protection sociale. Cela va contre une idée répandue qui est qu'on n'en ferait pas beaucoup, qu'on en ferait moins chaque année et qu'on disloquerait les protections. **En revanche, il existe un grave problème de priorités dans notre disposition de la protection sociale.**

> Fig 1 – **Dépenses totales de protection sociale rapportées au PIB (%) dans les 27 pays de l'Union Européenne en 2006**

Source : Eurostat



> Fig 2 – **Les dépenses de politique familiale rapportées au PIB (%) dans les pays de l'OCDE en 2005**



Nous faisons beaucoup, nous dépensons beaucoup, mais nous sommes insatisfaits collectivement dans cette salle et, surtout, les personnes qui rencontrent les plus grandes difficultés sont insatisfaites.

Si on doit pouvoir faire mieux au regard de la dépense de protection sociale, on doit pouvoir faire mieux aussi au regard de la dépense plus précise de politique familiale.

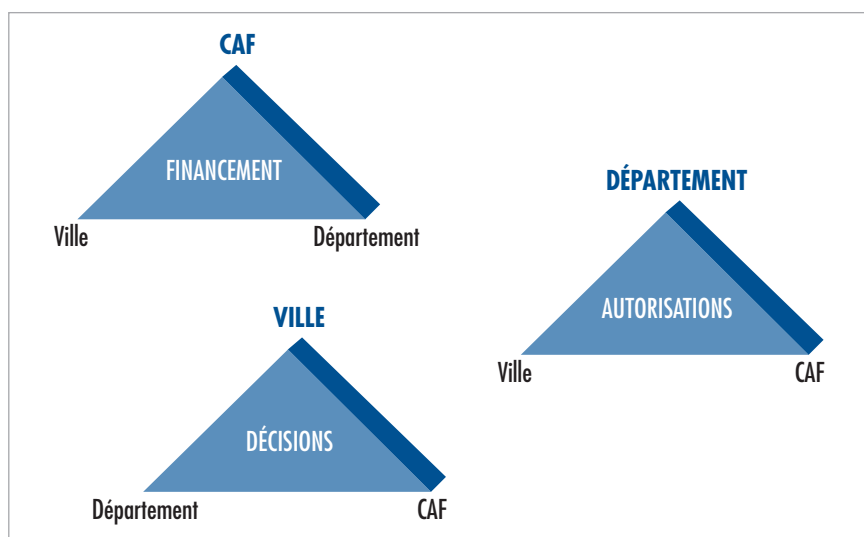
Voici la zone OCDE. Ce sont des histogrammes qui présentent, de la France à la Corée du Sud, l'ensemble des dépenses rapportées au PIB pour la politique familiale, qu'il s'agisse de dépenses monétaires, de dépenses pour des services et des équipements ou de dépenses fiscales. Je souligne qu'une nouvelle fois la France est au premier rang mondial de la dépense, avec ses performances bien sûr, mais naturellement avec ses insuffisances. C'est une sorte de « cocorico » un peu étrange : on dépense beaucoup, mais on rencontre des difficultés en même temps.

C'est une grande question. Chacun aura peut-être sa solution radicale, qu'il pourra exprimer dans des colloques ou au bistrot avec des propos peut-être moins diplomatiques : « **Qui fait quoi en matière de protection de l'enfance ou, plus généralement, de politique sociale ?** ».

J'ai fait trois petits triangles. On pourrait faire des petits carrés, mais le propos serait moins clair en mettant l'État et la justice dans le quadrilatère de la représentation de qui fait quoi en matière de financement et d'autorisation de décision. L'État est en trame de tout.

Sur les territoires, concrètement, trois « machins » interviennent. Ce sont les CAF, les villes et les départements. **J'ai pris trois sujets : le financement, les autorisations et les agréments, et le pouvoir politique qui, quand même, est le point crucial.**

> Fig 3 – **La grande question du « Kifékoï ? » Pour une politique intégrée !**



L'idée est de mettre en haut des triangles le « chef ». Pour être très clair, ce sont les CAF qui ont de l'argent, même si on a aussi des sommes relativement conséquentes en termes de prestations légales et pour s'adapter au territoire en termes d'action sociale.

En termes d'autorisation et d'organisation, c'est ce grand service public (PMI et ASE) qui agréé les équipements et les personnels.

Sur des sujets très polémiques et très sensibles de délinquance, ce sont de plus en plus les élus locaux et les maires qui ont le pouvoir.

Nous sommes fiers de notre « souk territorial », mais tant qu'on n'aura pas clairement affecté la responsabilité intégrale à l'un ou à l'autre (choisissez celui que vous préférez), on continuera dans nos insuffisances.

### **Je me suis demandé qui étaient les enfants des familles vulnérables.**

**Ne sont-ce pas tous les mineurs**, tout simplement ? Quand on parle de précarité ou de vulnérabilité, c'est globalement (même s'il peut y avoir des définitions un peu plus complètes ou plus vraies) de l'instabilité. La famille est bien plus instable, donc les enfants sont potentiellement confrontés à une instabilité plus grande, quelle qu'elle soit. On ne retrouve pas nécessairement du dénuement monétaire, mais du désarroi en raison de toutes les séparations des parents qui ont toujours un impact négatif sur les enfants.

**Sont-ce les enfants pauvres ?** Selon les statistiques que l'on prend en considération, ils sont soit 2 millions, soit 1 million. Si on prend le seuil à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation, – je vais vite, parce que c'est incompréhensible bien que conventionnel –, on en est à 2 millions d'enfants. Si on prend un seuil à 50 % de la médiane du niveau de vie par unité de consommation, on a un million d'enfants pauvres.

**Sont-ce des enfants qui vivent dans les zones urbaines sensibles** (les quartiers populaires, comme ils sont appelés moins bureaucratiquement) ? Ce n'est pas faux non plus. C'est même plus vrai encore, au sens où le taux de pauvreté est quasiment trois fois plus élevé dans les zones urbaines sensibles, là où se concentre nombre de difficultés françaises et où le taux de pauvreté est de 50 %. La moitié des mineurs de ces ZUS vit dans une famille dont les revenus les placent en dessous du seuil de pauvreté.

Dominique Versini l'a évoqué. La Fondation Abbé Pierre l'a traité cette année singulièrement, parce qu'elle publie chaque année ses chiffres sur le mal-logement. Elle a cette année insisté sur le cas des enfants, et a décompté 600 000 mineurs vivant dans des situations d'intensité différente de mal-logement (des enfants complètement à la rue jusqu'aux enfants qui vivent dans des conditions de logement dites de surpeuplement accentué).

**Sont-ce les enfants bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance ?** Je crois que personne ne nous dira le contraire.

**Sont-ce les enfants mendians ?** Dominique et moi jugeons, qu'ils soient Roms ou autres sur le territoire national, qu'ils sont naturellement dans les difficultés les plus grandes.

Je suis en train de vous dire que la définition de l'enfant vulnérable ne semble pas ressortir clairement du droit. On peut estimer que tous les enfants sont potentiellement vulnérables, avec une gradation ou une dégradation des difficultés qu'ils vivent.

**Sur les politiques sociales, nous avons des outils relativement performants.** Se posent de nouvelles questions à la politique sociale française et dans une société qui est, comme on le dit dans les colloques internationaux, plutôt favorable à la famille.

La Sécurité Sociale fait partie de ces outils. C'est un autre « cocorico », que ce soit en matière de situation sanitaire des mères et des tout-petits enfants, mais surtout pour le sujet qui nous occupe en termes de diminution des situations de pauvreté. Son impact est puissant, c'est-à-dire que l'on divise par deux ou trois le taux de pauvreté grâce aux prestations familiales, aux prestations logement et aux minima sociaux.

L'État se soucie de ces dossiers avec une sorte d'inflation législative. Dominique Versini a rappelé les lois issues du Parlement, du consensus et de la confrontation politique. Elles sont tout de même reconnues comme des progrès, même si c'est probablement toujours insuffisant.

Nous avons des collectivités territoriales et un système d'aide sociale à l'enfance qui, malgré ses insuffisances, fonctionne.

**Nous avons aussi des institutions qui sont célébrées unanimement à l'échelle internationale :** l'école maternelle (dont on pourrait penser qu'elle rencontre des difficultés) est considérée comme une formidable exception française. Il n'existe quasiment nulle part ailleurs au monde, sauf dans quelques pays européens nordiques, un système permettant d'accueillir et de commencer à éduquer les enfants de 3 à 6 ans. Nous avons aussi des dispositifs originaux, que Dominique Versini incarne.

**Au-delà de ces performances, nous sommes confrontés à de nouvelles questions.** C'est tout à fait nouveau par rapport à l'épure de l'organisation de la protection sociale.

Je pense à **l'obésité**. Pourquoi est-ce une nouvelle question ? Il y a toujours eu des personnes à surcharge pondérale (c'est ce que l'on peut dire de façon politiquement correcte). Dans l'histoire de l'humanité, les pauvres étaient généralement les plus maigres. Maintenant, c'est le contraire. Les riches, les bien-portants, sont bénéficiaires des régimes sanitaires et alimentaires. En revanche, les personnes en difficulté et vulnérables sont celles qui se font vendre les « trucs les plus pourris ».

**L'autonomie précoce des jeunes** est un autre changement majeur. N'importe quel enfant de 10 ou de 12 ans, serait ici en train d'écouter mais aussi de jouer avec des systèmes de communication lui permettant de se créer sa propre loi. C'est cela l'autonomie, étymologiquement.

Cela arrive bien plus tôt qu'il y a seulement quelques années.

La monoparentalisation est un autre sujet important. C'est un néologisme que je n'aime pas beaucoup. Quelle est l'idée-force ? Jusqu'à très récemment, la pauvreté concernait principalement les familles nombreuses. Maintenant, il y a de moins en moins de familles nombreuses et de plus en plus de familles monoparentales. **On trouve plus de personnes pauvres dans les familles monoparentales que dans les familles nombreuses.**

Nous voyons aussi **l'affirmation de plus en plus nette de droits propres des enfants.** Ce ne sont plus seulement des gens sur lesquels pèsent l'autorité parentale et des obligations, ce sont des individus dotés de droits singuliers.

La société française est quand même sympathique à l'égard des enfants, des parents et des familles, en témoigne le niveau relativement élevé de sa fécondité. Je la trouve personnellement relativement réticente à l'innovation sur ces questions et je vous livre plusieurs sujets qui sont miens.

**Le fait de parler des enfants pauvres est très neuf. Cela a choqué.** Au début des années 2000, on n'imaginait même pas qu'il pouvait y avoir des enfants pauvres en France. On levait les yeux. « *Quelle est cette histoire ? Cela n'existe pas !* ». Vous faisiez référence à mon petit bouquin qui a un titre un peu provocateur, mais je suis de ceux qui pensent qu'il est possible techniquement d'éradiquer la pauvreté, à condition d'avoir des définitions claires. Quand Tony Blair, à la fin des années 90, a dit que l'une des ambitions de la Grande Bretagne était d'éradiquer la pauvreté des enfants sur le temps d'une génération, les observateurs français ont été un peu goguenards « *On n'y arrivera jamais. C'est n'importe quoi !* ». Je pense que c'est particulièrement mobilisateur.

Certains sujets sont regardés de manière un peu étrange en France, de manière cocardière, comme les fessées. Des dizaines de pays ont pris des dispositions plus ou moins contraignantes pour restreindre la violence à l'endroit des enfants. C'est le genre de sujets qui, en France, n'est pas vraiment regardé très sérieusement, à part par quelques institutions originales sur ce plan.

Dans un pays vieillissant, il faut réfléchir à la mobilisation politique des plus jeunes. C'est une orientation qui m'est particulièrement personnelle, mais je crois qu'on devrait abaisser le droit de vote à 16 ans pour rajeunir le corps électoral et pour pondérer les priorités des politiques, qui sont faites par des vieux pour les vieux.

D'autres innovations sont pensables, mais je ne vous les dis pas...

**On comprend bien que les investissements dans l'éducation permettent d'augmenter le capital humain des jeunes.** Il me semble que nous avons tout intérêt à continuer à nous battre, pour ceux qui y croient, pour le développement d'un service public de la petite enfance ou de l'enfance, de 0 à 12 ans. Pour prendre un vocabulaire qui est destiné à l'autre côté politique, mais qui dit des choses comparables, il faut des droits opposables pour que les enfants bénéficient de services et d'équipements qui puissent les aider.



**Pourquoi est-ce intéressant ? Parce que c'est rentable.** Les économistes peuvent pousser des cris, et ils auraient raison puisque ce n'est pas véritablement un investissement que l'on amortit. En revanche, l'effort social en matière de dépenses publiques petite enfance/enfance/jeunes est tout à fait rentable. Je fais une soustraction très simple. Vous avez un coût pour les Pouvoirs Publics que d'investir. Vous avez des gains pour les parents, plus particulièrement les mères (ou peut être pour l'implication des pères, mais les mères sont aujourd'hui au premier rang des difficultés et de la vulnérabilité des familles et des enfants). À mesure des investissements des Pouvoirs Publics, on observe un gain monétaire pour les mères.

Dans le premier cas présenté dans le film, on a vu combien, en cas d'horaires décalés, la question de la garde des enfants pouvait se poser. La mère disait que, lorsqu'elle embauchait très tôt ou très tard, une copine gardait ses enfants. Sous-entendu, elle doit lui donner un peu d'argent. Des arrangements peuvent être pris comme cela, mais il me semble que les Pouvoirs Publics ont intérêt à investir massivement pour que les parents puissent avoir des salaires pleins. Ce serait un gain économique que l'on peut calculer. On peut aussi calculer qu'en ne s'arrêtant pas ou en s'arrêtant peu, qu'en ne passant pas à temps partiel pour garder les enfants, on est plus performant sur le temps d'une carrière et on peut gagner, toutes choses égales par ailleurs et s'il n'y a pas de crise, plus d'argent. Par conséquent, ce sont des gains pour les Pouvoirs Publics grâce aux taxes et aux impôts, puisque ce sont des recettes supplémentaires qui proviennent des prélèvements sur les revenus plus élevés des parents. C'est une soustraction à faire. Les quelques études économiques qui ont été faites montrent que c'est tout à fait rentable.

**À mon avis, c'est une question générale de gouvernance. Il faut confier intégralement la responsabilité des politiques enfance et des politiques familiales à une seule institution publique.**

Par ailleurs, des redéploiements sont à faire dans l'ensemble de notre masse importante, pour ne pas dire considérable, de dépenses sociales, plus en faveur de l'enfance que de la vieillesse. Voilà, pour être provocateur !

**Aline PAILLER** - Des entretiens ont été menés par Catherine Claveau avec une jeune fille de 16 ans et son frère qui ont été placés depuis qu'ils sont bébés. Ils sont aussi bons que les économistes, puisqu'eux-mêmes ont fait le calcul de ce que ce placement coûtait à la société soit, selon eux, 6 000 euros. « *Cela coûte très cher. Avec moins, peut-être, on pourrait être plus heureux* ».

Encore une fois, j'ai beaucoup appris en écoutant les enfants et je suis surprise par leur niveau de connaissance et de réflexion sur le monde tel qu'il va, tel qu'il tourne et tel qu'il leur est souvent imposé.

## ▣ Premier débat : **Précarité et réalités de la vie quotidienne**

**Aline PAILLER** - Tous les intervenants de cette table ronde, d'une manière ou d'une autre, vont interpeller les pouvoirs politiques. Deux personnes, des élus au Parlement, se sont excusées de ne pouvoir être là prises par des débats urgents et importants. Mais avant de commencer, écoutons la parole des enfants, des frères et sœurs placés bébés en pouponnière, par l'intermédiaire d'un court document sonore. C'est un exercice que l'on devrait faire plus souvent : il n'y a pas d'images, mais il passe énormément de choses par la voix ! On entend toute l'intelligence, toute la vie, tout l'imaginaire et la volonté des enfants.

*La sœur : « La précarité, c'est ce que les parents font avant. Carité, c'est la vie. Pré, c'est avant. »*

*Le frère : « La fragilité dans une famille ne passe pas par les relations, mais cela n'amène pas l'enfant et aussi les parents à vivre sainement, à construire un avenir convenable. Par exemple, la pauvreté pour moi amène à ne pas amener l'enfant à grandir correctement, si je généralise, parce qu'il y a plusieurs formes de pauvreté aussi ».*

**Marie-Rose MORO**, Professeure de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, directrice de la maison des adolescents maison de Solenn, Paris.

Les effets de la précarité sur la construction psychique constituent un sujet extrêmement important qu'il faut traiter avec de multiples regards. Il est important que l'on soit réuni pour le faire. Merci à Dominique Versini d'avoir pris cette initiative !

**Du point de vue de la pédopsychiatre, les effets de la précarité sur les enfants et les adolescents sont comparables à ceux de la guerre.** Les effets sont directs et indirects. Ce sont des effets **extrêmement profonds et parfois transgénérationnels**, c'est-à-dire que ce n'est pas seulement « ici et maintenant », mais dans la génération que les choses se passent. Quand on regarde comment font tous ceux qui essaient d'agir en situation de catastrophe, après les guerres, ce sont les mêmes processus qui sont en jeu. Il existe donc des effets directs et indirects.

Les effets sont directs sur les enfants et les adolescents, parce que ce sont des êtres humains, en développement. Donc, **ce qui touche énormément les parents dans la précarité touche aussi directement les enfants. J'insiste, parce qu'il y a une sorte d'aveuglement parfois.** J'entends dire par exemple : « Il y a des choses que les enfants oublient. Ils sont petits. Les bébés oublient que je me suis retrouvée à la rue ; ils oublient que quelqu'un a disparu autour d'eux ». Non ! On met d'ailleurs parfois les neurosciences au service de ce discours, en disant qu'on ne peut pas garder en mémoire ces choses avant tel âge. C'est bien sûr une manière de rationaliser ce que l'on sait insupportable et intolérable.

Un certain nombre de ces effets directs ont déjà été donnés. J'en retiens quelques-uns qui me semblent avoir des effets psychiques extrêmement importants.

- La nourriture. Le fait de ne pas pouvoir manger comme les autres ou de mal manger, et parfois de ne pas manger à sa faim. On a dit d'ailleurs tout à l'heure que cela marquait les corps. Julien Damon disait que l'obésité était un nouveau marqueur. Oui ! C'est une obésité précoce, morbide comme on dit, c'est-à-dire que cette obésité transforme le corps, empêche de se montrer, empêche de prendre les transports en commun et stigmatise encore plus, parce que le regard est important.

- Les habits. C'est comme la peau. Cela reflète quelque chose de nous. Cela dit notre lien aux autres, notre lien aux pairs, à ceux qui me ressemblent ou à qui je devrais ressembler. Lorsqu'on est enfant ou adolescent, cette question « *A qui dois-je ressembler, à quel groupe ?* » fait partie de la construction identitaire. Je ne parle même pas de la question des marques. C'est le fait d'avoir des habits qui ressemblent à ceux d'enfants et d'adolescents.

- L'espace est bien sûr un marqueur sur le plan psychique. **Une telle promiscuité ne laisse pas la possibilité** – on parlait de construction de l'espace intime tout à l'heure – de se décaler un peu, à certains moments, pour **se refermer sur soi, penser, rêver et imaginer**. C'est la question concrète de faire ses devoirs, par exemple, mais ce sont aussi des questions plus imaginatives.

- Dans ce que disaient les jeunes, j'ai retenu le fait de ne pas être seul. Cela me semble profond. **Quand on est dans la précarité, on a aussi ce risque majeur de tomber dans une sorte de solitude, parce qu'on ne peut pas partager**. Dans l'une de mes consultations, une famille m'expliquait qu'elle ne pouvait plus aller à l'église le dimanche matin, parce que les conditions minimales pour cet échange n'étaient pas réunies, il s'agissait d'une famille tamoul catholique, mais cela aurait pu être n'importe quelle famille. C'est bien sûr le fait d'aller à l'église, mais au-delà de la croyance – parce qu'à la limite, c'est une histoire entre leur Dieu et eux-mêmes –, c'est aussi la question de l'échange, dans un rite où il y a une certaine fraternité et où on est ensemble.

- On pourrait multiplier les exemples de ces effets directs, mais l'un d'eux me tient très à cœur en tant que pédopsychiatre : les placements. **Nos systèmes sociaux, qui sont des systèmes de protection, peuvent se transformer, pour les plus précaires, en contrôle social et ensuite peuvent précipiter la difficulté**. On place effectivement les enfants de familles en difficulté sociale – migrante ou pas – en excès. Les derniers chiffres qui ont été donnés par une enquête que nous avons faite dans le 93 montrent une augmentation relative de ces placements et des placements très tôt, chez les bébés en dessous d'un an.

Nous avons un système de protection sociale. Mais attention à ce que, justement, il ne se transforme pas en quelque chose qui vient augmenter la vulnérabilité de ceux pour lesquels ce système est fondamental.

- La question du regard, la stigmatisation, le marquage du corps, le marquage du langage. Comment vais-je me défendre ? On a beaucoup parlé de résister – et à juste titre –, mais lorsqu'on est dans la précarité et qu'il y a la question de l'éducation, du langage, de postures et le regard que l'on porte sur moi, comment dire « non », argumenter et transformer ?

Il y a aussi **des effets indirects sur les enfants et les adolescents**, comme dans la guerre. Si les parents sont en situation de précarité, ils ne peuvent plus avoir le souci suffisant des enfants. Ils sont dans des stratégies de survie, dans des stratégies éventuellement de reconstruction avec une énergie incroyable (on le voit dans le film). En revanche, **ils n'ont pas les conditions minimales pour exercer la protection, l'attention et le souci qu'ils doivent donner à leurs enfants.**

Cela va provoquer un certain nombre de processus. Des études intéressantes malheureusement le démontrent encore ces dernières années. Je pense à l'effet de la discontinuité sur la construction identitaire. Quand les choses ne sont pas sûres, c'est-à-dire lorsque je ne sais pas exactement comment cela va se passer demain, cette discontinuité est un facteur de grande vulnérabilité psychique, qui introduit le doute dans la construction de mes enfants et un doute extrêmement angoissant.

L'estime de soi est un facteur puissant. Lorsqu'on voit ses parents, on en ressent les effets et on se construit avec une estime de soi. Avec une estime de soi précaire, les effets transgénérationnels sont importants. Je doute constamment. Je n'arrive pas à percevoir mes compétences. Je suis dans une position où les ingrédients de cette construction identitaire sont précaires.

La honte... **On ne dira jamais assez des effets de la honte et du sentiment d'indignité sur la construction identitaire.**

Un autre sentiment est dévastateur pour la construction identitaire : le fait de ne pas avoir de liberté et de ne pas avoir de choix. On disait tout à l'heure « J'ai choisi ». Oui, encore faut-il le pouvoir ! Suis-je dans une situation où je garde cette possibilité ou suis-je au contraire dans une situation de manque total de liberté ? Les enfants vont se retrouver dans cette situation, dans des orientations scolaires et dans des choix qui vont être faits tout au long de leur scolarité.

Il y a encore beaucoup de processus comme celui-là. Cela se situe même au niveau de l'immobilité. Quand je me bats constamment et que la situation ne se modifie pas vraiment, ce sentiment d'immobilité est mortifère. Au lieu d'être du côté de la vie, on est du côté de la mort : cela ne bougera pas. D'ailleurs, on a le sentiment que cela va se passer pareillement pour ses enfants. Cette immobilité est, au contraire de l'élan vital, du côté de la mort et de la difficulté.

**La fonction parentale est une fonction de protection. La disqualification des parents dans leur fonction, dans leur position d'êtres humains, est liée à la vulnérabilité.**

Devant ces situations, il ne faut pas renoncer, malgré la profondeur et malgré le fait que l'on est du côté de l'intime, des liens familiaux et des liens sociaux. C'est à la fois à l'intérieur dans la construction de l'espace intime, mais aussi dans le lien à l'autre, le lien à l'intérieur de la famille et le lien social.

Il faut garder une capacité d'illusion pour imaginer que même si cet enfant n'a pas d'image ou de possibilité de s'identifier, il pourra quand même grandir à la condition que l'on introduise un peu plus de continuité, que l'on respecte ses parents, que l'on introduise ses parents à l'école quand il y a une difficulté, qu'on ne les convoque pas mais qu'on soit des alliés dans cette situation, qu'on leur permette de parler, qu'on les écoute et que leur parole ne soit pas disqualifiée. C'est cette idée de **ne pas renoncer trop tôt, d'être capable d'imaginer où cela se situe, de remettre l'enfant dans son contexte et de transformer les choses.**

Je m'élève parfois – et j'essaie de contribuer au fait que l'on ne fasse pas comme cela – contre une dissociation entre une sorte d'idéologie « *On est tous pareil, il faut laisser une chance aux enfants, une deuxième chance, etc.* » et, au fond, une pratique où on ne le fait pas. Certaines pratiques sont parfois d'une simplicité totale : proposer une aide scolaire adaptée sur telle ou telle question, ne pas accepter de mettre les enfants dans des cycles courts, alors qu'ils ont un désir d'aller dans un cycle long, leur donner les moyens de réussir... C'est parfois extrêmement concret mais c'est au quotidien très difficile à faire, malgré un système de protection sociale et éducatif tout à fait performant. Il existe une dissociation entre un niveau théorique (que j'appelle parfois idéologique) et ce quotidien. Il faut, au cas par cas, chaque fois que cela se présente, imaginer, inventer et expérimenter ce qui est possible.

**Il me semble qu'il faut être pluridisciplinaire. On a besoin de tout le monde. Je trouve qu'on n'est pas très fort dans la pluridisciplinarité,** que ce soit à l'école ou dans les systèmes des soins. Bien sûr, je représente ici les maisons des adolescents. Ces maisons des adolescents sont une expérience de pluridisciplinarité assez réussie ces dernières années, mais c'est une petite expérience par rapport à tout ce qui est nécessaire à l'école pour les enfants dans ces situations.

Les enfants de migrants et leurs parents cumulent ces histoires de vulnérabilité, avec des situations de relégation, d'exclusion de tout type, et surtout un manque de bienveillance à l'égard des stratégies. Souvent, en situation de vulnérabilité, on n'arrive pas à voir les compétences, en particulier quand ces compétences sont différentes de celles que l'on imagine, quand les théories, les paroles et les regards sont différents.

Comme pour les autres orateurs, il me semble à moi aussi qu'il faut intégrer dans nos systèmes la question de la bienveillance, mais une bienveillance pragmatique, qui se donne des moyens au plus près des compétences. Il y a toujours des compétences chez les enfants et chez les parents.

**Aline PAILLER** - Pourquoi, selon vous, les individus ne renoncent-ils pas ? Certains finissent par renoncer – mais j'espère momentanément. Qu'est-ce qui peut accompagner ce non-renoncement et garder du côté de la vie et de l'espoir ? Du côté des soignants et du côté des institutions, est-ce de disposer du temps pour une attention comme le revendiquait Patrick Viveret ?

**Marie-Rose MORO** - Juste une histoire clinique très concrète pour répondre à cette question. Un jeune collégien traverse un moment un peu dépressif en classe de 5°. Jusque-là, les choses allaient bien pour lui. Ce jeune garçon est issu d'une famille migrante d'Algérie, en France depuis longtemps, mais d'une famille spécialement défavorisée dans un quartier défavorisé. L'école préconise de l'orienter dans un cycle court, sans vraiment essayer de comprendre son passage à vide et sans non plus vraiment associer ses parents, si ce n'est pour les convoquer et les informer. Il se trouve que ce garçon a réagi très violemment à ce qui lui a été proposé. Il a eu des troubles qui l'ont amené en consultation.

Dans cette situation, tout le monde était prêt à renoncer : l'école, les parents eux-mêmes... Je l'ai dit souvent, je connais très peu de parents démissionnaires. En revanche, **les parents peuvent paraître démissionnaires parce qu'ils ne sont pas associés ou ne sentent pas capables d'être associés à un projet.**

Des gens tout à fait formidables se sont emparés de la situation de cet adolescent afin de voir ce qui avait provoqué la rupture et de voir ensuite, avec les parents, ce qu'ils avaient comme projet pour lui, projet qui ne se réaliserait pas, *a priori*, leur semblait-il. On a découvert qu'il y avait un grand-père typographe qui était le seul personnage à avoir encore une grande dignité. La guerre d'Algérie, la migration, les conditions de vie extrêmement précaires en France avaient fait que tous les hommes étaient cassés. Retrouver ce grand-père typographe qui était la seule identification de vie possible a permis de s'appuyer dessus pour dire au garçon qu'il ne serait pas mécanicien. À partir de là, des projets ont été faits.

Je raconte cette histoire parce qu'elle m'a beaucoup frappée, mais il y en a d'autres. On essaie de travailler sur les compétences, telles qu'elles sont dans la famille. Personne n'imaginait l'existence d'un typographe, quelqu'un qui gardait une compétence à laquelle on pouvait s'identifier.

Quand on met tout le monde ensemble et qu'on écoute ce que dit l'enfant, on trouve des pépites. On le fait ici, puisqu'on écoute la parole des adolescents. Il faudrait le faire partout. La parole des parents est importante aussi. J'insiste beaucoup sur celle des parents, parce que cela fait partie des tuteurs possibles et nécessaires.

C'est difficile et c'est pourquoi il faut être très modeste. C'est pluridisciplinaire. Ce sont à la fois les questions de protection sociale, mais aussi le fait qu'on ne renonce pas à chercher là où il y a encore de l'élan vital. Même dans les situations de guerre grave, on retrouve de l'élan vital, à condition qu'on le porte, qu'on le contienne et qu'on le fasse embellir.

**Dr Georges PICHEROT**, Chef du service de pédiatrie, CHU, Nantes.

Mon propos aborde trois questions auxquelles je vais essayer de répondre rapidement. Quels sont les effets de la précarité sur la santé de l'enfant ? La prévention et la prise en charge sont-elles bien assurées ? Quels sont les obstacles, les manques et les bonnes pratiques à développer ?

Je partage beaucoup des éléments présentés, en particulier ceux de Marie-Rose, et bien sûr ceux du philosophe et du sociologue que je vais un peu commenter. Je partage ce qui a été dit sur la spécificité des soins à l'enfant. En général, c'est une spécificité particulière, parce que l'enfant par nature est vulnérable. De toute manière, dans le continuum de la vulnérabilité, à chaque étape, on va trouver des étages différents, c'est-à-dire bien sûr au niveau de la pauvreté, au niveau de l'exposition à des problèmes sociaux ou à des problèmes familiaux, des transplantations et un ensemble de problèmes. On pourrait rajouter, même en France, la vulnérabilité géographique qui tient à la disparité dans les soins de l'enfant suivant le lieu où il habite. C'est extrêmement important.

Il est vrai que les enfants – on a discuté du nombre pour savoir s'il s'agissait d'un ou de deux millions – représentent une masse importante de personnes en situation de précarité.

**Quels en sont les effets ?** Deux effets sont extrêmement importants : la modification du parcours de soins et les effets plus directs sur des maladies que l'on rencontre plus spécialement dans les situations de précarité.

**Parlons d'abord de la modification du parcours de soins.** C'est absolument extraordinaire et c'est sous nos yeux que cela se développe. **Chaque année, l'augmentation de la fréquentation des urgences pédiatriques est de 5 %.** La gravité n'est pas parallèle à cette augmentation, c'est-à-dire que le parcours de ces enfants qui vont aux urgences pédiatriques est dans la plupart des cas un parcours détourné. Il est détourné particulièrement dans les situations précaires. On pourrait retrouver la même évolution dans les systèmes que l'on appelle PAS – Permanence d'accès aux soins – dans les structures hospitalières et on pourrait trouver le même développement dans les structures d'accueil.

On pourrait se dire que ces enfants vont trouver une réponse. En fait, cette réponse est probablement dangereuse, parce qu'on va finalement leur appliquer des systèmes particuliers de soins, avec des suivis réguliers des soins relativement a minima, mis en œuvre au moment d'un épisode aigu mais sans prévoir la continuité de l'action. Au bout du compte, **on instaure des médecines à deux vitesses autour des enfants qui rentrent dans ces parcours de soins particuliers.**

Ces systèmes, en particulier les urgences pédiatriques, vont provoquer le développement de ce qu'ils combattent. On va finalement sortir les enfants d'un système de soins qui devrait leur être adapté pour le remplacer par un autre. Voilà la première conséquence extrêmement importante de la précarité.

La deuxième conséquence porte sur des effets spécifiques qui sont nombreux et ne peuvent être traités en quelques minutes. Je vais donc en isoler trois, parce qu'ils sont spectaculaires et qu'ils ont été déjà soulignés récemment.

Marie-Rose Moro et Julien Damon ont parlé d'obésité. **Le risque de surpoids chez les enfants et les adolescents en situation de précarité est multiplié par trois.** Le risque d'obésité est multiplié par trois ou quatre. C'est absolument étonnant, parce c'est un continuum du moins précaire au plus précaire, c'est-à-dire que l'on va trouver des augmentations régulières de ces obésités et de ces surpoids. On retrouve un phénomène absolument étonnant, qui avait été décrit précédemment par nos collègues nord-américains, c'est-à-dire que les émigrés récents, en particulier dans les populations sans-papiers et exclues, sont encore plus à risques d'obésité morbide, avec des situations absolument terrifiantes et un risque considérable de complications précoces.

– Le deuxième problème a été soulevé ces derniers jours par Israël Nisand, à propos de la prévention des grossesses à l'adolescence. Pour travailler dans un service de pédiatrie qui s'occupe beaucoup d'adolescents et également dans une maison des adolescents, je vois actuellement se développer des situations de grossesse des jeunes adolescentes de moins de 15 ans. **Ces jeunes adolescentes n'ont absolument pas accès à la contraception, trop chère pour elles.** La contraception, en particulier avec le développement de molécules nouvelles et plus adaptées, pourrait probablement leur être donnée dans certains centres, mais elle est payante sauf dans certaines régions. C'est un véritable problème. L'accès étant impossible, on voit se développer dans cette population des interruptions de grossesse et des grossesses. Nous sommes bien sûr très inquiets. Pourtant des systèmes de prévention sont possibles.

– Le troisième problème concerne la vaccination contre le papillomavirus recommandée par le Comité technique des vaccinations et le Haut conseil en santé publique. Que constate-t-on actuellement dans le développement de cette vaccination ? Des inégalités absolument étonnantes. Il n'y a aucun accès à cette vaccination pour les populations défavorisées. Pourquoi ? Parce qu'aucun dispensaire, aucun système de santé n'existe – ou très peu – pouvant proposer cette vaccination aux adolescentes en situation défavorisée. Certes, cette vaccination extrêmement chère, l'injection coûte un peu plus de 100 €, est prise en charge par la Sécurité Sociale, mais le remboursement complet implique de bénéficier d'une mutuelle complémentaire.

Ces trois exemples sont extrêmement frappants de ce qui peut déraiper et de ce qui peut être une difficulté. J'aurais pu prendre beaucoup d'autres éléments inquiétants, comme par exemple les difficultés rencontrées par les enfants qui ont besoin de nutriments particuliers, alors que les produits nutritionnels qui sont extrêmement chers et d'accès difficile sont déremboursés.

On aurait pu parler du saturnisme. Vous connaissez bien cette situation.

On aurait pu parler de l'état dentaire.



On aurait pu parler des remboursements des lunettes. Vous connaissez la flambée des prix des verres et des lunettes qui n'est absolument pas compensée par la prise en charge !

On aurait pu parler des intoxications, que ce soit à l'alcool ou à d'autres substances.

On aurait pu parler de la maltraitance.

On aurait pu parler des situations absolument extraordinaires que l'on voit se développer actuellement, c'est-à-dire des demandes de refuge au milieu hospitalier. **Certaines familles, qui ne trouvent aucun hébergement, viennent dans les structures hospitalières pour y mettre leurs enfants pendant plusieurs jours, en attendant d'avoir une solution.** Ces situations extrêmement difficiles peuvent durer 15 jours ou 3 semaines. L'hôpital a remplacé progressivement un certain nombre d'institutions. Les refuges ne sont plus les églises, mais les hôpitaux... ou restent encore les hôpitaux mais pour combien de temps ? Je ne le sais pas.

**La prévention et la prise en charge sont-elles bien assurées ?** Je partage complètement l'avis de Julien Damon. A priori, le système actuel permettrait parfaitement un accès aux soins pour tous les enfants. **Si on ne freinait pas le système sans arrêt pour des raisons plus ou moins justifiées, il y aurait des possibilités d'accès aux soins.** Cependant, les structures de PMI et de médecine scolaire sont absolument mal défendues et sont en difficulté fréquente. L'hyperspécialisation des médecins fait qu'on a moins d'intérêt pour ce système de santé un peu global.

Il faut aussi rappeler que les médecins se sont répartis dans le territoire suivant le revenu des patients – et non pas suivant les besoins. C'est extrêmement important.

**Aline PAILLER** - J'évoque l'exemple de l'Ariège que je connais bien. On ne trouve plus de psychiatres dans les villes moyennes comme Tarascon, Foix... Les psychiatres ont disparu ! Il faut faire des centaines de kilomètres, traverser deux vallées ou aller à Toulouse, dans un autre département, sans beaucoup de transports en commun, pour pouvoir rencontrer un psychiatre.

**Dr Georges PICHEROT** - Je voudrais tout de suite faire tomber un mythe absolument épouvantable, qui voudrait que les populations Roms se déplacent en grand nombre pour venir se faire soigner. C'est absolument faux ! Bien sûr, un certain nombre de malades chroniques se trouvent dans ces populations, mais il n'y a pas un afflux absolument considérable qui gênerait la prise en charge ou qui entraînerait des frais considérables. Éventuellement, leur prise en charge n'est pas prévue dans les systèmes officiels type PMI. On les exclut du système français ce qui aboutit à les cacher avec les conséquences que cela peut avoir (tuberculose par exemple).

**La deuxième population en difficulté est celle des handicapés.** Certains accès aux soins sont plus difficiles, en particulier pour les adolescents.

Pourtant, Julien Damon l'a dit, je reprends cet argument d'une manière moins économique et beaucoup plus médicale: **les soins médicaux aux populations en situation de précarité sont extrêmement rentables sur le plan de la santé publique.** Je renvoie à un journal international d'extrême grande qualité, à savoir le *British medical journal*. Un article étonnant de juillet 2010, dresse une comparaison internationale de l'efficacité des programmes sociaux et met en évidence l'intérêt d'investir 100 \$ dans des programmes de prévention sociale. On observe que la France se situe bien parmi ceux qui ont de bons résultats de prévention. Cet article montre que pour réussir un programme de santé publique, il faut investir dans le social et investir dans la prévention autour de la santé des populations précaires.

L'évolution de la mortalité infantile en France le démontre d'autant plus. On pourrait croire que la diminution de 120 décès pour 1 000 naissances dans la première année en 1920, à 4 décès pour 1 000 naissances de nos jours est due à l'apport de molécules médicales extraordinaires ou de découvertes de traitements extrêmement spécifiques. Non! C'est le résultat de la lutte contre la précarité, la lutte pour l'hygiène, pour l'eau potable et pour l'éducation pour tous! Il est extraordinaire de voir cette courbe qui, encore une fois, nous incite à aller plus loin.

**Quels sont les obstacles, les manques et les bonnes pratiques à développer?** Malgré tout ce qui a été fait et fonctionne des obstacles demeurent. En tant que médecin hospitalier, j'en vois deux. Le premier obstacle tient à **la tarification à l'activité que l'on appelle T2A.** « *Solidarité : la T2A m'a tué* ». Pourquoi dis-je cela – et je ne suis pas le seul –? Cette notion de tarification à l'activité est un piège, en particulier pour les enfants. Elle valorise les actes techniques, les actes qui sont nécessaires, mais ne valorise pas les actes de prévention, le temps passé et l'organisation de la santé. C'est un piège malheureux dans lequel est tombé un certain nombre de décideurs.

Le deuxième piège est le **développement de la médecine hyper-lucrative inaccessible.** Vous connaissez tous l'enquête de Médecins du monde de 2006, qui a testé au téléphone un certain nombre de médecins généralistes et spécialistes, en se présentant comme des enfants ou des adultes bénéficiaires de la CMU. 58 % des praticiens ont accepté un rendez-vous. C'est un véritable obstacle.

C'est aussi **l'absence de valorisation de la prévention.** La loi HPST, qui doit amener à une organisation de la santé, ne mentionne quasiment jamais le mot « prévention », sauf pour la prévention de l'alcoolisme chez les jeunes. C'est bien sûr un point important, mais c'est absolument insuffisant.

On manque de médecine de type PMI qui concerne les enfants plus grands et de coordination de la médecine de l'enfant.

Avant de formuler quelques propositions, je voudrais dire que j'ai été sensible au fait que l'on affirme ne pas vouloir de solidarité indirecte, mais une solidarité directe. Cela signifie pour moi qu'on ne veut pas de systèmes uniquement faits pour les gens en situation de précarité, mais plutôt que les gens en situation de précarité puissent avoir accès à tous les systèmes de santé.

J'ai aussi été très sensible au rêve dont vous avez parlé. Mes propositions ne sont pas des rêves.

- Il faut résister afin de maintenir ces systèmes publics que sont la Protection maternelle et infantile (un système extraordinaire), revaloriser la médecine scolaire et maintenir des soins privés accessibles.

- Il faut résister en développant des systèmes de type maisons des adolescents. Pour y participer, je pense que c'est un système absolument extraordinaire, novateur, pluridisciplinaire, qui combine la résistance, mais également l'expérimentation et la transformation. C'est un système que l'on doit à Claire Brisset et à Dominique Versini. On les remercie sur ce plan. Il faut résister pour les défendre.

- Il faut aussi transformer les choses et soigner les enfants dans un système de mission d'intérêt général (MIG) et non plus dans le cadre de la T2A hospitalière. Il faut interdire les dépassements d'honoraires et les tarifications particulières (c'est facile à faire), et organiser des prises en charge totales des soins dentaires et ophtalmologiques pour les enfants.

- On a besoin d'expérimenter un « Plan enfant dans la santé » que les Agences régionales de santé devraient toutes proposer, mais ce n'est pas du tout prévu pour le moment.

Il faut enfin soutenir la coordination entre les diverses organisations pour lutter contre les inégalités.

**Aline PAILLER** - Vous êtes nombreux dans la salle à être des acteurs de terrain et des élus. J'en profite pour saluer la présence parmi nous de la Maire de Charleville-Mézières. Au-delà des lieux où nous exerçons nos fonctions et de nos métiers, où on se sent parfois impuissant, vous avez interpellé, Georges Picherot, le citoyen que nous sommes tous. Vous dites : « *C'est facile à faire* ». Oui, c'est une question de volonté et de volonté politique.

J'évoque, en démarrant les entretiens avec les acteurs de terrain, cette souffrance de position dont parlait Pierre Bourdieu. Cette souffrance de condition est réelle et tout aussi légitime. C'est celle qui est donnée aux acteurs sociaux qui sont souvent dans l'impuissance de remplir leur fonction par manque de moyens, manque de gens, manque de formations et par une trop grande précarité.

**Isabelle DORLIAT**, Directrice générale adjointe enfance famille, PMI, au Conseil général du Rhône.

Je vais tout d'abord évoquer le rôle du Conseil général. La plupart des personnes présentes connaissent les grandes compétences qui sont portées par les départements depuis bientôt 30 ans en matière d'accompagnement social des familles et de soutien au développement des enfants à travers deux grandes missions que sont la protection maternelle et infantile (la PMI, dont on a parlé à plusieurs reprises ce matin) et l'Aide sociale à l'enfance.

La PMI est en soutien, en **accompagnement bienveillant**. Je rejoins complètement les propos de Marie-Rose Moro sur cette approche et cette posture que doivent désormais adopter les professionnels, pour pouvoir faire face aux difficultés des familles qu'ils rencontrent. Même si la PMI reste une mission ouverte à tous, elle doit particulièrement porter ses efforts sur les plus vulnérables.

L'Aide sociale à l'enfance est la protection de l'enfance. C'est donc la mise en œuvre de mesures de protection de l'enfance décidées par le juge. C'est aussi de la prévention et de l'accompagnement de l'enfant en danger. Cela a été renforcé par la loi récente de mars 2007 que Mme Versini a évoquée tout à l'heure, qui donne un rôle extrêmement important aux départements en matière d'évaluation de ce que l'on appelle désormais les informations préoccupantes, en matière de prévention également, en matière de mise en œuvre de décisions d'action sociale et de protection sociale (dans le jargon, on parle de protection administrative) et en matière de protection de l'enfance.

À ce stade, je voudrais réagir aux triangles de Julien Damon. Il a mis trois triangles dans l'Action sociale : le financement, l'autorisation et la décision. J'en aurais rajouté volontiers un, celui de l'accompagnement social. Il n'est pas tout à fait de la même nature, mais il me semble extrêmement important, puisque c'est là que les choses se passent. Mon propos va beaucoup en traiter, avec les autorités dont on dispose, les décisions que l'on prend, et ce qu'il produit. Là, les services sociaux, pas seulement des départements, ont un rôle extrêmement important à jouer.

Le sujet s'attache aux liens entre précarité et protection de l'enfance. Il s'agit de protéger les droits de l'enfant. Longtemps les travailleurs sociaux ont éludé, voire nié, la corrélation ou les liens entre les deux, par souci de ne pas stigmatiser les familles. Effectivement, si on entend par « protection de l'enfance », « protection contre des maltraitances physiques ou éducatives », cela peut arriver n'importe où et il n'y a pas besoin d'être pauvre pour cela. Tout le monde le sait bien. Pour autant, on se rend bien compte, de plus en plus, que **les conséquences de la précarité mettent souvent les familles dans des situations telles que l'enfant se trouve être en danger éducatif et économique à bien des égards**.

De ce fait, le travail social se trouve beaucoup plus en difficulté qu'il ne l'était peut-être voilà 10 ou 20 ans.

**On est dans la grande nécessité d'avoir une approche très globale de la situation de l'enfant**, pas seulement d'un point de vue de l'aide éducative ou dans la perspective d'éloigner l'enfant pour le placer, mais **pour agir globalement sur la situation de la famille**. Les professionnels sont particulièrement démunis. Les travailleurs sociaux sont souvent confrontés à des situations qu'ils vont vivre, pour certains, comme des échecs professionnels. Il faut alors les accompagner pour qu'ils le vivent plus positivement. Ils sont en grande difficulté pour agir, parce que les moyens et le temps ne sont pas toujours à disposition. Surtout, la responsabilité des décisions qui incomberaient pour résoudre les difficultés de ces familles ne relève pas seulement de l'action sociale.

On a parlé du logement, de l'isolement parental, des questions d'alimentation, de la santé... Les équipes de PMI et d'Aide sociale à l'enfance des départements peuvent contribuer à y travailler, à alerter. Elles peuvent se mettre en lien pour agir, mais elles ne peuvent pas tout faire seules. C'est là, peut-être, en termes de blocage ou de difficulté que l'on touche le plus du doigt les contraintes auxquelles sont confrontées les équipes actuellement.

**La protection de l'enfance doit, de ce fait, trouver de nouveaux moyens d'action. Elle doit les trouver en lien avec l'ensemble des services sociaux en interne des départements, mais aussi en externe avec les autres institutions.** Donc, au niveau de la PMI, les liens sont assez faciles. Je remercie Georges Picherot de l'avoir longuement souligné à propos des maternités. Il existe des expériences. Ainsi, un travail de grande proximité est mené avec les services de néonatalogie et avec les maternités, tout simplement pour assurer un suivi à la sortie de maternité qui est de plus en plus précoce et qui peut mettre les personnes en situation de fragilité extrême, notamment lorsqu'il s'agit de familles monoparentales où la mère, bien que récente maman, va se retrouver seule et donc en situation d'isolement.

La PMI travaille aussi sur le lien entre l'enfant et le parent. Elle a une action de prévention extrêmement forte dans le champ de la protection de l'enfance. La PMI, c'est aussi les missions qui consistent à travailler sur l'accueil du jeune enfant et, entre autres les crèches et les haltes-garderies. On l'a vu dans le témoignage filmé de cette maman qui part très tôt le matin en laissant la responsabilité au plus grand – qui avait l'air bien jeune pourtant – de s'occuper de ses petits frères et sœurs.

**C'est la question de l'accessibilité partout et à tous.** La vulnérabilité n'est pas qu'économique, elle peut être aussi géographique. **Le mode d'accueil est un levier extrêmement important en termes d'accompagnement social et en termes économiques.** Je rejoins là les propos qui ont été tenus rappelant que le retour social sur investissement est extrêmement intéressant et important, puisqu'il génère probablement des gains économiques au bout du compte.

Il existe un autre travail que doivent conduire les acteurs de la protection sociale aujourd'hui sur le plan du logement et des aides financières, en lien avec les mairies, les CAF et les services sociaux des départements. On a observé un peu partout en France, dans le Rhône aussi, une croissance extrêmement importante des demandes d'aides financières ces dernières années. La progression est constante. Elle est de l'ordre de +3 % ou +4 % dans notre département. Les personnes les sollicitent et leur sollicitation est complètement cohérente avec leur situation de vie.

Le travail se fait avec l'ensemble des institutions concernées par la question du logement. Je ne vais pas le développer, puisqu'un autre débat y est consacré. En termes de protection de l'enfance, on sait bien que le logement est l'un des nœuds extrêmement important. **Un logement inadapté ou une absence de logement génère des difficultés** au plan scolaire, des difficultés en termes éducatifs, familiaux et de liens entre les membres de la famille, génère probablement des conséquences sur la santé, ainsi que des ruptures familiales. De plus en plus de liens sont rompus avec l'un des deux parents, quelquefois durablement,

voire définitivement, du fait de l'absence de logement qui ne permette pas de recevoir son enfant. Certes, il existe des solutions qui ne sont pas des solutions de logement – cela appartient à d'autres –, mais qui consistent en un accompagnement des familles confrontées à cette difficulté, pour protéger l'enfant et maintenir le lien. C'est dans ce sens-là qu'il me semble que l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance doit chercher des solutions.

Cela rejoint aussi ce que disait Dominique Versini dans son propos introductif. Marie Rose Moro mettait en avant le constat de l'augmentation du nombre d'enfants placés pour des raisons économiques et des raisons de logement. Ce sont des chiffres que l'on constate. Pour autant, il me semble qu'il existe des réponses autres à développer et qu'il faut absolument les travailler. Le placement et l'éloignement de l'enfant de sa famille ne doivent se faire que lorsque c'est strictement nécessaire à l'intérêt de l'enfant. Quelquefois, il est absolument nécessaire d'éloigner l'enfant, et c'est pourquoi les maisons d'enfants et les foyers d'adolescents existent. **La cause économique – l'absence de logement – ne devrait en aucun cas être un motif de placement et d'éloignement de l'enfant. Ce n'est jamais le seul motif ; c'est aussi parce que la précarité de la famille est arrivée à un point tel qu'elle est dans l'incapacité de soutenir son enfant et de poursuivre son rôle.**

Je parlais de travail de prévention et de changement de posture des services de protection de l'enfance, parce qu'il est extrêmement important de réfléchir à des alternatives au placement et à des alternatives aux mesures d'action sociale pour, quand bien même les difficultés sont extrêmement graves et extrêmement difficiles, que l'on puisse **continuer à accompagner les familles dans l'éducation de leurs enfants et laisser aux parents toute leur place**. Et ce, je rejoins là les propos des deux médecins, quelle que soit la difficulté de la famille, quelle que soit sa précarité, quelle que soit son extrême indigence, pour d'une part des questions de dignité, mais aussi dans l'intérêt de l'enfant et de la construction qu'il va pouvoir avoir de sa place en tant que futur adulte.

**Il faut inventer des mesures nouvelles**, même s'il en existe déjà. Il faut les créer et les développer. Elles doivent se construire aussi avec les magistrats. Il me semble important de le signaler, parce que j'estime qu'ils ont un rôle à jouer. Ils prennent des décisions qui leur appartiennent. Ils n'ont pas à en rendre compte, pour autant ils ont un rôle à jouer dans les propositions de réponses qui constitueraient des alternatives au placement.

J'ai parlé de la place du parent, de l'accompagnement bienveillant, de la place des fonctionnaires du Conseil général. Je dois évoquer aussi la question des coûts. On a parlé beaucoup d'humain – je ne voudrais surtout pas y déroger, parce que c'est l'aspect fondamental pour l'intérêt de l'enfant. **Pour autant, l'accompagnement humain ne se fait pas sans moyens. Les coûts sont importants. Il me semble également essentiel de réfléchir à l'optimisation de ces moyens au service des familles.**

Nous avons entendu ces jeunes dire que le fait de les placer avait coûté cher. Ils demandaient ce qu'on aurait pu faire avec cet argent-là. Ce n'est pas si simple en réalité. Ce n'est pas ainsi

que l'on peut transposer l'un à l'autre. **Des sommes considérables sont consacrées à la protection de l'enfance aujourd'hui. Sans doute qu'avec de l'imagination, on devrait pouvoir mobiliser ces moyens au service de l'enfant et de sa famille, pour que les parents reprennent toute leur place.**

**Dominique VERSINI** - Je rejoins Isabelle Dorliat : tout est lié. Il y a le Conseil général, les magistrats, les travailleurs sociaux, les médecins, les pédopsychiatres... Je suis absolument convaincue que la formation, la coordination, le regard pluridisciplinaire, le travail en réseau, etc., sont indispensables, parce que tous ces gens n'ont pour intérêt que l'intérêt de l'enfant. Or, il existe une espèce de sectorisation de la mission de l'un qui s'arrête quand commence celle de l'autre. Aussi, les bases de formation ne donnent pas toujours les mêmes repères pour comprendre ce que l'on dit ou ce que l'on fait. Je pense à la formation des magistrats. J'insiste beaucoup, je ne sais s'il y en a dans la salle. Pour moi, les magistrats ne peuvent pas décider tout seul, même s'ils décident seuls au bout du compte en conscience. Il doit quand même y avoir un regard pluridisciplinaire avant de prendre la décision de séparer un enfant. Marie-Rose Moro l'a dit : on voit une augmentation des placements d'enfants de moins d'un an, à cette période où on croit qu'ils ne vont pas se souvenir de ce qu'ils ont vécu.

**Isabelle DORLIAT** - J'allais être très modeste. J'aimerais bien pouvoir rêver et inventer mais, en même temps, dans ce domaine, beaucoup de gens essayent de proposer et d'agir. Je ne fais que rapporter ce que beaucoup d'autres imaginent et formalisent. Je rejoins complètement ce que vient de dire Dominique Versini.

Évidemment, j'ai souligné que les liens entre les différentes politiques publiques sont vraiment le cœur du début de la réponse.

**Aline PAILLER** - Que faudrait-il pour arriver à ce lien et cette pluridisciplinarité ? Que manque-t-il ?

**Isabelle DORLIAT** - Du temps, sans doute.

**Dominique VERSINI** - Et des décisions politiques sur la façon de travailler.

**Isabelle DORLIAT** - Il faut instituer des liens entre les compétences des uns et des autres et casser un peu les cloisonnements entre les différentes institutions. Beaucoup de cloisonnements sont déjà en train de tomber. Ce n'est pas « tout ou rien ». On ne part pas de rien non plus. Dans certaines villes, certains départements ou certaines régions des choses s'expérimentent. Il faut croiser les bonnes pratiques, les partager et les développer.

Les actions collectives me semblent aussi, au-delà de l'accompagnement individuel, intéressantes à développer, parce que c'est un lieu où les gens peuvent prendre facilement leur place et trouver plus de dignité. Vous avez utilisé le mot de dignité. Il me semble extrêmement important en matière de protection de l'enfance et d'accompagnement des familles.

J'ai souligné l'accessibilité aux modes de garde de l'enfant. C'est simple et cela nous semble pouvoir être facilement décidé et mis en œuvre, si on le décide et si on en convient. Je n'ai pas souligné un petit point technique qui me semble néanmoins important. Il s'agit de l'aide à la gestion budgétaire des familles. C'est une mesure qui a été renforcée par la loi de mars 2007. On constate qu'elle a énormément de mal à démarrer, à se développer et à être mise en œuvre pour des raisons que l'on est en train d'analyser à différents niveaux. Il me semble que cela pourrait être souligné comme une priorité, parce que cet accompagnement à la gestion de la misère – moins on a de moyens, plus c'est difficile à gérer – me semble complètement essentiel. Cela rejoint notamment, et peut-être que l'intervenant sur les épiceries sociales pourra le développer, la question de la santé et de l'alimentaire : comment fait-on avec un tout petit budget pour assurer la santé de l'enfant et son alimentation ?

**Dominique VERSINI** - La sénatrice Claire-Lise Campion a dû partir en province de façon totalement inattendue. Elle nous a fait parvenir les points forts de son intervention.

**Claire-Lise CAMPION**, Sénatrice, Vice-présidente en charge de la politique Enfance – Famille au Conseil général de l'Essonne.

Je limiterai mon propos à l'intervention publique amortisseur des effets de la pauvreté et particulièrement grâce aux politiques éducatives et sociales qui jouent un rôle déterminant, en agissant sur l'ensemble des leviers constitutifs de la vie sociale. La loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions considère que le problème des personnes en difficulté n'est pas de disposer de nouveaux droits mais d'avoir effectivement accès aux droits fondamentaux existants. **L'essentiel des dispositions vise donc à créer les conditions et les procédures par lesquelles cet accès aux droits sera mieux garanti dans chacun des domaines de la vie pour les personnes les plus fragilisées** par les mutations de la société.

Les moyens manquent car chacun sait que l'État a transféré la majeure partie de ses compétences sociales aux départements mais que les mécanismes de compensations sont insuffisants et ne tiennent pas compte des évolutions.

Deux exemples récents :

- La loi de mars 2007 sur la protection de l'enfance avait prévu la création d'un fonds spécifique. Il ne s'est créé récemment que sur recours des collectivités et au final la compensation est très insuffisante.
- La loi MOLLE (Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions) de 2009 oriente désormais par son article 68 toutes les mères avec enfants vers l'aide sociale à l'enfance des départements, alors que la plupart des situations relèvent d'une question d'expulsion et de logement. En Essonne, ce sont près de 300 situations que nous hébergeons désormais durablement en hôtel faute de logement. Et de plus elles ne sont pas prioritaire pour un DALO puisque déjà hébergées... Voilà comment l'État se désengage et crée de la rupture de droits !



**Est-ce un problème de coordination entre les différentes structures?** Depuis les lois de décentralisation, le département est le chef de file de l'action sociale, rôle réaffirmé dans la loi du 14 août 2004 et plus récemment, en matière d'enfance par la loi de mars 2007 sur la prévention et la protection de l'enfance. Je peux affirmer aujourd'hui que **dans le domaine de l'enfance en danger, il n'y a pas de problème de coordination, l'identification d'un pilote unique étant facteur de simplification et d'une meilleure coordination de l'offre.**

**Par contre, je serai moins affirmative s'agissant des dispositifs de lutte contre la pauvreté et leurs effets. Car la compétence est beaucoup plus étendue et met en jeu de multiples acteurs.**

**La question centrale est celle de l'accompagnement,** mais cet accompagnement n'a de chance d'aboutir que par la mobilisation d'autres acteurs en charge des réponses sectorielles : logement, emploi... C'est donc **la construction des réseaux qui est déterminante** et une mobilisation coordonnée des réponses disponibles.

**Comment pouvons-nous agir?** Quelques exemples d'actions qui ne sont pas toujours au cœur de nos compétences obligatoires illustreront comment il nous est possible d'agir pour amortir ces effets mais aussi quelles difficultés nous rencontrons.

D'abord **en matière de modes de garde.** Les personnes privées d'emploi sont très souvent exclues de l'accès à un mode de garde, soit pour des questions financières, soit parce qu'elles ne remplissent pas les conditions d'activité pour les 2 parents pour être prioritaires. Comment se former ou rechercher activement du travail dans ces conditions? **Le problème est connu mais peu de collectivités le prennent vraiment en compte.**

En Essonne, nous aidons via notre dispositif insertion les parents en recherche d'emploi à financer leur mode de garde mais l'aide est peu sollicitée faute de places disponibles. Signalons que la CAF a inscrit cette mixité de public dans sa pratique et dans sa politique contractuelle d'accès aux modes de garde avec les collectivités mais les échos qui me reviennent du terrain, de la part des Conseillers d'insertion, témoignent de l'insuffisance de contrôle sur cet aspect.

Ce n'est donc pas un problème de financement, mais un problème de places. Signalons que le Conseil général de l'Essonne promeut volontairement la création de places de garde Petite Enfance, en étant le premier financeur à l'investissement, avant la CAF et les communes. Car **les modes de gardes sont un des vecteurs de réduction de la précarité et surtout des inégalités.** C'est aussi un levier éducatif essentiel concourant au dispositif de prévention éducative et de prévention des risques liés aux effets du délitement des liens intra – familiaux.

De nombreuses actions de prévention se veulent une réponse à la précarité. En 2009, 117 familles soit 247 personnes ont bénéficié d'un **accueil mère-enfants** (dont 116 enfants de moins de 3 ans) pour des motifs principalement de rejet par la famille, le compagnon, l'errance, l'hébergement précaire. Les trois centres maternels de l'Essonne ont une capacité de 125 places.

Deux lieux de vie accueillent aussi des mères-enfants ainsi que l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille, qui offre un lieu d'accueil d'urgence des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance avec une pouponnière et accueil mère-enfant.

**Une partie importante des aides financières est consacrée aux nuitées d'hôtel** pour des familles principalement en rupture d'hébergement, rupture familiale ou victimes d'une expulsion locative. On a dénombré 45 nuitées d'hôtel supérieures à 6 mois en 2007, 70 en 2008 et 114 en 2009. 44 % des demandes d'aides financières concernent des nuitées d'hôtel supérieures à 6 mois. **En 2009, 35 % des demandes de nuitées d'hôtel concernaient des demandes de renouvellement pour des personnes à l'hôtel depuis 2 ans et plus.** 28 saisines de la commission DALO ont été faites contre 14 en 2007.

La pénurie de logements sociaux et de places en centres d'hébergement explique cette situation. La poursuite des prises en charge financière des nuitées d'hôtel est souvent maintenue dans le cadre de la protection de l'enfance mais questionne sur la durée. Élever un enfant à l'hôtel pose de nombreux problèmes : promiscuité, pas de possibilité d'isolement pour que l'enfant puisse effectuer son travail scolaire dans de bonnes conditions, quasi-impossibilité de donner des repas équilibrés.

La plupart des demandes des personnes en situation irrégulière avec enfants relèvent d'une prise en charge de nuitées. L'absence d'autorisation de travailler, l'attente d'une régularisation génèrent un manque de revenus officiels interdisant l'accès au logement social ou privé, l'ouverture de droits aux prestations familiales.

De fait, des prises en charge parfois longues et onéreuses ont été mises en place. Entre septembre 2007 et septembre 2008, la durée moyenne d'un hébergement en hôtel était de 28 mois, pouvant atteindre 66 mois et plus, quelle que soit la situation administrative des bénéficiaires. En 2009, 19 situations sont antérieures à 2005 et 40 sont antérieures à 2007.

Il faut s'interroger sur **la contradiction entre l'obligation de protection de l'enfance et la limitation dans le temps des nuitées d'hôtel concernant les familles dont la situation semble enlisée depuis plusieurs années et sans alternative acceptable.** S'ajoute à cela la nécessaire prise en charge des femmes avec enfants de moins de 3 ans notamment parce qu'elles sont sans domicile. **La mise en œuvre de la loi du 25 mars 2009 rend à présent impossible l'accès au 115 et aux CHRS.** C'est pourquoi en 2009, 73 % des situations concernent des familles monoparentales dont 66 % sont en situation régulière. La majorité de ces situations est concernée par des prises en charge à l'hôtel supérieures à 6 mois.

À cela s'ajoutent **des aides financières qui connaissent une montée en puissance révélatrice de la précarité des familles.** Le nombre de situations de familles dont les revenus sont majoritairement inférieurs au SMIC a été multiplié par 4,5 en 2009.

**Guillaume BAPST**, Directeur de l'ANDES, réseau des épiceries solidaires, Paris

Globalement, il existe 500 épiceries sociales et solidaires en France. **On a, je crois, une dizaine de demandes par semaine d'élus qui veulent créer une épicerie solidaire sur leur commune.** Cette réponse, ce travail peuvent être pondérés par **la montée d'une précarité de plus en plus violente, notamment des familles monoparentales et des jeunes, mais aussi des anciens.** Ce n'est pas le lieu, mais je suis troublé de voir que des gens ont travaillé toute leur vie et qu'ils ne peuvent pas subvenir à leurs besoins après une vie de travail !

C'est peut-être aussi le phénomène de visibilité des épiceries solidaires qui fait qu'il y a aujourd'hui un engouement pour ce réseau et cette initiative. Je renvoie également à notre site Internet qui apporte de nombreuses informations. **Quel est le fondement des épiceries solidaires ?** Je m'aperçois que notre action est au croisement de toutes ces discussions. Ces épiceries solidaires consistent bien sûr à lutter contre l'exclusion, mais à ne pas favoriser l'assistanat et à permettre aux gens de se réapproprier leur alimentation, et aussi leur vie. Le lien est direct, comme le disait Isabelle Dorliat.

Il s'agit de **promouvoir une insertion plus durable des personnes, mais surtout de respecter leur dignité.** Une aide alimentaire a été mise en place depuis des années, peut-être parce que l'État s'est défaussé. Cela a été une aide très caritative, au sens de charité, qui consiste à donner à manger.

Cette nouvelle forme d'aide alimentaire n'est absolument pas opposable à la première. Elle est peut-être le rameau qui en découle, comme l'économie solidaire est née de l'économie sociale. On est arrivé à quelque chose dans lequel les gens peuvent faire des choix. On sait à quel point le choix est important. « *Dis-moi ce que tu manges, dis-moi ce que tu portes et je te dirai ce que tu es* ». Voilà des marqueurs sociaux. C'est pourquoi il y a souvent – cela paraît bizarre – un surinvestissement de la marque chez les populations en précarité, parce qu'elle renvoie à l'image de « *Qu'est-ce que je suis ? Qu'est-ce que je renvoie à mes enfants et à mon entourage ?* ». Notre travail n'est pas de condamner, mais d'accompagner et de rendre acteur.

**L'alimentation**, en tout cas dans notre vision, et je vais mettre beaucoup de guillemets, « **n'est qu'un outil, un prétexte pour travailler sur une reconstruction** ». On se sert de l'alimentation comme porte d'entrée pour aller plus loin.

Une épicerie solidaire se présente comme un libre-service. Les gens font leurs courses, choisissent et participent financièrement. C'est en général plafonné à 30 % du prix normal. C'est la mise en pratique de la notion du don et du contre-don. Aline Pailler m'a invité à dîner ce soir et comme je vais me sentir redevable, il va falloir que j'apporte quelque chose. Ce matin, j'étais redevable de votre invitation, donc j'ai essayé de travailler pour dire quelque chose d'intelligent.

**Ces épiceries sont surtout des lieux de socialisation et d'échanges. Tout cela contribue à l'estime de soi.** Effectivement, tous ces gens qui viennent dans ces épiceries et qui viennent

dans tous les réseaux de l'aide alimentaire sont totalement écrasés par le sentiment de culpabilité, par leur incompetence. Ils ne sont pas capables de trouver du travail ; ils ne sont pas capables de s'insérer dans la société ; ils ne sont pas capables de régler les problèmes de parentalité ; ils ne sont même plus capables de faire à manger...

La chose la plus essentielle dans notre rôle de protection de parents est de faire à manger à nos enfants. En plus, chacun le sait, dans les cuisines, il se dit des choses importantes ! Je suis sûr que c'est là que l'on dit les choses les plus importantes !

À qui s'adressent les épiceries ? Aux personnes en situation de précarité temporaire ou plus durable. C'est souvent une sorte de tremplin en attendant des droits, en rupture d'emploi et avant d'en reprendre un autre... Les accès sont validés par des commissions composées d'élus et de travailleurs sociaux. Là, je fais appel au partenariat.

Quelles personnes viennent dans les épiceries ? Les familles monoparentales. Évidemment, j'ai été sensible au discours sur les familles en difficulté, qui étaient les familles nombreuses et qui sont maintenant les familles monoparentales ; beaucoup de familles monoparentales et beaucoup de jeunes en décohabitation, voire beaucoup de jeunes étudiants qui sont loin de chez eux. Ces publics n'arrivent plus à manger. Nous avons travaillé avec le CROUS et avons constaté que les jeunes vendaient les tickets de RU que nous leur donnions, pour acheter un paquet de riz et avoir un peu de monnaie pour acheter autre chose. Plus les familles sont écrasées financièrement, plus l'alimentation devient la martingale, la variable d'ajustement pour pouvoir se payer SFR, la Livebox ou autre chose. On compresse la part de l'alimentaire. Mon parcours professionnel m'a amené à toucher un peu tous ces domaines. J'ai été Directeur d'un office d'HLM et j'ai été Directeur général du FAS. Je m'occupais donc de la politique de la ville et de l'intégration. Je perçois bien toutes les ramifications. J'ai été très touché par le film, même si je connais ces situations. À chaque fois, cela fait un choc.

Dominique Versini, lorsqu'elle était secrétaire d'État, a eu la bonne idée de commander une étude sur le profil des gens qui fréquentent l'aide alimentaire. Une grosse étude sur quatre départements a été menée pour décrire les profils des personnes qui fréquentaient les Restos du cœur, les restaurants solidaires, les épiceries. **Globalement ces personnes avaient moins de 2 euros par jour et par personne pour manger, soit 60 euros par mois.**

Que fait l'ANDES ? Nous animons un réseau de 183 épiceries adhérentes un peu partout en France, et elles commencent à s'étendre en Europe avec un réseau belge et un réseau luxembourgeois. L'aide est forte au Luxembourg, en termes financiers.

Nous avons notamment beaucoup travaillé sur les fruits et légumes et sur l'accessibilité des fruits et légumes. Cela renvoie évidemment au problème de l'obésité. L'étude – c'est aujourd'hui un document de référence – rappelait que seuls 1,2 % des gens, qui avaient recours à l'aide alimentaire, s'inscrivaient dans les repères du PNNS (programme national nutrition santé) – qui consiste à consommer 5 fruits et légumes par jour.

Je suis vraiment fâché par ce discours de santé. J'en ai assez du PNNS et de tous ces discours hyper-culpabilisants ! 5 fruits et légumes par jour ? C'est ridicule ! Qu'est ce que cela signifie ? D'abord, on répète tous bêtement ce chiffre, mais on ne sait pas ce qu'il recouvre. Quand je mange une gaufrette, la fraise compte-t-elle dedans ou pas ? En réalité, les 5 légumes représentent une portion de fruits et légumes de 400 grammes (c'est-à-dire 5 pommes). Je n'arrive pas à manger 5 pommes par jour ! De plus, c'est culpabilisant : si je ne le fais pas, je ne suis pas un bon parent. Il faut arrêter de culpabiliser et de charger ces parents de tous les maux de la société ! Ils ont des compétences, sauf qu'on les a tellement enfouies qu'ils n'arrivent plus à les sortir. Le PNNS parle maintenant du plaisir alimentaire. Je suis content ! On pourra aborder l'alimentation par le côté plaisir, mais pas par le côté normatif.

**Nous avons monté des chantiers d'insertion en France**, à Rungis – vous l'avez vu à la télévision, il a été très médiatisé –, à Perpignan. À Lille et Marseille, ils seront effectifs dans 15 jours. Barcelone sera pour l'année prochaine... Nous récupérons les fruits et les légumes de notre société de surconsommation. Chaque jour, il se jette des tonnes de fruits et légumes à Rungis. Nous avons donc remis des gens au travail, des gens dits en insertion – j'ai horreur de ce terme – qui travaillent. Ils sont salariés. Ils trient les fruits et légumes. Tous les jours, ils livrent tous les réseaux de l'aide alimentaire d'Ile-de-France : les Restos du cœur, la Soupe populaire, le SAMU Social, Emmaüs, le Secours catholique... Cela permet de rendre accessible des fruits et des légumes à un prix très bas, parce que subventionnés par l'État, par le département.

C'est bien, mais ce n'est pas suffisant. C'est bien, parce qu'on livre effectivement nos structures avec des fruits et légumes à 30 ou à 50 centimes le kilo. En même temps, nous sommes allés voir Martin Hirsch qui a lancé le grand débat sur les expérimentations auxquelles je suis assez sensible. Cela rejoint aussi les notions de rêve. Pouvons-nous évaluer l'impact de cette disposition sur les fruits et légumes ? Nous avons mené une étude pendant un an en essayant d'être honnêtes intellectuellement, comme le font tous les sociologues. Nous avons travaillé sur l'été et l'hiver, parce qu'on ne mange pas les mêmes fruits suivant les saisons et sur trois styles de distribution alimentaire, les Restos où les gens ne choisissent pas et où on leur donne un colis, les épiceries où les gens font un acte d'achat, où ils choisissent et payent un peu, et toutes les épiceries où se font des actes de sensibilisation autour d'une dégustation comme les Ateliers gourmands que nous mettons en œuvre.

Les conclusions sont assez intéressantes. Elles renvoient à la question de l'accompagnement. **Plus on accompagne les gens, plus on leur donne envie de faire par eux-mêmes et plus ils le font. Nous avons multiplié la consommation des légumes par 30 % et celle des fruits par 200 %.** Notre action a donc un véritable impact. Évidemment, tout cela a un coût. C'est un choix politique.

Que peut-on faire ? Les enfants sont évidemment une cible privilégiée pour développer et faire acquérir de bonnes pratiques. Ils intègrent les messages, il faut donc absolument travailler avec les enfants. Nous sommes allés dans des pays européens anglo-saxons pour constater qu'il y a une sensibilisation à l'alimentation dès l'école primaire

Il se trouve que le rapport rendu à Martin Hirsch a trouvé un écho avec la commission Sarkozy sur le plan obésité. Si bien que, comme nous sommes considérés comme pragmatiques, nous avons été sollicités pour travailler dans l'urgence et trouver des solutions miracles ! Une de nos préconisations a été retenue comme mesure du Plan triennal de renforcement de la lutte contre l'obésité en France, présenté en mai 2010 par Nicolas Sarkozy ; elle consiste à **organiser des ateliers de cuisine avec les enfants durant le temps scolaire**. Il s'agit de raccrocher l'alimentation avec le programme scolaire. Par exemple : « Quand on parle d'alimentation, on parle d'histoire et de comment on mangeait par exemple au Moyen Âge. On parle de climatologie et donc de géographie. On parle de maths... ». C'est ce qui a été retenu. C'est ce qui devrait se mettre en place. Maintenant, on attend les crédits...

Il faut également travailler sur une évaluation sérieuse. Je suis passionné par le SROI – *social return on investment*. Quand je mets 1 euro, qu'est-ce qui retombe ? Avec un 1 euro, j'ai créé un emploi d'insertion. Puis cet emploi rejoint le droit commun. Cela semble génial, mais il faut aussi avoir en tête ce qui compte vraiment et n'apparaît pas toujours en termes comptables. Une femme a travaillé plusieurs mois en insertion chez nous, puis elle est partie. Aujourd'hui, elle fait du bénévolat dans une association. Ce qu'elle n'aurait jamais fait avant. C'est important ! **Il faut donc rentrer dans une logique d'évaluation, non pas seulement d'évaluation directe, mais aussi d'effets induits collatéraux** car c'est important.

Enfin, il faut garder notre âme d'enfant. On doit imaginer, innover, expérimenter... On doit avoir le droit à l'erreur. Si cela ne fonctionne pas, ce n'est pas grave, on fait autre chose ! Il ne faut louper aucune opportunité, puisque nous sommes et vous êtes tous, de toute façon, des opportunités.

**Aline PAILLER** - Ce n'est pas pour rien que nous avons placé Pierre Saglio comme dernier intervenant. Il a pu tout écouter. Il connaît fort bien les constats, puisqu'il est Président d'ATD Quart Monde. Je ne rappellerai pas combien ATD est important dans toutes les lois qui ont vu le jour, mais aussi toutes ses interpellations. Il y a aussi cette ouverture au droit à la culture qui est si important et dont on a peu parlé. Pourtant, il est sous-jacent. ATD Quart Monde est là à chaque fois qu'il faut dire « Non, ce n'est pas ainsi qu'il faut prendre les choses, qu'il faut stigmatiser et surveiller ». Que fait la société ? Que font les acteurs ?

Je vous demande d'abord de réagir et de nous interpellier encore une fois – mais ai-je besoin de vous le demander ?

**Pierre SAGLIO**, Président d'ATD Quart Monde.

En introduction Dominique Versini a dit « *Au fond, malgré les lois...* ». Nous faisons partie de l'un des mouvements qui s'est battu et qui continuera à se battre pour des lois, puisqu'en démocratie la loi est l'instrument de l'action de l'État. Parce qu'on croit à la démocratie, on croit à la loi. « *...et malgré les budgets* – Julien Damon a rappelé qu'en France qu'on dépensait beaucoup d'argent – *on constate que la situation ne bouge pas. On peut aussi dire qu'elle s'aggrave sur certains points* ». C'est une vraie interrogation. Vous l'avez soulevée : « **Peut-on parler d'échec des politiques publiques ? Peut-on parler de crise de sens ?** »

Je me situe non pas pour apporter des réponses et prétendre qu'elles répondent totalement à la question, parce que c'est effectivement une interrogation pour nous tous. Je dis d'entrée que je réponds en tant que militant. Je me situe ici en tant que militant d'un mouvement des Droits de l'Homme, un militant de l'égalité de dignité et un militant d'un mouvement qui a pris le parti, depuis le départ, de voir le monde d'en bas. Cela veut dire que ce mouvement se construit en permanence avec les hommes, les femmes, les personnes qui ont la vie la plus difficile à cause de la grande pauvreté et à cause des violations permanentes des Droits de l'Homme dont ils sont victimes. C'est vraiment en tant que militant, et donc avec un parti-pris, que je voudrais évoquer quatre pistes.

Si ces politiques publiques n'ont pas conduit à l'éradication de la grande pauvreté que l'on attendait et qui était quand même le cadre fixé par la loi de 1998 (elle le dit très clairement), c'est sans doute parce que **nous lâchons le cap de l'accès de tous aux droits de tous**. J'en suis désolé, mais cela nous renforce dans notre conviction qu'on ne doit absolument pas lâcher ce cap, parce que **l'accès de tous aux droits de tous veut dire ne pas accepter pour d'autres ce que je n'accepte pas pour moi**. Cela veut dire le droit commun. Cela veut dire refuser – cela a été évoqué par un certain nombre de personnes – dans quelque domaine que ce soit, que l'on dise pour certaines populations « *Vous, vous avez des traitements spécifiques* », « *Vous, on met en place des réponses qui sont particulières, qui ne sont pas les mêmes que pour tout le monde* », parce que cela ne répond pas à l'aspiration des gens, qui est une aspiration constante à vivre et à être respecté comme tout le monde au milieu de tout le monde, et à être citoyen comme tout le monde au milieu de tout le monde. **La seule réponse qui vaille à cela, c'est le droit commun et c'est l'accès de tous aux droits de tous**. Quand on fait l'évaluation de ces politiques, on voit qu'on a perdu ce cap. C'est l'une des raisons de leur échec.

Cette situation ne fait qu'enraciner notre volonté farouche de ne pas lâcher prise, parce que l'organisation collective des gens qui vivent la grande pauvreté a changé. Ce qui n'a pas changé, en revanche, c'est leur courage incessant pour réussir à ce que « *nos enfants ne passent pas par là où nous sommes passés* ». Ce courage des très pauvres fait écho au courage d'autres gens.

Je prends des exemples d'enfants, puisque c'est ce qui nous réunit ce matin. Je pense à des gamins de Bordeaux qui font un groupe entre eux. Dans ce groupe, certains vivent dans des situations de vie très difficiles à cause de la grande pauvreté et d'autres pas. Ils sont au collège ensemble et ils expliquent comment ils essaient de batailler pour qu'il n'y ait pas certains collégiens qui soient mis à l'écart de tout le monde. Ils disent que c'est une vraie difficulté. Ils disent : « *Si les adultes ne montrent pas qu'ils ont des repères auxquels ils tiennent, on ne peut pas y arriver* ».

La première réponse est d'accentuer ce repère constant de l'accès de tous aux droits de tous. Il faut se le poser en permanence. Pour moi, cela veut dire très clairement ne pas accepter pour d'autres ce que je n'accepterais pas pour moi-même ou pour mes propres enfants, que ce soit dans le domaine de l'alimentation, de l'école, de l'éducation, du logement...

J'ai bien noté qu'on devait vous donner des pistes. Il faut absolument que vous nous aidiez **pour que dans notre pays la discrimination pour origine sociale soit reconnue**. Aujourd'hui, on ne peut pas saisir la HALDE pour des faits de discrimination pour origine sociale, parce qu'elle n'est pas mandatée pour. Or, les pauvres vivent un accroissement énorme de la discrimination vis-à-vis d'eux, pour cause de pauvreté. On a banalisé un certain nombre de discours anti-pauvres, qui aboutissent **aujourd'hui à un racisme anti-pauvres partout latent**. Il faut absolument que, face à ce racisme anti-pauvres, on dispose d'outils et de moyens pour se défendre. Cela peut être des moyens qu'on a mis en place pour lutter contre d'autres formes de discrimination, notamment les discriminations ethniques. Il faut absolument gagner cette bataille et que la HALDE soit mandatée par notre pays et notre gouvernement pour lutter efficacement et être un recours contre les discriminations pour origine sociale. Des textes internationaux existent auxquels la France a adhéré, qui reconnaissent la discrimination pour origine sociale. Le gouvernement de la France ne franchit pas le pas de traduire ces textes en recommandations ou en supports juridiques sur lesquels la HALDE pourrait s'appuyer pour faire son travail.

Au-delà de la HALDE, il faut vraiment être très vigilant aux discriminations pour origine sociale. Elles ont des conséquences très graves. On a parlé de la honte ce matin, qui détruit les enfants. Certains enfants ne peuvent pas apprendre à l'école tellement ils ont honte, c'est-à-dire que **cette discrimination aboutit à nier le droit à l'éducation**. Elle aboutit à nier **le droit au logement**, parce que quantité de lobbys d'opinion empêchent les élus de construire du logement social. C'est notre responsabilité d'exiger que le logement social soit dans nos quartiers. C'est notre responsabilité d'exiger que des aires de stationnement existent dans nos communes parce que la discrimination pour pauvreté aboutit à ce que des gens ne puissent pas se loger. Elle aboutit à ce que des gens ne puissent pas accéder au travail. C'est **la discrimination à l'embauche**, quand les jeunes ou les adultes donnent leur adresse. Ils le disent sans arrêt !

Il faut vraiment que l'on s'engage à vivre davantage ensemble. Il ne faut jamais oublier que l'éradication de la grande pauvreté – un fléau qui est quand même la première cause de mortalité dans le monde, souvenons nous-en – est une responsabilité civique. Une responsabilité de citoyen. C'est une responsabilité qui nous incombe à tous. Elle passe par la volonté de vivre ensemble.

Patrick Viveret a rappelé qu'il y avait un choix à faire. En fonction de ce choix, l'autre est considéré comme un ennemi ou comme un allié potentiel. Il est clair que notre choix est évidemment que l'autre soit un allié potentiel. Ce choix de vivre ensemble est absolument fondamental. Il faut savoir que notre société va en sens inverse aujourd'hui. **On développe de plus en plus les clivages de toute sorte**, que ce soit à l'école, dans le logement, dans l'emploi, etc., et il est absolument vital et fondamental que des citoyens se lèvent et disent : « *Ce n'est pas le choix que nous faisons. Notre choix est de nous unir, de vivre ensemble, de vouloir que, dans nos quartiers, on puisse mélanger les gens et accueillir ceux qui ont été à la rue pendant un temps et qui auront besoin de réapprendre avec nous à habiter ensemble et avec qui nous réapprendrons aussi ce qu'est un quartier accessible à tous* ».



Par rapport à cet engagement à vivre ensemble je propose deux rendez-vous. Le premier, c'est évidemment le 17 octobre, la Journée mondiale du refus de la misère, dont le thème fort est justement de rappeler l'exigence absolue de s'unir. On ne viendra pas à bout de la lutte contre la pauvreté tant qu'on ne prendra pas à bras-le-corps cette question de s'unir pour y faire face. Ce n'est pas quelque chose qui ferait bien dans le paysage, puisque c'est l'appel d'un défenseur des Droits de l'Homme qui est à l'origine de cette journée. Le Père Joseph Wresinski disait en 1987 « *S'unir est un devoir sacré* ». Pour nous, cette question de l'unité est absolument vitale. Donc, venez participer à cette journée, que l'on met cette année sous le signe des jeunes ! Ils ont pris comme slogan, pour l'affiche de cette journée : « *Regarde-moi comme une chance* ». Cela renvoie à tout ce que je viens de dire sur la discrimination.

La deuxième proposition concerne le logement. Tout le monde l'a rappelé, tout le monde le sait : il existe une crise du logement gravissime dans notre pays depuis des années. Christophe Robert, de la Fondation Abbé Pierre, en parlera beaucoup plus savamment que moi. Nous avons lancé, avec notamment Amnesty international et le Secours catholique, une campagne de lettres aux maires. Nous vous invitons à écrire au maire de votre commune, en lui disant : « *Monsieur le Maire, je soutiendrai toutes les initiatives que vous prendrez pour débloquer le logement social dans ma commune, pour qu'il y ait une aire de stationnement pour les gens du voyage, pour que dans ma commune plus personne ne soit obligé de vivre à la rue ou dans un habitat indigne. C'est ma responsabilité civique de vous le dire et de vous soutenir dans les initiatives que vous prendrez.* » C'est très concret. Nous voudrions vraiment que cette campagne se démultiplie.

**Enfin, il faut apprendre à penser ensemble. C'est absolument essentiel.** C'est le pas que nous n'avons pas su franchir les uns et les autres ces dernières années. Or, il est absolument déterminant. Les pauvres ont une expérience. Ils ont un savoir. Ils savent par leur vie, par leur combat, ce qu'est de lutter contre la grande pauvreté. Il faut s'associer à leur savoir et le mélanger – nous disons pour notre part : croiser – au nôtre. Nous avons aussi une expertise. Vous aussi, professionnels et élus, avez une expertise. Il faut donc absolument se mettre ensemble, bâtir ensemble et apprendre à penser ensemble. On dit souvent qu'il faut écouter et entendre la parole des autres. Des fois, les gens nous disent : « *On en a ras-le-bol de dire notre parole. Ce n'est pas ce que l'on veut. On en a marre de témoigner. On veut penser avec vous. On veut bâtir les projets avec vous, les mener avec vous et les évaluer avec vous* ».

L'évaluation a été évoquée par plusieurs ce matin. Esther Duflo, (professeure au MIT et titulaire de la chaire Savoirs contre la pauvreté en 2009 au Collège de France) vient de publier un article où elle parle des trois I. L'un des I est mis pour Ignorance. Elle dit : « *On ne sait pas gagner la lutte contre la grande pauvreté dans le monde parce qu'on est ignorant, on ne sait pas tirer les leçons des actions qui sont menées et les Pouvoirs Publics en particulier ne se donnent jamais les moyens d'évaluer les politiques qui sont mises en place* ». Nous y attachons une très grande importance.

Aussi, il faut se donner des repères dans le temps. Le Président de la République s'est fixé un objectif de réduction de la pauvreté en cinq ans. On salue le courage, mais c'est aussi un danger, parce que le mot « réduction » signifie qu'on accepte d'en laisser un certain nombre

sur le côté. Le seul combat qui vaille, face à un fléau comme celui-là, est d'en finir. On ne va pas dire « *on va réduire le cancer* », mais « *on va essayer d'en finir avec ce fléau* ».

L'État s'est donné un tableau de bord avec un certain nombre d'objectifs, des mesures d'indicateurs d'évolution de la pauvreté dans notre pays et des objectifs à atteindre par rapport à l'évolution de cette pauvreté. Le gouvernement avait publié ce tableau de bord. Il s'est engagé, par la loi d'ailleurs, à le publier chaque année. L'an dernier, il l'a publié à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère. Nous lui demandons d'en faire autant cette année.

**Aline PAILLER**- Apprendre à avancer ensemble, à bâtir et évaluer les projets ensemble » fait écho à ce que disait Marie-Rose Moro, lorsque les chemins nous paraissent très différents de nos habitudes de pensée et que les compétences amènent à des voies différentes qui nous bousculent.

## ▣ Deuxième débat : **Précarité et réalités du droit au logement**

**Dominique VERSINI** - Ce colloque n'est pas un colloque comme les autres. Il est parti des paroles que les enfants nous ont confiées sur ce qu'ils vivent au quotidien, à travers une grande consultation nationale qui a eu lieu sur un an et demi. Nous allons pouvoir entendre les paroles de ces jeunes, qu'ils m'ont confiées pour que je les fasse connaître aux politiques, à tous les décideurs et à tous les professionnels qui sont amenés à les prendre en charge et à les accompagner.

Les enfants nous ont parlé avec confiance de ce qu'ils vivent avec leur famille. Vous le savez, les parents sont extrêmement importants pour les enfants. Le sujet que nous allons aborder maintenant est celui du logement. Il est fondamental. C'est aussi une atteinte à la dignité des parents quand ils ne peuvent pas fournir ce qui est essentiel pour l'enfant, pour l'épanouissement de la famille, la qualité de vie et le devenir de la famille et de l'enfant, à savoir le logement.

Je veux simplement remercier les intervenants présents, malgré des emplois du temps extrêmement chargés. Nous avons la chance d'avoir M. le Député Étienne Pinte, que tout le monde connaît, qui est aussi Président du Conseil national des Politiques de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion. C'est un parlementaire qui s'est toujours battu sur ces questions du social, de la famille et des enfants. Il a toujours été dans un grand engagement personnel sur ces questions. Nous le remercions. Nous savons qu'il est en plein travail à l'Assemblée sur la loi sur l'immigration.

Je veux remercier également Monsieur le Maire de Villeurbanne, Jean-Paul Bret, qui arrive de Strasbourg où se passe le congrès des HLM. Il va peut-être en sortir des choses importantes. Je rappelle que Jean-Paul Bret a été à l'origine d'un rapport demandé par Laurent Fabius à l'Assemblée Nationale, pour créer un Défenseur des enfants. J'en profite aussi pour saluer la Maire de Charleville-Mézières, Claudine Ledoux, qui a été le rapporteur de ce projet de loi. Ils sont là parce qu'ils croient dans la défense des droits des enfants.

Je remercie également Christophe Robert, Délégué général adjoint de la Fondation Abbé Pierre pour le logement, qui arrive lui aussi de Strasbourg. La Fondation est un porteur sans relâche, avec toutes les autres associations, de cette question du logement.

Je remercie nos autres invités, Bernard Devert, qui a créé Habitat et Humanisme à Lyon dont il nous parlera, et Bruno Challan-Belval, qui a créé l'association Sainte Geneviève à Paris et qui va nous présenter un projet très intéressant et très citoyen.

Nous avons également des femmes de terrain. Évelyne Reguig est Directrice d'un CHRS à Villeurbanne, et Catherine Paulin est en charge de l'insertion au Centre d'action sociale protestant.

**Allan TRAN SAM** - Je rapporte la parole de jeunes qui ont entre 12 et 14 ans recueillie lors d'un atelier réalisé avec eux. Ces adolescents disent que la précarité suscite beaucoup de soucis. *« On a l'espoir de devenir des grandes personnes, d'avoir un bon métier et de vivre heureux sans souci. Avoir des soucis, c'est par exemple si tu n'as pas un bon métier ou si tu ne sais pas comment payer ton loyer ou encore si tu ne sais pas ce qu'il peut se passer le lendemain. Tu t'imagines des choses en bien ou en mal ».*

Le logement est une question qui les touche directement. Plusieurs critères sont importants. Pour eux il importe d'avoir un endroit que l'on puisse appeler un « chez soi ». *« Il est mieux d'avoir une maison pour soi que d'habiter chez les autres. Ils ajoutent: « Dans notre quartier, on sait qu'il y a des gens qui louent des maisons et après sous-louent des chambres à des familles. Ils n'ont pas le droit de le faire ».*

Quand on a un chez soi, encore faut-il avoir de l'espace. *« Il y a des jeunes qui sont tout le temps dehors. On les voit. On sait de quoi on parle. Il est important de voir qu'ils n'ont pas d'espace pour eux. Ils sont mal chez eux, de ne pas avoir une chambre à eux ».* Ils disent également: *« Lorsqu'il n'y a pas de place dans les chambres, certains dorment dans le salon ».* Quant aux devoirs: *« On les fait dans le salon, dans la chambre des parents. Des fois, on les fait aussi dans le couloir ».*

Enfin, ils disent: *« Dans les familles nombreuses, il y a des enfants qui ne peuvent pas se laver tous les jours. Ils n'ont pas le temps de tous passer à la douche ».* Une petite fille expliquait: *« Je veux avoir une chambre pour moi. Je voudrais un bon lit, pour que quand mes copines viennent, elles me disent que ma chambre est bien, pour que je sois fière et pour avoir ma vie privée ».*

Ils sont particulièrement sensibles aux questions de ségrégation sociale. *« Quand il y a de la famille qui vient nous voir, il n'y a souvent qu'un seul ascenseur qui marche. En plus, ils ont peur des souris et des rats qui montent dans le bâtiment jusqu'au seizième étage par les escaliers ».* *« Cette famille vient et nous juge ».* *« Ils disent « Vos bâtiments sont sales et mal tenus ».* Ils n'arrêtent pas de critiquer. *À cause de cela, on a honte de les recevoir. C'est pourquoi on fait tout pour qu'ils ne viennent pas ».*

Avoir un chez soi, c'est pour eux se sentir en sécurité où ils sont. *« Pour se sentir protégés dans la maison, il faut les parents, les frères – et la porte fermée ».* *« Pour se sentir bien dans une maison, il faut le calme et pas de bruit. Ce n'est pas grave si ce sont nos frères et sœurs qui en font, on est habitués, mais si on entend du bruit de dehors, on commence à avoir peur. »*

Cette phrase d'un petit garçon résume tout le sujet: *« Juste à côté de chez nous, il y a plein de pavillons très jolis. Ils sont tout le temps fermés avec des portails et ils ont des alarmes. Dans la cité, c'est ouvert, il n'y a pas d'alarme et tout le monde peut entrer. »* Comment avoir un chez soi quand tout le monde peut entrer?

**Aline PAILLER** - Ces paroles d'enfants ont été données et offertes en toute confiance, dans un atelier animé par Catherine Claveau où les enfants, avec de la terre, de la glaise et différents matériaux avaient comme projet de construire la maison de leur rêve. Il se nomme « Imaginer l'habitat idéal », celui dont on rêve, avec les difficultés qu'il y avait à le rêver.

**Aline PAILLER** - Étienne Pinte, quand on va sur votre blog on voit que vous n'hésitez pas, à prendre votre part d'élu dans les grands débats nationaux et à avoir votre propre parole responsable que vous assumez complètement dans ce débat notamment de première lecture de la loi sur l'immigration, qui veut mettre des directives européennes au goût du droit national français et qui dépasse bien cet enjeu.

J'ai pensé à cette phrase d'Aung San Suu Kyi qui dit : « *Ne laissez jamais vos craintes vous empêcher de faire ce que vous considérez comme votre devoir* ». J'ai le sentiment que c'est dans ce sens que vous êtes un homme de devoir, comme beaucoup d'entre nous ici. Parfois, nos positions pourraient nous donner des craintes d'affirmer ce que nous pensons être de l'ordre de notre responsabilité et de notre devoir. À côté, certains n'hésitent pas à dire les choses.

**Étienne PINTE**, Député des Yvelines, Président du Conseil national des Politiques de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion, rapporteur en 2008 pour l'hébergement d'urgence et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.

Avec Dominique Versini nous partageons depuis très longtemps les mêmes engagements et les mêmes convictions. Il est vrai que j'ai craint de ne pas pouvoir être parmi vous quelques instants, parce que je suis depuis trois jours en plein débat sur la nième loi de maîtrise de l'immigration, que je combats.

Je voudrais d'abord vous dire que mon penseur préféré est Albert Camus. J'estime que nous sommes tous des éveilleurs de conscience. **Chacun, au travers de nos responsabilités respectives, est porteur, en quelque sorte, du sort des autres.** Je dis toujours que, quelles que soient nos responsabilités, nous avons toujours entre les mains le sort d'hommes, de femmes ou d'enfants.

J'ai été Maire de Versailles et je suis toujours parlementaire. Vous, qui êtes très investis dans le domaine social, vous vous rendez compte quotidiennement combien nous sommes porteurs d'espoir, porteurs de mains tendues, pour essayer de sortir nos concitoyens les plus pauvres des difficultés qu'ils rencontrent, de telle sorte que nous avons une responsabilité importante à jouer, ce qui fait l'honneur de nos métiers respectifs.

Première réflexion, premier flash, si je puis m'exprimer ainsi, je ne peux pas passer une journée, en tant que responsable politique, sans me réveiller en me disant « **Dans ce pays, qui est l'un des cinq pays les plus riches du monde, nous avons plus de 8 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté** ».

Deuxième chiffre : dans ce pays, il y a plus de 2,6 ou 2,7 millions de sans-emploi.

Troisième chiffre : plus de 3,5 millions d'hommes, de femmes et d'enfants vivent dans des conditions de mal-logement. 600 000 familles vivent dans des logements indignes. C'est le chiffre que nous avons tous depuis très longtemps, même s'il n'a pas toujours été actualisé, mais grosso modo c'est une espèce de curseur. 100 000 sont sans domicile fixe.

Je suis très investi dans le logement social et l'hébergement d'urgence. C'est quelque chose auquel je ne peux pas échapper. Tous les jours, j'ai en face de moi ces chiffres. En quelque sorte, ils me boostent dans mon action politique.

Nous allons aborder le problème du logement et des enfants. Toute société n'est harmonieuse qu'à quatre conditions essentielles, par ordre de priorité.

- Le logement. Comme l'a dit Allan tout à l'heure, il est évident que si un enfant n'a pas des conditions minimums le rassurant pour vivre son enfance, pour vivre son école et sa formation, il ne fera pas de bonnes études et il n'aura pas une bonne formation.
- L'enseignement ou la formation.
- L'emploi. Si un enfant n'a pas pu suivre une formation dans des conditions acceptables et sécurisantes, forcément il aura beaucoup de difficultés ensuite à rentrer dans la vie active.
- La maladie.

Ces quatre piliers, à mes yeux, sont la source de toute harmonie dans une société.

Je vous donnerai quelques exemples que j'ai vécus, pour vous dire de quelle manière j'engage mes responsabilités politiques. J'ai vécu cette vision de ce que je viens de vous dire aux semaines sociales. L'année dernière, j'avais à côté de moi une femme qui m'a dit : « *Monsieur le Député, nous sommes 7 : 5 enfants, mon mari et moi dans 18 m<sup>2</sup> insalubres à Paris. La PMI – la Protection maternelle et infantile – veut m'enlever les deux derniers, parce qu'ils sont atteints de saturnisme* ». J'avais à côté de moi, véritablement, ce que je viens de vous démontrer. **À partir du moment où il n'y a pas de logement convenable, comment voulez-vous que les 5 enfants puissent faire de bonnes études et, un jour, rentrer dans la vie active dans de bonnes conditions ?**

C'est très clair, si ces quatre facteurs ne sont pas réunis, il est évident que beaucoup de nos concitoyens vivent dans des situations difficilement supportables.

Le deuxième exemple que je voulais vous donner est le problème de ces enfants, mais également le problème de la parentalité. Lorsque le Premier ministre m'a demandé de faire un rapport sur le logement social et l'hébergement d'urgence (en 2008), je me suis aperçu que **beaucoup de femmes monoparentales, et souvent beaucoup de jeunes filles, sortaient de la maternité, même mineures, sans être assurées d'avoir un logement**. Dans mon propre département, les Yvelines, le 115 avait en permanence une quinzaine de jeunes mineures sortant de maternité que l'on devait loger dans des hôtels. Dans ce département, 150 jeunes femmes seules étaient en situation de très grande précarité, avec des jeunes enfants, que ces femmes soient mineures ou non.

Dans un département relativement privilégié tel que les Yvelines, cela m'a beaucoup frappé. Je me suis dit qu'il y avait quand même quelque chose qui n'allait pas. À ce moment-là,

j'ai approfondi la question et **j'ai essayé de connaître les critères d'admission dans les centres maternels**. Là, je me suis rendu compte à quel point, d'un département à un autre, puisque cela dépend des départements, les critères d'admission étaient différents. Dans certains départements, seule la mère était acceptée, l'enfant étant quasiment immédiatement placé. Dans d'autres cas, on ne prenait pas en compte le fait qu'une femme, et surtout une mineure, n'ait pas automatiquement une priorité lorsqu'elle sortait de la maternité. Quant à la place du père, car un enfant ne se fait pas sans père...

Toujours dans le cadre de ce rapport, j'ai découvert à Paris dans le XIX<sup>e</sup> une association formidable qui s'appelle « Aire de famille ». Cette association aide le jeune couple, quelle que soit sa situation juridique, à se stabiliser après la naissance d'un enfant. Pour moi, c'était une très grande découverte et je me suis dit – c'est une proposition de mon rapport –, en dehors de l'harmonisation des critères d'admission dans les centres maternels, qu'il fallait avoir dans chaque département, soit dans les centres maternels, soit dans les centres de parentalité, la possibilité d'intégrer également le père, de façon à consolider, surtout dans les jeunes foyers, la pérennité du père et de la mère dans l'intérêt bien sûr des enfants.

Le troisième exemple est aussi important à l'occasion de ce rapport. C'est ce qui a pollué tout l'été politique, à savoir le problème des étrangers et des Roms en particulier. Un Secrétaire d'État a osé dire que les Roms n'étaient pas intégrables ou ne voulaient pas s'intégrer. Je lui ai conseillé d'aller voir le village d'insertion d'Aubervilliers en Ile-de-France, dans le 93. Cela s'est fait grâce à la volonté de collectivités, la commune, le département, la région et l'État un peu et même l'Europe, pour aider et accompagner des familles Roms qui habitaient dans ce que j'appellerais non pas des camps de funeste mémoire, mais des bidonvilles créés souvent, et à Aubervilliers en particulier, sous le périphérique. Il y avait là une vingtaine de familles, avec des jeunes enfants. J'ai trouvé vraiment ce que la France et ce que toutes les collectivités devraient faire, à savoir accueillir – je ne dis pas tous –, mais une partie de ceux qui espèrent trouver chez nous autre chose que la misère et la maltraitance de leur pays d'origine.

J'ai vu une vingtaine de familles. **Quelles sont les clefs d'une insertion de ces communautés de Roms ?** Bien sûr, d'abord la scolarisation des enfants. C'est un bilan professionnel, en particulier de ces jeunes couples. C'est la formation professionnelle, en cas de besoin, et c'est l'insertion dans le secteur économique. Plusieurs autres communes de ce département et le Département du Nord le font aussi. On tend la main à des hommes, des femmes, des enfants. Si ces familles sont venues chez nous, c'est pour essayer de trouver une manière de survivre à l'exploitation, la misère ou la chasse de cette communauté qui, malheureusement, n'a jamais trouvé dans l'Europe son bonheur.

Le quatrième exemple que j'ai vécu récemment, juste avant les vacances, concerne les enfants. C'est cette proposition de loi funeste d'un de mes collègues qui a proposé au Parlement de suspendre les Allocations familiales lorsque les parents n'arrivent pas à maîtriser leur gamin. Là encore, c'est absurde ! Au-delà de l'inhumain, il est évident que ce n'est pas ainsi que l'on arrivera à aider ces familles et, très souvent, malheureusement, beaucoup

de femmes seules, à gérer l'équilibre de leur vie familiale, de leur vie professionnelle et de leur vie personnelle. J'ai beaucoup de mal à comprendre comment de telles dispositions donnent l'impression – je le dis comme je le pense – de faire plaisir à ceux qui craignent l'insécurité et qui craignent la stigmatisation de l'absentéisme à l'école. En fait c'est tout un état d'esprit qui fait qu'aujourd'hui malheureusement **nous avons 30 ans de retard en ce qui concerne la prise en compte, par la prévention, de tous ces phénomènes sociétaux ou sociaux qui ont démarré dans les années 70 ou 80.**

Pourquoi dans les années 70 ou 80 ? On sortait des Trente Glorieuses. En 1973 et 1979, le premier signal d'alarme a sonné avec les deux premières crises pétrolières. Tout à coup, la France découvre ou redécouvre le chômage. Pendant les Trente Glorieuses, non seulement on avait oublié ce qu'était le chômage, mais on était allé chercher des Africains et des Maghrébins pour travailler dans nos usines, nos mines et nos champs. Donc, dans ces années-là, apparaît tout à coup la progression du chômage et du sous-emploi.

Toujours à la même période, en 1973, une mesure a été prise par les gouvernements de l'époque. C'était une bonne mesure sur le plan humain, à savoir le rapprochement familial. Il s'agissait de permettre à tous ceux que nous avons fait venir pour travailler chez nous et qui ont travaillé à notre richesse, de faire venir leurs femmes et enfants. C'était bien sûr le principe, encore fallait-il réunir les conditions nécessaires pour les accueillir, que ce soient des logements, l'alphabétisation, la scolarisation dans de bonnes conditions des enfants, la non-ghettoïsation par communautés dans telle ou telle ville ou dans telle ou telle banlieue... Malheureusement, cela n'a pas été pris en compte et on se rend compte aujourd'hui des difficultés que nous rencontrons à cet égard.

Il y a eu un troisième phénomène, à partir de cette époque-là, puisque les familles ont commencé à se déliter. Christophe Robert le sait aussi bien que moi. Lorsqu'en région Ile-de-France on construit trois logements, on en construit en fait deux pour la même cellule familiale puisque, malheureusement, il y a une séparation ou un divorce sur deux unions. Contrairement à ce que certains imaginaient, on ne peut pas donner à l'homme – la maman gardant l'appartement – un deux-pièces ou un studio, puisqu'il est évident, dans le cadre de l'accueil, de la garde alternée ou le droit de visite, que le papa doit pouvoir recevoir ses enfants dans de bonnes conditions.

Pendant ces 30 ans, dans ce domaine, mais dans beaucoup d'autres malheureusement, on a été infichu de prévoir, de suggérer et d'assumer les conséquences de mesures qui ont souvent été bonnes, mais qui naturellement deviennent ingérables à partir du moment où elles n'ont pas été accompagnées et préparées.

Nous allons entrer dans la session budgétaire dans 15 jours, à savoir le budget de l'État, le budget de la Sécurité Sociale... Où en sommes-nous ?

**Je ne vous cache pas que j'ai des craintes en ce qui concerne l'aide de l'État à la construction de logements et de logements sociaux et très sociaux en particulier.**



D'ailleurs, à Strasbourg en ce moment, tous les responsables d'entreprise de logement social sont vent debout contre certains projets qui voudraient ponctionner une partie des budgets de certaines sociétés HLM.

**Quelle est ma réflexion sur ce point ?** Dans ce que l'on appelle la RGPP (révision générale des politiques publiques), où depuis quelques années tout le monde est toisé à la même aune, chaque année un fonctionnaire sur deux n'est pas remplacé. Nous essayons – et à juste titre – de faire des économies, parce que nous avons de gros déficits sur le plan budgétaire, que ce soit le budget de l'État ou de la Sécurité Sociale. Or, on ne peut pas mettre tout le monde à la même aune, je veux dire par là qu'il ne faut pas faire de l'égalitarisme. Il est évident que des régions sont plus riches que d'autres. Il est évident que des régions, dans le domaine du logement et de l'hébergement, sont plus tendues : la région Ile-de-France, la région PACA, la région Rhône-Alpes, un peu le Nord et un peu l'Est. **Cette notion d'équilibre n'est aujourd'hui malheureusement pas la priorité : on traite tout le monde de la même manière, quelle que soit sa situation.**

Vis-à-vis du monde HLM, il est évident qu'il y avait peut-être des mesures à prendre. À Châlons-sur-Marne, la ville de M. Appar, le Secrétaire d'État au logement, on fait de la publicité pour essayer de remplir les logements sociaux qui sont actuellement en partie vides. Chaque situation, chaque département, chaque région a ses problématiques. Qu'il y ait une certaine solidarité entre départements, entre régions, entre organismes d'HLM, je trouve que c'est la moindre des choses, mais il ne faut pas donner l'impression qu'on arbitre de façon très autoritaire et dictatoriale pour tout le monde les mêmes économies, sachant que les réalités ne sont pas les mêmes d'une région à une autre, d'un département à un autre ou d'une ville à une autre. J'ai donc des craintes en ce qui concerne la construction de logements sociaux.

Je voudrais également attirer votre attention sur les annonces en matière de logement et de logement social, de construction de logements. Il est vrai que l'État, le gouvernement et les parlementaires votent chaque année des budgets assez conséquents pour construire du logement et surtout du logement social. On annonce, dans le budget de l'État, que nous allons financer 125 000 ou 130 000 logements sociaux, dont 30 % de PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), c'est-à-dire de logements les plus sociaux. Je dis toujours, que ce soit à Mme Boutin avant ou à M. Appar aujourd'hui, que l'annonce est bien, mais que **j'aimerais bien savoir, avec ces 125 000 ou 130 000 logements financés, combien il y aura de permis de construire, de mises en chantier et de mises en service à la clef.** C'est là qu'on ne retrouve pas les 125 000 ou 130 000 logements financés par l'État.

À qui la faute ? Nous sommes des partenaires. Il y a l'État et les collectivités locales en partie, toutes celles qui n'ont pas les fameux 20 % de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains. Il y a également le monde des HLM et des sociétés anonymes d'HLM. Chacun est un partenaire dans la construction de logements et de logements sociaux et très sociaux.

Malheureusement, quelquefois, je l'ai connu et j'en ai souffert, certains de nos concitoyens font des recours devant les tribunaux administratifs, la Cour administrative d'appel

et éventuellement le Conseil d'État, parce qu'ils ne veulent pas de logements sociaux à côté de chez eux dans leur quartier.

Les annonces, c'est bien, mais pour être honnête et transparent, il faut qu'on puisse chaque année donner un bilan de l'utilisation des fonds publics de l'année précédente ou des années n-2 ou n-3, de façon à pouvoir toucher du doigt la réalité de ce qu'est le logement social. Je ne voudrais pas me retrouver comme en fin 2008, lorsque je demandais à ma Préfète « *Où en sommes-nous en matière de construction de logements sociaux ?* » et qu'elle me répondait « *Monsieur le Député, nous en avons réalisé, construit, ou financé 1 400, mais nous avons les crédits pour en construire ou réaliser 1 900* ». Il y avait un gap. C'est là où on voit à quel point, malheureusement, les espoirs et les espérances sont quelquefois déçus.

Où en sommes-nous en matière de centres d'hébergement d'urgence, CHU, CHRS, etc. ? Pour le budget 2011, il semblerait qu'on aura à peu près les mêmes sommes que l'année dernière, à savoir un peu plus de 1 Md. Chaque année, nous sommes obligés de « rebaser », c'est-à-dire de réévaluer les crédits consacrés à l'hébergement. Pourquoi ? Parce que, malheureusement, nous ne construisons ou nous ne mettons pas suffisamment de logements sociaux à la disposition de ceux qui sont dans des structures d'hébergement, de façon à ce qu'ils puissent être hébergés dans un logement pérenne.

Or, un certain nombre d'associations – Christophe Robert en parlera peut-être mieux que moi, ainsi que Bernard Devert –, ne savent pas comment aborder l'hiver, parce que les crédits déconcentrés au niveau des régions et des départements et donc des associations ne sont pas toujours au rendez-vous.

**J'ai donc toujours, comme chaque année d'ailleurs, quelques craintes en ce qui concerne le financement de l'hébergement et de l'hébergement d'urgence.** Même si la priorité doit être le logement, le logement social et très social, il faudra encore malheureusement quelques années où nous aurons besoin d'hébergement d'urgence et de CHRS. Or, il va falloir réhabiliter beaucoup de structures d'hébergement. La Mie de Pain à Paris accueille tous les jours environ 350 personnes. Le jour où cette structure sera réhabilitée, elle pourra en accueillir un tiers de moins. Cela veut dire que si ce tiers de moins n'est pas accueilli dans du logement social, il faudra bien l'accueillir dans des hébergements. Quand vous savez que 400 hébergements d'urgence sont à réhabiliter en France, vous imaginez le travail et les financements dont nous aurons besoin dans les années qui viennent !

Voilà les quelques messages que je voulais vous faire passer. Tout n'est pas toujours sombre, c'est vrai, même si quotidiennement nous sommes amenés à accompagner beaucoup de souffrances et beaucoup de difficultés. Heureusement que, **de temps en temps, on arrive à obtenir des résultats ! Cela nous booste ; cela nous relance ;** cela nous met du baume au cœur.

Comme le sujet traité est le logement, l'hébergement et les enfants, je voudrais dire à quel point, en tant que responsable politique, je vous remercie pour tout ce que le monde associatif fait.

Je dis toujours que si l'État, les collectivités locales et les responsables politiques n'avaient pas les associations pour les accompagner, aujourd'hui – et je dirai même depuis longtemps – ce pays serait en révolution !

**Aline PAILLER** - Merci, Étienne Pinte, de votre conclusion. Il y a les associations, le travail parlementaire, législatif... Il y a tout ce que vous venez de décrire. Mais que peut-on mettre en œuvre ? Que faudrait-il faire pour que cela marche ? Que peut-on imaginer aujourd'hui ? Vous parliez de booster. Il faut se booster individuellement mais, collectivement, comment faire pour que l'argent arrive là où il doit aller ? Au-delà du constat, à la fois avec la responsabilité que vous avez eue en tant que maire – et vous nous avez dit les difficultés parfois d'imposer à une population du logement social –, en tant que député, en tant que militant de la cause sociale, que faudrait-il pour que les choses se réalisent un peu plus vite et un peu plus structurellement ?

**Étienne PINTE** - Dans les difficultés économiques que nous connaissons aujourd'hui, je regrette de voir que chacun se recroqueville dans son coin, dans son secteur, dans son quartier, dans sa ville. **Nous devrions, surtout en tant que pays relativement privilégié, essayer de faire renaître l'esprit de solidarité.** Quand je dis « solidarité », ce n'est pas seulement vous, pas seulement nous... Je rêve que l'État essaye, par une grande campagne de sensibilisation, de réveiller les consciences dont je parlais tout à l'heure, de façon à ce que chacun sache qu'il est un acteur du domaine social, un acteur du logement, un acteur de l'aide aux devoirs, un acteur de son voisin.

Dans mon département, l'année dernière, la presse nous a révélé que des hommes et des femmes tout à coup avaient été découverts dans leur logement HLM. Ils étaient décédés depuis des années. Vous rendez-vous compte ? Dans une même cage d'escaliers, dans une même résidence, sur le même palier, personne ne s'était soucié de ne plus voir telle ou telle personne ! Personne ne s'était soucié de voir que la boîte aux lettres dégorgeait de prospectus et de courrier. C'est vraiment le signe qu'on ne s'occupe plus de personne. On ne fait plus attention à personne. On s'occupe de sa petite affaire. Or, nous sommes chacun responsable ou coresponsable de son voisin, de ses partenaires sur le plan professionnel, sur le plan social, etc. Je voudrais d'abord et avant tout faire prendre conscience à nos concitoyens qu'ils sont tous des acteurs de proximité, pour essayer de participer à ce mieux vivre ensemble dont tout le monde a l'expression à la bouche, mais qui ne repose pas toujours sur les réalités que nous vivons.

**Dominique VERSINI** - Des annonces de construction de logements sont faites, mais on n'a pas le bilan. Vous dites qu'il faudrait avoir chaque année un bilan d'utilisation des fonds. On comprend bien qu'un programme de construction de logements peut prendre du temps mais, à votre avis, quel est le principal obstacle à la construction de logements sociaux ? Des mairies ne répondent pas au quota de logements obligatoires, mais n'y a-t-il pas une façon d'arriver à cette construction de logements, qui d'ailleurs permettrait de développer l'emploi ?

Ce matin, cela a été dit par Julien Damon. Avec un mode de garde accessible pour tous les enfants, les parents peuvent travailler à temps plein. Travaillant à temps plein, ils peuvent payer un logement et des impôts. Y a-t-il un obstacle technique ? Après tout, des lois très importantes ont été votées ces dernières années, depuis 1998, comme le droit au logement opposable, qui est une vraie avancée. Pourquoi n'y arrivons-nous pas ?

**Étienne PINTE** - Il n'y aurait jamais eu la fameuse loi du droit au logement opposable sans Augustin Legrand et ses Don Quichotte au Canal Saint-Martin. Je n'aurais jamais été choisi par le Premier ministre un an après, bis repetita, après que les Don Quichotte soient allés sur la place de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, pour prendre en charge et faire des propositions en matière de logement et d'hébergement.

Vous mettez le doigt sur ces imprévoyances qui font qu'au bout du bout, **on légifère toujours à chaud, au pied du mur, sans avoir véritablement préparé en amont la possibilité d'appliquer ces lois**. C'est le gros problème.

Je n'en ai pas parlé, mais le coût du foncier est très important dans les zones tendues. Là-encore, toujours dans le cadre de ce tour de France que j'avais fait à l'époque, j'ai été admiratif de voir des collectivités comme Rennes ou Brest qui, depuis 20 ou 30 ans, avaient déjà pris en compte par préemption le foncier à une époque où il n'était pas cher. Aujourd'hui, quand vous allez à Rennes et que vous avez besoin d'un logement social, dans la pire des hypothèses, vous l'avez dans les 18 mois. Il y a eu toute une série de volonté politique dans l'Ouest de la France. C'est un problème de culture régionale, de culture sociale. On a été suffisamment prévoyant pour maîtriser une grande partie du foncier permettant à ce moment-là, sans difficultés, de créer du logement social, ce qui malheureusement n'a pas été fait dans beaucoup d'autres régions de ce pays.

**Aline PAILLER** - Étienne Pinte parlait d'une campagne de sensibilisation pour réveiller les consciences. Cela doit vous rappeler quelque chose, Christophe Robert. Dans le réveil des consciences, l'Abbé Pierre a eu son immense part. Mais, tant d'années après, voilà ce que nous dit un député. Non seulement ce réveil des consciences et les lois qui ont suivi – parmi lesquelles d'excellentes lois – n'ont pas résolu le problème, loin s'en faut, mais il existe même une recrudescence, si on entend certains participants et si on lit certains chiffres, du manque de logements et même d'hébergement d'urgence. Comment, du point de vue de la Fondation Abbé Pierre, abordez-vous cette question ?

**Christophe ROBERT**, Délégué général adjoint à la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés.

Je voudrais déjà souligner à quel point c'est un plaisir d'entendre les propos d'un député comme Étienne Pinte, parce que cela n'est pas fréquent. Le logement est vraiment un sujet d'inquiétude. Étienne Pinte évoque plusieurs années de combats récents aux côtés des associations. C'est vraiment très appréciable, parce qu'on a tendance à se faire traiter de gauchistes alors que nous nous calons souvent, dans nos interventions, nos analyses, nos propositions ou nos

actions concrètes sur ce que l'on voit tous les jours. Il ne s'agit pas, à travers l'action associative, même militante, de prendre parti politiquement mais simplement de **constater la violence sociale que crée aujourd'hui la situation du mal-logement dans notre pays**. Il s'agit bien de violence sociale.

Il est vraiment important de se sentir soutenus par des députés, des sénateurs et des maires qui, de fait, de droite ou de gauche, partagent ce combat. Ce combat est fatigant. La situation est difficile aujourd'hui. Elle ne va pas en s'arrangeant, nous allons le voir. Il faut donc garder espoir et cette capacité d'indignation. C'est ce qui fait la caractéristique d'Étienne Pinte.

**La situation n'est pas bonne sur le front du logement**, c'est une évidence. Nous produisons un rapport chaque année sur l'état du mal-logement en France, téléchargeable gratuitement sur notre site.

Elle n'est pas bonne pour plusieurs raisons, et c'est ce qui rend complexe l'approche de la résolution du problème. Une insuffisance de politique publique, pendant 20 ou 25 ans, et plus particulièrement une insuffisance de constructions de logements, ont créé un déficit important dans notre pays. **Il manque 900 000 logements**. Cela signifie qu'il y a plus de gens à la recherche d'un logement qu'il n'y a de logements disponibles. Par conséquent, un jeu de concurrence s'opère. **À ce jeu de concurrence, les plus faibles sont les derniers servis. C'est la loi du marché.**

**Les prix des logements ont doublé en 10 ans**. Un logement acheté 100 000 ou 200 000 voilà 10 ans est payé aujourd'hui 200 000 ou 400 000. Les prix des loyers ont augmenté de 50 % en 12 ans. Les charges ont flambé. Donc, cela ne passe plus. En moyenne, les ménages en France consacrent 25 % de leur budget au logement. Dans cette moyenne, certains ne payent pas puisqu'ils sont riches et qu'ils ont déjà accédé à la propriété – tant mieux pour eux –, mais cela signifie pour les catégories modestes, sans même parler des plus fragiles et des plus précaires, que **parfois 40 à 50 % des dépenses sont consacrées au logement**. Ce sont des choses que l'on connaît bien, quand on va rencontrer des familles, voir leur budget et comprendre avec elles. On observe par exemple des déplacements de dépenses : des gens ne se soignent plus, ne s'alimentent pas convenablement. Ils font des économies au point de ne plus profiter des loisirs et de la culture...

La situation est donc extrêmement tendue et elle ne cesse de se tendre. La situation n'a pas toujours été celle-là dans le pays. **Le coût du logement n'a jamais été aussi élevé**, il faut bien l'avoir en tête. En même temps que le coût du logement augmente, les inégalités s'accroissent. Le coût du logement, par exemple, était à peu près stable entre les plus riches et les plus pauvres voilà encore 25 ou 30 ans. Aujourd'hui, il a explosé pour les plus modestes, pour les précaires bien sûr, mais il n'a pas explosé pour les catégories supérieures ou les plus riches de notre pays. Il s'est donc passé quelque chose en 25 ans, qui a des conséquences terribles. Elles sont mal mesurées aujourd'hui, mal évaluées et mal analysées, mais qu'elles mettent à mal la cohésion sociale de notre pays. Il faut en avoir conscience.

**Les expulsions ont doublé. La ségrégation territoriale** est mal perçue par les familles qui la vivent. Elle **ne cesse de s'accroître** parce que, de fait, quand on ne peut pas se loger dans le centre-ville, près de son réseau de sociabilité ou près de son lieu de travail, on va là où les loyers sont accessibles à ses ressources. Il y a donc des phénomènes de regroupement des populations fragiles sur certains territoires, créant un accroissement de la ségrégation territoriale dans notre pays.

Nous avons fait un zoom particulier sur la question des enfants dans notre rapport de l'an dernier sur l'état du mal-logement en France. A quoi aboutit-on? C'est ce qu'évoquait Étienne Pinte: **nous avons en France 3,5 millions de mal-logés, dont 600 000 enfants.**

600 000 enfants vivent dans des familles qui sont dans des conditions de mal-logement dans notre pays. Je n'ai pas le temps de rentrer dans le détail et je vous invite à lire au moins ce chapitre ou la synthèse de ce chapitre sur notre site Internet. Les conséquences sont énormes. Je parle des enfants, mais chacun comprend que cela recoupe le problème des familles dans leur ensemble.

#### **Les conséquences du mal logement sont les suivantes :**

- D'abord l'impact sur la **santé physique et mentale**: les intoxications au plomb, le saturnisme, les affections respiratoires. La qualité et la durée du sommeil sont affectées tout comme l'alimentation et l'hygiène. Étienne Pinte l'a évoqué, cela entraîne parfois des situations irréversibles pour les enfants.

- C'est aussi la question scolaire. On sait maintenant que **vivre dans un logement en surpeuplement crée de l'échec scolaire**. Il existe une corrélation entre le surpeuplement et l'échec scolaire. Notamment à cause de l'impossibilité de faire ses devoirs. On rencontre énormément d'enfants qui descendent dans la voiture faire leurs devoirs. Quand vous êtes 15 dans un 15 m<sup>2</sup>, il n'est pas possible de faire ses devoirs, tout comme quand vous êtes hébergé chez un tiers qui a bien voulu vous accepter au moment d'une menace d'expulsion, suite à une séparation conjugale ou encore face aux prix du marché, lorsque vous vous êtes aperçu que vous ne vous pouviez plus vous loger, tout simplement. On fait alors appel à la solidarité. La solidarité marche, mais un temps seulement. Après, elle pénalise les personnes qui sont hébergées et elle pénalise aussi celles qui les hébergent. On ne peut pas faire reposer ce sujet sur la solidarité uniquement, même s'il en faut.

- **La vie sociale et familiale est perturbée**. Les relations entre frères et sœurs, les relations entre parents et enfants sont évidemment mises à mal. La relation de couple aussi, tout comme la relation aux copains. Quelle souffrance d'entendre un enfant vous dire: « *Je n'ai pas le droit d'inviter des copains chez moi. Surtout, je n'ai pas le droit d'accepter les invitations de mes copains, parce que ma mère me dit dans ce cas qu'il faudra que je les rende* ». Quelle violence! Qu'est-ce que cela veut dire dans un pays comme le nôtre! Ce n'est plus supportable!

La situation est extrêmement préoccupante. On pourrait multiplier les exemples. **Le mal-logement résulte de cette absence de politique publique dans son ensemble.** Ce n'est pas

seulement l'accusation de l'État, mais c'est la responsabilité collective des collectivités locales jusqu'aux habitants qui refusent la construction de logements sociaux, les départements, les régions... Je ne voudrais pas jeter l'opprobre sur qui que ce soit. Simplement, le constat est là : nous ne sommes pas bons. Nous ne sommes pas bons depuis trop longtemps. Nous sommes même de moins en moins bons. Il faut prendre la mesure de cette situation.

Certes, il existe des lois. Elles sont importantes, puisqu'elles protègent les plus faibles. C'est le cas du droit au logement opposable. En même temps, une loi ne fait pas tout. J'allais dire la formule qu'on avait employée à l'époque du droit au logement opposable, qu'on avait poussée évidemment : « *Attention, ne nous y trompons pas, ce n'est pas parce qu'on va voter le droit au logement opposable qu'on aura réglé le problème du logement dans notre pays. Ce ne seront pas les juges qui vont construire des logements, donc il faut derrière une politique qui se mette en ordre de marche pour garantir l'application du droit au logement opposable* ».

Tous les signes vont dans le sens opposé : on baisse la construction de logements à loyer accessible dans son ensemble. On voit une petite hausse du logement social satisfaisante en volume global mais, quand on regarde bien, quels logements sociaux sortent de terre ? Pour un tiers d'entre eux, ils ne sont pas accessibles aux catégories modestes. Donc, attention aux chiffres et aux moyennes !

On ne construit pas assez, tout simplement. L'objectif du gouvernement aujourd'hui est de faire 500 000 logements par an. Nous en serons à 310 000 ou 320 000 en 2010. Nous en étions à 340 000 en 2009. Nous n'y arrivons pas. Cela ne fonctionne pas. Au passage, ce sont toujours les plus fragiles d'entre nous qui sont les plus pénalisés.

Il faut donc être très vigilants et très mobilisés les uns et les autres parce que les exemples cités montrent bien que « pas de logement » signifie « grande difficulté d'emploi » et pas de possibilité pour la famille de s'épanouir, de se projeter dans l'avenir.

Des étudiants, arrêtent leurs études quand il devient finalement nécessaire de travailler 20 ou 30 heures par semaine pour pouvoir se payer un toit. Cela a des répercussions sur le long terme. C'est un gâchis social et c'est un gâchis économique. **Faire des économies sur le logement est une erreur, pas seulement parce qu'il est porteur de développement économique** – on en a beaucoup parlé au congrès HLM ces trois derniers jours –, **mais aussi parce que le coût du mal-logement est très important.**

Les expulsions ont augmenté de 50 % ces dix dernières années. Je vous ai dit que les prix avaient doublé en dix ans et que les prix des loyers avaient augmenté au même niveau. On sait aujourd'hui traiter en amont, par une bonne prévention, les expulsions locatives. C'est évidemment bien plus satisfaisant pour la famille qui est concernée, et c'est aussi moins de mobilisation économique ou d'acteurs sociaux pour prévenir ces expulsions elles-mêmes.

Nous accompagnons beaucoup de familles qui sont expulsées. Elles ont été de 10 000 avec le concours de la force publique l'année dernière – mais le chiffre est plutôt de 30 000 ou

40 000, parce que certains partent avant que les forces de l'ordre viennent les humilier. Ce n'est pas la faute des forces de l'ordre, mais il est insupportable de se retrouver avec ses meubles et ses enfants en bas de la cage d'escaliers. Par conséquent, beaucoup de familles partent d'elles-mêmes. Nous comptons donc de **30 000 à 40 000 personnes réellement expulsées chaque année**.

L'accompagnement social ou le traitement social nécessaire une fois l'expulsion réalisée est beaucoup plus coûteux qu'une bonne prévention des expulsions locatives. C'est vrai dans tous les domaines : la lutte contre le mal-logement, l'habitat indigne, etc.

Étienne Pinte l'a dit, il faut que nous inversions la logique politique et la logique économique en intégrant par exemple le coût du mal-logement dans nos mesures, nos arbitrages et nos orientations.

**Aline PAILLER** - Le rapport du Sénat de 2008 montre bien, dans l'enchevêtrement des compétences en matière de logement social, celles qui sont de l'État, du Conseil général et de la commune. Quand vous parlez de prévenir en amont les expulsions, pourquoi le droit de réquisition ne pourrait-il pas être utilisé quand on arrive au pire ?

**Christophe ROBERT** - Le problème que je viens d'évoquer est suffisamment grave pour qu'il y ait une mobilisation de tous les outils possibles, de toutes les lois d'ores et déjà mobilisables et pour aller plus loin.

Voici mes préconisations.

- Il faut construire beaucoup, là où on a besoin de ces logements. Il ne faut pas construire n'importe quoi. Si vous regardez bien, les deux-tiers des 330 000 logements construits l'année dernière ne sont pas accessibles aux deux-tiers de la population qui ont les ressources les plus basses. Le décalage est monstrueux entre les niveaux de loyer des logements qui sortent de terre et la capacité financière des ménages de notre pays, tout simplement parce qu'une partie de la production renvoie à des logements qui sont devenus des outils de défiscalisation et qui sont devenus des produits de marché comme d'autres, qui font par exemple sortir des logements là où on n'en a pas besoin à des niveaux de loyer qui se situent au-dessus du marché, malgré une aide conséquente de la collectivité. Il faut donc construire beaucoup, mais de bons logements, là où on en a besoin. Il existe des mesures qui, de fait, permettraient de construire plus en créant la mixité sociale dont nous avons besoin.

- Une mesure consisterait – et certaines agglomérations et collectivités locales le font déjà – pour toute opération de plus de 10 logements, à construire 30 % de logements à loyer accessible, qu'ils soient sociaux ou privés à vocation sociale. Cela fonctionne très bien. On pourrait l'imposer partout. On aurait là un outil formidable pour créer plus de logements à loyer accessible et pour mieux les répartir à l'échelle du territoire, afin de lutter contre la ségrégation territoriale.



- Il existe des inquiétudes sur le front du logement, il y a un désengagement financier de l'État vis-à-vis du logement social – cela ne date pas d'aujourd'hui. 340 M€ sont retirés aux HLM. C'est vraiment inquiétant. Aussi, sur les aides personnelles au logement, il a été annoncé hier une baisse de 240 M€. Je pense que vous connaissez bien cela. Avec les APL (aides personnalisées au logement), on a un effet rétroactif sur trois mois. Le projet qui a été annoncé hier est de retirer cet effet rétroactif. Cela fait des économies de 240 M€. Or, les ménages qui touchent les APL sont déjà les plus fragiles. Une personne seule qui gagne plus de 1 000€ par mois ne touche plus les aides au logement. On parle donc bien de ceux qui ont besoin de la solidarité nationale et de ceux qui ont besoin d'être accompagnés par la collectivité. C'est donc une mesure extrêmement préoccupante. J'attire votre attention citoyenne, parce que cela veut dire qu'on est en train de grignoter les aides sociales. L'annonce a été faite sur les niches fiscales, mais cela a été annoncé à demi-mot sur les aides sociales. Il faut rester extrêmement vigilant.

Toutefois, ce n'est pas qu'un problème financier. Si on prend tous la mesure des dégâts sociaux que provoque le mal-logement dans notre pays, on se rendra compte **que le logement n'est pas aujourd'hui considéré comme un objet politique**. Les gens subissent le mal-logement. Ils se débrouillent comme ils peuvent, en sollicitant la solidarité de proximité, de voisinage, de famille et en augmentant leurs contributions aux dépenses logement (je le disais, c'est 50 % et, pour certains 60 %, de leurs ressources qui sont consacrées au logement). En fait, il faut comprendre que, derrière la question du logement, des choix politiques, des choix idéologiques et des choix économiques sont faits. On s'en sortira à condition de faire du logement une priorité de la lutte contre le mal-logement.

Aujourd'hui, cela ne fonctionne pas ainsi. Nos ministres sont plus des techniciens. Ils bricolent à droite et à gauche. Je suis désolé de le dire ainsi, mais il n'y a pas de vision et pas de cohérence. **Il n'y a pas de cohérence non plus à l'échelle du partage des responsabilités entre l'État, les collectivités, etc. Un travail est sans doute à faire sur la gouvernance.**

Surtout, il faut comprendre que c'est une question politique et un engagement politique. Mais il est vrai que des collectivités locales qui œuvrent dans ce sens arrivent à infléchir les choses.

**Dominique VERSINI** - Qu'est-ce qui a changé depuis ces lois assez récentes sur la cohésion sociale et sur le droit au logement opposable qui correspondrait plutôt à des projets que vous avanciez ? Pourquoi vote-t-on des lois qui ont de grandes ambitions pour finalement ne pas vraiment les appliquer ? Les financiers de Bercy passent-ils derrière pour réduire les budgets ? Est-ce à cause des déficits. En même temps, ce droit au logement opposable doit être honoré, mais avec quels logements ?

Je n'arrive pas à comprendre. Comment percevez-vous qu'il y ait à la fois le vote de grandes lois et ensuite qu'elles ne sont pas appliquées ? Certaines lois font l'objet d'une volonté politique et sont appliquées, même très rapidement dans d'autres domaines comme,

par exemple, la justice, l'immigration... Là, il est vrai qu'on parle de millions et de milliards d'euros. J'ai du mal à comprendre si cela se passe au niveau politique ou au niveau des financiers et des techniciens...

**Christophe ROBERT** - Je veille toujours à ne pas opposer la question du droit et la politique. Encore une fois, le droit au logement opposable, comme d'autres lois, est nécessaire. Ces lois sont importantes parce qu'elles protègent les plus faibles. Le droit est quelque chose d'important, qui va nous permettre d'avancer. Je pense à une échelle temps un peu plus longue. **Le droit au logement opposable va nous permettre d'avancer sur une échelle temps de 20 à 25 ans.**

Sur la question politique, le décalage entre le vote de la loi DALO du 5 mars 2007 et les politiques du logement que nous avons eues depuis est scandaleux, même si j'ai bien insisté sur le fait qu'il y avait une absence de politique de logement digne de ce nom depuis 20 ou 25 ans. Donc, ce n'est pas une position politique que j'avance.

En revanche, tout va dans le sens inverse de l'application de la loi. Étienne Pinte l'a dit : cette loi a été votée sous la pression des associations, mais elle était dans les cartons des associations depuis déjà sept ou huit ans. C'est tout d'un coup une réponse face à une situation de crise et ce n'est pas satisfaisant. Il est satisfaisant qu'elle ait été votée, mais cela prouve bien qu'elle n'avait pas mûri dans l'esprit des politiques de notre pays.

On vote un droit individuel et on a le sentiment qu'on pourrait ainsi se dédouaner des responsabilités plus collectives sur la durée, avec un investissement fort. C'est là où il faut faire très attention à l'opposition entre droits individuels et réalité politique. Des lois portent cependant des fruits tout à fait intéressants.

**La loi SRU n'est absolument pas assez appliquée aujourd'hui**, mais elle indique que tout le monde doit faire un effort de solidarité territoriale en matière de production de logements sociaux. Elle montre qu'on ne doit pas s'enfermer dans des collectivités en disant « *Je ne veux pas des pauvres des autres, je ne veux pas des catégories modestes des autres* ». De fait, il existe une responsabilité collective. Cette loi, instituée en 2000, permet de financer 20 000 logements sociaux par an. Je pense qu'on pourrait la faire évoluer. La proposition que je faisais d'imposer 30 % de logements à vocation sociale dans toute opération de plus de 10 logements permettrait d'augmenter considérablement cette masse de production de logements à loyer accessible.

Mais surtout, dans une campagne présidentielle on n'entendra jamais parler du logement ! Nos responsables politiques parlent très rarement du logement. Le logement n'est pas considéré comme un sujet politique.

Pour avoir analysé la question, je crois que **seule la mobilisation de nous tous permettra de changer la donne**. Les maires présents ici le savent très bien. Huit personnes sur dix viennent dans leur permanence pour parler des problèmes de logement, en tout cas dans les secteurs tendus. Ils nous le disent tous. La prise de conscience des maires est là. Les citoyens

savent qu'ils dépensent 50 % de leurs ressources pour se loger ou le savent parce qu'ils sont mal logés. En revanche, peu de gens se disent que cette histoire pourrait être un enjeu politique. On pourrait, à droite comme à gauche, dire « *Cela suffit d'avoir 25 ans d'insuffisance de politique publique en matière de logement. 3,5 millions de mal-logés, c'est trop de dégâts sociaux. On va donc faire du logement la priorité, par exemple d'un mandat présidentiel de cinq ans* ». C'est ce à quoi les associations travaillent les unes et les autres. Nous espérons que ce sera un enjeu pour 2012, parce que le problème est trop grave.

Pour l'instant, cela n'a jamais été le cas, sauf à certaines périodes de l'histoire où, de fait, il y a eu de grands coups d'éclat. C'est vrai, l'appel de l'Abbé Pierre en 1954 a mobilisé l'ensemble de la société autour d'un projet de logements, pour loger les plus faibles d'entre nous. Depuis c'est rarement un sujet politique.

**Aline PAILLER** - Jean-Paul Bret, continuons avec vous ce questionnement têtue « *Je ne comprends pas pourquoi* ».

**Jean-Paul BRET**, Maire de Villeurbanne. Président de la société HLM Villeurbanne Est Habitat.

Je souhaitais commencer mon propos par ce même questionnement. Je ne sais pas si je suis en situation de dire pourquoi, mais je suis en situation de le constater avec vous. Certes ce n'est pas tout à fait la réponse à votre question, mais il est quelquefois plus facile de poser les termes d'un débat que d'y apporter les réponses concrètes.

Depuis un peu plus de dix ans, de grandes lois ont posé un certain nombre de principes contre l'exclusion en termes de cohésion sociale et en termes de solidarité. C'est la loi Aubry de 1998, la loi Borloo de 2005. On peut aussi mettre le DALO dans cette catégorie. La loi SRU était sortie un peu avant, de même que la loi Besson dans les années 90. **Au niveau des départements** – beaucoup de personnes présentes travaillent dans des départements –, **il y a eu la création d'un fonds de solidarité pour le logement.**

Non seulement on ne manque pas d'outils législatifs, mais on peut même se demander si on n'en a pas trop. Normalement, la loi est normative, puisqu'elle pose des normes. Mais, en même temps, si les normes sont accompagnées d'efforts financiers, on peut en mesurer les limites et conclure que l'accumulation législative ne fait pas la politique. On en a d'ailleurs une illustration actuellement à l'Assemblée Nationale, notamment sur la sécurité.

**Pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas ?** C'est assez difficile à dire. Il existe effectivement des contraintes financières. Un certain nombre de dispositions sont votées, mais sont ensuite limitées par les lois de finance successives. C'est une limite évidente et il en existe d'autres.

Je vais revenir sur la loi DALO, en faisant un petit focus, mais je ne vais pas me rendre forcément populaire. L'approche était généreuse : **il faut que chacun partage le droit au logement et le droit au logement opposable.** Je suis maire d'une ville qui compte 25 % de logements sociaux. C'est bien, mais c'est moins que certaines. Toutefois, on est au-dessus des

normes de la loi SRU. Dans l'agglomération lyonnaise, des communes en comptent 40 ou 50 %. C'est souvent lié à des strates de construction, au moment où ces villes se sont agrandies. Quand est arrivée la question de l'application de la loi DALO, beaucoup de maires se sont interrogés « *N'est-ce pas dans nos secteurs que l'on va retrouver les gens placés par le DALO?* ». Excusez-moi de le dire un peu brutalement, mais on pourrait évidemment le dire d'une autre manière. Dans les villes qui n'ont pas de logements sociaux, il y en a quand même quelques-unes, le problème ne se pose pas. On peut être généreux dans les déclarations d'intention et, ensuite, ne pas être confronté à cette situation. Il faut le dire. Cela ne vient pas tempérer la tension, mais montre que **quelquefois l'application d'une loi n'est pas aussi simple qu'on pourrait l'imaginer.**

Villeurbanne est la deuxième ville de l'agglomération lyonnaise. En termes de bilan, on constate finalement que les choses ne se sont pas si mal passées que cela. Il n'en va sans doute pas de même en région parisienne. On a souvent tendance à penser que tout ce qui se passe à Paris est valable pour toute la France. Notre zone urbaine est quand même la deuxième agglomération. Je donne des chiffres qui ne sont peut-être pas exacts en valeur absolue, mais en valeur relative: **sur 1 000 demandes de logement DALO, 50 % ont eu une réponse positive.** 25 % des personnes acceptent la proposition qui leur est faite et 25 % ne l'acceptent pas. On s'aperçoit que globalement les choses ne sont pas aussi difficiles qu'on aurait pu l'imaginer.

Nous craignons un peu que tous ces DALO viennent davantage s'appliquer dans les zones urbaines sensibles. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Cela s'applique là où il y a du logement social, mais pas forcément là où le logement social est dans la situation la plus difficile.

Vous m'avez interrogé sur les obligations d'un maire et sur les limites. La loi et les dispositifs dans le domaine du logement relèvent surtout de l'État, des départements et des EPCI, c'est-à-dire les communautés d'agglomérations, les communautés de communes ou les communautés urbaines, mais pas des communes. Ma commune fait partie d'une communauté urbaine. J'en suis le Vice-président, donc je ne vais pas dire « Ce n'est pas le maire ».

La loi SRU est une vraie contrainte pour le maire. Je rejoins ce que vous avez dit. Je n'ai peut-être pas une capacité d'indignation aussi grande que la vôtre, mais c'est aussi un peu la fonction qui veut cela. Il existe aujourd'hui un certain nombre de communes qui se sont exonérées de l'application de la loi. Pour la loi SRU – je ne vais pas citer le nom, j'aurais forcément un petit succès –, une commune célèbre en Hauts-de-Seine ne compte que 2 % de logements sociaux. Le préfet, qui représente l'autorité de l'État dans le département, n'applique pas de pénalités à cette commune parce qu'elle est passée de 2 à 3 %. Cela fait 50 % d'augmentation quand même ! Les préfets ont cette capacité : si les communes vont dans le bon sens, on n'applique pas forcément la loi.

Dans l'agglomération lyonnaise, un certain nombre de communes – plutôt les communes de l'Ouest – avaient des pourcentages de logements sociaux faibles, mais elles ont quand même joué le jeu. Elles n'ont pas atteint les 20 %, mais elles ne sont pas passées de 2 à 3 %... Leurs efforts ont été réels.

Il ne faut pas non plus se polariser, quand on parle des problèmes de logement, sur le logement des plus défavorisés ou de la plus grande précarité. La politique du logement est une chaîne continue. Un maire est vraiment en situation de voir là où on en est. **Pour qu'une politique du logement permette d'accueillir les plus pauvres, il faut aussi qu'elle accueille d'autres segments de la population, notamment dans le logement social.** Actuellement, le gouvernement, dans les directives politiques au niveau du logement social, dit qu'il faut faire un effort plus important pour les PLAI (les logements financés par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration s'adressent aux publics les plus fragiles). C'est justifié. Je reviens de Strasbourg où l'ambiance est assez remontée. Étienne Pinte a employé l'expression « Vent debout ». C'est vrai, on peut l'utiliser.

Dans un certain nombre de pays, comme en Angleterre, le logement social est exclusivement en direction des plus défavorisés. Dans d'autres pays, comme aux Pays-Bas, il n'y a pas de niveau de ressources pour accéder au logement social. Cela veut dire qu'on y loge les plus pauvres, mais pas seulement... Par exemple un couple de professeurs des écoles peut accéder au logement social. Dans notre pays aujourd'hui, deux salaires de professeurs des écoles, placent bien au-dessus des plafonds.

C'est l'avis d'un certain nombre de parlementaires et d'intervenants qui étaient présents, le système ne doit pas être celui d'un logement social trop résiduel, uniquement en direction des plus pauvres. Il faut faire attention de mettre en œuvre une politique de logements qui permette de mieux loger les plus modestes en logeant d'autres personnes.

Les politiques qui ont été conduites avec les lois Scellier ont été extraordinairement avantageuses pour l'accession à la propriété et à la défiscalisation. On peut comprendre l'encouragement à l'accès à la propriété, mais le différentiel est trop grand entre les mesures fiscales qui aident à l'accession à la propriété et celles qui sont en direction du logement social.

Voilà 20 ou 30 ans, on accédait au logement social en ayant des niveaux de ressources supérieurs à ceux d'aujourd'hui. **Les plafonds de ressources actuels font que ceux qui habitent dans le logement social depuis déjà quelques dizaines d'années n'y rentreraient pas tous aujourd'hui.** Cela a comme conséquence immédiate que les locataires n'ont pas envie d'en sortir, parce que le différentiel avec l'accession à la propriété est trop important. Je le vois à Villeurbanne qui a du logement social depuis les années 50 ou 60. Ces populations, tout en ayant accédé au logement social, sont un peu privilégiées par rapport à d'autres plus précaires qui y arrivent, avec quelquefois d'ailleurs une certaine appréhension à l'égard de ces familles plus difficiles qui arrivent.

Je suis peut-être moins sévère que vous par rapport à la façon dont vous l'avez énoncé, mais à la place qui est la mienne, j'ai vu aussi comment les choses se sont passées. La politique du logement doit prendre en compte toute la chaîne du dispositif. Le dispositif pour les plus précaires est conditionné aussi par des dispositifs qui ne s'adressent pas qu'aux plus précaires, sinon on fait de la ségrégation, on ghettoïse et on n'apporte pas, à terme, de bonnes solutions.

**Aline PAILLER** - Tout le monde ou presque est d'accord ici sur l'idée de ne pas fonder une politique du logement social uniquement pour les plus précaires, mais ils sont là. Comment un maire et le Président d'un office HLM peut-il intervenir à la fois en amont sur le foncier, sur cette politique du logement, mais aussi faire des arrêtés municipaux pour éviter les expulsions... Quels outils a-t-on ?

**Jean-Paul BRET** - Je ne suis Président de l'office que depuis deux ans. Cela me permet de voir les choses de manière un peu plus précise. Quelques familles sont expulsées, mais il existe véritablement un ensemble de dispositifs de prévention, notamment en matière de surendettement, qui font que les gens qui sont en situation d'expulsion sont très peu nombreux. Vous avez quand même quelquefois des gens qui ne payent pas délibérément...

Quand les familles expulsables vivent dans le domaine privé... Je ne veux pas me réfugier derrière la loi, mais quelques maires ont pris des arrêtés anti-expulsion. C'est sans doute fort sur le plan de l'expression publique, mais en réalité tous ces arrêtés sont ensuite refusés par la justice. Il y a toujours un peu de vanité à vouloir faire une chose, par exemple prendre des arrêtés anti-expulsion, alors que on sait pertinemment qu'elle n'aboutira pas. Personnellement, cela me gêne toujours un peu.

**Des locataires siègent dans les conseils d'administration des offices.** Ce sont souvent des gens modestes, même si ce ne sont effectivement pas les plus défavorisés. Ceux-là, en général, ne se présentent pas sur les listes de locataires. Les locataires comprennent aussi que, pour certaines familles qui ne payent pas, à un moment donné, on puisse envisager d'aller jusqu'au bout. Ce ne sont pas toujours des situations sociales telles que vous les avez décrites.

On est dans cette situation paradoxale puisque l'État veut signer les Conventions d'utilité sociale (CUS) avec les offices et impose un certain nombre de conditions à sa signature. Certaines, des préoccupations énergétiques au sens large du terme, sont liées à l'application du Grenelle de l'environnement. D'autres relèvent des conditions de production. L'office, que je préside, a tout préparé. Les choses sont plutôt bien engagées. Il doit produire 200 logements par an. Il doit en réhabiliter tant. Il y a ensuite des normes énergétiques. Si la part qui lui est dévolue diminue il deviendra difficile de lui demander de produire plus, tout lui donnant moins.

Même si la loi et les différentes normes qui sont édictées par la loi ne font pas une politique, un certain nombre de villes et de collectivités ont établi des partenariats avec des associations et avec des structures qu'elles ont d'ailleurs quelquefois elles-mêmes générées. Ce que dira Evelynne Reguig Directrice d'un CHRS à Villeurbanne, est tout à fait un témoignage. Si j'y tiens tant, ce n'est pas simplement par esprit de boutique, mais parce qu'il y avait une vraie volonté municipale de le créer voilà 20 ans. Vous comprendrez qu'on le revendique un peu.

**Suivant les villes et suivant la volonté politique dont elles font preuve dans ce secteur, un certain nombre d'initiatives se font en partenariat avec des associations.** C'est par

exemple l'attitude que l'on a dans les commissions d'attribution. Bien avant que je sois maire, Villeurbanne avait dans les commissions d'attribution introduit des associations de défense (maintenant la loi Borloo les a, en quelque sorte, rendues obligatoires) et avait fait en sorte qu'on prenne en compte des critères prioritaires pour loger les familles les plus précarisées. C'était un peu faire du DALO, avant le DALO, même si ce n'est pas tout à fait la même situation.

Cela pose d'ailleurs quelques problèmes, quand ce critère est déjà largement pris en compte dans les commissions d'attribution et que des gens arrivent avec le DALO. Ce qui peut créer quelquefois des situations un peu difficiles. Cela renvoie à la façon dont une ville se situe par rapport au logement social, en termes de production et en termes d'accès à ce logement social. Tout cela vient tempérer un peu les politiques du logement telles qu'elles sont conduites ou initiées au niveau national.

Je citerai un exemple récent dont nous sommes assez contents. **Nous mettons en place actuellement un dispositif de lutte contre la discrimination au logement.** On a commencé voilà trois ans avec la lutte contre la discrimination à l'emploi. Cela fonctionne bien. La lutte contre les discriminations au logement est plus subtile qu'il n'y paraît. Quand on interroge les offices HLM, aucun ne vous dit qu'il fait de la discrimination au logement. En général, ils répondent qu'ils font de la mixité sociale. Il est vrai qu'ils font de la mixité sociale, mais ce concept de mixité sociale est assez difficile. D'abord, il n'est pas défini au niveau européen – et c'est d'ailleurs l'objectif de certaines associations que d'en avoir une meilleure définition. Quelquefois, dans les commissions d'attribution, on ne veut pas mettre des familles trop lourdes ou trop difficiles ensemble, dans une même cage d'escaliers. On fait de la discrimination, sans le savoir, par exemple ne pas mettre 20 familles monoparentales dans le même escalier à cause du présumé qu'une famille monoparentale est un peu lourde et défavorisée. Or, ce n'est pas toujours le cas. On peut être une famille monoparentale et, pour autant, ne pas alourdir l'ambiance d'une cage d'escaliers. Vous avez l'air étonnée...

**Dominique VERSINI** - Oui. J'avoue que j'ai du mal à comprendre cette perception des familles monoparentales. Cela rejoint vraiment tous les discours sécuritaires, disant que les familles monoparentales ne sont pas capables d'élever leurs enfants...

**Jean-Paul BRET** - Je ne fais pas d'aveu en disant cela mais, très souvent, les familles monoparentales sont dans des situations un peu difficiles et l'office peut avoir envie de veiller à ne pas concentrer trop de difficultés. C'est un exemple de discrimination possible faite avec les meilleures intentions du monde.

Nous sommes donc en train de mettre en place un testing, y compris avec les bailleurs sociaux – mais c'est quand même souvent dans le secteur privé que la discrimination est la plus présente – avec des gens posant leur candidature dans des offices ou dans des agences, qui se ressemblent sur 15 points sur 16, puisqu'ils ont simplement une différence sociale. Nous verrons si la discrimination est pratiquée. Nous le faisons dans un rapport pédagogique

avec les agences, parce que la volonté n'est pas de les dénoncer, mais plutôt d'essayer de les faire participer et de voir s'il y a discrimination et comment. **En voulant faire de la mixité sociale**, en utilisant ce terme-là un peu barbare qui pourrait être considéré comme une valeur ou comme quelque chose de positif, **on peut quelquefois, avec les meilleures intentions du monde, pratiquer la discrimination**. C'est ce que je voulais dire. Mettre en place une commission et étudier ce phénomène consiste justement à éviter, à travers des idées généreuses ou qui se veulent généreuses, de pratiquer la discrimination. C'est ce chemin-là que nous voulons emprunter.

**Evelyne REGUIG** - Directrice du centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour femmes avec enfants de Villeurbanne informations femme famille (VIFF).

Je dirige **un centre d'hébergement qui accueille spécifiquement des femmes avec enfants victimes de violence**. Au-delà de l'hébergement, on a organisé un temps d'accueil, d'écoute et d'orientation pour toutes femmes victimes de violence.

J'ai été invitée pour témoigner à ce titre, mais aussi en tant que **coordinatrice du service mutualisé de suite pour aider les familles au moment de la sortie du centre d'hébergement** que nous avons mis en place avec les cinq autres établissements, qui accueillent des mères et enfants dans l'agglomération lyonnaise, soit l'accueil de 80 familles en moyenne par an.

Une fois le logement tant attendu proposé au bout de plusieurs mois, voire plusieurs années, les difficultés ne font que commencer pour certaines familles ou peut-être même recommencer. Il s'agit donc d'être vigilant pendant le temps de séjour en centre d'hébergement, et aussi après la sortie pour que l'étaillage mis en place pendant le séjour ne s'écroule pas, ne soit pas mis à mal par des difficultés nouvelles et que tout cela tienne, pour que l'engrenage ne recommence pas, tant pour les adultes que pour les enfants.

Ce centre d'hébergement VIFF est un accueil de mères et d'enfants, victimes de violence et contraintes de quitter le domicile pour se protéger et protéger leurs enfants. **Avant d'arriver à être admises, c'est souvent un parcours d'errance, de service d'urgence en service d'urgence ou effectivement chez des amis, chez les uns, chez les autres, en dormant parfois même dans sa voiture avec les enfants**. Tout ce parcours-là sera à panser pour donner les moyens de se reconstruire avant la sortie et que tout cela tienne à minima.

Pour moi, l'accompagnement des personnes en difficulté ne peut pas être le seul fait de l'aide sociale et des travailleurs sociaux, mais doit bien résulter d'un engagement de chacun. On a bien entendu tout à l'heure que le politique devait être au cœur de cela.

Le VIFF est un exemple assez pertinent d'un engagement politique, créé en 1979, initié par le premier élu de la Ville de Villeurbanne, M. Charles Hernu. Il est **l'un des premiers centres d'accueil spécifiques pour femmes et enfants victimes de violence**. Un sujet déjà reconnu comme insupportable, mais encore tabou à ce moment-là. L'initiative municipale, a été relayée par les services de l'État quelque temps après. C'était pionnier sur le fond,



puisqu'il n'y avait pour ainsi dire aucun accueil spécifique femmes victimes de violence à ce moment-là en France, mais aussi sur la forme puisque les familles sont accueillies dans des petits logements répartis sur la commune de Villeurbanne. On signifiait par là que la prise en charge de cette question était l'affaire de tous, non seulement des travailleurs sociaux du centre d'hébergement, mais aussi de l'ensemble de la cité, puisque les enfants sont accueillis tout au long de l'année dans les écoles de façon spontanée et inconditionnelle. C'est aussi un accueil privilégié – je ne dis pas prioritaire –, parce que comme dans toutes les communes, il faudrait encore plus de places, en crèche, en halte-garderie et en centre social.

Savoir accompagner les familles, c'est la mission des travailleurs sociaux. C'est la moindre des choses, de faire sentir aux familles qu'elles sont accueillies par l'ensemble de la ville et qu'elles ont une place. **Ce qui fait peut-être le lit de la précarité, c'est d'être très vite éjecté, de ne plus être sujet, de ne plus être considéré, de ne plus avoir sa place au cœur de la ville.** C'est aussi un soutien dans le droit au logement, puisqu'effectivement lorsque des situations étaient bloquées, une attention particulière était toujours portée par l'office municipal de Villeurbanne pour considérer la demande de relogement des familles.

Savoir que l'on peut « compter sur » est important. Cela permet aux familles de redémarrer. Elles avaient certes eu des difficultés à un moment donné, mais elles passaient très vite à autre chose et prenaient leur place dans la commune.

Il est important pour les équipes de travailleurs sociaux, à ces moments où les équipes sont de plus en plus restreintes, de pouvoir prendre appui sur d'autres, qui « ont les moyens de ». Sinon, effectivement, on peut avoir un sentiment d'impuissance, non seulement de la part les familles hébergées, mais aussi des travailleurs sociaux qui sont près de ces familles.

Depuis de nombreuses années, nous avons organisé un partenariat assez important avec les autres établissements de l'agglomération lyonnaise. Un accueil de femmes victimes se répartit dans l'ensemble de ces établissements. A plusieurs, on est toujours un peu plus fort et un peu plus intelligent. Le séjour en centre d'hébergement doit réussir à lever tous les obstacles, notamment la régularisation des situations administratives, financières, titre de séjour, des situations juridiques, pour permettre aux femmes d'être au mieux de leur situation et d'avoir un peu laissé les difficultés derrière elles. **La sortie pouvant se révéler être un obstacle difficile, notamment pour les familles les plus fragiles.**

Le logement proposé est loin du logement rêvé. J'entendais le témoignage des enfants. C'est une réalité avec laquelle il faut faire, mais on n'est pas obligé de tout accepter. Nous avons fait **le constat amer que certaines familles une fois relogées avaient la tentation de baisser les bras.** Parfois, quand on allait à leur domicile, on voyait le linge encore dans les cartons et rien de rangé dans les placards. Elles avaient perdu pied avec la réalité ce que c'est que de faire face aux charges d'un logement, d'être dans la ville et d'être complètement autonome. Comment passer de cet état, où elles étaient soutenues au quotidien, au fait d'être dans la ville à nouveau, chef de famille, avec toutes les difficultés que cela suppose ?

Les femmes victimes de violence, sont particulièrement exposées au risque de résurgence de la violence, du fait de la tentation pour l'auteur des violences d'à nouveau faire emprise, sous prétexte d'aider à installer le lit du petit et, du coup, de reprendre pied dans le logement et recommencer les violences.

Nous avons donc proposé de **créer un service de suite qui fasse le relais**, de façon à faire un continuum de prise en charge, et que ce soit le référent qui a connu la famille pendant son séjour qui puisse effectivement continuer à être présent, à la demande de la famille. Ce n'est pas imposé. **C'est un accompagnement social, mais aussi un accompagnement technique**. Le logement neuf, même dans le parc HLM, est hors de portée des capacités financières des familles que nous accompagnons.

De ce fait, les propositions adaptées, se limitent à des offres dans le parc public ancien : des logements parfois dégradés, voire très dégradés. Il n'y a pas eu de changement de locataires pendant moult années, donc ils sont très vieillissants. Il n'est pas facile effectivement de faire entendre aux familles que c'est une bonne proposition, parce que le logement est bien situé, en centre-ville, avec des bus à proximité. Quand on le visite il paraît très décevant d'où, parfois, la tentation de le refuser, même s'il pouvait convenir.

**Le volet technique consiste à proposer des remises en état** : une chambre retapissée de façon à pouvoir inviter les copines, pour qu'elles puissent dire « *ta chambre est chouette !* ». Repeindre une cuisine, changer un linoléum... En fin de compte, très peu de chose, mais qui font beaucoup et contribuent à ce que la personne ne soit plus dans cette position : « *Je dois accepter, je suis dans l'obligation de, et c'est à prendre ou à laisser* ». C'est ce que l'on entend parfois dans les offices « *Il y a 500 candidats derrière, donc quand la proposition est faite, la réponse doit être donnée dans les 48 heures* ». Je ne sais pas si nous nous déciderions aussi vite, dans des conditions où il faut repartir à zéro après tout ce cheminement d'errance qui a mené au centre d'hébergement. Il faut réinscrire les enfants, changer d'école, se réadapter à un quartier... Tout cela redemande de l'énergie, alors qu'on en a déjà perdu beaucoup en chemin.

Le fait de négocier, d'être tiers vis-à-vis des bailleurs, de dire « *Cela relève de la compétence ou de la responsabilité du bailleur, et ceci est effectivement à notre charge* » aide beaucoup. Certes il faut choisir les aménagements : refaire le salon ou la chambre. Mais **permettre de choisir replace la personne dans une position de sujet**. C'est aussi choisir avec les personnes le mobilier, l'électroménager qui va rentrer dans la minuscule cuisine, prendre les mesures... Ce n'est pas évident quand on est seul. L'hébergement s'adresse surtout à des personnes seules, qui sont dans l'isolement le plus complet, qui n'ont pas de famille, pas de réseau et pas tout ce qui fait qu'on est souvent soutenu dans des périodes de mutation ou de changement de vie ou d'endroit. Pour les achats on recourt à des TISF (techniciennes d'intervention sociale et familiale, ex-travailleuses familiales) qui sont vraiment des personnes ressources pour le quotidien des familles.

Rien que pour se rendre dans les magasins qui vendent de l'électroménager et sont hors des villes c'est déjà tout un périple ! On aide à l'emménagement, des choses très concrètes,

mais qui font que les personnes, petit à petit, investissent le logement et passent de la position « *On me propose un logement* », que ce soit par le DALO ou toute autre commission qui fait obligation de, à « *Je choisis, je m'imagine déjà, je prends place, et j'habite* ». Là, on n'est déjà plus dans la précarité. On est très étonné, depuis que ce service a été mis en place et qu'on les prépare en aval, les sorties se passent beaucoup mieux.

On accompagne les enfants, jusqu'à ce que l'inscription à l'école soit effective et qu'ils se fassent un nouveau réseau d'amis. Ils ont appris, dès leur plus tendre enfance « *Je n'ai pas d'importance. Je peux être ici, là, ailleurs et personne ne se soucie de moi. Si j'ai des attachements à un moment donné, ils sont rompus parce que je ne vois plus la personne qui s'est occupée de moi et avec qui j'avais fait le lien. Demain, c'est quelqu'un d'autre qui me prend en charge au titre d'une autre mesure éducative sur le nouveau quartier* ». Tout cela fait que les enfants désapprennent petit à petit à s'engager et à croire en l'autre. Cela risque de forger des adultes qui hésitent devant un engagement et donc à établir de liens d'attachement. Les enfants se préservent de l'attachement car ils savent qu'ils risquent de ne plus voir la personne dans très peu de temps.

**Les problèmes de ressources et de logement sont au cœur de la précarité, mais c'est aussi ce défaut d'attachement ou cette difficulté à être en lien avec l'autre et à trouver sa place dans la société.**

Ce service, vraiment, cimente tout le travail qui a été fait en hébergement. Il permet d'attendre d'avoir des relais sur le nouveau secteur. Tout un chacun sait que tous les services sont débordés et font ce qu'ils peuvent. Cela permet aussi d'attendre pendant plusieurs mois qu'une mesure éducative, qu'elle soit d'ordre administrative ou AEMO judiciaire, puisse être mise en route. On s'assure que les rendez-vous et que les relais sont bien pris avec les collègues, pour ne pas laisser les familles en creux. Il y a aussi des liens avec les services de la PMI.

C'est très apprécié au niveau des bailleurs. De ce fait, on a davantage de propositions de logements, qu'il y a quelques années. C'est appréciable. Par conséquent, cela fait des sorties et donc des admissions

On peut accepter des logements, même si le travail n'est pas vraiment terminé au niveau de l'hébergement, parce qu'on sait qu'on va pouvoir poursuivre avec les personnes. Cela permet donc de saisir le logement quand il se présente.

**Catherine PAULIN** - Directrice du Pôle hébergement d'insertion au Centre d'action sociale protestant, Paris.

Nous avons quatre structures d'hébergement, quatre CHRS. Nous accueillons des publics très diversifiés, isolés, couples, familles avec enfants, familles monoparentales dans des structures collectives, où les personnes sont accueillies en chambre individuelle, mais qui ont des capacités d'accueil de deux à trois personnes maximum par chambre et où nous assurons une restauration collective, ce qui est important dans la question du temps de séjour.

Ce sont souvent **des familles qui arrivent de l'hôtel, qui ont été hébergées par des tiers, qui ont été expulsées ou qui ont des parcours d'errance de rue plus importants**. On voit aussi assez fréquemment des parcours précédents, soit en centre d'hébergement, soit en foyer pendant l'adolescence.

Les structures d'hébergement ont une grande utilité pour accueillir, mettre à l'abri, travailler sur un projet global par rapport aux familles, régler un certain nombre de difficultés sur le temps d'arrivée. **On s'aperçoit que dans les structures collectives, au bout d'un certain temps (dix mois, un an), les familles commencent à perdre leur autonomie**, parce que le repas est assuré continuellement, que les gens ne peuvent pas faire la cuisine pour eux et pour leurs enfants, qu'ils sont dans des chambres avec les enfants, et que donc la question de l'intimité est posée. Cela devient très vite difficile à vivre pour eux.

Nos moyennes de séjour tournent autour de 18 mois. Parfois, des familles restent deux ou trois ans. Certaines familles sont restées quatre ans. Ce sont des situations extrêmement pénibles pour elles. **Il faudrait vraiment pouvoir limiter les temps de séjour à une année**. On est en région parisienne et je connais bien le contexte du logement social. Il faudrait peut-être créer des parcours continus dans le logement social. Peut-être y a-t-il aussi des parcours résidentiels à travailler à partir des centres d'hébergement, **en lien avec les bailleurs sociaux qui pourraient accepter de proposer des offres différentes, des offres adaptées par rapport au logement social traditionnel?**

C'est le « logement d'abord », mais on a aussi un certain nombre d'outils diversifiant les réponses: les résidences sociales, des logements dans le diffus, des baux glissants qui pourraient aussi être utilisés pour travailler sur des parcours résidentiels.

**Aline PAILLER** - Pourquoi ne sont-ils pas utilisés ?

**Catherine PAULIN** - Ils sont utilisés pour les résidences sociales. Pour les baux glissants, c'est un peu plus compliqué. Des dispositifs, comme Solibail, commencent à se développer.

Pour avoir travaillé une quinzaine d'années dans le logement social, sur la question de la prévention des expulsions il me semble aussi extrêmement important de pouvoir les développer. Il existe déjà beaucoup de dispositifs d'accompagnement sur la question de la prévention des expulsions, notamment dans les offices, peut-être plus que chez d'autres bailleurs sociaux. En revanche, il me semble qu'on se limite en termes de mesures et de propositions. Éviter toutes les expulsions n'est pas toujours une bonne chose pour un quartier, parce que parfois on est obligé d'aller jusqu'au bout de l'expulsion de certaines familles, en raison des troubles dans le quartier et dans le voisinage. Pour autant, plutôt que d'effectuer une procédure d'expulsion manu militari, il faudrait trouver d'autres solutions, notamment par un travail inter-bailleurs. Pourquoi ne pas recevoir telle famille chez un autre bailleur ? Pourquoi ne trouve-t-on pas une solution de bail glissant ? Là, **il faut effectivement innover et rendre les dispositifs plus souples**. Prévenir les expulsions de ces familles isolées, diminuerait les dégâts que l'on peut rencontrer chez ces personnes car on les retrouve beaucoup aussi en structure d'urgence.

**Bruno CHALLAN BELVAL**, Président de l'association Sainte Geneviève, Paris.

Notre association est née d'un constat, fait voilà un peu plus de 10 ans à l'initiative notamment de Dominique Versini, par un certain nombre de paroissiens à Paris. Ils ont considéré que, face au problème du logement et à la dureté avec laquelle était traitée une partie de la population parisienne, on ne pouvait pas rester les bras ballants et qu'il fallait tenter quelque chose.

**Notre association a pour objet d'accompagner les gens en les logeant, c'est-à-dire que nous faisons de l'insertion par le logement. J'insiste bien, l'accompagnement est prioritaire chez nous.**

Comment fonctionnons-nous? Tout d'abord, les familles viennent dans nos appartements. Elles sont issues soit du SAMU Social, c'est-à-dire que lorsque nous avons un appartement disponible, nous alertons le SAMU Social qui étudie les caractéristiques d'une famille qui correspond à ce que nous savons faire, soit ces familles viennent par nos associations partenaires, généralement le Secours catholique et les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul et le SAO (Service d'action et d'orientation du Nid) qui les sélectionnent pour correspondre à notre compétence.

Notre compétence porte sur les familles en grande précarité bien entendu, mais dont la possibilité d'être réinsérées reste ouverte. Ce ne sont pas des cas lourds. Pourquoi? Parce que **nous fonctionnons avec un aspect technique et un aspect amical et fraternel**. Nous avons une assistante sociale qui assure tout l'aspect professionnel nécessaire pour traiter correctement les dossiers de ces familles, et **nous avons surtout un grand nombre d'accompagnateurs qui sont des citoyens, comme vous et moi, sensibilisés à ce problème du logement et qui sont venus vers nous**. Pour la plupart, par le bouche à oreille. Ces accompagnateurs prennent en charge une famille pendant six mois, un, deux ou trois ans. Nous avons même une famille depuis six ans, ce qui est un problème d'ailleurs.

L'association Sainte-Geneviève est à la fois installée sur la totalité de la ville et est démultipliée sur une petite dizaine de paroisses où nous avons des antennes locales qui ont leurs propres logements et leurs propres accompagnateurs. Ce sont donc vraiment **des pères et des mères de famille qui s'investissent totalement et qui deviennent des amis de nos familles, qui les accompagnent** tant pour inscrire les enfants à l'école, que pour faire des démarches et obtenir les allocations auxquelles elles ont droit, mais qui rentrent également dans l'intimité de la famille en ce sens où ils font les budgets, ils surveillent le paiement des loyers...

La grande part de notre action se fait grâce à ces accompagnateurs. Nous constatons d'ailleurs que lorsqu'un accompagnateur est un peu insuffisant les familles ont du mal à s'impliquer et que les rapports avec l'association se détériorent. Les accompagnateurs sont formés, non pas professionnellement, mais par des réunions régulières et des échanges entre eux. Ils ont la possibilité d'appeler notre assistante sociale pour avoir l'appoint technique et professionnel qui peut leur manquer.

**Cette formule fonctionne bien.** On peut dire pratiquement que pour la totalité des familles qui sont rentrées dans le contingent HLM et que nous continuons à suivre pendant trois ou quatre mois après, c'est une réussite. Les loyers sont payés, les enfants vont à l'école. Il y a là une lueur d'espoir.

Nous entendons un constat dramatique, que je partage, sur la politique du logement. Je décrirai quels sont nos problèmes, à nous qui sommes à l'autre bout de la chaîne et qui subissons l'absence de politique correcte de logement de notre pays. Mais, avant d'aborder ces problèmes et ce constat de nos difficultés, je voulais dire que **cette petite formule, nous avons une cinquantaine d'appartements dans Paris, apporte pourtant un peu d'espoir.**

**Dominique VERSINI** - Dans mes souvenirs, au début, les premiers logements ont été mis à disposition gracieusement par des familles de la paroisse ?

**Bruno CHALLAN BELVAL** - Au début et aujourd'hui encore. Nous disposons **d'appartements que nous louons soit à une société d'HLM, soit à des particuliers** et nous avons, au sein des paroisses, une quinzaine d'appartements qui nous sont spontanément prêtés par des propriétaires pour six mois, un an, deux ans, trois ans, voire pour des durées très différentes. Toutefois, nous louons la grande majorité des logements.

Nous avons créé l'année dernière la « Fondation pour l'insertion par le logement » destinée à prospecter et à récupérer des fonds pour acquérir de l'immobilier à Paris. Notre objectif est vraiment d'entrer dans Paris, parce que c'est dur. Le prix du mètre carré est très cher, mais il faut également saluer la générosité des gens. C'est pourquoi je disais que nous sommes un petit îlot de bonheur... Nous avons quand même des difficultés. Elles proviennent d'abord du manque de logements. C'est une banalité, mais à double titre en ce qui nous concerne. Nous avons besoin de logements passerelles. Nous avons énormément de demandes de familles qui voudraient rentrer chez nous, et c'est la raison pour laquelle nous avons créé cette fondation, pour essayer de récupérer des fonds. **Nous ne comprenons pas pourquoi les sociétés d'HLM, qui recueillent nos familles à l'issue de leur parcours chez nous, sont à ce point réticentes à nous fournir des logements passerelles.**

La société Sogeco – il faut la citer, parce que c'est important – nous a quand même confié en location un immeuble de 14 appartements dans le XV<sup>e</sup>, mais nous avons beaucoup de mal à répéter cette opération et nous avons besoin de logements passerelles.

Il faut aussi les logements de sortie. Il est contre-performant d'accompagner des familles et, lorsqu'elles sont mûres pour partir dans du logement définitif HLM, de leur dire qu'on ne trouve pas de logement. C'est contre-performant, parce qu'elles s'épuisent chez nous, qu'elles ne veulent plus être accompagnées et qu'elles n'ont plus besoin de l'être. Alors, c'est la quête permanente, logement par logement. Il faut faire le tour de toutes les sociétés d'HLM pour trouver un appartement.

Ce problème de logement, bien connu à Paris, est notre premier souci. On ne se sent pas du tout aidé. On est à l'abandon. On fait un bon boulot mais, une fois qu'il est fait, personne

ne vient en ramasser les fruits. Alors, on repart en arrière avec des familles qui nous reprochent « *Vous ne faites rien pour nous loger* ». Combien de fois l'ai-je entendu !

**Notre deuxième problème provient de la faiblesse des revenus de nos familles. Il est question de supprimer les allocations à une mère de famille qui a 500 euros pour faire vivre trois enfants, parce que l'un d'entre eux a fait une bêtise ou ne va pas à l'école. C'est briser un équilibre. On se demande d'ailleurs comment l'équilibre tient encore.** Il est tellement fragile qu'il ne faut pas toucher à cet aspect financier, parce qu'on déstabilise, on détruit tout le travail de construction qui a été fait et est assis sur des revenus financiers tellement ridicules, qu'il est hors de question de toucher à cet aspect de l'accompagnement financier des gens. Voici un exemple. Il s'agit de petites tracasseries administratives, dont les conséquences sont vraiment néfastes. Nous avons accueilli, voilà un an, une femme guinéenne avec un enfant malade. Nous l'avons logée dans un deux-pièces. Au moment de la guerre civile qui a eu lieu en Guinée, la famille là-bas a mis trois enfants dans un avion. Un dimanche soir, on m'a téléphoné en me disant que ce n'était plus une femme avec un enfant mais avec quatre enfants qu'il fallait loger. J'ai dit tout de suite qu'on ne pouvait pas reprocher à une mère de famille de faire venir ses enfants. Mais je me trouve maintenant, en tant que responsable de l'association, face à un problème. Les enfants que nous avons scolarisés ont le droit d'être soignés, mais ils ne sont pas reconnus au titre d'enfants. Donc, la mère de famille ne peut toucher aucune allocation logement en ce qui les concerne.

Ces enfants ont 7, 8 et 9 ans. Lorsque je vais chercher un appartement HLM, les sociétés HLM vont me dire : « *On ne connaît pas ces trois enfants qui sont sans-papiers* ». Le regroupement familial, ne fonctionne pas en logement passerelle. Voilà une situation qui, humainement, est parfaitement compréhensible mais qui, pour le responsable que je suis, est totalement ingérable. Cette femme avait déjà du mal à payer le loyer de son deux-pièces. On n'a pas voulu la laisser dans ce deux-pièces, donc on lui a trouvé un appartement un peu plus grand pour qu'elle puisse y aller avec tous ses enfants. Elle ne pouvait déjà pas payer le petit appartement, elle peut encore moins payer le grand. Elle n'a aucune aide pour financer cette opération et je ne sais pas comment je vais pouvoir lui trouver un logement. On pourrait la loger en HLM mais les HLM ne la prendront pas, Pourtant, c'est une femme remarquable. Les enfants sont très bien élevés. Un tel exemple, j'en ai quatre ou cinq autres !

**Dominique VERSINI** - Peut-être pourriez-vous déjà saisir la Défenseure des enfants ? On examinerait la situation, pour voir ce qu'il est possible de faire, en essayant de régulariser ses enfants. J'en profite pour dire que c'est absolument le rôle de la Défenseure des enfants que d'être saisie par des personnes ou des associations lorsque les situations portent atteinte aux droits des enfants.

**Bruno CHALLAN BELVAL** - Je vais vous saisir derechef !

**Aline PAILLER** - Bernard Devert vos expériences sont toutes particulièrement intéressantes. Vous êtes Président fondateur d'Habitat et Humanisme, une fédération de 48 associations sur

62 départements, comptant 2 000 bénévoles et 180 salariés et vous avez 1 700 logements. Ce n'est pas rien ! Quand vous avez décidé voilà 25 ans de fonder Habitat et Humanisme, de quels constats, de quelle analyse, de quelle vision (on a beaucoup parlé du manque de vision) êtes-vous parti ?

**Bernard DEVERT**, Président fondateur d'Habitat et Humanisme

Quel était le constat il y a 25 ans ? Malheureusement, 25 ans plus tard, c'est celui que nous faisons aujourd'hui. **La ségrégation spatiale conduit à faire en sorte qu'il y a un échec de l'inclusion des personnes, enfants, familles, qui viennent d'ailleurs.**

Étienne Pinte disait que, sans les associations, peut-être notre pays serait en révolution. Christophe Robert dit « *ça suffit !* ». Je me sens tout à fait solidaire de leurs propos et de leurs analyses. Les chiffres qu'a cités Étienne Pinte (3,5 millions de personnes sont mal-logées) ne créent finalement pas cette indignation qu'a largement évoquée Christophe Robert. Cette indignation, vous l'avez faite vôtre, sinon vous ne seriez pas là.

Qu'est-ce qui se passe ? J'ai entendu beaucoup la question du pourquoi. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans une société de l'illusion de la puissance, tant qu'on ne parviendra pas à s'ouvrir à une autre réalité, à savoir celle que les visages que nous rencontrons nous font découvrir, c'est-à-dire la fragilité. On a peur de la fragilité. Je ne connais pas de meilleure définition que celle de ce philosophe Paul Ricoeur, un protestant, « **L'objet de la responsabilité, c'est le fragile, parce que précisément ce fragile est confié à notre garde et est confié à notre soin** ».

Quels que soient les gouvernements, ils ont bien de la peine à mettre en place de nouvelles politiques, pour qu'il n'y ait plus ces 3,5 millions de gens mal-logés. L'appel de l'Abbé Pierre en 1954, qui a été très normalement encore évoqué ce soir, « *Au secours mes amis, 100 000 personnes dans la rue* », est très actuel puisque 100 000 personnes sont encore aujourd'hui sans domicile fixe.

Les personnes que j'accueille disent : « *Finalement, je compte pour rien puisque je n'ai pas d'accès au logement* ». J'entends ce SDF me dire lui aussi « *Je compte pour rien. Ce n'est pas grave de n'avoir rien. Ce qui est précisément grave, c'est de ne compter pour rien* ».

**Ce qui nous réunit les uns et les autres, ce n'est pas simplement de faire des constats, mais bien d'essayer de trouver des propositions. Le monde associatif doit tenter, avec les politiques, de faire bouger les lignes.**

Deux titres cette semaine à la une des journaux. *Le Parisien* titrait « *Quel gâchis !* », en parlant des logements vacants. Derrière la brutalité du titre, il y a surtout des gens brutalisés par ce manque de logements. *Le Monde* titrait « *Les familles moyennes sont chassées de la capitale* ». On va bien quand même arriver à dire « Non » et à entrer en résistance ! Entrer en résistance ne consiste pas simplement à gémir, mais bien précisément parvenir à faire des préconisations.



Il y a quelque chose de tout à fait intéressant dans la politique que met en place Benoist Apparu, Secrétaire d'État au Logement : « Arrêtons cette *politique systématique du logement social, qui conduit des élus à construire des logements là où l'urgence n'est pas* ». Effectivement, **ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de difficultés sur le plan quantitatif qu'il n'y a pas de difficultés sur le plan qualitatif**. C'est toute la question du vivre ensemble et de cette mixité sociale.

Quand même, il y a des urgences. Il me semble que la territorialisation est une avancée, à condition qu'on ne parle pas de cette territorialisation comme d'un concept. Comment, à partir de cette territorialisation, susciter une politique qui réponde précisément aux besoins de ces territoires ?

Je vois trois propositions.

- Modifier, pour son 10<sup>e</sup> anniversaire (13 décembre 2010) la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) pour que toutes les communes participent à un effort de construction de logements sociaux ; les communes riches ne sauraient s'affranchir de la création de logements à destination des personnes fragilisées. La République est une et indivisible ».

Je sais que la Fondation Abbé Pierre a invité à cette modification de la loi. Nous sommes à leur côté pour que la question du logement soit considérée comme étant une grande cause nationale. Pourquoi n'y arrivons-nous pas ? Comment faire en sorte que les communes riches, sur leurs recettes fiscales, puissent s'affranchir de créer du logement ? Je trouve que c'est une pratique tout à fait inacceptable, parce que cela revient finalement à dire que cette loi est un droit pour les pauvres, et qu'un droit pour les pauvres, c'est un pauvre droit. Il faudrait inviter les communes riches à toutes s'engager dans cette mobilisation. Un certain nombre de communes dit « *On paye, parce qu'on ne veut pas voir des personnes qui ne sont pas de notre bord* ». Finalement, **le slogan du ministère du Logement le « logement d'abord », devient un « logement aux abords ».** Là, c'est absolument inacceptable.

- Réviser les Plans locaux d'urbanisme (PLU) dans les grandes agglomérations pour augmenter les droits à construire de 25 % à 30 %, avec une affectation pour ceux-ci d'une charge foncière éligible aux financements sociaux et à l'accessibilité aux primo-accédants.

Le Plan local d'urbanisme est un outil offert aux élus qui leur permet d'intervenir sur l'acte de construction. La loi Engagement National pour le Logement et celle pour la Mobilisation pour le logement et contre l'exclusion évoquent cette question, donc je ne suis pas dans une approche totalement utopique. On voit qu'il y a déjà une prise en compte des responsabilités, notamment avec le soutien d'Étienne Pinte.

Il s'agit de faire en sorte que, sur les droits à construire que prévoit le Plan Local d'Urbanisme, dans les agglomérations où le logement est le plus tendu, ces droits à construire soient majorés de 25 à 30 %. Cela ne va pas défigurer la ville. Ce n'est pas parce qu'on fait un ou deux niveaux supplémentaires qu'on créera des villes américaines. Il faudrait que ces droits à construire supplémentaires soient affectés d'une charge foncière zéro ou en tout cas

accessible au financement social et très social. Naturellement, nous ferions avancer la cause des pauvres, la cause des jeunes foyers ou des primo-accédants pour lesquels, aujourd'hui, un certain nombre de villes, dont Paris, sont interdites. Pouvons-nous accepter qu'une ville soit interdite ?

Christophe Robert l'évoquait. Les prix du logement ont été multipliés par deux en dix ans. A Paris, il y a dix ans, le prix du mètre carré était de 3 500 euros/m<sup>2</sup>. Aujourd'hui, il est de 7 500 euros/m<sup>2</sup>. Cela veut dire que les gens, avec le fruit de leur travail, ne peuvent plus accéder à un logement. Il y a là véritablement un mépris de ceux qui travaillent.

- Développer la propriété solidaire avec l'usufruit désormais éligible aux financements très sociaux (PLAI et PLUS). Cette perspective visée dans la loi « Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion » précise celle de « l'Engagement National pour le Logement » préconisant la mise à disposition de tènements (terrains) appartenant à l'État en vue de faciliter une politique sociale de l'habitat.

La loi Engagement National pour le Logement, qui avait été initiée par Jean-Louis Borloo, préconisait la mise à disposition de tènements appartenant à l'État ou aux collectivités locales dans le cadre de l'usufruit social. Depuis le mois de mars 2009, il y a une possibilité de pouvoir mettre des financements très sociaux sur un démembrement de la propriété sur le droit d'usufruit.

Seulement, il faut qu'il y ait une cohérence puisque, dans le même temps où il y avait ce vote de la loi Engagement National pour le Logement et où Jean-Louis Borloo demandait aux ministères précisément de mettre un certain nombre d'immeubles à disposition du logement très social, la loi de finance demandait au contraire aux ministères de faire en sorte de céder leurs bâtiments au prix du marché. **Il me semble que toute la démarche est de parvenir à une plus grande cohérence.** La crise financière de 2008, avec les conséquences sociales que nous connaissons, a instillé le doute dans le pays. **Certains se disent qu'il faut rechercher des voies alternatives, celles-ci existent, notamment à partir de l'économie sociale et solidaire qui représente actuellement – ce n'est plus une utopie – 11 % du Produit national brut.**

C'est une invitation, avec la Fondation Abbé Pierre, Habitat et Humanisme, Solidarités Nouvelles pour le Logement et bien d'autres, à essayer d'aller plus loin au niveau de la mobilisation d'une épargne solidaire, sans laquelle il n'y aura pas de solidarité et sans laquelle il y aura encore d'autres colloques dans dix ans ou dans vingt ans, parce que le logement sera inaccessible aux populations les plus fragilisées.

**Dominique VERSINI** - Pourriez-vous nous réexpliquer la troisième proposition ?

**Bernard DEVERT** - Il s'agit de dire à l'État ou à une collectivité locale « Vous avez un bien, vous en gardez la propriété, mais vous confiez à une société d'HLM, un OPAC, une SA ou une structure comme celle de la Fondation Abbé Pierre, Habitat et Humanisme ou bien d'autres, l'usufruit pour 15, 20, 25 ou 80 ans suivant les travaux à réaliser, » dans le cadre de ce que l'on

appelle une emphytéose ou un bail emphytéotique. Jusqu'à maintenant, on n'arrivait pas à mettre sur un droit d'usufruit, puisque la Caisse des Dépôts et Consignations refusait le Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). Avec le décret de mars 2009, enfin il y a cette éligibilité ! Des textes existent. C'est une invitation à ce que les collectivités et l'État disent « *C'est un patrimoine de la nation qui, par priorité, doit précisément servir les intérêts de ceux qui sont en situation de plus grande fragilité* ».

- Nous travaillons sur cette épargne de solidarité, avec des agréments de l'Autorité des marchés financiers. Ces opérations nous permettent d'avoir les fonds propres nécessaires pour solliciter des prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et réaliser des opérations pour ceux qui sont tout le temps rejetés dans un ailleurs. **Je voudrais en outre que l'on soit attentif, sur le plan politique, à l'opération du Grand Paris.** Si elle voit le jour, c'est une possibilité de réaliser 40 000 logements. Il faudra absolument que la société civile et les associations se mobilisent pour faire une tentative de rééquilibrage, pour que des logements soient construits pour les personnes fragilisées, afin de parvenir enfin à un urbanisme humanisé puisque solidaire.

**Habitat et Humanisme a réalisé une opération de 55 logements en plein centre-ville** dans un immeuble neuf, la Maison Christophe Mérieux à Lyon. On était venu nous trouver en nous disant « *Un certain nombre de mamans n'ont pas de logement à la sortie de la maternité* ». C'est terrible de donner la vie et de ne pas avoir de berceau ! Nous avons été ralentis par de nombreux recours, parce que des voisins considéraient qu'il allait faire tache dans ce quartier très bourgeois. Enfin, cette opération a pu être réalisée. 20 logements sont réservés à des mamans qui sortent de la maternité, 25 logements sont pour des personnes du troisième âge – **nous sommes dans une mixité à la fois en termes d'âge et de ressources** – et les autres logements sont pour des étudiants, notamment des futurs soignants.

Cela vaut la peine aujourd'hui de faire en sorte de développer ces opérations. Cela appelle le concours de chacun, parce qu'il faut faire remonter les besoins. Cela permet aussi un cri d'indignation. Quand une maman, à la sortie de la maternité, n'a pas de logement, heureusement dans ce pays que des hommes et des femmes se lèvent pour dire « Non ! ». C'est peut-être cela entrer en résistance. Pour ce faire, il faut parvenir à des opérations très concrètes. Finalement, il faut faire découvrir les visages pour envisager une politique autrement.

**Aline PAILLER** - Votre association créée il y a 25 ans arrive à réaliser des opérations et vous générez des fonds propres. Comment fait-il que tous ces organismes existants en matière de logement n'y arrivent pas et qu'on ne résolve pas un peu mieux le problème du logement ?

**Bernard DEVERT** - 10 000 familles logées en 25 ans, ce n'est pas non plus très brillant. Donc, je ne me sens pas en position de donner des leçons.

**Aline PAILLER** - Qu'est-ce qu'il faudrait pour que ce soit plus brillant ?

**Bernard DEVERT** - Que ce soit davantage adapté aux besoins... **On dit que 60 millions**

**d'habitants, donc 94 ou 95 % de la population française, sont bien logés. Tant qu'on en restera sur ces idées, cela mettra à distance les personnes en situation de fragilité.**

**Aline PAILLER** - À la salle maintenant de poser des questions, faire des témoignages ou interpellier. Nous avons ici Claudine Ledoux Maire de Charleville-Mézières, qui a aussi été députée.

**Claudine LEDOUX** - Jean-Paul Bret a dit quelque chose d'important : la France, ce n'est pas Paris et inversement. Les situations sont différentes. Dans notre ville qui compte 42 % de logements sociaux, il n'y a pas de tension au niveau du logement. Quand on demande un logement on en a un très rapidement. Il n'y a pas de problème quantitatif. Il n'en reste pas moins qu'il y a des problèmes qualitatifs et des problèmes de mixité sociale.

Nous sommes confrontés au partage et à la solidarité par rapport au logement et par rapport aux autres communes, notamment périphériques, qui laissent la ville du chef-lieu empiétrée dans ses problèmes sociaux ; ces communes périphériques ont récupéré, au fur et à mesure du temps, les populations les plus aisées qui vivent au nez et la barbe de la ville, en payant moins d'impôts locaux, mais en profitant bien entendu des structures de la ville (structures culturelles, sociales et sportives). C'est le problème bien connu des villes moyennes françaises. Il serait bien, quand on parle de réformes territoriales par exemple, de s'attaquer aussi à ce genre de questions.

Il faut une mixité sociale et un partage avec les communes périphériques notamment. Nous sommes en cours de rénovation urbaine dans trois gros quartiers, ce qui nous impose – et on en est fort heureux – de construire de nouveaux logements dans des quartiers plus anciens. On s'est aperçu, avec vraiment beaucoup de tristesse – on est triste parce qu'on se dit que le bon sens est peut-être la chose la mieux partagée au monde, mais que la bêtise et la sottise aussi –, que sur un foncier placé dans un quartier ancien, quand on propose parce qu'il y a de la place, la construction de 10 logements sociaux, on a des protestations à n'en plus finir, comme si on allait construire une centrale nucléaire avec un aéroport ! Parfois, je ne comprends plus.

C'est pourquoi j'ai apprécié ce matin la proposition du Président d'ATD Quart Monde. *« On va proposer aux citoyens de soutenir les maires, pour dire que l'on veut des logements décents pour tout le monde, parce que c'est un droit pour chacun »*. Il faut en parler, bien entendu, et il faut soutenir les élus locaux, les élus de base qui sont au front. Ils sont près des problèmes et souvent ils se substituent à l'État, mais on commence à en prendre l'habitude, ils se substituent aussi aux organismes logeurs.

Dans notre ville, nous avons des logements communaux que nous destinons à des familles que personne ne veut loger. On ne va pas les laisser dehors, tout de même ! Elles intègrent alors des logements communaux. Nous ne sommes pas organisme logeur. Cela pose des problèmes pour une ville que de gérer aussi un parc de logements. C'est un coût important et on ne sait pas extrêmement bien faire. Cela permet que les familles soient hébergées dans des logements décents au lieu d'être dehors.

Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de problèmes quantitatifs qu'on a suffisamment de logements et pas parce qu'on a des logements vides qu'on n'a pas d'autres problèmes d'accès au logement. Des jeunes, comme partout, qui vivent encore chez leurs parents, voudraient bien accéder au logement. Nous les aidons. Nous avons des dispositifs au sein de la collectivité.

Nous avons aussi des dispositifs pour aider nos étudiants à bien se loger, à bien se transporter, à bien se nourrir également, parce que la pauvreté atteint aussi les jeunes et les enfants durement. Quand cela ira bien dans notre société, cela ira mieux pour les enfants et pour les jeunes nécessairement, mais il est vrai qu'ils sont plus vulnérables.

Je voudrais dire que je suis très heureuse d'être là. Je suis venue écouter cette conférence et écouter les uns et les autres témoigner, pour faire partager leurs expériences et donner leur point de vue disciplinaire et leur expertise. C'est vraiment très bien. Je remercie la Défenseure des enfants d'avoir organisé cette conférence.

J'en viens à la Défenseure des enfants. Il est extrêmement important que cette autorité continue de vivre. Ce n'est pas Jean-Paul Bret qui dira que ce n'est pas important, je le sais. Il faut à tout prix qu'elle continue à exister et qu'elle ait l'indépendance suffisante pour que des gens, à sa tribune, puissent s'exprimer et qu'elle puisse toujours nous rapporter la parole des enfants !

**Anne-Claire COLLEVILLE**, Je suis coordinatrice technique de la Mission santé et habitat à Médecins du monde.

Je souhaite évoquer ce qui me semble être aussi une prérogative du maire, la question de l'habitat insalubre et de l'intervention dans l'habitat insalubre, dans le parc privé en particulier, mais peut-être aussi dans le parc social (ce serait une question à poser), parce que c'est vraiment ce à quoi nous sommes confrontés. Effectivement, les rats, les souris, les cafards, la peinture au plomb... Notre première « mission saturnisme » est en train d'évoluer en « mission santé logement » avec le problème de l'humidité et des moisissures qui entraînent toutes ces questions déjà évoquées.

D'une commune à l'autre, les maires et les services communaux d'hygiène et de santé ont des politiques tout à fait différentes. On se heurte parfois à une non-volonté d'intervenir, qui nous mène dans des impasses.

**Jean-Paul BRET** - Je suis d'accord avec vous c'est effectivement une prérogative du maire avec les services d'hygiène et santé des collectivités.

**François BORDAS**, Directeur départemental de la cohésion sociale en Côte-d'Or. Il y a un grand absent aujourd'hui : Benoist Apparu ou quelqu'un de son équipe.

**Dominique VERSINI** - Ils sont tous à Strasbourg, au congrès des HLM.

**François BORDAS** - C'est vraiment dommage parce qu'il aurait su, bien mieux que moi, vous donner un peu d'espoir. Vous parliez de la fluidité entre toutes ces opérations qui vont de l'hébergement vers le logement. Il ne faut pas tomber dans le piège de n'en faire qu'un problème de chiffres. Je parle de l'agglomération de Dijon qui est celle que je connais. Depuis quatre ans, deux fois plus de logements sociaux ont été construits et trois fois plus de logements très sociaux ainsi que beaucoup de places d'hébergement. Pour autant, tout ne fonctionnait pas. Benoist Apparu à travers le « logement d'abord », propose la réponse à votre question.

Il y avait des dispositifs et on espérait qu'un jour ils rencontreraient les politiques publiques pour lesquelles ils sont faits. Cette rencontre n'est pas systématique. Elle ne se passe pas bien. C'est donc avant tout un problème de méthode. Benoist Apparu propose d'inverser la méthode. On va remettre les personnes, qui sont effectivement dans les centres d'hébergement au cœur des dispositifs.

En généralisant le dispositif du SAO sous forme de SIAO, Service intégré d'accueil et d'orientation, on part de la personne et on fait un diagnostic, une orientation et un parcours d'insertion par le logement. On le suit jusqu'à ce qu'on y arrive. Je crois que c'est quand même fondamental.

À propos du logement, il ne faut pas oublier quelque chose de fondamental. Le problème n'est pas une équation à deux inconnues, mais à trois. Cela se passe entre un logement, une famille, mais aussi de l'accompagnement social. Quand on parle du « logement d'abord », du « *Housing first* » aux États-Unis, c'est comme pour un relais. L'équipe de France du 100 mètres nous a montré que le plus important se situe au moment du passage du relais.

**Aline PAILLER** - Il me semble qu'on ne l'oublie pas. On n'a fait que d'en parler. Toutes les expériences ne font quasiment que de l'accompagnement social.

**François BORDAS** - Le problème se situe au passage du relais. Une association fait de l'accompagnement social et, à un moment donné, il faut passer le relais au bailleur. Là, il faut aussi que les travailleurs sociaux soient « honnêtes », c'est-à-dire qu'ils donnent une image fidèle de la famille, de façon à ce que le bailleur sache exactement à qui il a à faire. L'accompagnement social doit aussi continuer une fois la famille logée, sinon cela ne fonctionne pas. C'est là où il faut travailler. Ce n'est pas qu'un problème de nombre.

**Christian MANUEL** - Pendant cinq ans, j'ai animé une consultation d'accueil des réfugiés à la CAFDA, qui est une structure du CASP (centre d'action sociale protestant). Depuis cet observatoire, j'ai pu constater deux choses que je trouve assez effrayantes qu'il faut souligner.

La première, c'est la détérioration au cours des années 2005-2008 du système des PMI malgré les efforts inouïs des directrices. On a vu un véritable effondrement de ce système, au point que, comme les médecins s'en vont pour des raisons que je n'évoquerai pas, on donne des rendez-vous à quatre mois, cinq mois... Certains centres arrêtent complètement l'enregistrement

des rendez-vous. C'est surtout vrai dans la grande banlieue et, en particulier, dans la grande banlieue Est, où des familles avec enfants sont dans des situations très critiques et ne bénéficient pas des soins auxquels elles ont droit.

Contrairement à ce que l'on dit dans notre pays, « *Beaucoup de choses ne vont pas mais, au moins, les gens peuvent manger!* ». Non! Toute l'équipe a vu des petits enfants qui avaient faim et qui étaient gravement sous-alimentés dans le cadre de notre activité à la CAFDA dans les années 2004, 2005, 2008.

L'État loge dans des chambres d'hôtel, sordides pour la plupart, diverses personnes relevant de la précarité. A-t-on conscience des chiffres? 2 000 chambres en Île de France coûtent 44 millions d'euros par an pour une famille de trois personnes. (20 euros la nuit x 3 personnes x 365 jours x 2000 chambres...).

**Bruno LACHNITT** - Mission régionale de l'information sur l'exclusion Rhône-Alpes.

Bernard Devert évoquait l'incohérence entre la loi Borloo d'un côté et la loi de finances de l'autre qui disent des choses contradictoires. Sur le même sujet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, une loi est passée de manière trop inaperçue. Elle introduit la fongibilité des prestations pour la récupération des indus. Cela veut dire qu'auparavant on pouvait récupérer les indus de l'Allocation familiale sur des Allocations familiales, ceux de l'APL sur l'APL, ceux du RMI sur le RMI... Maintenant, on peut récupérer des indus de l'allocation familiale, de RSA... sur n'importe quelle autre prestation, y compris sur de l'APL, ce qui fragilise beaucoup les familles par rapport au logement.

Dans le même temps, on met en place une loi sur la généralisation du RSA pour diminuer la pauvreté et, au motif de lutter contre la fraude, on vote une loi qui fragilise les familles les plus pauvres. C'est le même type d'incohérences. Il faudrait revenir sur cette fongibilité des prestations pour la récupération des indus, qui fait plus de dégâts sur les familles précaires qu'elle ne fait de progrès sur la récupération des fraudes.

**Guy LE CALONNEC**, responsable du service social de Bagnolet.

Je suis un acteur de la protection de l'enfance. J'ai beaucoup travaillé dans la protection de l'enfance. Je suis éducateur de formation et je découvre en ce moment l'action sociale. Je découvre quelque chose d'apocalyptique sur la mise en danger des enfants. Actuellement, on assiste à une mise en danger des enfants. Ces enfants sont pris dans le cercle de l'errance de leurs parents, en particulier ces parents qui se retrouvent sans logement.

Voilà ma préconisation : une bonne fois pour toutes, arrêtons avec le jeu des compétences entre l'État et le département ! La situation est ainsi sur le 93, mais je ne pense pas qu'elle se limite au 93. Effectivement, le département est compétent sur la question de la protection de l'enfance et sur la prévention des risques. Nous avons à faire actuellement aujourd'hui à des situations de familles qui sont hébergées par le 115 et qui, du jour au lendemain, tombent

dans le système de changer d'hôtel tous les jours avec leurs enfants. C'est inacceptable ! Nous interrogeons bien évidemment l'assistante sociale qui est intervenue. Comme toutes les assistantes sociales de Bagnole, elle interpelle le département, puisque nous avons un système qui s'appelle le SDAF (Service départemental des aides financières), pour pouvoir effectivement aider des familles et pour pouvoir stabiliser celles qui ont des enfants.

On a des refus, parce qu'effectivement la compétence du département ne porte pas sur l'hébergement d'urgence. On nous oriente donc vers le 115. Le 115 nous répond qu'ils n'ont pas la compétence de la protection de l'enfance. Alors, c'est un jeu de ping-pong inacceptable.

La préconisation que je me permets de soumettre, est que l'État, les collectivités et les départements se coordonnent sur la politique du logement. C'est urgent. Il faut donc une coordination entre le 115 et les services départementaux, réunissant une double compétence, protection de l'enfance et hébergement d'urgence, pour pouvoir effectivement ne pas mettre en danger ces enfants.

**Une Intervenante** - Je représente le CLRD (Conseil lyonnais pour le respect des droits) qui est spécificité nationale. C'est une commission extra-municipale regroupant une cinquantaine d'associations différentes, libre de ses paroles et de ses actes, mais qui a quand même un financement municipal. Elle permet d'avoir une libre parole et elle permet d'être un endroit de veille et d'alerte. Le CLRD vient d'essayer une action nouvelle de rassembler les différents partenaires avec des élus (Lyon et le Grand Lyon) sur le logement et sur le logement social. Je crois que cela ne se fait pas encore beaucoup. Cela aide les travailleurs sociaux qui sont dans un grand désarroi. Que ce soit Lyon ou le 93, c'est un peu pareil.

Pour ces problématiques de terrain, nous avons maintenant un collectif de travailleurs sociaux qui se réunit avec nous, des associations et des élus. Des personnes, quelle que soit leur couleur politique, essayent de faire des préconisations. Un petit livret propose cinq préconisations sur le logement d'urgence. Il est consultable sur notre site [www.respect-des-droits.org](http://www.respect-des-droits.org).

**Une Intervenante** - Je suis administratrice à la Caisse d'Allocations Familiales. Je voudrais soulever le problème du calcul du montant des APL et des aides au logement. Quand les familles sont au chômage ou au RSA, il y a un abattement sur leurs ressources, mais quand elles retrouvent du travail, de façon complètement intérimaire et décousue, elles ne bénéficient plus de cet abattement. Et en outre, si le travail continue, elles doivent attendre deux mois, avant de le récupérer. Alors qu'on a de plus en plus de travail précaire, la façon de calculer l'allocation logement devrait le prendre en compte ce problème de façon beaucoup plus précise.

J'aimerais aussi savoir comment est financé l'accompagnement décrit par Évelyne Reguig car c'est une piste à suivre. Les CHRS sont financés par des dispositifs, mais qu'en est-il du suivi ou est-ce exceptionnel dans la région lyonnaise ? La préconisation serait que ce type de suivi puisse se mettre en place sur tout le territoire.



**Évelyne REGUIG** - Ce n'est pas exceptionnel. Les services de suite existaient avant le nôtre. Sa particularité tient au volet technique qui se fait assez rarement. Le financement est celui-ci : aides sociales/État, au même titre que les CHRS, puisque c'est dans le prolongement d'une activité CHRS. On a établi que le coût de revient est de 3 euros par jour. Pour 3 euros par jour, on assure l'installation et l'inclusion sociale d'une femme et de ses enfants dans leur nouvel environnement ! C'est très peu cher.

**Une Intervenante** - Je suis éducatrice spécialisée en Seine-et-Marne. Je côtoie la précarité tous les jours, dans la vie quotidienne des enfants.

Je suis d'accord avec Jean-Paul Bret, la discrimination sociale existe au quotidien dans le logement. Personnellement, je ne suis pas surprise de ce débat, puisque je l'ai moi-même connue. Lorsque ma famille nombreuse s'est installée dans le Sud de la France en 1982, j'étais adolescente, les voisins avaient tous signé une pétition contre nous. Aujourd'hui on incrimine les familles monoparentales

Je côtoie la précarité depuis des années. En tant que professionnelle, je m'intéresse beaucoup à ce débat. Le logement, en tout cas en Seine-et-Marne, est une véritable catastrophe. Tous les jours, nous voyons des enfants qui vivent dans des logements où il n'y a pas que des rats et des souris, mais aussi des cafards. Les murs sont remplis d'humidité. Beaucoup de familles vivent dans des HLM qui sont dans un état catastrophique.

C'est aux politiques ou aux techniciens, je ne sais pas, de se poser la question. On est co-éducateur, co-responsable... Personnellement, sur le plan professionnel, je me bats avec des collègues de l'équipe pluridisciplinaire (CESF, assistantes sociales...), mais rien ne bouge. J'ai un exemple concret d'une famille nombreuse qui vit dans un endroit où la salle de bain, les murs vont tomber !

Il ne faut pas oublier non plus qu'on reconstruit des logements qui ne sont pas du tout adaptés au budget des familles. Je pense aux radiateurs électriques. Les familles ne peuvent pas payer la facture. Ce sont des exemples concrets que je rencontre fréquemment.

**Une Intervenante** - Je suis assistante sociale à Noisy-le-Sec dans le 93. Tout le monde connaît les problèmes de logement. Je ne vais pas les expliquer. Je vois des choses incroyables et je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas de représentants ici de bailleurs sociaux ou d'élus du 93. Si on peut parler de précarité liée au logement, avec des incidences sur la scolarité, la santé, l'éducation etc., c'est bien dans le 93 ! Je ne dis pas qu'ailleurs il n'y a pas de problèmes, mais on a eu surtout des intervenants chez qui cela n'allait pas si mal par rapport à la situation du 93. Je n'ai pas compris le choix des élus, qui a été fait pour ces deux journées.

**Dominique VERSINI** - Par définition, les choix sont toujours un peu arbitraires, mais d'autres raisons sont intervenues. D'abord de nombreux élus sont à Strasbourg au congrès des HLM, justement pour réfléchir sur les questions du logement.

D'autres qui avaient été invités n'ont pas pu venir en raison de la production législative extrêmement intense en ce moment notamment la loi sur l'immigration, et la loi sur les retraites...

Étienne Pinte s'est longuement exprimé, c'est un élu. C'est aussi le Président du Conseil National des Politiques de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion. Il est reconnu par tout le champ associatif. C'est un homme de combat et de conviction qui a fait beaucoup pour toutes ces questions.

Les plus grands experts que sont la Fondation Abbé Pierre, Bernard Devert, etc. sont ici. Il n'y a personne du 93, mais il pourrait aussi y avoir des représentants de nombreux autres endroits, parce que les tensions sur le logement existent dans le 93 et dans tous les départements de l'Île-de-France, en Rhône-Alpes, en PACA... Là n'est pas la question. La Fondation Abbé Pierre centralise et tire l'alarme sur toutes ces questions.

**Bernard DEVERT** - En matière de montant de l'APL, Valérie Létard a alerté : « Attention, 3,4 millions de ménages en France peinent à payer la facture énergétique et 340 000 ménages ne se chauffent plus ». Quels effets lorsqu'il y a des enfants ! La politique de l'ANAH actuellement est de privilégier les propriétaires occupants qui ont besoin de ces aides pour améliorer la qualité énergétique du logement. Mais les propriétaires bailleurs auront moins de subventions. On voit bien que les logements sociaux qui ne sont plus aux normes énergétiques, entraînent des dépenses tout à fait considérables pour les familles. Si on veut aider ces familles, je trouve qu'il devrait y avoir un correctif dans les aides, pour pondérer ces charges énergétiques considérables.

**Christophe ROBERT** - La Seine-Saint-Denis concentre tous les points qui ont été évoqués par les uns et les autres. Il y a une ségrégation territoriale. C'est extrêmement préoccupant.

C'est là où l'hébergement chez des tiers, la solidarité familiale, etc., sont quantitativement les plus importants, ce qui pose d'énormes problèmes. Où la précarité est encore plus importante et où les collectivités n'ont pas les moyens d'accompagner les difficultés sociales pour en faire des lieux de promotion sociale.

Il y a en Île-de-France un énorme scandale de la République, de ne pas avoir mis en place ou de ne pas avoir commencé un rééquilibrage, comme celui par exemple qui a commencé sur le Grand Lyon. En Île-de-France, le foncier est fondamental. Quand il est décidé d'installer un établissement public foncier régional pour repérer des terrains pour permettre de construire du logement social et très social, que font le Val d'Oise, les Hauts-de-Seine et les Yvelines ? Ils créent un établissement foncier départemental, pour pourvoir contrer cet établissement foncier régional ! C'est un exemple parmi cent autres de la façon dont les égoïsmes existant entre les communes, se manifestent en Île-de-France à l'échelle beaucoup plus large des départements ou des zones d'activité. Cela crée d'énormes violences sociales.

Monsieur de la DDCS, oui le « logement d'abord ». Oui, Benoist Apparu a été bien inspiré de dire que les gens qui n'avaient rien à faire dans l'hébergement puissent accéder à un logement. J'ai présidé l'un des trois groupes de travail créés par Benoist Apparu. C'était justement celui qui a conduit au « logement d'abord », sauf que derrière un affichage théorique qui tient la route et une ambition qui tient la route, on n'a que des signes d'abandon de la question du logement.

Chacun pose la question, « Comment cela se fait-il ? » Les bailleurs sociaux sont nombreux. Il y a des moyens. Le ministre l'a compris, puisqu'il met en place une logique de « logement d'abord ». Mais, c'est une question politique. Les associations, les travailleurs sociaux font un travail de fourmi avec malgré tout de bons résultats ; mais personne n'y arrivera si le marché, comme il le fait aujourd'hui, double ses prix en dix ans et augmente les loyers de 50 % en douze ans. Finalement, les bailleurs sociaux sont les seuls aujourd'hui à avoir une offre de logements qui corresponde à la capacité financière des ménages. Mais les 4 millions de logements sociaux en France ne suffisent pas, parce que tout simplement de plus en plus de monde souffre du logement dans notre pays.

Dans la loi SRU, le préfet – c'est donc la volonté politique d'un gouvernement – peut, dans les communes qui ne la respectent pas, prendre l'argent de la commune, prendre un terrain à la commune et décider des logements sociaux à la place du maire qui n'aurait pas respecté la loi. Cela s'est fait deux fois depuis l'existence de cette loi.

Pour la lutte contre l'habitat indigne, les maires et les préfets ont des pouvoirs de police. Ils peuvent intervenir face à ces marchands de sommeil qui profitent de la pauvreté. Il faut qu'ils le fassent. Il faut qu'ils soient appuyés !

Dominique Versini l'a dit : il a été décidé de démanteler 300 camps de Roms et de gens du voyage en un mois l'été dernier. Tout d'un coup, En un mois, tous les préfets ont été mobilisés. Ils étaient sur le front. Nous le savons très bien, puisque nous suivons ces situations. Je peux vous dire que s'il y avait une telle mobilisation ne serait-ce qu'un an sur la question de l'application de la loi SRU, sur l'application de la loi sur les aires d'accueil des gens de voyage (50 % de réalisation après 20 ans), sur la lutte contre l'habitat indigne avec tout l'arsenal juridique qui existe, on ne serait pas en train de discuter comme cela !

**Dominique VERSINI** - Je m'associe vraiment aux propos de Christophe Robert. C'est effectivement un problème de volonté politique qui n'existe pas. On a beaucoup parlé des associations. Le Député Pinte a dit que si elles n'existaient pas que se passerait-il?... Quand on a créé le SAMU Social en 1993, on avait le sentiment de faire quelque chose d'utile et d'aller au-devant des personnes qu'il fallait sauver. Sans doute qu'on l'a fait dans quelques cas, mais c'était juste un dispositif de sauvetage.

Je connais très bien ce secteur depuis sa création, et je peux vous dire que faire en sorte que les gens ne meurent pas l'hiver dans la rue est la seule chose qui intéresse les politiques. J'ai connu l'époque où on disait que le 115 était un numéro à coucher dehors, etc. C'étaient

les grands titres de Libération. On a toujours su, nous, que des gens mouraient aussi de froid l'été, dans les rues de Paris. Dans ce cas-là, on dit que c'est une crise cardiaque. L'hiver, on dit qu'ils meurent de froid et, là, tout le monde s'affole !

Les politiques se mobilisent et ils ont une vraie capacité de mobilisation, comme on l'a vu cet été, quand il y a une urgence vitale. Les gens ne sont quand même pas dans la rue, même s'ils sont dans un mal-logement. On n'est plus du temps où l'Abbé Pierre lançait son cri au milieu des bidonvilles.

Tant qu'il n'y aura pas quelque chose de très grave qui se produira ou une vraie volonté politique avec des hommes et des femmes de cœur et de conviction, qui ne font pas juste de belles phrases, cela ne bougera pas beaucoup. Pourtant, on a beaucoup d'outils qui permettraient de le faire. J'ai été au gouvernement deux ans. Je venais du secteur social. J'ai bien vu comment cela fonctionnait. J'avais demandé déjà, à l'époque, à Jean-Pierre Raffarin que le logement soit grande cause nationale. C'est autre cause qui a été choisie, sans doute importante.

Ce n'est pas que les politiques ne sont pas intéressés, c'est que cela ne leur paraît pas être une urgence immédiate dans la mesure où ils n'ont pas les gens en train de mourir sous leurs yeux. C'est ce qui me pose problème.

Quant au 93, c'est en plus le département où les enfants sont les plus nombreux. Lorsque j'ai fait un travail sur la souffrance psychique des adolescents, j'ai vu que le 93 est aussi le département où des réseaux de professionnels se mettent en place, ont développé des maisons des adolescents et où des professionnels sont vraiment engagés, comme les associations, sur le terrain avec beaucoup de créativité.

Avec le « coup de gueule » des Enfants de Don Quichotte, le droit au logement opposable a été voté au pied du mur. J'aimerais que l'on ait des politiques qui portent cela en conviction permanente, pas juste parce qu'ils sont acculés.

Aujourd'hui, quand je marche dans les rues de Paris, je ne suis plus dans ces fonctions de Secrétaire d'État mais je m'interroge. Toute cette énergie, tous les millions qui ont été investis en plus de tous les millions d'énergie des travailleurs sociaux de terrain qu'on a cassé en chemin... Je pense aux travailleurs sociaux, aux infirmières et aux assistantes sociales. On a juste oublié de parler de la souffrance psychique de ceux qui sont auprès de ceux qui sont dans la très grande précarité et qui se sentent impuissants.

Je pense qu'il y a quand même beaucoup de casse sociale que l'on va payer encore très longtemps. Tous les enfants qui sont dans les chambres d'hôtel au long cours, pendant des mois et des années, les enfants étrangers qui viennent et qui sont ballottés, les enfants Roms... Tout cela va bien au-delà de la France.

Je suis Présidente du réseau européen des Défenseurs des enfants. En France, nous avons 2 millions d'enfants pauvres. En Europe, ils sont 15 millions. On est tous dans la même barque. Si on regarde au niveau du monde, c'est encore bien pire sans compter les conflits armés et les catastrophes naturelles.

On a beaucoup dit aujourd'hui que les citoyens devaient booster les politiques. Il ne faut jamais relâcher la pression. C'est pourquoi Pierre Saglio d'ATD Quart Monde a été très exigeant ce matin. Tous les autres disent de même : « *Il ne faut jamais lâcher la pression* ».

On est convaincu aussi que la mixité est une richesse pour nous et pour nos enfants, que les mélanges des âges est important. C'est pourquoi j'aime beaucoup ce que fait M. Devert, de mettre dans le même immeuble des personnes âgées, des étudiants, des familles et des mamans seules avec des enfants. Il ne faut pas mettre toutes les familles monoparentales ensemble. La vie, c'est le mélange. Sinon, ce seront les vieux d'un côté, les monoparentaux d'un autre côté et les Roms ailleurs ! C'est un monde extrêmement violent !

On n'a pas beaucoup de pouvoir, mais on a notre voix pour le dire. On a notre voix pour l'écrire à travers nos rapports et on a notre voix pour choisir aussi les politiques qui peuvent avoir des projets de société adaptés. Cela me paraît extrêmement important. Je pense qu'il ne faut pas perdre tout ce qui a été dit tout au long de la journée. C'est la fraternité, l'égalité. Si on ne résiste pas, si on ne dit pas « Non, ce n'est pas possible », on sera comptable devant les générations à venir et devant nos enfants.

Je rêve d'un monde plus fraternel. J'en ai assez d'entendre cette stigmatisation et de voir aussi les travailleurs sociaux, année après année, devoir porter cela à bout de bras, dans une espèce d'indifférence générale d'une société qui privilégie quand même d'abord l'argent et qui marche en ne regardant pas ce qui se passe à côté dans la rue.

## ▣ Troisième débat : **Précarité et réalités des parcours scolaires**

**Dominique VERSINI** - Nous sommes tous là pour réfléchir ensemble et construire autour de la précarité et de la protection des droits de l'enfant. Cette précarité touche près de deux millions d'enfants en France dont les familles ont un revenu inférieur à 950 euros par mois. Parmi ces familles, de nombreuses sont monoparentales et une bonne partie a un revenu inférieur à 760 euros. Les chiffres sont assez forts en eux-mêmes pour interroger sur comment la protection des droits fondamentaux des enfants est faite, et comment on aide les familles dans leur responsabilité première qui est d'entourer, d'éduquer et d'accompagner leurs enfants et leur permettre de se projeter vers l'avenir d'autant que nous avons vu hier que ce n'était pas facile pour toutes les familles et pour tous les enfants. Nous avons vu que la pauvreté a des conséquences au long cours sur la construction psychique de l'enfant. Au-delà de la pauvreté monétaire, elle ne lui permet pas toujours de se construire un capital culturel et social, indispensable pour évoluer dans une société comme la nôtre.

L'un des marqueurs de la précarité est la souffrance psychique et la honte de soi qui accompagnent toute une vie. Je crois que l'on ne se remet pas d'avoir eu honte de soi quand on était enfant. Cela génère une insécurité et atteint ce que beaucoup ont appelé « l'estime de soi ». C'est extrêmement important, alors que nous allons travailler sur les parcours scolaires.

Tout ce que j'évoque, et qui fait le cadre de la vie des enfants en situation de précarité, entre en jeu dans tout ce temps de l'enfance, de l'éducation et de la formation, en vue d'un devenir d'adulte et du métier à venir.

Les enseignants, les éducateurs, sont confrontés à des enfants qui ont parfois des comportements complexes, qui ne posaient aucun problème et se mettent à dysfonctionner. Le système scolaire est placé face à ces situations et ne sait pas toujours comment faire. C'est pourquoi nous avons une table d'orateurs, que je remercie, aussi riches et complémentaires dans leurs spécificités et leur professionnalisme.

Il me semble qu'aujourd'hui on ne peut plus se contenter de solutions « à la petite semaine » face à la précarité. Il faut avoir un grand projet et cela émanait des propositions d'hier encourageant à ne jamais renoncer. Il faut que les professionnels eux-mêmes aient la capacité de vision pour imaginer que l'enfant pourra grandir, qu'ils le remettent dans son contexte et que l'on intègre les compétences des parents dans les dispositifs. Il ne faut pas être par avance dans un renoncement sur la capacité et les compétences que peuvent avoir les parents, même quand ils ont d'autres cultures ou des histoires complexes.

Nous allons continuer aujourd'hui ce colloque qui n'est pas tout à fait comme les autres. Il est parti de la parole des enfants. C'est pourquoi nous avons demandé à l'un des représentants de notre comité consultatif de jeunes, Allan, de nous rapporter un certain nombre de paroles

fortes d'adolescents de 12 à 18 ans qu'ils ont exprimées dans le cadre de la consultation nationale que nous avons organisée.

En tant que Défenseure des enfants, nous gérons au jour le jour des situations extrêmement complexes. La parole des enfants a résonné avec beaucoup de pudeur, de dignité et de force. La question de la précarité est apparue à propos de tous les sujets : la famille, l'école, les discriminations, la santé.

**Aline PAILLER** - Je cherche toujours la parole du philosophe ou du poète pour nous aider à rester debout et à avancer. Dominique Versini parle souvent du rêve, alors j'avais envie de nous offrir cette chose-là. Nous allons vous demander, à cette table et dans la salle, le rêve. Essayons d'inventer, rêvons quelques minutes. Je veux rendre hommage à Aimé Césaire qui interpellait de cette manière : « *Alors, il nous faudra la patience de reprendre l'ouvrage, la force de refaire ce qui a été défait – beaucoup de choses ont été défaites ou sont en train de l'être –, la force d'inventer au lieu de survivre.* ».

Nous allons écouter Allan qui est un des membres du comité consultatif des jeunes et qui porte si bien la parole des jeunes.

**Allan TRAN SAM** - Quand cette consultation nationale « Parole aux jeunes » a été conduite, c'est spontanément que les jeunes ont abordé le thème de la scolarité en rapport avec la précarité.

Ils nous disent : « *La précarité fait qu'on a moins de temps pour l'école et plus de préoccupations pour les difficultés personnelles. On passe du temps à s'occuper de nos frères et sœurs.* »

« *On manque de moyens. Pas de lieu pour travailler à la maison, peu de moyens pour le matériel scolaire, la cantine, les sorties, les voyages scolaires.* »

Même quand la volonté est là, il est difficile d'avancer quand la société ou d'autres conditions ne sont pas réunies pour avancer. « *La filière S est considérée comme la filière d'excellence. Les lycées d'enseignement professionnel ont la réputation d'accueillir les élèves les moins bons ou en échec scolaire. On ne peut pas choisir sa voie aussi facilement qu'on voudrait à cause de ça.* »

« *Les enfants dont les parents ne parlent pas le français ont plus de mal car il peut y avoir des difficultés de communication entre les parents, les professeurs et les enfants.* »

« *Les adultes de l'établissement aident un peu les enfants en précarité, mais il faut établir des limites afin d'éviter les trop grandes intrusions. Par exemple, influencer l'enfant, l'obliger à choisir son orientation.* ».

« *Nous avons dans le forum des mineurs isolés étrangers qui sont arrivés en France sans parler la langue et qui avaient du mal à s'exprimer. Il faudrait que les professeurs leur enseignent le français dans les foyers où ils sont accueillis et qu'on les aide à aller à l'école.* ».

Les jeunes ont fait des propositions: « favoriser la mixité sociale et culturelle, notamment en facilitant l'inscription dans les établissements situés dans d'autres quartiers ou bien en offrant les frais de scolarité dans des établissements privés; la favoriser aussi dans les activités scolaires, en mélangeant les diverses actions dans les activités parascolaires, en développant l'accès à des rencontres culturelles et sportives pour que les jeunes se regroupent autour de passions communes. »

Ils ont insisté également: « Créons un soutien scolaire efficace destiné aux élèves qui n'ont pas le niveau suffisant pour s'engager dans la voie qui leur plaît ».

« Multiplions les écoles de la seconde chance pour que les jeunes sortis de l'école sans qualifications puissent trouver une voie d'insertion dans la société ». « Apprenons aux jeunes à se mettre en valeur et à valoriser leurs compétences car, oui, ils en ont et si eux-mêmes ne le savent pas, si vous-mêmes ne les reconnaissez pas, jamais elles ne pourront s'exprimer. »

Ils demandent que l'on améliore le système des bourses pour que les jeunes de milieux moins favorisés aient accès aux études de leur choix.

Ils demandent également que l'on aide les parents qui ne parlent pas français en les faisant bénéficier de cours de langue gratuits dispensés par des bénévoles.

**Aline PAILLER** - Le regard des sciences sociales est une manière de voir comment la précarité influence les jeunes dans leur scolarité. On parle beaucoup de décrocheurs, de jeunes déscolarisés; y a-t-il de la souffrance psychique, une inadaptation des pédagogies et des programmes?

**Maryse ESTERLE** - Enseignant-chercheur, à l'Université d'Artois et au CESDIP/CNRS. Enseignant à l'Institut universitaire de formation des maîtres du Nord – Pas-de-Calais.

**Je travaille sur la question du décrochage et de l'absentéisme depuis plus de dix ans maintenant.** Je m'appuierai sur des travaux de recherche que j'ai menés sur les processus de déscolarisation dans le courant des années 2000, notamment une enquête assez longue sur les processus de déscolarisation dans la ville de Roubaix, qui est connue pour avoir des difficultés sociales très importantes. Un tiers de la population est en situation de soutien social par des aides diverses aussi bien nationales que locales. Je continue aujourd'hui à travailler plutôt sur l'académie de Paris où il existe des situations difficiles du point de vue de la précarité.

La première question qui m'a été posée est: **la pauvreté a-t-elle une incidence sur le parcours scolaire? Oui, elle a une incidence. Tous les chiffres le montrent. Il existe encore un déterminisme social important dans le système scolaire français.**

Selon la catégorie sociale d'appartenance des enfants, le parcours scolaire n'est pas le même. Il est plus long ou plus court selon qu'ils font partie des catégories dites « favorisées » ou « défavorisées ». On ne trouve pas les mêmes catégories sociales dans les mêmes filières.



Dans les premières années l'enseignement est massifié mais plus on monte dans le système scolaire, en particulier dans le secondaire supérieur, plus on a une surreprésentation de jeunes de milieux modestes dans les lycées professionnels et une surreprésentation de jeunes de milieux aisés dans les lycées généraux. Je ne parle pas des classes préparatoires ou des grandes écoles dont l'élitisme est bien connu. J'ai trouvé très fort ce qui vient d'être dit sur les questions de la honte, du silence, du manque de moyens.

Dans ces enquêtes à Roubaix, comme dans tous mes travaux de recherche, je m'efforce, à partir d'une thématique, celle du décrochage ou de la déscolarisation, de voir tous les points de vue : rencontrer toutes les personnes concernées, l'établissement scolaire, le jeune concerné, sa famille quand c'est possible, les travailleurs sociaux, toutes les personnes qui peuvent avoir affaire avec la situation et qui peuvent en dire quelque chose. Je précise d'emblée que **je ne fais pas le procès de l'institution scolaire**. Des études et constats ont été faits et sont d'ailleurs reconnus par les intéressés.

Les enseignants se font en général un certain nombre de représentations à propos des élèves, mais pas seulement sur la catégorie sociale. Les études sociologiques montrent qu'ils ont un regard plus favorable sur les élèves de milieux favorisés tant en termes de comportement, d'ambition pédagogique que l'on peut avoir pour eux que de résultats scolaires. **Les enseignants solliciteront davantage ces élèves et s'intéresseront moins aux élèves de niveaux faibles qui se trouvent, par les corrélations dont j'ai parlé, appartenir de façon plus importante à des milieux défavorisés.**

De la même façon, au moment des orientations en fin de classe de troisième, à niveau égal, ce regard porté sur la famille, l'entourage social du jeune, fera que, à niveau scolaire égal, il sera plus orienté vers les filières technologiques ou professionnelles selon que la famille peut soutenir ou pas – dans l'idée que l'on peut s'en faire – la carrière scolaire de cet élève. On note **chez ces familles et ces jeunes des aspirations scolaires moindres**. Selon la catégorie d'appartenance, les familles et les enfants qui sont indissociablement liés à ces représentations ont des ambitions différentes.

Dans l'enquête que j'ai faite à Roubaix, il était net que dans certains milieux familiaux des élèves visaient le CAP parce que c'est le diplôme ouvrier qui permet de travailler rapidement. Chez d'autres, l'idée de la norme peut être le baccalauréat ou des diplômes supérieurs, des doctorats. Il y a une sorte de réalisme sociologique empirique de la part de ces familles et des nécessités économiques qui font qu'il n'est pas possible de payer des études longues à un jeune, ce qui conduit à des ambitions scolaires différentes.

J'ai observé le rapport à l'école qu'avaient des jeunes, et leur environnement, qui ont connu des processus de déscolarisation et sont sortis du système scolaire entre 13 et 15 ans sans qu'une solution alternative leur soit proposée.

À Roubaix, les difficultés sociales sont massives. Dans les collèges où j'ai mené mes enquêtes, tous en éducation prioritaire, sur sept collèges publics six sont en Réseau ambition

réussite. L'homogénéité sociale y est extrêmement importante. Dans un des collèges, 92 % de la population scolaire étaient en situation dite défavorisée avec 85 % de boursiers.

De ce fait, le sens que les élèves peuvent donner à l'école est différent de ce que l'on trouve dans d'autres catégories sociales, en particulier la référence à une qualification et à un travail. Le travail salarié était relativement absent des modèles et des exemples que pouvaient avoir les jeunes autour d'eux.

**Aller à l'école, pour quoi faire ? Quand on est jeune et aux prises avec un certain nombre de difficultés (avec en plus les problématiques adolescentes), la culture générale n'apparaît pas comme une évidence ou une priorité.** Ils ont autour d'eux des exemples, pas forcément des modèles, de personnes qui ont eu des parcours scolaires très courts. Certaines mères de famille ont dit avoir arrêté leur scolarité à dix ans, à l'occasion d'un placement par exemple. Une d'elles avait appris à faire du repassage dans le foyer où elle était. Le modèle de l'école ou le sens que peut prendre l'école était tout à fait brouillé.

En revanche, des modèles ou des personnes importantes prenaient le pas sur la scolarité. Je pense à **l'importance des assistantes sociales dans ces familles et pour ces enfants.** Pour ces élèves dont la scolarité a été chaotique et qui s'est arrêtée, je me suis souvent demandé quel pouvait être le personnage central dans leur vie et pour leur famille. Il s'agit très souvent de l'assistante sociale. C'est elle qui vient et qui rompt la solitude de la famille. Dans ces familles, quand la scolarité des enfants s'arrête, les réseaux sociaux déjà faibles diminuent considérablement. Les relations qu'ils entretenaient avec leurs camarades de collège sont en baisse et finalement c'est ce personnage de l'assistante sociale qui va apporter un peu de vie et d'espoir, une aide et qui va exercer un contrôle social. Dans tous les cas, elle est cette figure importante.

Il y a deux ou trois générations, le personnage principal, la référence, pouvait être le patron de l'entreprise pour les parents (puisque ce sont des familles descendant de mineurs ou de personnes qui ont travaillé dans l'industrie textile dans la région de Lille – Roubaix - Tourcoing), un délégué syndical ou éventuellement un prêtre ; dans tous les cas, des personnes différentes de celle qui vient apporter de l'aide.

J'ai remarqué **une distance importante entre ce qui se passe dans l'établissement scolaire et dans la vie de l'élève.** Bien souvent, il cache les choses par honte. Il y a donc une distance importante entre les deux, avec des difficultés à communiquer et à entrer en relation d'autant plus que le système scolaire français tire toujours vers le haut. L'école maternelle prépare à l'école élémentaire, qui elle-même prépare au collège, qui lui-même prépare au lycée qui emmène vers les classes préparatoires. Ce mouvement vers le haut est en décalage – noté par nombre de chercheurs, enseignants et personnes travaillant sur le terrain – avec ce qui est proposé par l'école et tous les prérequis nécessaires pour « réussir » une scolarité et ce que vivent beaucoup de familles. Ce décalage est d'autant plus important que l'on descend dans l'échelle sociale.

**Dans ces situations de précarité, qui pouvaient être un déclencheur des arrêts, les jeunes étaient très mobilisés par leur vie familiale.** On ne peut pas parler de la précarité scolaire sans parler de la précarité sociale. J'ai observé chez eux **la nécessité de maintenir le noyau familial en cohérence, de rester ensemble.** La vie quotidienne est faite d'aléas multiples, de difficultés considérables d'hygiène de vie, de besoins de base. Si un enfant, même petit, se mobilise pour maintenir une cellule familiale en état, même quand on est tout petit, à six ou sept ans, il pourra difficilement se mobiliser pour les apprentissages scolaires. Il n'a pas l'esprit à cela.

Je pense à des cas qui ne sont pas rares de jeunes filles signalées par les principaux des collègues et les équipes des établissements scolaires. Ces toutes jeunes filles avaient compris d'une certaine manière qu'elles devaient soutenir leur mère, que la situation était trop difficile, qu'il n'y avait pas d'argent et que le conjoint – éventuellement leur père – était une personne assez violente. Une sorte d'alliance se fait avec la petite fille, plutôt qu'avec le petit garçon, pour des raisons culturelles transversales que l'on comprend bien. **L'absentéisme commence à se développer dès l'école primaire parce que la petite fille se rend compte que quand elle est là la situation familiale est moins tendue,** le père est moins violent, c'est moins difficile. Elle aide sa mère à élever les petits frères et sœurs. **C'est tout à fait « la petite mère », elle joue un rôle de soutien familial important malgré des résultats scolaires favorables.**

Quand j'ai rencontré cette jeune fille et sa mère, il était flagrant de voir à quel point celle-ci qui était taxée d'immaturation à l'école, parce que l'école n'avait pas les tenants et les aboutissants de la situation, était très responsable par rapport à sa famille ; y compris pour protéger la mère des assauts d'un petit frère de 14 ans qui essayait de prendre le pouvoir dans la famille. Cette mère essayait elle-même de maintenir sa position maternelle dans un souci de dignité tout à fait important. La scolarité est passée en arrière-plan, cette jeune fille a arrêté à 15 ans après un absentéisme long. Je cite cet exemple car je l'ai retrouvé à plusieurs reprises dans différentes situations.

Souvent, on associe pauvreté et échec scolaire mais ce n'est pas toujours le cas. Il y a **des jeunes qui, par des logiques de défi, et malgré tous les indicateurs au rouge, s'accrochent à l'école et arrivent avec des résultats tout à fait convenables en début de scolarité secondaire.** Néanmoins, ils sont happés par d'autres problématiques, en l'occurrence la problématique familiale.

Quels exemples familiaux ces jeunes ont-ils qui puissent leur permettre de se repérer ? Ce qui est évident pour un enfant d'enseignant ne l'est pas pour l'enfant d'une personne qui touche le RSA aujourd'hui. Les prérequis et les automatismes ne sont pas les mêmes.

**Chez les jeunes filles, la question de la maternité se pose très tôt.** J'ai été frappée par l'âge de mères de famille que j'ai rencontrées et dont les enfants avaient quitté l'école avant la fin de la scolarité obligatoire. Elles avaient 32 ou 33 ans et avaient des filles de 15 ou 16 ans. L'entourage qu'elles pouvaient percevoir était à peu près dans ces âges. La grossesse et

la maternité adolescentes sont une perspective qui n'apparaît pas absurde, loin s'en faut, aux jeunes filles qui vivent dans ces milieux sociaux.

Cela est ressenti par les chefs d'établissement de ces quartiers qui travaillent beaucoup en partenariat avec les services sociaux, qui eux-mêmes s'en rendent compte. Ils disent **qu'un travail très important, dépassant le cadre même de la scolarité, est à faire pour prendre en compte tous les aspects de la vie des personnes afin de prévenir ces grossesses précoces** (au sens des normes communément admises); non pas parce que ce n'est pas bien d'avoir un enfant à 16 ans, mais parce que **les indicateurs sociaux sont au rouge sur l'avenir de ces jeunes femmes** et qu'il existe un risque social de reproduction de situation et de nonaccès à d'autres trajectoires sociales.

Cette représentation de l'arrêt de la scolarité inclut une représentation d'un avenir. **Des jeunes disaient « je suis un chômeur d'école ». Ce processus d'exclusion à répétition est quelque chose de très lourd, un destin annoncé dès le début.**

Dans les établissements scolaires où j'ai travaillé, j'ai trouvé plusieurs caractéristiques qui faisaient que les équipes n'arrivaient pas à endiguer les arrêts de scolarité précoces parce que le poids de la précarité et de la pauvreté est très important et que le décrochage au niveau des acquisitions scolaires *stricto sensu* est rapide. **Les établissements scolaires ne sont pas encore probablement très bien outillés au niveau pédagogique** et les enseignants doivent former des élèves en grands groupes avec des moyens qui ne sont pas en augmentation – c'est le moins que l'on puisse dire. Pourtant, j'ai constaté **qu'ils arrivaient à rattraper des jeunes et à donner une dynamique plus positive là où ils travaillaient en équipe.**

Si les jeunes enseignants qui arrivent au quartier de l'Alma à Roubaix ne sont pas prévenus de ce qui les attend socialement, ils seront en grande souffrance. Le décalage entre l'image de leur métier et la réalité du public scolaire qu'ils auront en face d'eux sera absolument vertigineux. Il y a eu un accompagnement des enseignants débutants par des enseignants plus chevronnés, par une génération d'enseignants et de personnel scolaire (CPE, chefs d'établissement) eux-mêmes enfants de mineurs ou de personnes qui avaient travaillé dans l'industrie textile. Ils étaient imprégnés de cette idée de la pugnacité ouvrière qui prenait en compte les difficultés des élèves. Ils essayaient d'avoir une relation avec les élèves et les familles permettant que cette profonde défiance des jeunes et de leur famille par rapport à l'école et au système scolaire soit la moins importante possible.

Je pense à une expérience qui continue encore aujourd'hui et qui consiste à ce qu'un chef d'établissement aille avec quelques enseignants et un CPE toutes les semaines au centre social rencontrer des parents – la plupart du temps des mères – pour leur expliquer le fonctionnement de l'école. J'ai assisté à une réunion très intéressante car on voyait bien la bonne volonté des personnels scolaires et le fossé linguistique avec les familles, même si ces personnes maniaient le français de manière fluide, et le fossé des exigences scolaires. C'était une rencontre assez incongrue entre ces deux mondes, d'un monde allant vers l'autre.

**Dans les milieux défavorisés, il existe un problème de relation entre parents d'élèves** même au niveau associatif. Les votes aux élections des parents d'élèves sont assez faibles (5 % de participation dans certains quartiers). Les parents ne viennent pas dans l'établissement scolaire, le dialogue est impossible, les enfants eux-mêmes opposant un silence en général assez massif à tout ce qui pouvait leur être dit ou proposé. **L'idée de l'école « d'aller vers », de prendre du temps à un horaire compatible avec la vie quotidienne des personnes est assez opérante.**

**Il faut faire en sorte que le collège soit un lieu ressource.** J'ai fait une première enquête sur la déscolarisation et une deuxième sur la prévention de la déscolarisation. C'était très intéressant car la première fois j'ai demandé aux chefs d'établissement et à leurs équipes de me parler d'élèves qui avaient arrêté leur scolarité avant 16 ans et ce qui s'était passé. Dans la deuxième étude, je leur ai demandé de me parler d'élèves dont ils auraient pu craindre qu'ils arrêtent leur scolarité et ce qui s'était passé. Ils n'avaient pas arrêté et pourtant toutes les conditions étaient réunies pour qu'ils ne réussissent pas.

**Ces jeunes qui ont continué l'école malgré tout ont identifié le collège comme un lieu ressource, un endroit doté de personnes, établissant des relations fortes, qui s'engagent et qui prennent aussi le risque de cette relation.** Je schématise le message : si je me comporte ainsi en classe c'est parce que je suis dans une famille qui va être expulsée de son logement et je suis très angoissé. Le jeune en parle à un enseignant qui en parle à l'assistante sociale du collège. Il faut des moyens, deux assistantes sociales à plein-temps faute de quoi beaucoup de situations ne peuvent pas être résolues.

**Comment expliquer que certains élèves réussissent malgré tout ?** Il existe là une part de mystère ! Bien évidemment, aucune science même humaine n'a réponse à tout. Des jeunes identifient le collège comme une ressource possible d'un point de vue collectif. Certains vont sentir la situation et arriver à se faire aimer. C'est très injuste car beaucoup d'élèves ont des difficultés scolaires. Certains manifestent leurs difficultés par l'opposition, la violence, des insultes, des chahuts en classe – la liste est infinie. Ils s'attirent donc des réactions en miroir. Les enseignants, les chefs d'établissement ou les CPE n'aiment pas beaucoup cela ; ils n'ont guère le temps de lire la souffrance de ce petit « bulldozer » agressif. **D'autres élèves ressentent la même souffrance, mais parviennent à se faire aimer et manifestent cette intelligence des situations.** Ils diront ce que les adultes ont envie d'entendre et arriveront à se faire apprécier. **Dans cette adaptation sociale à laquelle ils sont contraints dans toute leur vie, ils trouveront des alliés qui auraient pu être des opposants.**

Je pense à un jeune garçon qui s'est adressé à un enseignant, qui l'a envoyé à l'assistante sociale. Il était considéré comme un élève un peu dissipé, gentil, avec d'assez bons résultats. Un jour, il a jeté du papier enflammé sur la haie d'arbustes qui entourait le lycée et cela a mis le feu. Un tel incident par un élève repéré comme perturbateur aurait pu donner lieu à une exclusion définitive. Étant donné la façon dont celui-ci se comportait en général, il a eu quatre jours de travail dit d'intérêt général qu'il a accompli sans rechigner et les choses sont restées là. Il disait qu'il avait gagné la sympathie du corps enseignant, en particulier en participant

aux ateliers sur le temps de midi. Les élèves ne sont pas toujours très volontaires pour aller faire de l'informatique ou de la photo à midi, ils préfèrent aller taper dans le ballon dans la cour de récréation, lui, amenait des élèves dans ces ateliers donc les enseignants étaient contents. Il avait trouvé une adaptation sociale mais sans en être dupe.

C'est très intéressant. Pourquoi lui se débrouille ainsi alors qu'un autre entre en opposition de façon violente et rencontre une certaine incompréhension pour des raisons que l'on peut entendre dans la gestion d'un établissement scolaire ?

Je termine sur cette interrogation parce que nous travaillons sur de l'humain. **Il est intéressant de travailler à la fois sur de grands phénomènes de société et sur des situations singulières qui permettent d'avoir des pistes**, non pas pour combler complètement le fossé car c'est illusoire de demander cela à une institution scolaire, mais dans tous les cas de le réduire de façon importante.

**Aline PAILLER** - Vous décrivez des expériences novatrices. Quand vous dites qu'il faut que l'enseignant puisse prendre le risque, on entend que s'il prend un risque c'est qu'il y a une menace. C'est compliqué en termes de formation et d'individu – les élèves ont leurs propres freins – et les moyens. Nous sommes bien là dans la construction de quelque chose et pas dans l'accusation. Il est intéressant d'aller au cœur de ces difficultés, y compris le risque de la peur qu'ont les enseignants, les CPE ou peut-être les principaux de collège. Il faut bien garder bien cela en tête.

**Dominique VERSINI** - J'aimerais que les principaux qui vont nous faire part de leur expérience puissent nous dire leurs liens avec le milieu de la santé et de la pédopsychiatrie. Il y a des expériences très intéressantes à Lille et à Rennes sur des équipes mobiles de pédopsychiatrie qui vont au devant quand il y a dysfonctionnement et qui peuvent être alertées. Bien souvent, les équipes pédagogiques sont confrontées à un enfant qui a d'un coup des comportements de mal-être qui peuvent s'exprimer par la violence sur lui ou sur les autres.

Les équipes du Professeur Sylvie Tordjman à Rennes et du docteur Vincent Garcin à Lille, se sont mises en relais avec tous les professionnels de leur secteur (les établissements scolaires, la PJJ, etc.) et ils interviennent tout de suite, sinon les enseignants et les équipes voient pendant des mois et des mois voire des années un enfant non pris en charge. Cette expérience m'a beaucoup frappée et elle a permis de réduire les taux de tentative de suicide d'adolescents.

**Philippe LEMAITRE** - Je suis ancien principal de collège, j'ai changé d'affectation depuis le mois de septembre. Je vais faire comme si j'étais encore dans mon collège en zone urbaine sensible, où j'ai passé huit ans dans la banlieue de Rouen. J'avais précédemment passé quatre ans sur les hauts de Rouen dans une zone urbaine encore plus sensible en établissement RAR (Réseau ambition réussite) avec 80 % d'élèves boursiers et 0 % de CSP favorisées.

**Pour nos élèves, l'école n'est pas la vraie vie, c'est autre chose, un milieu un peu artificiel où ils subissent des contraintes en termes d'organisation ou de travail.** On leur demande un certain nombre de choses qu'on ne leur demande peut-être plus dans la famille pour de nombreuses raisons qui ont déjà été un peu évoquées. C'est la première difficulté pour nous. Il ne s'agit pas de tous les élèves, mais d'une partie des élèves. Je parlerai de ceux qui sont issus des milieux les plus en difficulté. J'avais la chance d'avoir quelques élèves issus des zones rurales environnantes et cette mixité est certainement une des solutions aux problèmes.

**La grande question est toujours : est-ce l'école qui est trop normative ou les familles qui sont trop permissives ?** On a l'impression que ces familles en précarité qui ont des difficultés ressentent parfois un sentiment de culpabilité de se retrouver dans cette situation. Pour l'atténuer elles veulent rendre leur enfant heureux en lui donnant plus que ce à quoi il pourrait prétendre en termes d'autorisation de sortie, d'heure de coucher, toutes ces normes qui existent dans des familles normalement constituées.

**La déstructuration croissante des familles constitue l'autre difficulté.** Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses dans nos établissements. Plus de la moitié des élèves vivaient dans des familles monoparentales ou recomposées avec soit un père absent, soit des mères seules en difficulté d'autorité ou des enfants souffrant de ne pas connaître leur père, qui avait disparu ou qu'ils avaient perdu. De là des difficultés comportementales de violence, de repli sur soi et de mal-être.

**Nos élèves ont pour caractéristique de ne pas beaucoup rêver ou de manquer cruellement d'ambition.** J'ai reçu un élève dans mon bureau au moment de l'orientation. Je ne savais pas ce qu'il voulait faire et il m'a dit « trouvez-moi un CAP pas trop loin pas trop difficile et cela ira ». Autrefois, les enfants voulaient être policier ou pilote de chasse, mais maintenant il n'y a plus vraiment de rêves, d'ambition ni de modèles de réussite (qui ont d'ailleurs changé). Ces adolescents ne pensent pas que l'école puisse être une façon de réussir dans la vie. Il existe des solutions faciles, largement médiatisées (le football, la Star Academy). Les garçons veulent être footballeurs et les filles chanteuses. Cela place les enseignants en difficulté par rapport au statut de l'école, des savoirs, et de la façon dont nos élèves le perçoivent.

Vous avez dit que les enseignants ont tendance à porter un regard plus favorable sur les élèves de milieux favorisés, ce qui est tout à fait vrai, je le confirme. Ce n'est pas bien, mais il faut peut-être expliquer pourquoi. J'ai eu dans mon bureau une jeune enseignante en larmes qui arrivait dans l'établissement. Elle m'a dit « *je n'aurais jamais imaginé que de tels élèves puissent exister* ». **C'est la rencontre de deux mondes qui ne se connaissent pas et qui s'ignorent, qui n'ont pas le même langage, les mêmes codes sociaux,** qui ne s'habillent pas de la même manière et qui n'ont pas la même culture. Ce décalage est si important qu'il en devient une réelle difficulté pour nos enseignants que j'ai alors envie de défendre.

Passé ce moment de sidération et de stupéfaction on reconstruit. **La stabilité des équipes enseignantes et éducatives et le travail en équipe dans un établissement permettent justement**

**de mieux appréhender cette difficulté et de s’y adapter progressivement. Je dis toujours aux enseignants d’essayer de développer cet effet Pygmalion, c’est-à-dire de croire en l’élève. Croire que l’élève peut réussir et lui renvoyer cette image, lui donne toutes les chances de réussir.** Chacun d’entre nous se souvient de cet enseignant qui nous a dit « *tu es nul en telle matière et tu seras toujours nul* ». Ce qui nous a convaincu et nous a fait abandonner toute idée de progrès. Cet effet Pygmalion est très important et je l’insère dans le dossier de rentrée de chaque enseignant.

On m’a aussi demandé si les difficultés vécues par les familles pouvaient avoir un impact sur les parcours scolaires? Plus que l’insuffisance de revenus, ce sont peut-être les effets induits de la pauvreté qui ont une incidence. Depuis un certain temps, les collègues – ce que je connais le mieux – ont les moyens de résoudre les difficultés de cantine en payant la restauration, de prendre en charge les fournitures scolaires ou de régler les voyages; la politique consistant à ce que tous les élèves de la classe partent, même si un ou deux doivent partir gratuitement. Je pense que c’est maintenant quelque chose qui est réglé dans tous les établissements.

Les effets induits de la pauvreté dans les familles peuvent aller des dépressions à des addictions, avec pas mal d’alcoolisme. **Les enfants vivent très mal l’image négative qu’ils ont de leurs parents.** Ils arrivent au collège avec une certaine honte de leur famille et disent parfois « *non, ne convoquez pas mes parents* », non par peur de ce que vont dire les parents, mais par peur de l’état dans lequel on va voir les parents. Il faut parfois être extrêmement prudent dans cette relation aux familles afin de ne pas accentuer les difficultés de l’enfant.

Nous rencontrons souvent des familles qui doivent survivre au quotidien. **Devoir survivre rend moins préoccupé ou moins exigeant sur les questions d’école.** D’autres préoccupations envahissent la vie et les parents oublient ce simple fait de demander le soir à l’enfant ce qu’il a fait à l’école, de s’intéresser à ce qu’il fait, parce qu’il faut penser à manger, à payer les factures et qu’il faut parfois se réfugier ailleurs à cause de la violence conjugale. Nous en subissons les conséquences dans les comportements de nos élèves.

Autre chose nous surprend également, c’est la vie des familles modernes qui n’ont plus les référents qu’il y avait auparavant. Quand on n’avait pas les parents, on avait les grands-parents, maintenant il n’y a plus de référents. Quand la famille ne répond plus, il n’y a plus du tout de référents, c’est perdu. C’est un peu différent dans les familles d’origine étrangère où l’on arrive à retravailler et c’est aussi peut-être une explication. Ce serait certainement une piste intéressante que de reconstruire du lien entre les générations ce qui paraît possible puisque cela existe dans d’autres cultures.

Les dispositifs existants, toute institution confondue, se sont multipliés ces dernières années. Nous avons réellement de nouveaux moyens pour aider ces élèves. **L’accompagnement éducatif** permet d’accueillir le soir les élèves « orphelins de 16 heures » pour les aider à faire leur travail quand ils n’ont pas d’aide possible à la maison. Cela s’est généralisé dans mon établissement de 400 élèves où nous avons environ une centaine



d'élèves le soir à l'aide aux devoirs. Nous considérons cela comme une réussite et parfois comme une difficulté pour gérer ce nombre d'élèves parce qu'il n'y avait pas forcément le personnel disponible. Nous avons même réussi à faire revenir le soir au collège pour faire leurs devoirs, des élèves qui l'avaient quitté à 14 heures. Nous l'avons vécu comme une grande réussite et la réponse à un besoin, pas seulement dans le domaine de l'aide au travail personnel mais dans le domaine culturel.

Cela permet d'offrir gratuitement à ces élèves d'autres activités dans l'école: une approche de la peinture, du théâtre, de la musique, et surtout cela permet de les voir en situation de réussite à l'école. **Des élèves habituellement en échec tout au long de la journée suivent une activité qu'ils ont choisie et dans laquelle ils sont heureux.** Cela transforme l'image de l'école et également la relation avec les enseignants (ce sont eux qui nous l'ont dit). Si ce sont les mêmes enseignants qui interviennent à un autre moment auprès des mêmes élèves, au retour dans la classe la relation entre l'élève et l'enseignant est complètement transformée. Ce regard peut-être négatif sur cet élève se transforme en regard positif puisqu'il a eu l'occasion de montrer d'autres résultats à l'enseignant.

Dans nos établissements, nous bénéficions de fonds sociaux pour aider les familles en difficulté au niveau financier. **Les collectivités territoriales y participent** depuis quelque temps. Le Conseil général de la Seine-Maritime a mis en place un dispositif qui s'appelle le CRED (Contrat de réussite éducative départementale) avec un financement très important de 50 000 euros par établissement permettant la gratuité des sorties scolaires pour tous les élèves et la rémunération d'intervenants le soir pour individualiser le soutien (un étudiant pour deux ou trois élèves parfois et trois fois par semaine). **On est dans le tutorat, le cousu main.** Je crois que les solutions passeront par le cousu main, il faut individualiser notre enseignement, c'est la seule solution.

Les moyens, nous les avons. Il existe encore un problème de savoir-faire des enseignants. La quasi-totalité a envie de bien faire. Dans mon établissement, en huit ans il n'y a eu aucune demande de mutation, donc une stabilité des enseignants. Ils disent « *on aimerait, mais on ne sait pas faire, on n'y arrive pas, formez-nous* ». Il y a peut-être un problème de savoir-faire. Par exemple comment prendre en charge un élève en grande difficulté scolaire qui arrive en sixième et qui n'a pas appris à lire à l'école primaire, malgré tous les dispositifs mis en place.

On a évoqué une école un peu trop élitiste qui tire sans cesse vers le haut. Le socle commun des connaissances a une autre ambition. Il a été un peu décrié par les enseignants qui aiment bien l'élitisme, il faut le dire. Nous leur avons rappelé que **l'idée n'était pas de faire acquérir par 50 % des élèves la totalité du programme mais de faire acquérir par 100 % des élèves le socle commun des connaissances.** C'est une tout autre approche qui n'est pas simple et pas complètement passée dans les méthodes d'enseignement, mais cela évolue. L'idée est bien de ne laisser aucun élève sur le côté et d'amener tous les élèves à un niveau de compétences satisfaisant, tel qu'il est défini dans le socle commun.

Quels sont les manques ? **Il faudrait davantage de mixité sociale** dans nos établissements parce que dès qu'il y a trop d'élèves issus de milieux défavorisés – on sait qu'il existe une relation entre le milieu social et le niveau d'études – la classe entière est en échec. Il y a même certaines classes où il ne fait pas bon être un bon élève, où il n'est pas de bon ton de répondre aux questions de l'enseignant. Si la proportion diminue et que l'on arrive – comme c'était le cas dans mon deuxième établissement – à 50 % d'élèves issus de milieux défavorisés et 50 % d'élèves qui ont des codes sociaux et qui adhèrent à ce que propose l'école, là on peut construire et **on tire tout le monde vers le haut car une émulation se construit.**

**Une solution pourrait venir des internats** qui ont longtemps été plutôt réservés à de bons élèves qui avaient des parcours particuliers. Cela évolue, de nouveaux internats de réussite se mettent en place. Garder le lien avec la famille le week-end et partir en internat peut être une solution pour certains élèves les plus en difficulté. Pour ce qui est de l'absentéisme, nous avons des élèves en voie de décrochage et des élèves « décrochés » – on fait la différence entre les deux –, il faut apprendre à travailler avec nos partenaires pour monter un travail en réseau. Dans mon établissement, une cellule de veille se réunissait toutes les semaines avec l'infirmière, l'assistante sociale et les CPE. C'était un travail très suivi. En huit ans, et ce n'est pas faute de les avoir contactées, je n'ai réussi à inviter les assistantes sociales du quartier que deux fois alors qu'elles étaient à 300 mètres de l'établissement. C'est un regret, je ne leur jette pas la pierre. Nous sommes peut-être sur des logiques de travail différentes, mais nous avons besoin de travailler ensemble.

Nous avons besoin de **travailler avec les associations de prévention.** C'est presque plus facile avec les acteurs de terrain, les éducateurs de quartier. Il faut parfois éviter de demander l'autorisation au directeur de structure. C'est compliqué, il faut faire des conventions. Quand on travaille entre professionnels de terrain, la relation est simple et tout le monde est convaincu qu'il faut travailler ensemble et que l'on va dans le même sens. Pour l'anecdote, j'avais réussi à faire venir les assistantes sociales en leur disant « *je travaille mieux avec la police qu'avec vous, ce n'est pas normal* ». J'étais de content de travailler avec la police, mais ce n'est pas forcément l'interlocuteur naturel de l'établissement scolaire.

Je conclurai sur une petite note d'optimisme. Je crois que tout le monde est d'accord, **on s'aperçoit bien souvent que les élèves en difficulté scolaire ont un meilleur niveau scolaire que leurs parents. Contrairement au discours très négatif qui se tient parfois, le niveau monte,** peut-être pas assez vite mais lorsque les enseignants reçoivent les parents ils se disent « *quand on voit d'où il vient, il s'en sort finalement pas si mal* ». L'école remplit un peu son rôle.

Ce n'est pas pour faire de l'autosatisfaction, mais dans un établissement où il y avait plus de 60 % de CSP défavorisées nous avons obtenu, après huit ans de travail acharné, 87 % de réussite au Brevet, ce qui était au moins cinq points au-dessus de la moyenne académique. Cela peut être considéré comme une réussite, avec aucun élève décrocheur dans la dernière année, donc un bilan satisfaisant.

**Aline PAILLER** - On voit que si le cadre est très important, il faut parfois un peu le bousculer pour arriver à travailler comme il semble que ce soit le plus efficace.

**Valérie MOREAU**, Principale du collège des Explorateurs Cergy (Val d'Oise)

Je travaille dans un collège situé juste en dessous des RAR (Réseau ambition réussite), qui est en programme de Réussite éducative. Nous sommes classés 30<sup>e</sup> sur 109 collèges dans le Val-d'Oise, le premier étant le plus défavorisé. On appelle cela maintenant la typologie 1 ; nous sommes les derniers de la typologie 1 avec 67 % de familles défavorisées et 8 % de favorisées A (les cadres). Voilà la population d'un petit collège récent qui existe depuis 13 ans. **Nous accueillons 12 handicapés moteurs qui sont intégrés dans l'établissement.**

J'ai envie de reprendre la phrase de Martin Luther King « faisons un rêve ».

Fin août, quand les principaux croient qu'ils vont pouvoir commencer à travailler tranquillement, **j'ai trouvé un jeune sans papiers accroché physiquement à la loge du collège.** Il ne parlait pas français, il a fallu trouver un traducteur. Je lui ai demandé pourquoi il était accroché là – nous avons laissé la porte ouverte à cause d'un problème de portail – et il m'a dit « *je veux aller à l'école* ». Il existe quand même un mythe, l'école représente quelque chose. Il va avoir des cours de FLE, c'est-à-dire de français langue étrangère et ensuite il sera à l'école, mais qu'allons-nous faire de lui quand il arrivera ? Il a 14 ans.

Je vous raconte cette histoire car il existe un vrai mythe sur l'école française. Dans le collège, nous acceptons 100 % d'une classe d'âge avec des moyens (parce qu'on ne peut pas dire que nous n'en avons pas). J'en ai un peu moins que ce qui a été dit précédemment, **mais il existe des dispositifs qui nous permettent de donner à ces enfants qui sont en situation précaire tout ce qu'ils n'ont pas.**

**L'école doit devenir ce centre de ressources où l'on est bien et où on ne se sent pas rejeté.** Je partage ce qui a été dit, les parents eux-mêmes, d'origine française ou étrangère, se sentent rejetés à cause d'histoires personnelles. J'accueille une très grande hétérogénéité de personnes et de parents. Certains sont francophones, avec des origines et des cultures différentes, des cultures familiales très fortes. Certains enfants sont à l'hôtel et vivent dans une très grande précarité. Ils viennent à l'école tous les matins comme les autres. Notre travail est de trouver le moyen qu'ils se sentent bien et qu'on leur donne la même chose qu'à tout le monde.

**Comment éviter ce déterminisme que j'appelle le « c'est déjà pas mal » ? Comment faire pour qu'on leur donne la même chose qu'à ces favorisés dans d'autres collèges ? Comment faire pour être très ambitieux pour eux et leur donner les moyens de réussir comme les autres ? Quand ils sont handicapés et pauvres, c'est dur.** Comment faire pour qu'ils ne fassent pas un Bac professionnel comptabilité après la troisième ? **Tout le monde se dit, avec une très grande volonté « c'est super bien, c'est déjà pas mal ». J'ai envie de lutter contre cela tous les jours.**

**Les enseignants font bien leur travail et nous travaillons tous bien en équipe – nous ne pourrions pas travailler seuls.** Nous travaillons avec les éducateurs de rue, avec une assistante sociale à mi-temps et une infirmière (qui est aussi sur les petites écoles). Nous travaillons avec des associations de femmes africaines parce que parfois il faut traduire. Ce n'est pas facile. Par exemple, nous avons voulu faire reconnaître la dyslexie d'un enfant d'origine africaine. Quand on a dit au père qu'il fallait passer par la Maison du handicap, cela a été très dur : « *non, mon fils n'est pas handicapé* ». Si on n'a pas l'aide de quelqu'un qui parle la langue, on ne peut pas bien communiquer et à nouveau l'école est ressentie comme rejetante.

Ces familles ne viennent pas car elles ne se sentent pas bien dans l'école. La plupart du temps, on les convoque pour leur dire que cela ne va pas, on leur remet un bulletin qui n'est pas bon et on leur dit inlassablement « *il ne travaille pas* ». Il faut arriver à sortir de là. **Qu'est-ce qui fait qu'un enfant n'a pas de cahier par exemple ou un cahier qui ne ressemble à rien ?** Dans une famille favorisée, l'école ne s'occupe quasiment pas de son cahier puisque quelqu'un va s'en occuper. Les familles défavorisées qui s'occupent de leurs enfants, parce qu'il y en a, qui ont un grand espoir, vont essayer d'aider. Elles disent souvent « *je ne peux pas en anglais* », « *je ne peux pas en mathématiques* ». C'est à nous de compenser.

Comme dans l'autre académie, nous avons des moyens pour l'aide individualisée. Nous pensons que c'est une solution. **Nous recevons différemment les parents lors de réunions qui ne sont pas face à face pour « apprendre autrement ».** « Apprendre autrement », dans les cas les plus difficiles, c'est venir différemment, faire autre chose, **montrer que l'on peut réussir.** On utilise tout le système de l'accompagnement éducatif, « l'école ouverte », c'est-à-dire travailler pendant les vacances. Nous proposons également des activités ludiques.

Ce sont des dispositifs nationaux. Il y a l'accompagnement éducatif de 16 à 18 heures, après l'école, et nous travaillons aussi sur la période 12/14 heures. Tous ne viennent pas entre 16 et 18 heures volontairement, il faut les accrocher sur le 12/14 heures, pendant qu'ils sont là car ils sont demi-pensionnaires la plupart du temps. Nous les accrochons sur des activités variées qu'ils ne font pas ailleurs car ils n'ont pas les moyens d'aller dans des clubs de sports, à des activités de musique ou de théâtre. Nous essayons ensuite de les faire venir le soir voire le mercredi après-midi et pendant le temps des vacances. Ils ne partent pas en vacances, ils sont tout le temps dans les quartiers. Nous travaillons pour cela avec des éducateurs.

**Une fois qu'ils sont fiers d'eux dans un atelier, nous les mettons avec des professionnels, il est très important que nous ne bricolions pas.** Nous essayons d'avoir également de l'ambition dans ce domaine. On s'aperçoit curieusement que lorsqu'ils viennent à l'école ils ont leur carnet, ils ont envie de mieux faire. Il faut absolument les accrocher pour les aider car ils ne possèdent pas toujours les contenus scolaires. Il faut de l'aide pour tenir un cahier et apprendre sa leçon. Je pense qu'apprendre sa leçon et faire ses devoirs est affecté par la précarité. Quand on rentre chez soi et que l'on va chercher ses petits frères et sœurs et qu'ensuite on fait la cuisine, on se ferme. On n'a pas tellement de temps, on est à plusieurs dans la chambre, il n'y a qu'une salle de bain pour beaucoup, voire pas. Voilà la réalité.

Nous avons cette précarité tout le temps sous les yeux et parfois je pense que nous la banalisons un peu. **Il faut être vigilant et donner une chance à ces élèves.** Je dis souvent qu'ils « mordent », ils ne sont pas polis, ils ne sont pas contents, ils s'en vont, ils sèchent. Oui, c'est vrai, mais une fois qu'on a essayé de les accrocher et que l'on a fait venir leurs parents pour montrer ce qu'ils savaient faire, d'un coup cela se passe mieux. Les parents viennent plus librement, ils se sentent moins agressés.

**C'est exactement le même rejet chez les enfants handicapés.** Les 12 handicapés que je reçois sont reconnus, mais il y a tous les enfants qui ne le sont pas, ceux qui ont des handicaps et qui compensent tranquillement toute la journée. Il est important qu'ils se sentent bien pour donner la pleine mesure de ce qu'ils savent vraiment faire d'un point de vue scolaire. Il faut continuer à les accompagner.

J'accueille surtout **des jeunes enseignants – souvent sur un premier poste – qui ont envie de bien faire mais il y a un choc des cultures.** Je ne retrouve pas du tout la pugnacité ouvrière que j'ai connue quand j'ai commencé avec des personnes qui avaient passé des concours bien avant moi et qui avaient cette pugnacité ouvrière. Beaucoup de professeurs sont issus de familles favorisées et n'ont aucune idée de ce qu'est la précarité. C'est un peu caricatural, mais ils ont tous fait allemand, latin, S et ont tout réussi. **Ils ont envie d'enseigner, de faire leur discipline, mais ils n'ont pas envie d'éduquer.**

Pour le socle commun des connaissances, le véritable problème – nous en parlons souvent avec mon adjointe qui est présente – est que les enseignants sont formés par et pour leur discipline. Ils sont très bons, ils ont envie de faire partager leur discipline, c'est vrai, mais cela ne répond pas du tout aux questions de tous les jours : « *je n'ai pas mon cartable* » ou « *j'ai un cartable qui ne ressemble à rien avec des miettes de pain et pas de cahier* ». Alors ils disent « *mais quand même en quatrième on doit savoir tenir un cahier...* », et bien non.

**Aline PAILLER** - Dans quel temps vont-ils pouvoir, même s'ils sont formés, exercer cette fonction d'éduquer ? Dans quel temps on apprend à tenir un cahier, à apprendre une leçon, quand les parents – c'est une grande majorité – ne savent pas forcément le leur enseigner ?

**Valérie MOREAU** - Nous sommes aussi un peu coincés par le statut des enseignants. Vous savez tous que les enseignants ont 18 ou 15 heures devant l'élève et c'est très bloquant. En tant que chef d'établissement, je ne peux pas leur imposer plus d'une heure supplémentaire. L'accompagnement éducatif est facultatif et l'école ouverte encore plus. À quel moment un professeur peut-il le faire ? Après la classe. Il faut être clair, c'est de toute façon sur son temps personnel puisqu'il fait ses 18 heures devant l'élève et que ce n'est pas prévu à part quelques heures d'aide qui restent très ponctuelles.

**Je travaille beaucoup avec les assistants d'éducation** qui ont tous les profils puisque l'on peut recruter des personnes très différentes. Nous pouvons aussi faire venir des intervenants extérieurs.

L'école doit réfléchir. De la peur de tout ce qu'elle a à faire, car maintenant on s'occupe de tout (hygiène, secourisme), naît le sentiment que la coupe est pleine, que l'on doit s'occuper de trop de choses – on peut se poser la question – mais aussi que l'école perd l'essentiel.

**L'accompagnement éducatif est facultatif pour les enseignants. Certains l'assurent et vont d'ailleurs en faire beaucoup car c'est tout l'un ou tout l'autre, et d'autres refusent catégoriquement en disant que ce n'est pas leur métier.** Nous sommes à cet embranchement, d'un côté l'enseignement tel que nous le connaissons où l'on va à un cours de quelque chose et où, la plupart du temps, on reçoit un très bon enseignement. De l'autre côté il y a « l'après » enseignement. Qui l'assure ? Beaucoup les CPE, mais cela dépend des personnes. Nous l'avons dit tout à l'heure, c'est aussi une question d'équipe et de dynamisme. D'un établissement à l'autre, on peut avoir de grandes disparités sur l'accueil, le travail en équipe et sur ce que l'on arrive à faire avec beaucoup d'élèves en situation de précarité.

**Jean-Marie PETITCLERC** - Je développerai une autre approche sur cette question. L'enseignant qui travaille 35 heures a 18 heures de cours. Dans l'ancien temps, lorsque l'autorité était statutaire, que les problèmes de discipline et de dynamique de classe n'étaient pas importants, je puis comprendre que les 17 heures de préparation se passent à la maison. Aujourd'hui, alors que l'on sait que l'autorité est moins statutaire et beaucoup plus liée à la qualité relationnelle, parce qu'on reçoit l'autorité de ses élèves, **il me semble que la préparation de la classe c'est d'abord la préparation de l'ambiance de la classe qui nécessite des contacts avec les enfants, les adolescents et leurs parents. Le temps de préparation ne peut plus être un seul temps didactique de préparation disciplinaire.** Il ne s'agit pas de temps personnel, mais du temps de préparation – 17 heures, l'enseignant travaille comme tout le monde 35 heures – qu'il faut le concevoir autrement.

**Aline PAILLER** - Voilà comment on avance avec des heurts, des propositions qui paraissent provocatrices mais qui donnent à inventer.

Puisque vous avez la parole, nous allons continuer avec vous, Jean-Marie Petitclerc. Votre parcours est important à entendre. Vous êtes polytechnicien puis vous êtes devenu éducateur spécialisé et vous avez créé en 1995 l'association de prévention le Valdocco à Argenteuil.

**Jean-Marie PETITCLERC**, Directeur de l'association de prévention Le Valdocco. L'association Valdocco a été fondée en 1995 sur la dalle d'Argenteuil, un quartier un peu emblématique de la banlieue parisienne qui avait été traumatisée par la violence des émeutes urbaines du début des années 90. Cette association a été fondée par un collectif d'habitants inquiets pour le devenir de leurs enfants, d'autant que les quartiers paraissaient un peu à l'époque désertés par les professionnels de l'action sociale. Il faut se rappeler que c'est la permanence des travailleurs sociaux qui a été le premier bâtiment incendié lors de cette vague d'émeutes.

**Valdocco, c'est le concept de médiation famille/école/cité.** Il me semble que la difficulté principale que les enfants et les adolescents rencontrent au quotidien sur le secteur argenteuillais, et maintenant aussi sur le secteur lyonnais à Vaulx-en-Velin, réside dans le fait que tous les jours l'enfant passe par trois lieux : la famille, l'école, la cité. **Chacun de ces lieux est marqué par une culture.** La culture familiale est emprunte des traditions des pays d'origine (je travaille dans des milieux pluriculturels, pluriethniques, plurireligieux). La culture scolaire est empreinte des traditions républicaines. La culture de la cité est fondamentalement devenue une culture de l'entre jeunes, de l'entre pairs, les adultes ayant un peu déserté l'espace public.

L'évolution la plus importante de la jeunesse de ces quartiers réside dans le fait que **cette culture de l'entre pairs qui s'est forgé son propre langage, et dans laquelle le recours à la violence est devenu banalisé, a tendance à devenir de plus en plus prégnante.**

Je m'explique. Lorsque j'étais adolescent, j'étais capable d'inventer des mots pour être compris de mes camarades sans être compris des adultes, mais lorsque je fréquentais les institutions gérées par des adultes je savais m'aligner sur les codes adultes. Aujourd'hui, je commence à découvrir des adolescents qui parlent à leurs parents comme ils parlent à leurs copains et je découvre des enseignants en zone d'éducation prioritaire qui sont les seuls à parler français ; tous les autres parlent « banlieue » non seulement entre eux, ce qui pourrait se comprendre, mais même lorsqu'ils s'adressent à l'institution.

**Cette culture de l'entre pairs a tendance à phagocytter l'école,** surtout lorsque celle-ci est en plein cœur du quartier **et à renvoyer la famille à la marge** ; les parents gérant à peu près correctement l'espace familial, mais étant de plus en plus désarçonnés pour intervenir sur les autres champs de vie de l'enfant tant ils sont désarçonnés par leurs codes. Avec la montée en puissance de l'Internet, je vois des adolescents qui, physiquement, sont dans la sphère familiale mais, mentalement, continuent de baigner dans cette culture de l'entre pairs avec lesquels ils ne cessent de communiquer (Facebook, MSN et tous les réseaux).

Dans chacun de ces lieux, qu'on le veuille ou non, des adultes font référence (parents, enseignants, aînés) et ils ont parfois tendance à se méconnaître voire même à se discréditer. voir le discours tenu par certains enseignants sur le thème des parents démissionnaires « *ils n'avaient qu'à éduquer leurs enfants* ». Les parents peuvent dire « *ces enseignants d'aujourd'hui sont professionnels de l'éducation et ils n'arrivent même plus à assurer la discipline, j'envoie mon enfant à l'école pour qu'il apprenne et il ne sait rien. Cela ne sait pas faire son métier et cela vient nous donner des conseils.* »

Et les aînés de dire « *de toute façon, avec du chômage au bout, quitte à être chômeur Bac + 5 pourquoi ne pas être chômeur Bac - 5. Faire des efforts pour arriver à ce statut...* ».

**L'idée du Valdocco est de tenter de rejoindre l'enfant dans ces trois champs.** C'est une équipe pluridisciplinaire de salariés et bénévoles avec des éducateurs, des animateurs, des enseignants, des psychologues, qui va à la rencontre du jeune dans ces trois champs. Nous avons organisé notre activité autour de ces trois pôles.

- **Le pôle « rue »**, avec un travail d'animation. Nos équipes vont en plein cœur des quartiers pour organiser des jeux le mercredi et le dimanche et la mise en projet des plus grands sur l'organisation de sorties.

- **Le pôle « école »**, avec des actions que nous menons dans l'accompagnement scolaire et la prévention du décrochage.

- **Le pôle « famille »**, avec des actions menées dans le registre du soutien à la parentalité et de la médiation familiale.

L'idée est que le jeune tisse du lien avec l'éducateur dans le champ du loisir. Fort de ce lien, l'éducateur le convainc de venir avec lui investir sa formation. Le soir, par choix, nous n'organisons aucune activité d'animation. Toutes nos activités sont centrées sur l'accompagnement et la formation, si bien que le jeune qui veut retrouver ses copains, ses « éduc' » de Valdocco est « condamné » à venir investir sa formation avec nous.

Si un problème se pose en famille, c'est le même éducateur qui intervient. C'est une manière de lutter contre les effets pervers dans notre pays d'un trop grand cloisonnement de l'action sociale où telle association s'occupe du gamin apprenti footballeur, pendant qu'une deuxième s'occupe du gamin en difficulté dans ses devoirs et qu'une troisième s'occupe du gamin consommateur de produits toxiques alors qu'une quatrième s'occupe du gamin maltraité ; mais il s'agit du même enfant. **Les adultes ont parfois tendance à intervenir en fonction de la déontologie et des objectifs de leurs services et sans trop de soucis de concertation avec les autres adultes intervenant auprès du même enfant.**

**À l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, le droit fondamental de l'enfant est le droit à la cohérence des adultes qui l'accompagnent sur ces chemins de l'éducation.** J'ai beaucoup travaillé sur les questions de violence et j'ai souvent pu établir une corrélation entre le niveau de violence d'un enfant ou d'un adolescent et le niveau d'incohérence des adultes qui l'accompagnent.

Venons-en aux questions posées sur les incidences de la précarité sur les parcours scolaires. En préliminaire, cette pensée d'un éminent professeur de sciences de l'éducation à l'Université, expliquant l'échec scolaire par la paresse. Telle est l'explication la plus paresseuse qui soit de l'échec scolaire.

L'échec scolaire est lié à un faisceau de facteurs d'origines différentes. **Les insuffisances de nos politiques publiques sont trop souvent liées à une approche unidimensionnelle de ce problème, qui va inévitablement conduire à l'inefficience.**

Le premier faisceau de facteurs est lié à l'histoire de l'enfant, de l'adolescent, à son parcours familial, social, générateur comme on l'a dit de souffrance et surtout de préoccupations. Nous le savons, **il n'y a aucune corrélation dans le système scolaire entre le niveau d'intelligence et le niveau de réussite scolaire.** Des enfants surdoués peuvent connaître une situation de grave échec et, comme on l'a dit, des enfants peu doués, mais tellement gratifiants pour



l'équipe qui s'en occupe, sont capables de mobiliser autour d'eux toute l'aide de l'équipe enseignante.

En revanche, **on peut faire une corrélation entre l'échec scolaire et la difficulté d'attention, de concentration. La principale difficulté de ces jeunes est leur incapacité à se concentrer, à être attentif.** S'ils ne le peuvent pas, c'est bien souvent dans un champ de préoccupations qui leur paraît maintenant beaucoup plus important que l'école. On croit parfois, je le croyais lorsque j'étais à l'École polytechnique, que pour réussir il fallait avoir la tête bien pleine et c'est faux. Pour réussir, il faut être capable de vider sa tête pour être attentif à cet enseignant qui vient transmettre des apprentissages. La grande difficulté de ces jeunes, c'est que leur champ de préoccupation ne permet pas de vider leur tête.

Le deuxième faisceau de facteurs est plus sociologique. La grande différence entre un établissement scolaire de centre-ville et un établissement scolaire situé dans ces quartiers où mes équipes travaillent, c'est que dans le premier il est encore un peu valorisant d'être premier de classe alors que dans le deuxième c'est dangereux. Si vous êtes premier de classe, vous avez aussitôt la réputation d'être « intello » ou « bouffon » et vous devez gérer la violence de vos camarades à votre égard.

**Combien je rencontre dans ces quartiers de gamins prodigieusement intelligents** – d'ailleurs parfois capables de mettre leur intelligence au service de scénarios bien faits dans la délinquance – **qui ont choisi de sacrifier leur scolarité pour sauver leurs alliances.** On sait combien ce qui importe le plus pour le jeune de 13, 14 ou 15 ans c'est d'exister sous le regard des copains. Lorsque la réussite scolaire n'est plus investie comme valeur par le groupe de pairs, on assiste à cet échec scolaire massif dans nos quartiers.

Cela explique à mes yeux le relatif insuccès de ces politiques dites de ZEP. Rappelons-nous que l'objectif de ce programme était de réduire en trois ans l'écart entre les collèges de centre-ville et les collèges de quartiers sensibles. Après 20 années de mise en œuvre de ce programme, l'écart est plutôt grand. Ce programme n'a pas pris en compte le fait que lorsqu'on rassemble tous ces gamins du même quartier on plombe la dynamique de réussite. **Je juge personnellement scandaleux dans notre pays de scolariser de 2 à 16 ans des gamins des barres et des tours en bas des barres et des tours.** On voit ces adolescents scotchés dans les cages d'escalier, incapables de mobilité et de trouver des ressources pour s'insérer dans notre société.

Le troisième faisceau de facteurs est beaucoup plus pédagogique. **Il existe dans notre système scolaire français une tradition pédagogique qui consiste bien souvent à mettre l'accent sur les manques et les insuffisances de l'élève plutôt que sur ses savoir-faire et ses réussites.** Quand j'écoute ces adolescents qui me sont confiés par les juges pour enfants dans le cadre du foyer que le Valdocco gère également, ce qui est terrible c'est la très mauvaise image d'eux-mêmes. Ce qu'ils ont retenu de leur parcours scolaire, c'est la conviction qu'ils sont nuls.

J'intervenais hier dans un IUFM et je disais à ces jeunes enseignants « *lorsque vous rendez une copie qui vaut 17, c'est toujours mieux de parler, de gratifier, mais si un jour vous êtes trop fatigués et que vous faites silence, vous ne commettez pas une grave erreur pédagogique, l'enfant est suffisamment gratifié par sa note. En revanche, lorsque vous rendez une copie qui vaut 2, combien il est important que le discours qui accompagne la restitution de votre copie soit un discours fort comme ta copie vaut 2 mais toi tu vaux 20 parce que vous voulez tous 20. C'est ta copie qui vaut 2, là tu n'as pas su, tu n'as pas compris, tu n'as appris, tu n'as pas travaillé* ». Si votre message consiste à dire que c'est l'enfant qui vaut 2 alors il ne sera plus capable que de s'installer dans une dynamique d'échec.

**Les enfants et les adolescents qui souffrent le plus à l'école** – j'en rencontre un certain nombre dans mon bureau d'éducateur – **sont ceux qui ont eu la malchance de rencontrer des enseignants qui ont confondu le champ de la performance et le champ de la personne**, des enseignants qui ont transformé des outils d'évaluation de compétences – et c'est leur métier – en outil d'évaluation des jeunes, qualifiant l'élève de bon ou de mauvais.

**Quelles pistes d'action ?** J'en citerai trois.

- **D'abord rejoindre la souffrance de ces enfants et adolescents ce qui ne peut s'effectuer que dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire.** Aucun d'entre nous n'est capable avec ses seuls outils de prétendre rejoindre cette souffrance.

Il me semble **qu'un des dispositifs les plus réussis de ces dernières années est celui du programme de réussite éducative**. J'ai beaucoup travaillé avec M. Borloo dans le cadre de ce dispositif – j'en faisais l'évaluation avec lui en début de semaine – mais je suis un peu désolé de la mise en œuvre. L'esprit du dispositif était de donner des moyens pour que les différents partenaires puissent travailler ensemble et puissent ensuite financer des actions à partir de diagnostics partagés.

Nous avons malheureusement ce terrible problème dans notre pays où chaque fois qu'on donne une subvention cela se transforme en postes. Certaines municipalités ont transformé les crédits de la réussite éducative en la création d'un service municipal « programme de réussite éducative » qui devient un service de plus et qui parfois crée encore plus d'embaras avec les autres acteurs existants. Il me paraît important de revenir à la philosophie de ce programme: permettre aux acteurs de travailler ensemble une fois un diagnostic commun effectué.

Je rejoins tout à fait M. le Principal, il n'y a pas de difficulté au niveau des acteurs mais souvent au niveau de leur chef. À Argenteuil, il n'y a pas de difficulté au niveau des assistantes sociales, mais au niveau du représentant de l'académie qui est le chef du principal ou du représentant du conseil général qui est le chef de l'assistante sociale ; cela ne communique pas. On a **des acteurs qui partagent un diagnostic mais lorsqu'ils veulent commencer à agir ensemble il faut demander l'autorisation au chef**, et comme là-haut cela a du mal à communiquer cela n'avance pas.

Pour ce premier faisceau de facteurs liés à la souffrance, je crois que la piste est de travailler ensemble.

- Face au deuxième faisceau, **la réponse c'est la mixité sociale**. Lorsque dans notre pays on a scolarisé les enfants de paysans, on n'a pas créé un collège en plein champ. On a financé un système de bus qui a permis aux enfants de la campagne d'être scolarisés avec les enfants de la ville et on a construit ensemble des villes pleines d'enfants.

Lorsque j'ai travaillé brièvement comme conseiller du ministre du Logement et de la Ville, le programme que je défendais avec toutes mes forces était celui du « *busing* ». Fermer une classe de CM2, mettre les enfants dans les bus et les répartir sur les collèges de la ville, l'État prenant en charge les frais de transport et de cantine. Matignon avait réussi à donner son accord pour 50 expériences, mais je crois que l'on a été capable d'en mettre six en route.

Au départ, il faut s'opposer un peu à la famille. Je me souviens de débats un peu houleux où des familles me disaient « *Monsieur Petitclerc, je ne vais pas lever mon gamin une demi-heure plus tôt pour qu'il fasse une demi-heure de bus alors que l'école est ici* » et je répondais « *si je dois verser une larme, je le ferai plutôt sur les enfants des campagnes qui attendent leur bus sous la neige et la grêle parfois un quart d'heure ou 20 minutes* ». Une fois le programme mis en œuvre, les familles sont très souvent plutôt contentes. Dans les quelques expériences que je suis – malheureusement trop peu nombreuses pour être significatives – les familles se rendent compte que l'enfant va pouvoir réinvestir la réussite scolaire à partir du moment où il sort de ce groupe où cette réussite n'est pas investie.

- **La troisième piste est plus pédagogique et concerne la formation des enseignants, la formation à un changement de regard**. Notre pays est celui en Europe qui dépense le plus en part de PIB pour son système scolaire. En termes d'efficacité, je crois que nous sommes à la quinzième place. **Les pays qui réussissent le mieux** – je songe aux pays nordiques – **ont cette tradition un peu différente de la nôtre de mettre toujours d'abord en évidence ce que l'enfant sait faire, ce qu'il réussit**, et voient l'accompagnement comme étant toujours un enrichissement des savoir-faire qui crée une dynamique, plutôt que de le voir continuellement combler des manques avec cette dynamique d'échec qui s'installe. Donc se former à un autre type de pédagogie.

Je termine par un exemple que je prends souvent lorsque j'anime des journées pédagogiques. Je prends l'exemple d'un professeur d'éducation physique et sportive – ce sont souvent eux qui ont le plus les deux pieds sur terre. J'imagine qu'il enseigne le saut en hauteur à une classe de 30 élèves. Il sépare la classe en deux groupes. À droite, l'élastique est à un 1,60 m, tout le monde rate et il baisse jusqu'à ce qu'ils réussissent. À gauche, il met l'élastique à 20 cm, tout le monde réussit et il le monte jusqu'à ce qu'ils ratent. Faites l'expérience, la moyenne des sauts sera toujours supérieure avec cette deuxième méthode plutôt qu'avec la première. Avec la première, « 1,10 m c'est haut et je viens de rater 1,15 m, je vais encore rater ». Avec la deuxième « 1,10 m c'est haut mais je viens de réussir un 1,05 m, pourquoi je ne réussis pas ? »

Tous les professeurs opinent du bonnet car je n'ai jamais vu un professeur de gymnastique enseigner le saut en hauteur comme cela ; mais j'ai déjà entendu un professeur de mathématiques me dire « *jusqu'où faudra-t-il que je m'abaisse ?* » comme s'il n'allait pas de soi dans sa tête que la première question du premier exercice était en dessous du niveau du plus faible ; ce qui va de soi pour le professeur de gymnastique. Il fait commencer les jeunes à 1 m pour les rassurer sur leur capacité à réussir. Ce qui va de soi chez le professeur de gymnastique ne va parfois pas de soi chez l'enseignant de base qui considère toujours qu'il y a une barre qui est celle du niveau, et que ceux qui sont en dessous sont condamnés à toujours végéter.

**Aline PAILLER** - Nous en arrivons à Philippe Metello, pédopsychiatre, vous nous direz si l'USIS n'est par une alternative à la Ritaline pour ces enfants que l'on vous envoie. Je vous lance de manière provocatrice, mais c'est le ton de la table ronde de ce matin et on voit que cela fait avancer l'imagination de ceux qui ont à y répondre.

**M. Philippe METELLO**, Pédopsychiatre, Directeur de l'Unité de Soins Intensifs du Soir (USIS), Paris.

C'est un ton qui me plaît, nous sommes assez provocateurs à l'USIS.

Cela fait 20 ans que j'ai terminé mes études de médecine et je n'avais alors pas appris l'hyperactivité. J'ai regardé dans mes cours et ce n'était pas une pathologie que l'on repérait il y a 20 ans dans les études de médecine. Je l'ai apprise sur le terrain. C'est une réalité, il existe des enfants qui bougent dans tous les sens, qui manquent d'attention mais pour moi c'est un symptôme qui rentre dans une organisation psychique problématique.

L'Unité de soins intensifs du soir, l'USIS, est un hôpital de jour dans le secteur sanitaire qui accueille actuellement une quarantaine d'enfants répartis sur différents groupes. C'est une institution qui a été créée par Michel Soulé dans le quatorzième arrondissement. Cela fera 30 ans l'année prochaine. C'est le deuxième enfant de trois psychanalystes (Lebovici, Soulé, et Diatkine) qui avaient pensé ces structures et c'est Diatkine qui a ouvert la première à la fin des années 70 dans le treizième arrondissement (qui existe toujours et avec laquelle nous avons des échanges intéressants). Actuellement il n'y en a que deux, celle du treizième et celle du quatorzième. Dans le service public et les inter-secteurs, il y a eu des astuces pour monter ce type de prise en charge avec des variantes, c'est ce que l'on appelle les centres d'accueil thérapeutique à temps partiel.

Quels enfants accueillons-nous à l'USIS ? Nous avons l'habitude de dire entre nous, entre soignants – nous sommes une vingtaine dans l'établissement – que ce sont des enfants qui sont tombés des bras de leurs parents. Plus, ce sont des enfants qui sont tombés de la tête de leurs parents dans les trois premières années de leur vie à un moment où, dans le développement psychique de l'enfant, la question de la continuité est cruciale ; où dans cette continuité vont être en jeu de nombreuses étapes de séparation et de prise de distances de l'enfant qui perd inévitablement quelque chose pour gagner en pensée, en développement. Il n'en reste pas moins que ce sont des étapes douloureuses et difficiles.

**Si dans cette période assez cruciale du développement les parents ne peuvent plus porter psychiquement leur enfant, la chute est très douloureuse pour l'enfant.** Cela précipite dans un gouffre terrible avec un sentiment qui a à voir avec l'effondrement psychique. **C'est une question de survie psychique pour l'enfant que de ne pas se laisser entraîner dans cette chute et pouvoir rebondir.** Il n'y a pas 36 000 manières de rebondir quand on a chuté dans le gouffre de la perte, c'est le comportement, le mouvement, l'agitation.

Un deuxième mécanisme est celui que nous, psychiatres et psychanalystes, appelons la projection, c'est-à-dire se débarrasser de tous ces vécus internes désagréables en les projetant sur l'adulte.

À partir de cette histoire de chute, se met en place un cercle totalement vicieux puisque ces enfants sont insupportables et « incasables ». **Alors qu'il faudrait faire deux fois plus attention à eux et les porter deux fois plus, on s'en débarrasse deux fois plus. Une véritable spirale vicieuse se met en place très précocement** pour les enfants que nous accueillons, une spirale de rejet de toutes les institutions scolaires quand ils vont être scolarisés et même déjà dans les crèches, dans tous les lieux qu'ils traversent, y compris les lieux de soins.

Si René Diatkine et Michel Soulé ont ouvert des USIS, c'est qu'ils étaient bien conscients que l'on n'arrivait pas à soigner ces enfants dans le dispositif « classique » de soins, c'est-à-dire l'ambulatoire, la consultation, la psychothérapie. Ils n'étaient pas suffisamment malades, c'est ce qui était terrible, pour être pris en charge dans des structures bien plus lourdes du type hôpitaux de jour temps plein. Il fallait donc inventer quelque chose dans cet entre-deux pour accueillir ces enfants. On pourrait faire une équation simple : si on a laissé tomber ces enfants, au sens littéral du terme, c'est la faute des parents. **Or les parents de ces enfants sont également dans une extrême souffrance psychique.** La plupart d'entre eux ont vécu des choses similaires dans leur propre enfance. Il y a vraiment une question transgénérationnelle de ce type de troubles. On a des parents qui sont en grande souffrance et qui présentent souvent à l'âge adulte toutes les complications que l'on essaie justement d'éviter à leurs enfants : la souffrance psychique, les questions de toxicomanie et d'addiction, l'errance, la prison – ce que l'on appelle en simplifiant la psychopathie ou par le terme « antisocial » qui est une classification parfois un peu violente des psychiatres.

**À côté de toutes ces difficultés psychiques, ces parents accumulent de gros problèmes sociaux.** Nous travaillons dans le quatorzième et un peu dans le quinzième qui sont des arrondissements à double niveau comme beaucoup dans Paris. Il y a toute la population « bo-bo », bourgeoise, avec des îlots de cités. Il y a un îlot dans le quatorzième arrondissement d'HLM de la Ville de Paris où l'on a sédentarisé des populations de gens du voyage et où ensuite d'autres populations migrantes ont été accueillies. Il y a du mélange social et à la fois il n'y en a pas parce qu'évidemment les enfants vont dans les écoles qui dépendent de tel ou tel pâté de maisons.

Ces parents accumulent aussi des difficultés sociales et culturelles (migration, problèmes de papiers, de travail). Très peu de parents d'enfants de l'USIS ont du travail régulièrement, il y a beaucoup de problèmes de chômage.

Que proposons-nous ? Comment accueillons-nous ces enfants et ces familles ? Le principe est qu'ils doivent déjà être scolarisés, **il n'y a pas d'admission d'enfants non scolarisés. On accueille ces enfants le soir après l'école.** Ils arrivent à 16 heures 30, ils prennent un goûter et ensuite ils ont deux heures d'ateliers. Les enfants qui étaient pris en charge au début étaient plutôt au-delà du CE1/CE2, en fin de parcours élémentaire et au début de parcours en collège. L'expérience a montré que c'était trop tard, que l'on pouvait repérer ces enfants bien plus tôt et que les écoles les repéraient bien plus tôt donc qu'il fallait que nous proposons des soins bien plus tôt. Cela nous a permis au fur et à mesure des années **d'arriver à faire des admissions d'enfants en âge de maternelle.** Le plus petit actuellement à l'USIS vient d'avoir 4 ans, il est rentré l'année dernière à 3 ans et demi. À l'autre bout, ce sont des soins longs (ce n'est pas la Ritaline), la plus âgée est sortie l'année dernière à 21 ans et elle était arrivée à 4 ans. C'est toute une vie, mais cela montre aussi l'énergie qu'il faut déployer pour soigner ces enfants. Quand on donne de la Ritaline, on met un cautère sur une jambe de bois, on s'assoit sur tout ce que je viens de vous dire, ce qui fait la souffrance. L'enfant est évidemment calme, sage, gentil, adapté et il répond parfaitement aux attentes des instituteurs.

Quand on cherche à mobiliser quelque chose dans les mécanismes de défense de ces enfants, il faut s'y prendre très tôt et pouvoir être présent très longtemps auprès de l'enfant. L'idée n'est pas de faire une substitution, loin de là. **S'il y a un maître mot dans notre cadre de travail, c'est tenter d'offrir une continuité à ces enfants qui ont vécu et qui continuent de vivre de grandes discontinuités. Avec ces enfants, je vous assure que c'est extrêmement difficile car ils attaquent énormément physiquement, mais aussi psychiquement.**

Ces mécanismes de défense que je vous ai décrits harassent complètement la pensée de ces enfants ; **penser devient dangereux car cela ramène tous les affects douloureux**, donc il faut se débarrasser de tout cela et bouger beaucoup. **La relation est dangereuse puisque chaque relation menace de faire vivre à nouveau la répétition de la séparation.** C'est bien la difficulté de l'être humain, c'est que l'on est obligé de se séparer, on ne peut pas faire sans séparation. Investir quelqu'un suppose de pouvoir le désinvestir, faire le deuil de cette personne. Ces enfants en sont incapables. Par exemple, une petite fille a une stratégie assez rigolote en ce moment. Elle rentre à l'USIS, elle dit bonjour quand elle nous croise en courant et au même moment elle dit au revoir. Voilà à quoi se résume le lien, il n'est pas possible pour elle de tisser un lien, il est trop dangereux et en même temps elle en a une envie incroyable. Toutes les stratégies de comportement viennent se mettre à la place de ce lien, de la pensée.

Nous proposons aux enfants les plus jeunes de les accueillir de la maternelle et jusqu'au CP sur du temps scolaire, deux après-midi par semaine **dans des petits groupes extrêmement contenant**, ils sont cinq au maximum et ils ont **deux thérapeutes avec eux.** Nous nous servons

de médias divers et variés et nous avons une grande préoccupation, quel que soit l'âge, d'offrir une médiation qui les ouvre sur des champs culturels auxquels ils n'ont pas accès avec leur famille. Dans l'équipe, nous avons eu des résidences d'artistes photographes et nous avons actuellement un écrivain. Tout cela dans un projet de médiation et de rentrer en relation avec eux bien évidemment puisque nous sommes soignants. Ce sont des psychologues et des éducateurs qui s'occupent de ces enfants afin d'établir un lien continu.

Lorsqu'ils sont plus grands, les choses deviennent un peu plus compliquées pour eux puisqu'ils viennent tous les soirs et sont en présence de deux soignants différents avec une organisation de la soirée immuable : le goûter et un premier temps de devoirs, mais nous ne sommes en aucun cas une association d'aide aux devoirs. L'idée est de permettre aux enfants d'ouvrir leur cartable et de se servir de leur cartable comme une médiation. Vous avez compris qu'avec leurs mécanismes de défense la pensée et donc les apprentissages ne sont pas vraiment leur « truc » ; alors que par ailleurs au niveau cognitif ils ont une intelligence en général tout à fait normale. La question est de se servir de leurs symptômes pour établir un lien autre que celui de la classe. Le deuxième temps est plus classique, du type petits groupes.

Comme les enfants grandissent, nous avons développé au fur et à mesure un service de suivi jusqu'à 21 ans. Cela correspond à des groupes pour des adolescents. Il y a un groupe le mercredi, un le lundi soir. Des sorties sont organisées, nous les amenons au théâtre, au cinéma, nous avons des activités avec eux.

**Qu'est-ce qui nous permet de soigner ces enfants? C'est de leur offrir une continuité psychique et de résister à leurs attaques.** Pour cela, il nous faut du temps, des espaces d'élaboration où l'on essaie de sortir de l'acte quotidien pour trouver un sens et un moyen de comprendre.

Soigner ces enfants ne serait rien si on ne s'occupait pas de trois autres choses dont, en premier lieu, les parents. **Les référents des enfants rencontrent les parents** au minimum une fois par mois, voire deux fois. Il y a le travail et **l'articulation avec les écoles**. Ce sont des enfants qui sont rejetés du scolaire, et aussi de leur famille. Il faut à tout prix aider les établissements scolaires à offrir à leur manière une continuité à l'enfant.

À peu près **deux tiers des enfants nous sont adressés directement par les écoles**. En 30 ans d'existence l'USIS a pu tisser des liens de proximité avec un tas d'établissements du quartier. Il est plus facile de travailler avec ces établissements-là qu'avec des établissements, (quand ce sont des collègues psychiatres qui nous adressent les enfants), qui n'en ont pas l'habitude et qui ne comprennent pas que cela prenne autant de temps de changer quelque chose chez ces enfants alors que la Ritaline existe, et qu'avec tel autre petit garçon tout allait bien en une semaine.

Nous avons un poste d'observation assez privilégié puisque nous sommes une interface entre l'école, les parents et l'enfant. Je constate que nous commençons à rencontrer de plus

en plus dans notre travail des obstacles, des difficultés, et en premier lieu il y a évidemment une question financière. **Tout ce travail demande beaucoup d'argent.** La masse salariale représente 80 % de notre budget et quand on diminue nos budgets on nous empêche d'embaucher des personnes et donc on ne peut plus soigner. Par exemple, tout le personnel qui est à mi-temps est réparti entre le temps auprès de l'enfant et tout le travail de lien avec les écoles. Si on diminue le budget, supprimera, par exemple le travail auprès des écoles; et nous commençons actuellement à être en difficulté.

**Le regard que l'on porte sur ces enfants aujourd'hui nous met mal à l'aise.** On cherche finalement plus à se débarrasser du symptôme qu'à le comprendre et à tenter de soulager la souffrance de l'enfant et des parents. Bien évidemment, nous sommes en concurrence avec d'autres propositions de soins – il n'y a pas que la Ritaline d'ailleurs – qui se contentent de s'occuper des symptômes.

**Une autre difficulté de travail** – je vous surprendrai peut-être – **est la question de l'intégration des enfants dans le monde de l'école et des rapports avec la Maison départementale des personnes handicapées.** Depuis la loi de février 2005, toute intégration scolaire ne peut se faire que s'il y a reconnaissance du handicap; cette reconnaissance suppose une demande des parents à laquelle doit être joint un certificat du médecin traitant décrivant le handicap. Cela soulève la question du lien entre trouble mental et handicap. Si la maladie mentale peut générer du handicap elle n'est pas un handicap en soi. Le problème se pose surtout lorsqu'il y a une demande d'AVS, le passage par la MDPH étant indispensable pour l'obtenir. Pour ces enfants qui passent sous les fourches caudines de la MDPH, cela signifie, pour eux et leur famille, qu'ils sont handicapés. Alors que nous essayons d'expliquer aux parents que certes leur enfant est turbulent, mais c'est parce qu'il est en souffrance; que nous allons les aider et que par un maillage avec les écoles et les partenaires nous pourrions maintenir cette scolarité tout en assurant ces soins. C'est une catastrophe pour nous! J'ai été fortement choqué il y a quelques années, lorsque nous avons cherché à rencontrer les personnels de la Maison du handicap et que le médecin nous a expliqué que nous réagissions ainsi « *c'est parce que vous êtes restés un peu dans l'ancien temps où l'on pensait personne handicapée, mais ce n'est plus le cas maintenant, il n'y a plus de personnes handicapées mais des personnes en situation de handicap* ». Je suis bien d'accord que c'est handicapant dans la vie d'avoir des troubles psychiques, mais cela signifie-t-il que ces enfants sont handicapés?

Je suis obligé de signer ces papiers; d'un coup, les enfants deviennent handicapés. Que se passe-t-il après? On leur met une AVS qui viendra ou pas. En dehors de les stigmatiser plus, cela n'avance pas forcément le travail de tissage de liens et de contacts avec l'école pour arriver à expliquer aux instituteurs que cet enfant n'est pas une petite bombe horrible mais qu'il est en souffrance. L'expérience nous montre que **quand l'instituteur comprend que ce n'est pas à lui que cet enfant en veut mais que quelque chose en lui le fait souffrir, le lien peut se rétablir.** Si on est bloqué par cette question de handicap, on risque de rester dans la stigmatisation.



**Chantal DARDELET**, Directrice du pôle Ressource Ouverture Sociale des Grandes Écoles à l'ESSEC.

Je vais vous parler d'un dispositif qui s'appelle « *Une grande école, pourquoi pas moi ?* ».

Le constat de base, comme on l'a dit pour les enseignants, c'est que nos étudiants des grandes écoles sont évidemment très éloignés de la diversité sociale et que cela pose problème. À l'ESSEC, un étudiant sur deux a des parents qui sont enseignants ; cela rejoint les propos tenus précédemment. La première raison de ce manque de diversité, c'est le manque de candidats. Arrivent au dernier palier les rescapés de toutes les embûches évoquées précédemment.

Nous travaillons sur trois fronts dont le premier consiste à **agir en amont pour faire passer le message « pourquoi pas moi ? »**. L'essentiel réside dans le nom qui a été choisi « pourquoi pas moi ? ». L'essentiel de la question se pose en amont pour toutes les raisons qui ont été présentées avant et dans lesquelles je me suis reconnue parfaitement.

**La solution proposée, qui est aujourd'hui mise en œuvre dans 78 autres grandes écoles, consiste à mettre en place des partenariats devenus « Cordées de la réussite » institutionnalisés**, avec tous les risques qui ont été évoqués pour les équipes de la réussite éducative. Nous croisons les doigts pour ne pas tomber dans ces travers ! Il s'agit de monter des partenariats pour décloisonner – autre mot qui est revenu souvent – et mettre en relation des mondes qui ne se connaissent pas spontanément. Dans le système éducatif, force est de constater qu'il y a de sacrés clivages entre le collège, le lycée et l'enseignement supérieur. Qui fait le lien de l'un à l'autre ? Les familles quand elles en ont les clés, c'est-à-dire quand elles sont passées par là. Sinon, il y a un petit effet de « je ne sais pas où je vais avec tous les aléas et les difficultés de continuer ».

**Cela s'est traduit chez nous par des partenariats via du tutorat étudiant**. Nos étudiants de l'ESSEC et de nombreuses autres écoles coachent – mot à la mode – en quelque sorte des lycéens du territoire décrit par Valérie Moreau, puisque nous sommes toutes les deux sur Cergy-Pontoise, **pour donner à ces lycéens ces fameuses clés qui peuvent répondre au manque de confiance en soi, à l'aide à l'orientation**, à tous ces sujets qui ont été évoqués. Je voudrais insister sur deux points à l'aune de ce que j'ai entendu précédemment. Quand on crée les conditions et qu'on donne les règles du jeu, les « CSP- » réussissent bien sûr aussi bien que les « CSP+ ». Les mots-clés pour nous sont : donner confiance, dire en permanence que c'est possible, faire rêver et donner des outils pour y arriver.

**Il faut aussi changer la définition de l'excellence** ; quand on parle de charte, d'égalité des chances ou d'accès aux formations d'excellence, tout le monde parle de Polytechnique et des grandes écoles. Nous passons notre temps à dire que l'on peut réussir sa vie sans aller jusque-là, que **c'est à chacun de trouver son excellence, c'est-à-dire d'aller au plus loin de ses capacités dans la voie qui est la sienne**. Que ce soit dans le domaine manuel ou intellectuel n'est pas le fond de la question. Il faut travailler à faire passer ces idées.

Un autre moyen clé est l'individualisation; **personnaliser la relation individuelle crée forcément du changement**. Nous croyons beaucoup au tutorat et au parrainage. Dans bon nombre d'écoles d'ingénieurs ou de management existent ces programmes de tutorat par lesquels on entre en relation. La relation est bien à double sens. Bien sûr, l'étudiant va donner au lycéen des clés, mais il est important de savoir que c'est au moins autant dans l'autre sens que les choses bougent.

Je fais un clin d'œil à ce que l'on a dit tout à l'heure des enseignants. Comment se confronter à cette réalité qui les attendra plus tard dans leur métier? C'est un peu la même chose. Nos entreprises disaient « *vos étudiants sont sur une autre planète, faites-les atterrir dans la vraie vie* ». Vu des étudiants, le tutorat procède de ces idées-là complétées par d'autres dispositifs mis en œuvre dans les grandes écoles et qui s'appuient toutes sur l'idée de l'expérience de terrain. Je crois très fort à ce que l'on appelle maintenant le *service-learning*. On apprend dans les amphis, c'est vrai, plus encore peut-être sur le terrain, et la complémentarité des deux est forcément source d'enrichissement et de vraie vie.

**Les étudiants tuteurs sont bénévoles** et c'est un autre point sur lequel je rebondis pour faire le parallèle avec les enseignants. Les enseignants avec qui nous travaillons étroitement ont un besoin de reconnaissance que je n'imaginai absolument pas être aussi fort. La reconnaissance passe bien sûr par la rémunération, mais peut-être y a-t-il d'autres façons de reconnaître le travail réalisé. Nos étudiants sont bénévoles cinq à sept heures par semaine, là où ils pourraient gagner des fortunes à donner des cours. **Ils trouvent la reconnaissance ailleurs, dans l'humain, dans la conviction que ce qu'ils font est utile** et que même avec beaucoup de modestie et d'humilité on peut individuellement, quand on est dans une action plus large, contribuer à faire bouger les choses. Une reconnaissance pourrait également se faire – c'est une piste à creuser- par une formalisation de la part de la hiérarchie: fiches de mission, des éléments qui donnent du sens à ce que l'on fait même si cela ne peut pas forcément être rémunéré.

Un point nous surprend un peu. Les étudiants d'écoles d'ingénieurs et de management sont maintenant plusieurs milliers à être engagés dans le tutorat. Nous voulions faire la même chose avec les IUFM que ce que nous faisons avec la délégation interministérielle à la Ville. Ne peut-on pas s'engager vers un tutorat qui mette en contact avec la réalité, pas dans les livres et sans misérabilisme, mais avec compassion et surtout optimisme? En parallèle, on découvre les vraies richesses de ces publics.

**Nous avons à cœur un autre point**. Même si l'on sait que scolairement ces adolescents ont des niveaux inférieurs aux autres pour de bonnes raisons (ils n'ont pas pu se vider la tête, etc.), ce que des études vont montrer prochainement, nous nous efforçons de leur **faire prendre conscience de ce qu'ils possèdent** et que les CSP+, nos « petits gaulois », ne possèdent parfois pas. C'est dans cet équilibre que l'on peut avancer. Par exemple: **valoriser les cultures**. L'un d'entre eux me disait « *quand je suis en France, je suis l'arabe du coin, quand j'arrive en Angleterre, je suis celui qui parle arabe* ». Quand en France, on aura dans nos banlieues celui qui parle arabe, celui qui sait faire ceci, celui qui sait faire cela, on avancera globalement.

Nous ne sommes pas chez les « Bisounours », je ne vais pas dire que tout est formidable, ce n'est pas vrai, mais à travers nos dispositifs nous avançons petit à petit dans la prise de conscience – qui est toujours l'étape n° 1 – dans des expérimentations que nous essayons de formaliser, d'évaluer et de rectifier si besoin. Ensemble, nous pouvons faire bouger les choses. **Je crois beaucoup au service-learning, au parrainage, parce que c'est du gagnant-gagnant et que l'on n'est pas dans une logique de charité qui épuiserait tout le monde.** C'est un enrichissement mutuel.

**Monique SASSIER**, Médiatrice de l'Éducation nationale.

Le Médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur reçoit les réclamations des parents. À la demande d'ailleurs de la Défenseure des enfants depuis une année, nous recevons et traitons directement les questions soulevées par les jeunes. Il nous paraît en effet légitime qu'un jeune de 15 ans nous écrive sur sa scolarité. Nous recevons également les réclamations des personnels.

C'est une grande chance qui nous est offerte d'apporter des réponses individuelles en faisant bouger des lignes : celles du demandeur qui doit parfois faire évoluer sa demande et celle de l'institution qui doit regarder comment elle a interprété un texte de façon un peu radicale ou brève ; ou comment la dimension humaine ne contrarie pas le droit, ne le met pas en danger, mais apporte une réponse. J'ai voulu que nous appelions le dernier rapport d'activité « humaniser les approches ». Oui, les institutions doivent humaniser leur approche. Elles n'en perdront pas pour autant leur capacité d'être une institution.

Deuxième observation, **aujourd'hui tous les enfants de moins de 16 ans sont scolarisés, y compris ceux des familles en difficulté.** Il y a quelques décennies pour cinq ou six classes de sixième, il y avait une classe de terminale. Aujourd'hui, nous sommes dans une configuration nouvelle avec des situations sociales plus complexes et les réflexes d'il y a une trentaine d'années pour gérer les liens entre l'école et ces élèves ne sont sans doute plus tout à fait adaptés.

Je vais centrer mon propos autour de propositions qui permettront le débat et intituler mon intervention « décourager le découragement ».

La première observation de médiatrice que je voudrais faire valoir, c'est **que toutes les fois que l'école ou son fonctionnement conduisent à délégitimer une famille nous avons à peu près tout perdu car le rôle des familles est aussi de légitimer l'école.** Si ce lien se brise, quelles que soient les difficultés de la famille, nous allons vers des problèmes. Légitimer la famille pour qu'elle légitime l'école et apporte de l'aide passe sans doute par des contacts avec la famille dès l'école maternelle. Aujourd'hui, beaucoup de contacts avec la famille ne se font qu'à l'occasion de problèmes ce qui n'est évidemment pas un facteur favorable.

Les familles demandent à l'école d'éduquer leurs enfants pendant que l'école donne des devoirs le soir et demande aux familles d'instruire leurs enfants. Une sorte de renversement s'est produit dans ces dernières décennies et mérite d'être regardé de près.

Nous ne recevons pas tant de réclamations sur les situations de précarité. Quand je tape « précarité » ou « pauvreté » sur notre base de réclamations, pas grand-chose n'apparaît. En revanche, le terme qui ressort et qui est lié à la description de la précarité c'est celui d'orientation. C'est autour de l'orientation, du devenir des enfants, que les familles ont le sentiment de la plus grande injustice liée à leurs difficultés.

Des textes récents ont fait passer l'orientation que l'on disait « subie » à l'orientation « choisie » qui est pour l'instant un idéal, mais il est bien que le législateur ait malgré tout une vue plutôt optimiste des choses. **C'est autour de l'orientation que se crispent les différences.** Il y a en effet une répétition des orientations subies dès lors que l'on rencontre des problèmes financiers ou d'adhésion au système scolaire.

Ce constat nous conduit à décider délibérément de développer ce que l'on appelle parfois une pédagogie de l'espoir. Il faut refuser ces éléments de l'orientation, ou en tout cas du travail qui distingue, qui sépare. Cette pédagogie de l'espoir, ce refus de la séparation et **cette volonté de la mixité autour de la carte scolaire sont des enjeux importants.**

Dans notre rôle de médiateur, nous entendons ces familles parfois en situation sociale difficile qui voudraient enlever leur enfant du collège où il est pour le mettre dans un meilleur établissement, mieux situé. Elles ont l'espoir qu'un meilleur endroit aidera leurs enfants.

Nous avons aussi les réclamations d'enfants de familles plus aisées qui veulent quitter les collèges en difficulté. Notre rôle est de faire respecter le droit et l'équité et de ne pas être systématiquement l'avocat d'une famille qui veut, par son comportement, créer des systèmes de relégation.

Nous voyons que la mixité sociale peut être une tentation de faire passer l'enfant d'un statut de sujet à un statut d'objet. Quand on perd cette relation avec le sujet, avec ce qu'il veut, pour en faire un objet, on est plus tout à fait respectueux des droits et de l'équité dont il a besoin.

Un deuxième sujet, celui du **redoublement touche la question de la précarité.** Le redoublement est proposé pour ces enfants qui ont du mal à faire leurs devoirs, pour des raisons qui ne sont pas forcément celles de l'école, mais celles de l'entourage. Il faut là aussi se montrer vigilant avec les enseignants, les chefs d'établissement et les familles. Certaines familles pensent qu'un redoublement pourra aider l'enfant qui a du mal à faire ses devoirs. Or, ce retard pris par les élèves en termes d'années – cela peut arriver plusieurs fois – va immédiatement se répercuter sur les choix d'orientation qui diminueront d'autant.

Il est vrai que certaines familles sont en difficulté. Il est vrai que dans les familles monoparentales trois enfants peuvent habiter avec un des parents dans 35 m<sup>2</sup> et avoir des devoirs à faire le soir. Ces dernières années, une réflexion a été menée sur la protection de l'enfance et sur des formules d'internat à condition que ce soit décidé en accord avec l'élève, les familles et les enseignants; ce n'est pas à rejeter. Beaucoup d'élèves que nous suivons dans

une cohorte depuis sept ou huit années et qui ont rejoint l'internat n'ont pas rompu les liens avec les familles, mais les ont plutôt renforcés. Ces liens sont devenus de meilleure qualité ; de bonnes conditions matérielles ont été données aux enfants favorisant la réussite et les effets de stigmatisation ont été réduits.

Bien des expériences méconnues se déroulent. Dans cette France multiculturelle, nous avons pu faire entrer des femmes relais comme assistantes d'éducation dans certains établissements. Cette expérience menée dans l'académie d'Aix Marseille a eu au moins trois avantages. D'abord, la reconnaissance de ces mères de famille dans l'école et leur reconnaissance de l'école. Le second élément est la reconnaissance de ces jeunes par l'institution. Leur mère était là, ils n'étaient donc plus des enfants isolés. Ces mères, et c'est peut-être le plus important, ont fait elles-mêmes le relais entre elles, l'école et les autres familles. Cela signifie que c'est bien **à partir de relais à construire avec les familles, mais aussi avec les cultures, que l'école évoluera et prendra en charge la diversité de ces enfants et de ces situations.**

Il faut étendre cette cohérence avec ces familles au sein de l'école et nous le voyons dans beaucoup de réclamations. Il faut l'étendre avec les acteurs. Aujourd'hui, l'objectif de la concertation est trop souvent de se concerter. Il doit être de se demander quel est le meilleur pilote pour intervenir dans les situations difficiles, avec derrière lui les autres intervenants, et constituer pour la famille et l'élève une sorte de fil rouge permanent pour organiser des réponses diversifiées. **Les familles se perdent dans le dédale des dispositifs** ce qui laisse perdurer cette impression d'objet au lieu d'être une prise en compte humaine.

Je terminerai sur quelques idées plus personnelles.

Il faut résolument consolider les institutions, fussent-elles imparfaites ; il faut les faire avancer. Tout ce qui affaiblit les institutions affaiblit les liens avec les enfants. Je pense à trois institutions majeures piliers de l'équilibre de vie : la famille, l'école et la santé. Tout ce qui les sape a des effets destructeurs.

Mon sentiment sur ce qui a changé – et peut-être le partageons-nous avec Dominique Versini – c'est que **lorsque les gens ne viennent pas il faut aller à leur rencontre**. Cela se caractérise parfois par des formes qui méritent des discussions. Les familles sont invitées et ne viennent pas. Elles sont parfois convoquées et elles ne viennent toujours pas et là il arrive qu'un CPE aille à leur rencontre et les fasse venir. On ne peut pas se passer des familles pour faire réussir l'enfant même si la famille est en difficulté.

Il ne faut pas se méprendre sur les raisons pour lesquelles certains enfants viennent à l'école. C'est parfois pour eux valeur refuge : le lieu de protection de la famille et du quartier, un lieu de repos qui n'est pas forcément un lieu d'apprentissage. Pour autant, je garde une certaine réserve à l'égard de tous les discours prônant une trop grande sanctuarisation de l'école, une trop grande forteresse fermée. Il ne faut pas s'étonner quand on parle de forteresse qu'on tente de l'assiéger.

**L'école ne peut donc pas tout, mais elle est ce lieu de protection.** Il faut réfléchir sans doute de manière non frontale sur l'avenir du métier d'enseignant dans cette diversité des populations. Il faut aborder ce débat autour des projets des élèves, des écoles et des moyens à mettre en place.

Pour conclure, j'avancerai une dernière idée. Dans le système scolaire, et dans bien d'autres aussi – protection de l'enfance et prévention de la délinquance – les médias ont aujourd'hui un rôle complexe. Ceux d'entre nous qui ont travaillé sur les questions de violence en appellent à une réflexion sur l'éthique des médias. Par exemple, des enfants sont interrogés par la presse dans une école. Les enseignants ont ensuite des difficultés à reprendre le fil du discours avec ces enfants pour qui ces interviews, ce passage dans les médias ne soient pas une forme de suprématie des uns sur les autres. Cela reste problématique et nuit aux apprentissages.

Dans cet ensemble de propositions, **le travail des enseignants mérite incontestablement d'évoluer car la société a évolué et que le statut de l'enfant aussi.** Il n'est pas le même qu'il y a un siècle. Ces adaptations se feront probablement dans la concertation et permettront d'accueillir tous les enfants, ainsi que la loi l'indique. Nous, professionnels de l'humain, ne sous-estimons pas l'effet levier d'une loi qui peut nous aider à faire progresser l'éducation.

**Micheline AMZALLAG** - Je veux parler d'enfants dont on n'a pas parlé, ceux de l'ombre. Là où je travaille, nous avons monté une consultation mère/enfants, à Créteil solidarité avec l'aide communale de Créteil.

Je vois défiler toutes les semaines des enfants sans papiers, sans statut social, non scolarisés, sans accès aux soins. Je sais que la loi stipule que tout enfant sur le sol a droit aux soins avant 16 ans, mais dans la pratique et pour des raisons que je ne comprends pas bien (administratives et autres) ces enfants mettent plusieurs mois voire quelquefois une année avant d'avoir accès aux soins. Pour être scolarisé dans notre département, on demande un certificat médical et que les vaccinations soient à jour – ce que je peux comprendre – mais ces enfants n'ayant pas accès aux soins ils ne peuvent pas se faire vacciner. Ils sont souvent depuis de nombreux mois dans l'errance. On leur demande en plus d'avoir un domicile fixe et ce sont bien souvent des enfants qui vivent dans des hôtels, hébergés par le Samu social, par le 115, donc changeant tous les quatre jours de lieu de vie.

J'ajouterai à cela qu'il y a des difficultés de soins quand ces enfants sont gravement malades. Quand s'ajoute un handicap, c'est encore plus compliqué. Les prises en charge sont impossibles et ces enfants restent en souffrance au niveau des soins dentaires ou autres.

**Dominique VERSINI** - Je suis assez surprise de ce que vous dites sur la santé. En tout cas, c'est un très grave dysfonctionnement parce qu'il est impossible qu'un enfant dont les parents sont en situation irrégulière n'ait pas accès à l'Aide médicale d'État. C'est contre la loi.

Dans ces conditions, je vous prie de m'écrire lorsque cela se produit parce que je peux vous dire que le Conseil d'État – où j'ai siégé – a rendu un arrêt qui est limpide qui dit qu'aucun enfant ne peut être privé de l'accès aux soins, quelle que soit la situation administrative de ses parents. Si c'est le cas, c'est donc que l'administration de l'hôpital où vous travaillez ne respecte pas la loi. Je me ferai un plaisir d'intervenir. Je suis allée jusqu'à Mayotte avec mes arrêts du Conseil d'État pour dire qu'on ne pouvait pas ne pas permettre l'accès aux soins des enfants dont les parents sont en situation irrégulière, car vous savez qu'un enfant n'est jamais en situation irrégulière.

C'est interdit ! Écrivez-moi.

**Une intervenante** - On n'a même pas les noms, ils ne parlent pas français. On dirait que vous rêvez !

**Dominique VERSINI** - Je ne pense pas que nous rêvions, nous sommes des combattants, et pas seulement de l'ombre. Je peux vous dire la loi en France : on ne peut pas priver un enfant d'accès aux soins, c'est interdit. Il ne peut y avoir aucune restriction à l'Aide médicale d'État pour les enfants. C'est la loi et ce doit être la réalité. Il suffit que vous m'écriviez.

**Aline PAILLER** - Ce débat sur le décalage entre la loi, le droit, la réalité et la difficulté d'accéder à des institutions qui devraient faire appliquer la loi est très intéressant.

**Une intervenante** - Il y a dans la salle un certain nombre de professionnels de terrain qui voient de plus en plus la loi bafouée. Il y a des droits en France qui ne sont pas appliqués ou qui le sont de moins en moins. Je fais référence à l'étude de Médecins du Monde sur la CMU. Un médecin n'a pas le droit de refuser de soigner sous prétexte que le patient a la CMU et en l'occurrence on se rend compte que de plus en plus le font. On n'a peut-être pas le bon réflexe de vous écrire, mais nous avons bien compris dans la salle et vous allez recevoir des lettres. En France, la loi existe mais de plus en plus souvent, et sur différents aspects, elle n'est pas respectée.

**Valérie LOIZON** - Je représente l'URIOPSS qui travaille sur les champs de la protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions qui fédèrent de nombreuses associations.

Nous relevons un manque de considération et de respect de l'enfant et encore plus de l'enfant en situation de précarité. J'ai trouvé intéressant de dire qu'il ne faut pas faire des choses particulières par rapport à ces enfants, mais qu'il faut leur permettre d'accéder au droit commun. On se rend compte que le droit commun est de moins en moins appliqué. Là où l'on essaie de faire des choses en plus, il suffirait parfois de faire appliquer le droit, mais c'est parfois difficile.

Par ailleurs, l'enfant a une vie globale et nous avons les uns et les autres des prérogatives, des financements, des compétences. Nous travaillons avec les enfants chacun dans notre partie. La question évoquée par l'association Valdocco est fondamentale, qui n'est pas tant

de travailler en réseau mais en partenariat. Le partenariat n'est pas seulement mettre des choses les unes à côté des autres. Il y faut des ressources notamment financières. Or, les différents pouvoirs publics tarifient de plus en plus par rapport à l'activité, l'acte, la place, le lit, etc. Tout cet aspect du travail social de base est encore plus important dans le champ de la précarité, il demande du temps et de la relation. Peut-être ne savons-nous pas bien le valoriser, mais nous avons de plus en plus de mal à le faire entendre et financer. C'est un problème majeur car des choses existent, mais il faut avoir les moyens sur le terrain.

**Joël BREBION**, Adjoint au maire chargé de l'enfance, Le Mans.

Je partage le fait que le rêve est un carburant essentiel. Le gros problème de notre pays, qui est né du rêve, c'est qu'il est incapable aujourd'hui d'avoir un rêve collectif. En lieu et place, nous avons des critères de convergence et des choses de ce genre et ce n'est en aucun cas mobilisateur collectivement. C'est même un peu désespérant.

Je voulais attirer votre attention sur la situation des écoles maternelles. On a en France un lieu assez original pour prévenir les parcours déviants de façon extrêmement précoce. La maternelle est fragilisée parce que, dans beaucoup de maternelles, le nombre d'élèves par classe est en train d'augmenter de façon dramatique : plus de 24 à 25 élèves par classe, parfois même 30.

Tous les dispositifs pluridisciplinaires qui avaient été mis en place autour de la maternelle pour faciliter la scolarisation d'enfants de deux à trois ans sont fragilisés ou démantelés. C'étaient des occasions de pluridisciplinarité où les enseignants, les travailleurs sociaux, les professionnels de la petite enfance et les collectivités territoriales se retrouvaient avec des lieux de veille, des solutions et des pistes originales. Aujourd'hui, ils sont fragilisés voire même – j'ai le cas d'un « lieu passerelle » dans ma ville – fermés. Je suis extrêmement inquiet par la situation qui est faite aux écoles maternelles et à tous les dispositifs expérimentaux et pluridisciplinaires qui existaient et qui fonctionnaient bien.

**Une intervenante** - Je travaille à la Protection judiciaire de la jeunesse et je voudrais vous interpellier sur la situation des 13/18 ans qui sont allés très loin dans l'échec et l'exclusion. Chaque jour, ces jeunes sortent du système scolaire et la seule réponse pour le moment est de dire aux parents que s'ils continuent de ne pas s'occuper des enfants on va les mettre en prison. Les parents sont terrorisés.

Il faudrait peut-être inventer des choses un peu originales pour ces enfants qui n'ont plus aucun espoir, plus aucun désir. L'école ne représente rien. Je vous assure qu'être confronté au quotidien à cette souffrance, à l'échec, est extrêmement difficile.

**Dominique BRINGARD**, Pédopsychiatre.

Je travaille dans le nord de Paris avec beaucoup de familles en situation de précarité sociale et psychique. Pour rejoindre l'observation de Philippe Metello sur la question du han-



dicap, il est vrai que c'est complexe. Le médecin peut faire des certificats quand il y a handicap psychique et cela peut être utile. Ce que vous avez dit sur les troubles du comportement isolés est tout à fait juste. De plus, je trouve qu'il y a une discrimination. Je rencontre des familles qui ont un niveau social favorisé qui refusent que leur enfant passe par la MDPH. Elles trouvent d'autres solutions comme les écoles privées ou d'autres solutions d'accompagnement. Les familles en situation très précaire ou étrangères qui ne parlent pas français se trouvent quelquefois un peu stigmatisées.

Un autre problème est relevé par tous les pédopsychiatres, c'est la question d'un enfant qui a un retard de développement et qui doit être maintenu en maternelle. Actuellement, le rectorat dit qu'un certificat est obligatoire et que l'enfant doit être reconnu comme handicapé par la MDPH. Nous ne sommes pas du tout d'accord sur ce point mais à chaque fois l'institution scolaire répond, en gros, « *pour vous, c'est un enfant mais pour nous c'est un élève qui a un retard donc il doit passer à la Maison du handicap* ».

**Maryse ESTERLE** - On nous a demandé de rêver... Je reste dans le champ scolaire. On a beaucoup parlé de mixité sociale avec des projets à la clé. La mixité sociale est une jolie idée politique qui, en général n'est pas appliquée par ceux qui la prônent; cela ne tient pas la route sociologiquement, sur le terrain car tous les sociologues le disent : on se rassemble avec ses pairs, avec les gens qui nous ressemblent les uns les autres et on s'y sent bien.

Il faut renforcer massivement les moyens du service public d'éducation et refondre complètement la formation des enseignants. Il ne faut surtout pas proposer aux enseignants de participer aux « Cordées de la réussite » parce qu'ils sont en plein dedans; et j'appellerais plutôt cela des « Cordées de la catastrophe » parce que les enseignants qui ont réussi le concours sont actuellement en poste à plein-temps.

Mes préconisations sont :

- Refondre complètement la formation des enseignants et renforcer massivement les moyens du service public.
- Développer une politique d'emploi dans les quartiers pauvres, maintien et renforcement du service public avec tous les moyens.

# L'état de la **précarité** en **Europe** : comment mieux **protéger** les **droits fondamentaux** des **enfants** ?

**Lilia KAMENOW** - Ma présentation risque de paraître un peu éloignée et détachée de la réalité du terrain. Toutefois, les décisions prises au niveau européen sont aussi très importantes. Vous êtes tous un moyen de pression sur les autorités locales, régionales et nationales et **ce qui se passe au niveau européen fournit des outils supplémentaires de pression**. J'espère que nous pourrons avoir une action collective sur ce sujet.

**Eurochild** est une organisation non gouvernementale qui représente 90 organisations provenant de 32 pays européens. Tous les membres travaillent directement avec et/ou pour les enfants. Notre mission principale est de promouvoir les droits et le bien-être des enfants en Europe par le biais de quatre activités principales, à savoir :

- **Influencer les politiques au niveau européen ;**
- **Faciliter l'échange de bonnes pratiques et du savoir-faire ;**
- **Sensibiliser à cette question ;**
- **Promouvoir la participation des enfants et des jeunes gens.**

Toutes les actions sont basées sur le principe qu'elles sont inscrites dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'Enfant.

Quelques faits et chiffres concernant la pauvreté des enfants en Europe, les chiffres datent d'avant la crise économique et financière. Les statistiques européennes révèlent qu'est en situation de **risque de pauvreté un enfant sur cinq dans l'Union européenne**. C'est le cas d'un enfant sur quatre vivant dans un ménage ayant trois enfants ou plus à charge. C'est aussi le cas d'un enfant sur trois vivant dans un ménage monoparental et d'un enfant sur trois né de parents ne provenant pas de l'Union européenne, et encore d'un enfant sur dix vivant dans un ménage où personne ne travaille.

Les enfants sont d'autant plus vulnérables quand ils vivent dans des ménages monoparentaux, sans emploi et de parents d'origine étrangère.

Nous avons demandé aux organisations membres d'étudier l'impact de la crise sur la situation des enfants dans leur pays respectif et ainsi nous avons pu identifier quelques traits caractéristiques communs à l'ensemble des pays européens :

- Niveau de pauvreté des enfants qui est plus élevé.
- Réduction considérable des budgets liés aux services qui touchent directement les enfants, surtout concernant la santé et l'éducation.
- Hausse notable du taux de chômage.
- Hausse des demandes des services de protection de l'enfance.
- Hausse du nombre d'incidents, de tensions ou de violences familiales, lié à une augmentation du stress au sein du ménage.
- Augmentation du nombre de familles qui risquent de perdre leur logement.

**Le cadre institutionnel de l'Union européenne** concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se définit ainsi :

- L'année 2010 a été nommée « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2009 est entré en vigueur le Traité de Lisbonne avec la « clause sociale horizontale » incluse dans son article 9.
- Fin de la Stratégie de Lisbonne qui est remplacée par la Stratégie Europe 2020 ; la communication sur cette stratégie a été publiée en mars 2010.
- Avec la fin de la Stratégie de Lisbonne, apparaît une révision de la Méthode ouverte de coordination qui est un moyen de coordination des politiques sociales des pays membres.
- Le 27 avril, la Commission a publié l'ensemble des lignes directrices pour les politiques d'emploi intégrées dans la nouvelle Stratégie Europe 2020 afin de faire rebondir l'économie européenne après la crise. La ligne n° 10 est exclusivement consacrée à l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.
- Le 17 juin, le Conseil de l'Union européenne a approuvé les propositions de l'EPSCO (Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs). La proposition vise une réduction de la pauvreté de 20 millions de personnes sur la base d'un total de trois indicateurs : le nombre de personnes se retrouvant en situation de risque de pauvreté, de privations matérielles et vivant dans des ménages sans emploi.

**La Stratégie Europe 2020 va être constituée par le biais de sept initiatives phares, y compris la plate-forme européenne contre la pauvreté.** C'est une initiative d'importance majeure qui a un très grand potentiel. Nous attendons à la fin de cette année la

communication de la Commission sur la structure de cette plate-forme et comment elle va s'articuler avec cette Méthode ouverte de coordinations sociales. Néanmoins, pour l'instant nous ne pouvons pas dire exactement comment elle sera structurée puisque cela dépendra majoritairement des négociations qui sont menées actuellement.

Les engagements politiques de haut niveau concernant la lutte contre la pauvreté infantile et le bien-être des enfants ont été définis à plusieurs reprises en tant qu'une priorité politique au niveau de l'Union européenne, comme cela a été fait lors de trois sommets successifs en 2005, 2006 et 2007.

- En 2006, l'Union européenne s'est engagée à développer une stratégie européenne globale sur les droits des enfants.

- En 2007, la pauvreté des enfants a été choisie comme une priorité thématique pour le travail de l'Union européenne en matière d'inclusion sociale et de protection sociale. Pendant cette année, plusieurs initiatives ont été entreprises, par exemple une *task force* sur la pauvreté des enfants et le bien-être qui a été créée par un sous-groupe du comité de la protection sociale.

**Cette *task force* a publié un rapport sur la pauvreté des enfants qui a été par la suite adopté par l'ensemble des pays membres de l'Union européenne en 2008.** Il s'ajoute aux indicateurs déjà existant au niveau européen sur la lutte contre la pauvreté. La création d'indicateurs beaucoup plus larges qui pourraient refléter de manière plus exacte la nature multidimensionnelle du sujet est nécessaire.

- Durant les années 2009 et 2010, une action de suivi devait produire des recommandations pour les nouveaux indicateurs de bien-être infantile dans l'Union européenne. Un rapport fourni par un institut hongrois a identifié cet ensemble comparatif d'indicateurs qui reflète bien **la nature multidimensionnelle de la pauvreté infantile**. Ce rapport va alimenter les travaux de ce sous-groupe « indicateurs ». L'objectif est de convenir d'un ensemble plus vaste d'indicateurs que la Commission européenne et les états membres de l'Union seront en mesure d'utiliser pour des rapports nationaux et européens beaucoup plus profonds et exacts sur la situation des enfants.

Début septembre, la présidence belge a organisé une conférence et a placé parmi ses priorités la pauvreté des enfants. Une déclaration a été signée par le trio de présidence européenne. Elle invite les dirigeants européens à se concentrer sur la lutte contre la pauvreté infantile.

Quelle est la voie à suivre ?

**Le 17 novembre 2010, la Commission européenne communiquera sur la stratégie de l'Union européenne sur les droits des enfants avec trois objectifs :** assurer le respect et l'application des droits fondamentaux des enfants, assurer que la Convention des

droits de l'Enfant sera suivie et appliquée, aider les États membres dans la promotion des droits des enfants.

La commission s'est engagée en 2011 à publier des recommandations sur la pauvreté des enfants et le bien-être puis à élaborer une feuille de route de la mise en œuvre de ces recommandations pour les États membres. Nous espérons qu'elle le respectera.

*Eurochild* reste très actif en ce qui concerne toutes ces initiatives. Dans le cadre de l'année 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, **nous menons une campagne intitulée « Mettre fin à la pauvreté des enfants maintenant »**. Nous allons recueillir des signatures jusqu'à la fin de **l'année avec une pétition** appelant les dirigeants à soutenir le travail permettant d'élaborer les recommandations pour mettre fin à la pauvreté des enfants. Elles seront remises aux dirigeants européens lors d'une réunion qui sera organisée au Parlement européen au début de l'année prochaine. Je vous invite à aller sur le site Internet et à signer cette pétition. Plus nous aurons de signatures et plus de chances nous aurons que notre message soit entendu. **Cette campagne est accompagnée par neuf messages clés**. Il s'agit d'abord de renforcer les enfants grâce à la participation, d'assurer la participation des enfants. Il s'agit aussi d'assurer l'accès universel à des services de qualité, de garantir l'égalité des chances pour tous les enfants et jeunes gens. Il faut prévenir et intervenir précocement, soutenir les enfants vulnérables, renforcer les familles, rendre les gouvernements responsables, affecter des ressources suffisantes et mener des politiques multidimensionnelles.

Dans le cadre de 2010, une réunion des enfants et des jeunes gens a été organisée à Bruxelles afin de discuter et présenter la façon dont les jeunes vivent la pauvreté et l'exclusion sociale dans leur pays respectif. **Les enfants ont formulé trois messages clés : écouter les enfants, promouvoir l'inclusion sociale et assurer l'égalité dans l'accès à l'éducation, le transport, la santé et les services.**

*Eurochild* saisit l'occasion de sa septième conférence annuelle qui sera organisée en Suède pour montrer comment on peut travailler ensemble afin de fournir des résultats concrets et exacts pour mettre fin à la pauvreté des enfants. Vous y êtes tous les bienvenus.

## ▣ Quatrième débat : **Précarité et réalités du maintien des liens familiaux**

**Aline PAILLER** - Nous allons maintenant entendre plusieurs enfants entre 12 et 17 ans que Catherine Claveau a rencontrés dans une institution en France. Nous n'avons pas l'image, mais la voix, qui protège aussi la pudeur, l'intégrité et la dignité des personnes interrogées. Il s'agit d'adolescents qui ont été réunis pour parler des liens familiaux et des implications de la précarité dans le maintien ou pas de ces liens familiaux. Il y a parfois des fratries, un frère et une sœur (les deux premiers) qui ont été placés très petits en pouponnière et jamais séparés. Un autre fait partie d'une fratrie et les trois plus âgés ont demandé à être placés, mais ils n'ont pas forcément été placés ensemble. Ensuite, un enfant parlera de la difficulté de la distance et du lien trop proche, trop loin, famille d'accueil, substitution de parents ou pas; toutes ces questions qui sont parfois douloureuses et incompréhensibles. Nous les écoutons.

Question « Est-ce que vous considérez que quand on n'a pas d'argent ou qu'on a un trop petit logement, c'est bien mieux de séparer les enfants des parents ? »

- « Ça fait partie des droits fondamentaux de l'enfant, le droit à la sécurité, à avoir la protection et à vivre sainement et à être soigné. Si les parents ne peuvent pas payer tout cela, je trouve normal que l'enfant soit séparé pour son bien ».

- « Ça dépend, oui et non. Je sais très bien que sans argent on peut vivre. Ce n'est pas l'argent qui fait le bonheur. Ma mère avait toute sa famille derrière, il suffisait qu'elle demande de l'aide à ses frères ou ses sœurs pour l'héberger, ils l'auraient hébergée toute la vie s'il fallait. Ce n'est pas grave l'argent, au moins on est ensemble. S'il y a danger, il faut protéger l'enfant mais ce n'est pas toujours la meilleure solution. Ça dépend de l'enfant et de la famille. Je sais qu'il y a des enfants qui doivent le prendre super mal. Par exemple, si un adolescent se fait enlever de sa famille à un âge où il est capable de comprendre tout ce qui se passe, il est capable de tomber dans le gouffre ».

- « C'est les trois plus grands, moi et mes deux grands frères. On en avait marre de se faire taper dessus par notre père qui était alcoolique et qui passait son temps à nous taper dessus ».

- « Tout le monde a droit au devoir de la protection, c'est un droit que tout le monde peut faire valoir. Sinon, cela ne sert à rien de faire des enfants. Si on fait des enfants pour qu'ils soient placés, cela ne sert à rien ».

- « Je pense qu'il faudrait donner une explication à chaque enfant à partir d'un certain âge sur qui s'occupe de lui, qui sont les supérieurs de ceux qui s'occupent de lui et quel est leur but. Pourquoi les placer? Jusqu'à quand? Avoir un maximum d'informations pour que l'enfant comprenne exactement ce qui se passe, tout ce qui lui arrive ».

*À chaque fois que je faisais des bêtises, je me disais que si j'étais avec ma mère je serais puni mais eux ne peuvent pas me punir parce que je ne suis pas leur enfant. »*

Question « Tu peux te demander s'ils sont plus proches de toi comme si c'était tes parents ».

- « Je prends ça comme une famille ».

Question « Tu avais un an et demi, ta sœur avait trois ans et vous étiez tous les deux à la pouponnière, jamais séparés. Est-ce que tu trouves que c'est bien ? »

- « Avec ma sœur, j'entretiens des relations assez spéciales, comme tout frère et sœur je pense. On se soutient, on se serre les coudes puisqu'on est tous les deux dans la même situation, on a vécu la même chose, on se comprend.

*Il ne peut pas payer éternellement, peut-être qu'instinctivement il aurait voulu assurer son rôle de père mais maintenant de toute façon c'est trop tard. Je ne sais pas s'il acceptera un jour le fait qu'on n'ait pas grandi avec lui malgré les fautes qu'il a commises ».*

- « On ne peut pas payer toute sa vie, mais ce n'est pas le geste, c'est le fait. Pour ce qu'il a fait, il a payé, il est allé en prison, mais psychologiquement on peut dire que nous aussi on paye les erreurs qu'il a faites. Lui, il a fini de payer, mais nous on continue toujours à payer. Payer, ça signifie assumer les conséquences qu'on n'a pas forcément demandées. Quand on enlève un enfant à mère, à son père, sa famille... J'en voulais à la terre entière avant que je comprenne qui était vraiment la cause, jusqu'au jour où un oncle à moi a discuté avec moi et m'a expliqué. Même si ma mère me l'avait dit, je ne l'aurais pas crue. Il faut que quelqu'un nous le dise pour qu'on le comprenne. »

- « Ça ouvre les yeux. On se rend compte que la famille (nos parents) avait déjà des problèmes. C'est souvent ça en fait, il y a déjà des problèmes. Ils ont vécu des choses qui les ont amenés à agir d'une certaine manière ».

**Catherine VANIER**, Psychanalyste au centre hospitalier de Saint-Denis et chercheur associé à Paris VII.

Merci bien sûr à Dominique Versini qui m'a non seulement invitée à venir parler avec vous, mais qui a proposé cette rencontre qui me semble tout à fait essentielle aujourd'hui ; rencontre pour parler de précarité, des enfants et de leurs droits. La précarité dans notre monde, en cette période de crise même quand tout va bien, est aussi bien financière qu'affective.

Dans les familles où la précarité financière devient extrêmement invalidante, on se trouve très souvent avec des problèmes et les liens familiaux deviennent de plus en plus

difficiles à préserver. Deux millions d'enfants vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté en France. Tout peut aller très vite et on le voit tous les jours quand on reçoit. **Tout allait bien et d'un coup tout bascule. Certaines familles, arrivaient jusque-là à faire face,** mais parce qu'il y a eu un accident, qu'il n'y a plus de travail, qu'un des parents tombe malade (maladie organique ou psychique), elles se retrouvent rapidement à la rue, à l'hôtel ou à cinq dans un logement de 20 m<sup>2</sup>.

Je travaille également dans un service pour les enfants prématurés à Saint-Denis. Préserver les liens parents/enfants et le lien particulièrement du bébé à la mère est quelque chose à quoi nous tenons énormément comme dans tous les services de ce genre où l'on hospitalise les enfants très tôt. Lorsque les mères ne savent même pas si elles ne vont pas se retrouver à la rue ou expulsées en quittant le service avec le bébé, inutile de dire que cela complique la mise en place du lien mère/enfant.

Quand on y réfléchit, **il faut en effet une ingéniosité incroyable et une force de caractère absolument hors du commun pour que la pauvreté, quand elle devient manifeste, n'entraîne pas des perturbations énormes.** Le père d'un petit garçon qui ne retournait plus chez lui et qui ne voyait plus ni sa femme ni ses enfants me disait « *être parent, en fait c'est se sentir en mesure, au regard des autres, de la société, de subvenir aux besoins de ses enfants. Je n'en suis plus capable donc ce n'est pas la peine que je rentre* ».

Quant à **l'enfant, sa sécurité affective n'est pas sans rapport avec une certaine sécurité matérielle.** Je suis psychanalyste donc mon travail est d'écouter les enfants. Quand ils me parlent d'insécurité matérielle, ils disent « *j'ai peur, on ne va plus avoir de maison, on ne va plus avoir de quoi manger, j'ai peur que maman soit malade, que papa ne rentre plus* ».

Avoir une maison, de la nourriture, faire confiance à ses parents, savoir qu'on sera pris en charge et protégé, est très important pour les enfants. Quand ce n'est pas le cas, ils s'angoissent; **ils sont aussi très facilement atteints par les détresses de leurs parents même si ces parents ne leur parlent pas directement de cette angoisse;** si on ne leur parle pas de façon encore plus violente. Les enfants sont toujours en position d'être thérapeutes des parents, ils sont complètement branchés sur la personne qui s'occupe d'eux. Ils n'ont pas besoin de décoder pour savoir exactement de quelle émotion il s'agit. Si vous êtes déprimé, immédiatement ils sauront que vous l'êtes et si vous allez bien ils le sauront aussi.

**Pour les parents en grande difficulté, se retrouver face à de telles situations est extrêmement dévalorisant.** Ils se sentent quelquefois incapables, ils baissent les bras et ils pensent même que, n'ayant plus d'argent et ne pouvant plus s'occuper des enfants, ils sont forcément mauvais pour eux. Alors certains parents fuient, ils fuient même l'école. C'est pour cela que l'on entend beaucoup dire que certains enfants ne vont même pas en classe. Pourquoi les parents fuient-ils l'école? Ils le disent, c'est un lieu où on va les juger, où on va leur dire qu'ils ne font pas ce qu'il faut pour leurs enfants. Ils ne viennent pas aux rendez-vous quand on les convoque et les professeurs s'en plaignent beaucoup. Ces



parents en arrivent même à suivre une espèce de poussée de panique qui leur fait éviter d'aller dans les PMI, les CMP, voire même à la consultation de pédiatrie à l'hôpital. Au lieu de penser qu'ils vont être aidés une fois là-bas, ils pensent qu'ils vont rencontrer une assistante sociale et que, comme ils n'ont pas d'argent, systématiquement on va placer leur enfant.

**Tous ces lieux qui pourraient être des lieux d'aide deviennent des lieux humiliants, risqués et dangereux.** Quand il y a des problèmes de papiers, c'est encore moins négligeable.

Dans les familles plus aisées, les statistiques montrent que les placements sont curieusement moins souvent demandés. Je peux témoigner que dans ma clientèle privée, dans Paris, je vois quelquefois des parents au sujet desquels je me dis « *si cela avait été un problème financier, il y a belle lurette que les enfants auraient été placés* ».

Ce n'est pas tant parce que l'argent donne le pouvoir d'éviter le placement – quoique, je ne sais pas – mais en tout cas **l'argent donne le pouvoir de se protéger de l'enfant.** Quand un enfant devient très angoissant pour un parent, s'il a la possibilité de le faire garder, de faire appel à des tiers, de mettre un peu de distance, de se « re-narcissiser » quand l'enfant est insupportable ou en échec scolaire, en dépensant un peu d'argent et en ayant l'impression d'être important (même si son enfant est en échec) cela donne moins envie au parent de taper dessus. Quelque chose protège du désenchantement que cet enfant peut provoquer. Dans les familles aisées, c'est parfois plus facile de supporter l'insupportable. Le signalement est aussi moins promptement fait. Les moyens financiers protègent d'une certaine façon les parents, ce qui est tout de même un comble.

Dans le cas de la précarité familiale, certains signalements et placements deviennent inévitables. Quand il n'y a plus de possibilités d'endroit où vivre on peut comprendre que les parents demandent eux-mêmes le placement.

**Le problème, ce sont ces placements dans lesquels les parents sont plus que dévalorisés et perdent leur qualité de référents pour l'enfant** au moment où on lui dit « *tu es absolument obligé de quitter tes parents* ». Selon la façon dont on va écouter l'enfant et lui en parler, le risque est que, à partir de ce moment, soit rendu impossible pour lui la possibilité d'idéaliser ses parents. Ils risquent de perdre aux yeux de l'enfant leur statut de référents.

Les enfants se demandent à qui faire confiance quand les parents sont signalés comme défaillants. Auront-ils le droit d'aimer d'autres référents? Cela peut être vécu par eux comme une trahison. **Certains peuvent se montrer très agressifs avec leur famille d'accueil.** C'est assez courant, les familles d'accueil en témoignent, parce que les enfants se sentent pris dans un conflit de loyauté. J'ai vu récemment un petit garçon qui a été placé et dont la mère est à l'hôpital psychiatrique parce qu'elle a été très mal. Il me disait « *Je veux ma maman, elle va très bien, je ne comprends pas ce qu'on me dit* ».

Les plus grands peuvent se déprimer – les petits aussi – à l'école. **Ils se désinvestissent du travail et deviennent en échec scolaire.** Perdus, sans points de repères familiaux, ils peuvent devenir plus agressifs vis-à-vis d'eux-mêmes ou avec les autres. C'est très souvent le difficile problème auquel se trouve confronté le service de placement familial qui fait un travail – je le signale au passage – vraiment extraordinaire et difficile.

Comment prévenir les effets néfastes de la séparation ? **Nous savons tous que la séparation aura des effets néfastes, même si c'est une question de vie ou de mort pour l'enfant.** Quelquefois, placer un enfant c'est pour lui sauver la vie, pour éviter qu'il soit violé, prostitué, qu'il soit tué.

Je reçois en ce moment une petite fille qui a 18 mois dont la sœur aînée a été tuée par ses parents qui ont été tous les deux condamnés à perpétuité ; la fillette est chez une nourrice. Je l'ai vue quand elle est arrivée. Le début de la vie de cette petite fille a été terrible. Elle réclamait sa mère à cor et à cri, en tombant malade, en ayant tous les symptômes possibles, en disant « *j'aime ma maman, je veux ma maman* » qu'elle avait vu tuer, devant ses yeux, sa sœur aînée.

Il faut l'entendre. Cela dérange nos idéaux. Cela dérange l'idée de l'enfant que nous avons été, l'idée des parents que nous avons eus ou que nous aurions aimé avoir ou que nous aimerions être. Bien sûr, cela nous secoue. Cette petite fille aimait sa mère, elle la voulait et elle réclamait sa mère qui est en prison à perpétuité. Elle ne voulait pas de sa nourrice, elle lui disait « *tu es méchante, je te déteste* ». Elle faisait bêtises sur bêtises et n'arrivait pas à grandir. Il a fallu un très long travail avec elle et avec la famille d'accueil et le service de placement pour qu'ils puissent accepter un peu que les parents meurtriers continuaient à exister.

Ce n'est bien sûr pas parce qu'une petite fille dit qu'elle aime sa mère qu'on lui répond « *tiens, ma chérie, retourne vivre avec elle, c'est une tueuse mais ce n'est pas grave puisque tu l'aimes* ». Ce n'est pas cela écouter un enfant. On se trompe parfois, on pense que l'écouter c'est faire ce qu'il veut. **Écouter un enfant, c'est entendre ce qu'il a à nous dire pour comprendre comment on doit lui expliquer les choses et, bien entendu, le protéger parce que nous sommes les adultes.** Il ne faut pas protéger sans qu'il comprenne, ne pas le faire passer d'une famille d'accueil à une autre sans que pendant des jours et des heures et des heures on ait pris le temps de lui parler.

Quand cela m'est arrivé, j'ai demandé, et certains services de placement familial avec lesquels je travaille ont accepté de militer pour l'obtenir, que le juge reçoive l'enfant quand il le peut. Quand on a quatre ans, qu'une vraie personne en chair et en os, avec une vraie tête, une vraie voix, un vrai corps vient vous dire « *à partir de maintenant, c'est moi qui m'occupe de toi parce que tes parents ont eu des soucis donc j'ai décidé que tu seras chez Mme Untel* », cela change tout. Vous ne pouvez pas vous imaginer comment cela aide un enfant à comprendre ce qui se passe.

Françoise Dolto nous apprenait qu'un enfant a toujours besoin de garder dans le cœur une petite maman chérie et un petit papa chéri, même si ce sont des meurtriers. **Les enfants sont des inconditionnels de l'amour, ils aiment leurs parents.** Vous pouvez le torturer, le martyriser, le battre, le violer, tant qu'il est très petit – pour l'adolescent ce sera un peu différent – l'enfant aimera ses parents. **Il faut que nous, les adultes autour, arrivions à accepter qu'il a le droit d'aimer ses parents quoi qu'il se soit passé**; ce n'est pas pour autant qu'on va le laisser aller vivre avec eux. On va le laisser dire et accepter le fait qu'il a le droit de les aimer et lui permettre de conserver en lui un papa chéri et une maman chérie.

Très souvent, quand les enfants arrivent dans les familles d'accueil, ils essaient de rejouer ce qui s'est passé auparavant. Le placement continue la relation de l'enfant à sa famille d'origine. Il essaie toujours dans un premier temps de reprendre le même type de relation d'objets pathologique qu'il a connu avec les parents, qui eux-mêmes étaient en difficulté. Lorsqu'il y a une grave maltraitance, il n'est pas rare de voir l'enfant provoquer les parents nourriciers jusqu'au moment où ils en arriveraient eux-mêmes à perdre leurs repères et à devenir maltraitants.

L'avantage de la famille d'accueil, c'est qu'elle a une autre histoire. Ce n'est pas qu'elle soit meilleure ou moins bonne, mais elle s'est construite d'une autre façon, tout est une question d'histoire. Ce n'est pas par hasard qu'un bon matin on devient agressif avec son enfant et qu'on le maltraite. La famille d'accueil a une histoire et elle va réagir, quand tout va bien, différemment des parents en fonction de ses propres modèles de relation d'objets et de sa propre histoire. C'est dans cette différence que se situe l'effet thérapeutique de la famille d'accueil.

Le problème, c'est que les enfants cherchent à l'empêcher. Ils cherchent à ce que cela se reproduise exactement comme avec leurs parents et, d'une certaine façon, ils empêchent la famille d'accueil d'être thérapeutique; **d'où le travail très important de toute l'équipe du placement familial avec la famille d'accueil.** Si cela se passe bien, une chance est donnée à l'enfant de redistribuer les cartes autrement; on dirait, en termes de psychanalyse, de rejouer autrement ce qu'il en est des possibilités de jouissance.

**Il faut permettre à l'enfant de garder un lien avec les parents et lui permettre d'en nouer un avec la famille d'accueil, un vrai lien d'amour.** Quelquefois, on a l'impression qu'il y a comme un *double bind*, une injonction contradictoire. Attachez-vous à votre famille d'accueil et à la fois ne vous y attachez pas. On fait le même coup aux nourrices: attachez-vous à l'enfant que vous allez avoir peut-être pendant des années, mais surtout n'oubliez pas que vous n'êtes pas sa mère. Elle sait bien qu'elle n'est pas sa mère, mais on a droit d'aimer quelqu'un comme une mère et on a le droit quand on est petit d'aimer une tata ou une nourrice comme une maman. Ce qui est important, c'est de savoir que ce n'est pas sa maman. J'ai reçu une petite fille que m'a envoyée un placement familial parisien. Elle est placée depuis qu'elle a 18 mois et elle a aujourd'hui six ans. Elle est rentrée au CP

en septembre. Elle sort à « l'heure des mamans » et dit « *maman, maman !* » et la maîtresse lui dit « *tu ne peux pas l'appeler maman, ce n'est pas ta mère* ». La maîtresse en parle évidemment au placement familial qui l'envoie chez la psychanalyste. Je reçois cette petite fille qui sait très bien que la nounou n'est pas sa maman. Elle m'a dit « *c'était l'heure des mamans et les autres allaient se moquer de moi. Ma maman, je la vois de temps en temps le mercredi* ».

Parfois, on n'a pas le temps d'en parler, cela passe très vite, on croit, on pense, des bruits circulent, la rumeur... C'est terrible la rumeur de couloir. Moins il y aura de réunions, plus il y aura de rumeurs de couloir où il ne se dit en général que des « sottises » qui desservent complètement l'enfant. Faire des réunions, se retrouver, parler et avoir un peu de bon sens. Cette petite fille a le droit d'appeler sa nounou ainsi.

Je pense que **nous avons en France** – et peut-être en Europe – **une vision extrêmement « biologisante » de la famille**. Les connaissances génétiques actuelles ont permis de ne plus avoir de doutes sur le père. On est quelquefois fasciné par cette biologie et on veut maintenir des liens à tout prix qui ne vont pas forcément pouvoir se maintenir. Certains enfants sont terrorisés de retrouver leurs parents. Il faut être à l'écoute de ce qui s'est passé entre les parents et l'enfant. C'est une chose que de voir ses parents et être avec eux ; l'idée qu'on peut se fabriquer d'eux, même en en étant un peu éloigné, en est une autre. Il faut travailler sur cette différence. La biologie dit « c'est son père, c'est sa mère », d'accord, mais la nourrice c'est aussi une autre sorte de mère. Elle a le droit de s'attacher et les enfants ont le droit d'avoir un père nourricier, c'est important pour eux ; heureusement que ces personnes sont là. La famille est élargie et cette notion sauve la vie de beaucoup d'enfants.

Je voudrais que l'on sache tout cela, que l'on y pense, qu'on écoute les enfants et qu'on sache qu'ils ont le droit d'être écoutés. **Entendre leur souffrance et savoir comment on peut leur parler et y répondre me semble un des droits essentiels dans cette période de grande difficulté.**

**Dominique VERSINI** - Dans le prolongement de ce qu'a dit Catherine Vanier, je voudrais rappeler que **notre institution a proposé un statut des tiers pour les tiers qui partagent ou qui ont partagé la vie d'un enfant**. Notre point de départ considérait l'enfant placé dans une famille d'accueil à laquelle il est s'attaché affectivement pendant plusieurs années, dont il est séparé brutalement du jour au lendemain parce qu'on considère qu'il y a un lien affectif trop fort. Nous avons été témoins de situations absolument dramatiques de changements non accompagnés ou mal accompagnés pour ce seul motif d'un lien trop fort d'attachement.

Ce statut des tiers ne verra pas le jour parce qu'il a notamment été interprété comme le statut des tiers dans les familles homoparentales ou les familles recomposées avec des beaux-parents, etc., et que tout le monde a peur d'être destitué de l'amour de ses enfants. Je suis toujours un peu surprise du mouvement de panique qui survient quand on a peur que l'enfant confonde qui est qui.

Au départ, ce sujet nous avait interpellé en tant qu'institution. Je suis contente que Catherine Vanier le dise car c'est une psychanalyste d'enfants avec une très grande expérience et qui a travaillé auprès des plus grands psychanalystes d'enfants : l'enfant a le droit d'aimer plusieurs personnes différemment si on lui explique les choses de façon claire. Il ne faut pas que nous-mêmes projetions des peurs par rapport à la notion d'amour.

C'est pourquoi **les professionnels gagnent à travailler en analyse des pratiques et avec un regard pluridisciplinaire** : les psychanalystes, les magistrats, les travailleurs sociaux, les éducateurs sociaux, pour bien comprendre ce domaine si fragile et en même temps si puissant.

La Convention internationale des droits de l'Enfant et toutes les interprétations de la jurisprudence internationale et européenne constatent que l'enfant vit dans des familles différentes, recomposées ou parfois très élargies. Bien sûr tout en maintenant son lien principal et primordial avec ses parents, on doit donc privilégier le respect des liens affectifs qu'il entretient avec des personnes qui ont compté dans son éducation mais qui ne sont pas pour autant ses parents biologiques.

**Laurence BELLON**, Vice-présidente du Tribunal pour enfants de Lille

Pour rentrer directement dans le vif du sujet je commencerai par donner quelques points de repère sur les familles que je reçois.

Je travaille sur le secteur de Roubaix. Beaucoup de familles que je reçois sont d'origine flamande, nombreuses (de quatre à dix enfants) ou monoparentales. Pas mal vivent en moyenne avec 3 euros par jour et par personne. La pauvreté laisse des traces visibles sur le corps. J'ai mis du temps à me rendre compte que les vêtements tachés ou troués ne sont pas une question de propreté mais d'absence de vêtements de rechange. Je suis de Marseille ; quand je suis arrivée à Roubaix, je trouvais tous les enfants malades à cause de leur terrible pâleur. J'ai mis du temps à comprendre qu'à Marseille tout le monde est bronzé, riches ou pauvres, mais que dans le Nord les enfants bronzés sont les enfants riches parce qu'ils vont en vacances à la mer ou à la montagne ou qu'ils ont un jardin.

**Je reçois entre cinq et six familles par jour en matière pénale (ordonnance de 45) ou en matière civile.** Je fais les arbres généalogiques pour repérer les enfants que je reçois. Je me suis vite rendu compte que **je rencontrais chaque jour une fratrie orpheline soit du père, soit de la mère ou parfois des deux.** Les parents meurent entre 20 et 40 ans (accident du travail, de la route, suicide, noyade, assassinat, overdose, toutes maladies confondues). D'ailleurs, les statistiques de l'Insee publiées en juin 2010 confortent mes constats.

Je n'oublie pas les mineurs étrangers isolés qui sont très nombreux dans le Nord et le Pas-de-Calais et qui assument seuls – c'est encore pire – le froid, la faim et la précarité.

Face à ces réalités, l'institution judiciaire a plusieurs modes d'approche dont le premier est surréaliste. J'ai ainsi assisté à un colloque sur la précarité où un juriste a longuement expliqué que les enfants pauvres pourraient tenter des actions en obligation alimentaire à l'encontre des parents.

**Une approche** beaucoup plus sérieuse, et **très à la mode en ce moment, consiste à pénaliser la pauvreté**, c'est-à-dire poursuivre des parents pour un délit pénal qui en l'espèce va être le délaissement d'enfants ou bien la mise en péril de l'enfant dans des situations de mendicité. Il y a quelques formes de résistance dans la magistrature, il faudrait développer une décision de la Cour de cassation.

**La troisième approche de l'institution judiciaire est celle qui incombe au juge des enfants dans le cadre de** la tutelle de prestations sociales, qui désormais s'appelle « **l'aide à la gestion du budget** », et **l'assistance éducative auprès des enfants**. Je prendrai comme exemple une histoire concrète qui mêle mon intervention en matière de tutelles et en assistance éducative. Voilà un couple qui a quatre enfants. Le père et la mère sont beaux tous les deux, ils sont blonds, minces, à l'inverse de certaines représentations de la précarité (obésité, corps épuisé etc.). Le père est au chômage. Il a travaillé auparavant dans le textile, la mère n'a jamais travaillé. Ce sont des Flamands, et je connais toute leur dynastie puisque je connais les grands-parents et le dernier des enfants (travaillant sur le secteur de Roubaix, toutes les affaires me reviennent). Le père est en dépression depuis longtemps avec une forte propension à l'alcoolisme.

J'ai commencé à les connaître en 2004 dans le cadre d'un dossier de tutelle aux prestations sociales liée à des dettes de loyer et à un risque d'expulsion de la famille avec les quatre enfants. La tutelle de prestations sociales consiste, si je le décide, à ce que les allocations familiales soient versées à un service éducatif qui va les gérer au nom des parents et normalement avec une aide aux parents.

Je les revois régulièrement et au printemps 2008 je leur donne une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert pour les aider dans l'éducation des enfants car la mère était dépassée. À l'été 2008, je reçois la mère pour renouveler la tutelle aux prestations sociales et je me rends compte pendant l'audience qu'elle est très triste. Je lui dis « *vous êtes très triste* » et elle me dit « *non, ça va* ». À l'automne 2008, elle s'est suicidée et j'ai dû placer en catastrophe les quatre enfants à l'Aide sociale à l'enfance. Dans les jours qui ont suivi, j'ai reçu les enfants et je peux vous assurer que je me souviendrai toute ma vie d'un des enfants qui avait six ans. Il s'est mis debout en face de moi, m'a regardée et m'a dit « *on va dormir combien de dodos au foyer?* » Je ne me souviens plus de ce que je lui ai dit, mais j'ai dû trouver quelque chose pour qu'il ait un minimum de marge d'espoir.

Je les ai placés à l'Aide sociale à l'enfance dans l'urgence parce que le père était hors d'état de s'en occuper. J'ai fixé dans un premier temps des droits de visite médiatisée parce qu'avec le suicide et l'alcoolisation, la dépression s'était aggravée. De toute façon, les enfants refusaient de retourner à la maison où la mère s'était suicidée et je ne voulais

pas le leur imposer. Je les ai revus cet été, les enfants sont toujours confiés à l'Aide sociale à l'enfance. En revanche, des droits de visite on est passé au droit d'hébergement. Le père a un nouveau logement, les enfants y vont en week-end et ça se passe bien. S'il a des problèmes d'alcoolisation, c'est pendant la semaine et le week-end il fait attention. Les travailleurs sociaux s'organisent pour qu'il puisse aller au zoo, faire des choses avec les enfants.

**Comment on en est arrivé là?** Je vais être honnête, il y a une part du destin des individus qui est irréductible quelles que soient les bonnes volontés des professionnels et quelles que soient les erreurs des professionnels qu'on a pu connaître. Il y a aussi des aspects de cette situation que je peux analyser. Comment s'est déclinée la précarité dans cette famille? Cela reprend des choses que j'ai dites en introduction. **Au moment du signalement, ils disposaient de 3,25 euros en moyenne par jour, d'une pièce commune et d'une chambre pour l'ensemble de la famille, 1 500 euros de dettes de loyers et 350 euros d'EDF.**

À l'audience, les parents et les enfants ne parlaient quasiment jamais de la faim et du froid, il y a une forme de pudeur. Le père ne parlait pas des périodes de séparation où il était SDF. La pauvreté et de la précarité laissent des traces sur le corps tout comme l'alcoolisation. J'ai découvert les violences conjugales uniquement quand l'assistance éducative a commencé, elles n'étaient jamais évoquées au moment des tutelles. Il y a eu la dépression de la mère qui était silencieuse et qui l'a menée jusqu'au suicide.

Quelles ont été à travers mon intervention les réponses de la société à la précarité et aux difficultés matérielles? J'ai répondu par une mesure de tutelle, c'est-à-dire par un contrôle des allocations familiales destiné à assainir la situation matérielle. **Au bout de quelques années, il n'y a plus eu de dettes, la famille a changé de logement** et la mère a appris à gérer « en bonne mère » – auparavant on lui reprochait parfois des cadeaux de 150 euros.

Quelques mots sur la tutelle. Le contentieux de la tutelle est né en 1946 et l'idée de l'État était « *on verse des allocations familiales, mais on veut contrôler dans certains cas* » ; dans les situations dans lesquelles les parents buvaient ou détournaient les allocations pour le jeu, etc. À partir des années 90, la tutelle n'a plus du tout servi à cela, elle a servi de garantie lorsqu'il y avait des dettes importantes et des risques d'expulsion de la famille. D'une certaine manière, on est passé d'un mécanisme de sanctions des parents défaillants à un système de caution pour les créanciers.

La loi du 5 mars 2007 a remis de l'ordre dans tout cela en y introduisant la subsidiarité judiciaire. Dans ces situations financières, c'est le conseil général qui doit monter au créneau le premier en instaurant une mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale. Le texte est symboliquement passé du Code de la sécurité sociale au Code civil. Autant la subsidiarité en matière de danger grave a toujours posé question, autant celle-ci ne me pose aucun état d'âme, je trouve que c'est une très bonne chose de la défendre.

Comment ai-je répondu, et à travers moi la société, aux difficultés éducatives de cette famille ? Au bout d'un moment, grâce aux rapports éducatifs qui m'étaient envoyés des tutelles je me suis rendu compte que cela se jouait aussi sur le plan éducatif. J'ai donc ordonné une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert. Le jour du suicide, j'ai été obligée de passer à la vitesse supérieure, à la mesure de placement avec bien sûr des aménagements pour garantir ce lien avec le père qui, au départ, était beaucoup plus intermittent.

Au-delà de l'aménagement et du droit de visite, il y a eu un montage financier très particulier. Quand les enfants sont placés, les parents doivent contribuer financièrement mais cela n'arrive jamais ou très rarement, du moins dans les familles que je rencontre à Roubaix. En général, les allocations familiales sont versées au conseil général. J'ai décidé un dispositif doublement exceptionnel, c'est-à-dire que j'ai restitué les allocations au père mais avec une tutelle aux prestations (GBF) pour contrôler l'usage qu'il allait en faire. Je ne voulais pas qu'il utilise l'argent pour l'alcool etc. Cet argent devait lui permettre d'aménager les moments où il recevait ses enfants.

Je formule donc une recommandation à laquelle je tiens. Ne serait-il pas possible de **demande que dans ces situations il y ait un maintien automatique des allocations familiales pour les enfants placés lorsque les parents sont en dessous d'un certain seuil de revenu** pour que ce maintien des allocations ne soit pas laissé à la seule bonne volonté ou charité du juge et de la CAF ? La CAF du Nord étant consciente des réalités, elle ne s'oppose pas à mes décisions que je motive mais dans un certain nombre de départements les CAF peuvent s'y opposer.

Quelle est la posture des professionnels face à la précarité ? Je suis juge des enfants depuis 25 ans et j'ai perçu que certains professionnels, pas très nombreux mais il y en a, font la morale aux parents qui ont des difficultés à gérer l'argent. Dans la très grande majorité des cas les rapports et les analyses des professionnels de l'enfance (travail social, psychiatres, magistrature) tournent autour de la culture de « papa, maman, Freud et moi ». J'utilise cette phrase un peu familière pour évoquer ce fait : **la plupart des rapports que je reçois occultent de nombreuses réalités sociales.**

Dans cette famille, il aura fallu trois ans pour qu'un jour je pense à demander à ce père quel était son métier. Il m'a expliqué que dans le textile il était noueur sur un métier, c'est-à-dire qu'il était capable de raccorder 6000 fils dans l'ordre. Je ne sais pas ce que cela signifie, mais je me rappelle l'avoir noté mot à mot et qu'il était très fier de l'expliquer devant les enfants.

Les rapports sociaux occultent les configurations du logement, du quartier. On occulte également les réseaux de solidarité qui peuvent exister dans les quartiers soit des réseaux sociologiques, soit des réseaux familiaux, religieux ou culturels. On oublie souvent de parler de l'impact que peuvent avoir la précarité, le chômage, etc.



Je me suis toujours demandé si cette cécité sociologique était uniquement liée à la formation des professionnels dans les écoles de travail social et, de façon plus générale, à une confiance immodérée dans l'approche individuelle, individualiste, psychologique qui est très à la mode à l'heure actuelle ? Ou s'il s'agissait d'une espèce de sentiment d'impuissance face aux réalités économiques ?

Si j'avais des recommandations ce serait **d'insister pour introduire une culture sociologique de ces réalités dans les centres de formation (travail social, psychologie) pas simplement en termes de statistiques, mais la manière d'appréhender ces précarités, de réagir et de révéler des potentialités.** Il faut reconnaître que nous avons des choses à apprendre de la part de certaines associations comme ATD Quart Monde.

Quand je parle avec les pédopsychiatres hospitaliers, avec les responsables de l'Aide sociale à l'enfance, les responsables des services éducatifs, je me rends compte qu'il y aurait besoin de revaloriser les professionnels que Bourdieu appelait « la main gauche de l'État ». Ces professionnels que nous sommes tous ici, placés entre le marteau et l'enclume : les familles en grande précarité et ces hiérarchies tous azimuts comme l'État ou les parlementaires qui ne nous demandent des comptes que dans une certaine logique ; ils représentent ce que Bourdieu appelait « la main droite ». En 20 ou 30 ans, nous avons été très dévalorisés. Il y aurait un très gros travail à faire, je le répète souvent, et se battre pour que l'on reconnaisse ce que nous faisons.

Certes, nous avons tous intégré les impératifs financiers des institutions dans lesquelles nous travaillons. Je voudrais rappeler, en tant que juge et citoyenne, que des centres éducatifs fermés pour les adolescents délinquants, coûtent entre 600 et 700 euros par jour. Les prisons modernes pour les mineurs (EPM), c'est entre 400 et 1 200 euros par jour. Il y a de l'argent qui circule, mais beaucoup moins dans les domaines où nous travaillons, en protection de l'enfance.

L'imbrication de la souffrance et de la pauvreté est le dernier élément que je voudrais analyser ; **il n'est pas facile de distinguer entre une situation de pure précarité matérielle et une situation où s'imbriquent précarité et grande souffrance psychique.** Le suicide de cette mère m'a bouleversée et m'a aussi beaucoup interrogée. Est-ce que, à force de remettre en ordre la situation financière de cette famille, ce qui a tout de même permis de résorber les dettes, tous (le travail social et moi) nous n'avions pas oublié l'importance des souffrances que vivait cette famille. J'avais posé la question au mois d'août « *vous avez l'air triste, madame ?* », « *non, ça va* », je n'ai pas insisté davantage. Les difficultés, notamment financières, étant en partie résolues, les parents n'ayant plus à mettre en place des mécanismes de survie quotidienne, je me suis demandé si les difficultés personnelles et les souffrances n'étaient pas remontées brutalement à la surface de façon massive conduisant au suicide de la mère.

Finalement, n'y avait-il pas maldonne d'attendre une réponse judiciaire – celle que j'assume dans ma fonction de juge des enfants – à la souffrance et à la précarité qui

avaient été vécues par trois générations de cette famille ? Réponse judiciaire signifie réponse au cas par cas, très individualisée, alors qu'une grande partie des réponses se joue à une échelle macroéconomique. C'est-à-dire l'économie souterraine qui permet de survivre dans ces quartiers mais qui risque de se refermer comme un piège sur ces parents ou ces adultes parce qu'ils peuvent être poursuivis pour recel, complicité, etc.

N'y avait-il pas malheureusement enfin d'attendre tout d'une approche totalement individualisée alors **qu'en fait une très grande partie des réponses à la pauvreté se joue dans la mobilisation de la société et dans ses choix politiques ?**

**Dominique VERSINI** - Dans certaines régions de France, dont celle-ci, il existe une précarité massive d'une certaine manière. On n'a pas cessé de nous expliquer que nous avons un arsenal législatif – c'est sans doute vrai – et que nous avons le plus grand taux de protection sociale du monde par rapport à notre PIB. Pourquoi en sommes-nous là ? Une famille qui a ce niveau de précarité, de détresse absolue, c'est de la survie, on n'est plus dans la vie normale.

On voit bien qu'il aurait fallu toute une organisation, une équipe de psychiatres, pour traiter leurs problématiques individuelles, leurs histoires et les parcours sur plusieurs générations. On peut s'expliquer qu'il y a tout ce qu'il faut, je n'y crois pas parce que c'est finalement laisser toute la responsabilité entre les mains soit du juge soit des travailleurs sociaux qui n'ont que leurs propres moyens, aussi efficaces soient-ils.

**Fabienne QUIRIAU** - Directrice générale adjointe de la CNAPE, ancienne conseillère technique du ministre Philippe Bas pour la loi du 5 mars 2007.

La loi du 6 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui a tenté de revisiter le dispositif de protection de l'enfance, s'appuyait sur le constat de l'évolution du dispositif ces dernières années. De plus en plus, **le dispositif de protection de l'enfance se judiciaire** : saisie du parquet, mise en place de mesures judiciaires, de plus en plus d'enfants étaient séparés, donc placés sur mesures judiciaires et accueillis en établissement, en famille d'accueil.

Nous nous sommes interrogés sur les motifs d'une telle évolution. Par ailleurs beaucoup de familles – ATD a été pour beaucoup dans cette impulsion comme d'autres associations – dénonçaient cette évolution. Nous avons été très sensibles au désarroi de beaucoup de familles qui se trouvaient avec une séparation durable.

**Nous avons observé que, de plus en plus, les négligences et des carences constituaient les raisons pour lesquelles on saisissait l'autorité judiciaire. On passait du registre de la violence aux carences et négligences.** Nous nous sommes alors posé la question : est-il normal que l'on ait à recourir à la justice pour des raisons sans doute liées à une grande précarité - avec des nuances bien entendu - mais surtout liées à ses effets sur l'enfant ? Quoi que l'on dise ce n'est jamais une simple formalité pour ces familles et cela reste toujours un traumatisme.

À l'inverse, certains disaient « *attention, il y a des enfants qui souffrent et qu'il faut protéger. Il faut faire valoir les droits des enfants à être protégés, les sécuriser* ». Nous sommes face à des parents et des familles qui, pour les plus extrêmes, sont préjudiciables à ces enfants. Je n'utilise pas le mot qui a eu cours à un moment donné : familles pathogènes, qui rappelle peut-être des souvenirs à quelques uns.

L'idée était donc de trouver le point d'équilibre et de **savoir quels critères motivaient les choix**. Qu'est-ce qui peut faire à un moment donné que l'on aille dans un sens ou un autre ? Que l'on maintienne l'enfant chez lui ou qu'on le sépare de sa famille. Nous avons en tête la Convention internationale des droits de l'Enfant et tout le mouvement en faveur des droits de l'Enfant. **Nous avons finalement pris le parti de préserver autant que possible les liens familiaux et donc de tout mettre en œuvre pour maintenir l'enfant chez lui.**

Une réflexion a été menée petit à petit en partant du principe qu'il n'y a pas de fatalité à ce que les situations se dégradent. Si nous intervenons et arrivons à accompagner des familles, à mettre de l'aide à leur disposition, à travailler en prenant en compte leurs droits et en les mettant en situation d'exercer leurs droits, peut-être éviterons-nous la dramatisation des situations. Peut-être éviterons-nous aussi ces fameux placements et la judiciarisation des dispositifs.

**Cela explique que nous avons misé sur quelque chose qui s'appelle la prévention, qui existait par ailleurs.** On a toujours fait de la prévention, mais il était important symboliquement de mettre dans ce dispositif de protection de l'enfance la prévention comme un objectif majeur. Cela modifiait la notion même de protection.

**Qu'est-ce que protéger un enfant aujourd'hui dans notre pays ?** C'est non seulement le mettre en sécurité quand il le faut, mais c'est prendre une décision quand il y a lieu de le déplacer parce qu'il faut le protéger physiquement. C'est également « prendre soin » et c'est la notion que nous avons essayé de promouvoir. « Prendre soin avec ses parents » et essayer de mettre en œuvre tous les dispositifs de prévention pour ces parents qui sont les plus démunis. La précarité était présente durant toute notre réflexion.

Il y avait quelquefois une gêne à parler. Je me rappelle qu'on se demandait s'il fallait faire un groupe sur la pauvreté des enfants ; mais de quoi parlions-nous ? Nous nous sommes rendu compte que finalement il ne fallait pas cibler des catégories d'enfants, et que ce que nous mettions en place concernait ces familles et ces enfants. D'où l'idée de **mettre en avant cette notion de besoins fondamentaux**. Si on l'introduit dans la loi, c'est justement pour tenter de répondre à des difficultés que peuvent connaître des enfants par rapport à ces besoins ; lesquels sont-ils ? Toute la dimension affective, mais pas seulement. **Comment aider ces parents** pour qu'ils puissent être en situation de répondre justement à ces besoins fondamentaux selon l'âge de l'enfant ?

S'il y avait une proposition à faire, ce serait de **peser sur les politiques** qui bien sûr aujourd'hui sont dans un contexte difficile. **Les priorités politiques ne vont pas forcément naturellement vers l'enfant et la famille, il faut le dire.** De ce fait, les collectivités territoriales notamment, vont concentrer leurs moyens, qui sont à budget constant *a minima* voire en restriction pour 2011, et leurs actions sur les compétences obligatoires qui sont la protection de l'enfance au sens où on l'entendait avant 2007. **On va mettre de côté, en attente, tout ce qui aurait pu aider à empêcher la dégradation des situations. Cela est dommageable pour l'enfant, la famille et la société toute entière.**

Il faudrait mobiliser des ressources, des moyens, les compétences familiales des parents, de la famille et de l'environnement et les capitaliser... La prévention est fructueuse. On parle souvent du soutien à la parentalité ou d'accompagnement des parents, mais beaucoup d'actions nombreuses et diverses, comme par exemple le réseau des REAAP qui commençait à se développer en soutien aux parents, ne peuvent plus être mises en œuvre aujourd'hui faute de moyens ; c'est dramatique. Les budgets fléchés de l'État sont de plus en plus amputés. Quand cette loi de protection de l'enfance a été votée nous prévoyions un fonds pour encourager la mise en œuvre de cette loi et notamment favoriser la mise en œuvre de ces actions de prévention en direction et en faveur des familles.

Il faut être très clair, **une des finalités de cette prévention se situe dans le champ de la périnatalité**, sur laquelle nous avons mis énormément car on sait qu'il y a une « survulnérabilité » des situations de grande précarité – mais pas seulement. Comment en sortir si on ne mobilise pas tous les moyens à ce moment-là pour que ces familles puissent accueillir l'enfant, dédramatiser, déstresser et pour que l'on puisse les accompagner, qu'il y ait des lieux pour les écouter et qu'elles puissent poser leur fardeau ? Faute de quoi ces familles s'installeront dans une sorte de précarité qui sera sans fin. Les travailleurs sociaux et tous les professionnels (médecins, pédopsychiatres) récupéreront très difficilement une telle situation ancienne et bien installée.

C'est une question éminemment politique. Quels sont les choix en France en faveur de l'enfance et de la jeunesse ? **Veut-on vraiment miser sur une politique qui prévienne ces dégradations ?** Se résigne-t-on à la fatalité d'aller devant le juge des enfants et d'assister à ce drame absolument bouleversant ? Cela ne veut pas dire que la justice n'a pas sa place dans le dispositif de protection de l'enfance, mais que nous avons le devoir de protéger comme il se doit, l'enfant, les parents, l'environnement et toutes les institutions et la société toute entière.

Si la loi contient autant de dispositions qui dérivent directement de la Convention internationale des droits de l'Enfant, c'est justement parce que la France a du retard à certains égards. Ce qui est curieux parce que **nous avons des moyens, nous avons un arsenal législatif incroyable, mais le problème vient de ce que tout est cloisonné.** Tout s'enchevêtre, rien n'est lisible, rien n'est clair. Comment se fait-il que le même jour on

vote deux lois avec deux esprits aussi différents et contradictoires par rapport à la famille ?

Pourtant, oui, j'ai porté cette loi au nom de nous tous, au nom des enfants et des familles parce qu'il fallait le faire. Faire cette loi dans ces conditions a été absolument terrible et aujourd'hui nous en payons le prix parce que cela nous poursuit. On a tous les arguments possibles pour ne pas faire de la prévention parce qu'on craint sa finalité : qu'est-ce que d'aller dans une famille où l'on a très peur ? Pourquoi la PMI irait dans une famille ? Que font les AISF ? Quel dommage !

Je voudrais lancer un appel aux professionnels, à tous ceux qui sont sur le terrain. Il est vrai qu'il y a un problème de temps et que travailler avec les parents demande du temps pour les mettre en situation d'exercer leurs droits. Ce n'est pas tout de leur dire qu'ils ont des droits. Il faut dire **comment on met les professionnels en situation d'aider les parents pour qu'eux-mêmes parviennent à exercer leurs droits.**

Oui, il y a des problèmes de moyens, mais pas que cela, il y a une question d'esprit et de temps. Cette loi est complexe dans sa mise en œuvre, il faudra du temps, mieux la connaître et savoir ce que sont ces droits des enfants et ces droits parentaux. Si on dit qu'ils sont contradictoires c'est qu'on ne les connaît pas bien. Des dispositifs dans cette loi méritent d'être soutenus : cette mesure judiciaire concernant le budget, cet accompagnement à l'économie sociale et familiale. Des choses simples à promouvoir. **Si nous arrivons à développer des actions pour accompagner les parents et non pas pour les sanctionner** (contrat responsabilité parentale, conseil des droits et devoirs des familles, etc.), si nous arrivons à faire émerger ce qu'est la parentalité au sens le plus noble du terme, alors je crois que **nous aurons gagné**. Il ne faut pas se résigner.

**Nathalie PONTASSE**, Chef de service de la coordination des politiques Enfance famille au Conseil général du Pas-de-Calais.

Un rapide portrait du département permettra de comprendre les choix du Conseil général, déclinés dans le nouveau schéma départemental de l'enfance et de la famille, adopté par l'assemblée en décembre 2010. Le Pas de Calais est un très grand département contrasté : 1,5 million d'habitants dont 450 000 jeunes de moins de 20 ans (beaucoup plus que dans d'autres départements), à la fois urbanisé et rural. La situation est très fortement dégradée. Après un fort essor industriel il est confronté à une restructuration de l'activité économique et à un problème d'employabilité et de retard de formation importants particulièrement chez les jeunes sans qualification ce qui complique leur insertion sociale et professionnelle. 13 % des familles sont monoparentales dont la moitié vit sous le seuil de bas revenus. 30 % des allocataires du RSA socle (ex RMI) sont des parents seuls. Cela influe sur les équipements de logement, de transports, les réponses apportées aux familles et les coopérations à mettre en place.

Le budget enfance famille se monte à 185 millions d'euros; en 2009 on a dispensé 4 500 mesures d'aides financières à des familles; il y a eu 9 000 mesures de prévention et de protection de l'enfance, 5 500 placements (ce qui est très important) dont 80 % sont judiciaires.

**Le choix du Conseil général a été d'abord de repérer les besoins en évitant de décliner l'action sociale de façon segmentée (logique de guichet) et de rapprocher les politiques des territoires** aussi bien la voirie que le développement social local, la solidarité, la culture, le sport, le collège, l'éducation. Ce qui implique de **s'engager dans une dynamique de mutualisation, de transversalité et de coordination d'actions traditionnellement cloisonnées** avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le champ très large de l'enfance et de la famille (élus, société civile, associations, services de l'État, justice, etc.).

Cela s'est fait en installant des contrats territoriaux de développement durable qui, pour l'enfance et la famille se sont construits autour du développement et de la diversification de structures de la petite enfance; de la création de réseaux d'assistantes maternelles; d'une politique intercommunale de la famille. Notre mission d'accueil et d'accompagnement vise à construire un projet global avec la famille en l'appréhendant dans sa globalité, aussi bien ses difficultés que ses compétences, de l'associer à un projet et de contractualiser l'accompagnement social. La famille pouvant ne pas être d'accord avec les objectifs déclinés par les travailleurs sociaux. **Un « référent famille » coordonne le plan d'action** et sera l'interlocuteur de l'ensemble des partenaires.

**Aline PAILLER** - Quand une famille n'est pas d'accord avec le projet, comment cela se passe-t-il? Comment ce dispositif volontariste, optimiste et sans doute efficace, dont on voit bien qu'il a été pensé, se met en place?

**Nathalie PONTASSE** - C'est un projet construit avec la famille, avec un support écrit. On observe avec elle ce qui bloque et sur quelles compétences on peut s'appuyer, puis on discute avec elle des priorités d'action en cherchant une porte d'entrée qui mette en confiance.

**Dominique VERSINI** - Et la parole de l'enfant?

**Nathalie PONTASSE** - Quand les mesures concernent les enfants, leur parole est recueillie lors d'échanges avec les travailleurs sociaux et avec leurs parents dans le projet éducatif individuel et familial qui a été mis en place depuis très longtemps dans le département. C'est un des outils d'accompagnement du placement des enfants dans le lien entre les familles d'accueil, les établissements, leur famille et les différents intervenants.

Cela nous a permis de relever notre difficulté à donner davantage de place aux familles et aux enfants. Nous partons tous avec la bonne intention de mettre la famille

au cœur du dispositif, pour autant les changements de pratiques et de regards notamment sur le potentiel des familles et leurs capacités à trouver en elles-mêmes des solutions ne sont pas forcément inscrits en tant que tels dans nos actes professionnels.

Il a fallu travailler davantage, avec les associations notamment, et construire des espaces. Nous sommes **en cours d'élaboration d'espaces de co-formation et d'échange avec des élus, des professionnels, des représentants des associations de familles**, où l'on débat de questions concrètes et sensibles : le droit à l'oubli, la qualité et le contenu des informations, y compris informatiques, des dossiers sociaux... ATD nous a beaucoup aidés et participe au comité d'éthique

**Aline PAILLER** - Donnez-nous quelques exemples d'actions collectives.

**Mme Nathalie PONTASSE** - Dans le cadre des consultations d'enfants, des professionnels des Maisons département solidarité animent par exemple des ateliers de relaxation, de massage bébé, des ateliers musicaux pour les tout-petits. Les mamans sont généralement présentes et cela permet à tous de se détendre et trouver un moment de quiétude. Ou encore de donner l'occasion à certaines femmes très dévalorisées de sortir de leur quartier et retrouver l'estime de soi en fréquentant d'atelier d'esthétique. Cela peut paraître fou, mais c'est ainsi. Ce sont **des micro-actions qui soutiennent la parentalité, la socialisation et l'insertion**. Elles peuvent apparaître aux yeux des tiers ou des professionnels comme peu efficaces, donnant bonne conscience en éloignant d'un quotidien émotionnellement pesant. C'est tout le contraire.

Je pense aussi à **un projet innovant comme les Maisons des familles** qui sont un lieu accessible (dans tous les sens du terme) **pour fédérer différentes actions de parentalité** : accueil et information, notamment sur le droit des enfants et des familles, et les actions du conseil général ; mais aussi plusieurs ressources de soutien à la parentalité en difficulté comme la médiation familiale, l'accompagnement dans les visites médiatisées, les visites de fratries, les entretiens familiaux, la thérapie familiale...

**Dominique VERSINI** - Je poserai une question concrète. Le juge a pris la décision de faire un placement judiciaire ou alors vous arrivez à convaincre une famille ou la famille vous demande de faire un placement administratif. Comment cela se passe-t-il ? Nous recevons des réclamations qui montrent que parents et enfants ne sont pas préparés à la séparation et que cela fait des drames. À partir du moment où le juge a pris sa décision qui l'explique aux enfants ? Vous avez entendu ce qu'a dit l'adolescent : il faut qu'on nous explique qui est en charge de nous, pourquoi, qui est le supérieur hiérarchique de ce quelqu'un. Comment prépare-t-on l'enfant à ce placement ? Ce sont des choses assez concrètes. A-t-il le temps de préparer ses petites affaires ? Comment lui explique-t-on qui est cette famille d'accueil ? Avez-vous pu mettre en place des alternatives aux placements depuis la loi de 2007 ?

**Nathalie PONTASSE** - Oui. Je suis tout à fait d'accord avec vous, on trouvera toujours dans l'administration le courrier maladroit qui demande de venir pour exécuter l'ordonnance du juge des enfants. La majorité des situations se passe de cette manière. Il ne faut pas oublier que **cinq placements sur dix ne sont pas préparés et arrivent en urgence dans les établissements ou chez les assistants familiaux ; c'est énorme. Aux traumatismes antérieurs s'ajoute celui d'une séparation violente ou mal expliquée.** Pourtant ces accueils n'ont pas toujours lieu le vendredi soir ou à la veille des vacances. Ils ne résultent pas toujours d'une ordonnance du juge ou du parquet prise en urgence. J'évoque ici les urgences pour lesquelles des interventions sociales sont en cours et où le jeu des acteurs crée de l'incohérence dans tout le processus décisionnel, de la souffrance pour les familles et de l'inacceptable pour les jeunes. Chaque acteur a une responsabilité dans cette souffrance. Nous avons encore beaucoup de choses à régler.

**Dominique VERSINI** - Est-ce qu'il y a une procédure ?

**Nathalie PONTASSE** - La procédure est normalement de demander à la famille – je parle bien du cadre judiciaire – de venir avec l'enfant. 75 % des enfants du Pas-de-Calais sont orientés en familles d'accueil. Quand on a une famille d'accueil disponible, on peut organiser plus facilement l'accueil de l'enfant. Elle va pouvoir faire la connaissance de l'enfant, prendre contact avec les parents et s'assurer qu'un certain nombre de choses sont transmises (carnet de santé, livres pour l'école, consignes de la maman sur comment la petite a besoin de s'endormir). C'est le quotidien des services.

Un accueil, que je différencie volontairement du placement, peut tout à fait être accepté par un jeune et sa famille s'il est bien préparé et accompagné. Préparer un accueil c'est d'abord le construire comme une aide possible ; l'accompagner c'est aussi éviter la perte de liens.

J'ai l'impression que quoi qu'on fasse on a toujours des situations où il y a quelque chose de non préparé ou de mal communiqué, des espèces de stigmates administratifs qui restent et qui vont coller aux professionnels alors même que 90 % d'entre eux gèrent ces situations d'une manière plus qu'humaine.

**Dominique VERSINI** - Est-ce qu'il manque du monde ? Est-ce qu'il faut plus de budget ?

**Dans la salle** - Oui !

**Nathalie PONTASSE** - Il manque du monde.

**Catherine VANIER** - Je ne sais pas si comme psychanalyste j'entends plus de choses, vous avez bien entendu ce qui a été dit. Cela pose véritablement toute la question de la violence de ces histoires. 80 % des placements sont judiciaires, cinq sur dix en urgence... Qu'est-ce qui peut bien se passer dans ces familles ? Dans le Pas-de-Calais, ils ne sont pas plus « dingues » qu'ici, cela ne doit pas être pire qu'ailleurs. On ne peut pas mettre cela



uniquement sur le socioculturel d'un département. Pourquoi cela ne se passerait-il pas ainsi en France en général car ce sont des chiffres valables un peu partout ?

Est-ce qu'on se pose la question : comment les familles en arrivent là ? Tant qu'on ne pose pas véritablement la question du monde dans lequel vivent ces familles et de ce qui se passe véritablement pour elles, je ne vois pas comment on peut y arriver.

C'est formidable de constater qu'un juge des enfants accepte - puisque vous le faites apparemment - de recevoir les enfants. Cela change énormément de choses. L'exemple cité par Laurence Bellon est extrêmement frappant. Qui dit avoir senti que cette femme allait mal, l'avoir vu, mais n'avoir pas pu faire plus que ce qu'elle a fait. Elle lui a dit « *Madame, vous êtes triste* » et on se doute que dans ce cas elle répond, « *pas du tout* » ; et elle se tue. C'est assez prévisible qu'elle se tue. Peut-être qu'avec un peu de prévention bien en amont de votre intervention...

**Dans la salle** - C'est la faute des travailleurs sociaux ?

**Catherine VANIER** - Non. Entendez-moi bien, je suis en train de parler de l'état d'esprit général d'un temps dans une culture, de la façon dont on écoute ce qui se passe dans une famille. Je ne mets pas les travailleurs sociaux en cause. Je trouve même qu'ils sont extrêmement malmenés par cette façon de voir les enfants parce que cela leur fait violence à eux-mêmes ; exactement comme cette histoire qui du point de vue de la justice a fait terriblement violence à Laurence Bellon, à tel point qu'elle dit qu'il faudrait peut-être envisager que soit restitué un peu d'argent aux parents parce que c'est humiliant pour eux d'avoir à demander l'argent des allocations quand ils en ont besoin.

Vous ne faites pas directement le lien avec le suicide de cette dame, mais il n'empêche que la question se pose. C'est le symptôme de ces parents d'aller mal et d'être empêchés dans leur parentalité pour différentes raisons très compliquées. Ce n'est pas de la faute des travailleurs sociaux si ces raisons n'ont pas été prises en compte plus tôt. C'est de la faute de chaque citoyen l'un à côté de l'autre, d'un monde, d'une culture. Au moment où Laurence Bellon s'occupe des enfants de cette femme, prend tout en charge, lui donne la solution et permet à ces parents de s'en sortir, c'est à ce moment-là que la mère se tue. Comme quoi, ce qui ne va pas chez quelqu'un n'est pas toujours forcément là où on le pense. On pense qu'en soulageant le problème et en trouvant une solution on va le sauver et en fait cela le « flingue ». C'est là où la maladie psychique mentale est compliquée.

**Dominique VERSINI** - Personne n'a dit que c'était de la faute des travailleurs sociaux. Nous nous interrogeons sur le fonctionnement des procédures, ce n'est pas du tout la même chose. Comment on explique les choses très dures aux enfants ? De toute façon, c'est forcément un drame pour l'enfant. Comment collectivement apprendre à atténuer les drames ? **Une chose me paraît indispensable, et pour le coup c'est une faute des hiérarchies si elles ne le font pas, c'est de donner des espaces d'analyse des pratiques professionnelles.**

**Brigitte ALSBERGE**, Responsable du département Enfance famille du Secours catholique

Le Secours catholique rassemble à peu près 1 000 salariés et 63 000 bénévoles qui agissent dans 2 400 accueils dispersés dans toute la France. **Sur une année, nous rencontrons à peu près 630 000 situations de précarité, ce qui veut dire à peu près 780 000 adultes et 680 000 enfants.** Si on sait que le seuil de pauvreté se situe un peu au-dessus de 900 euros. Nous touchons des familles en grande précarité, la moyenne de leurs revenus se situe autour de 540 à 600 euros par mois, qui se retrouvent dans de très grandes difficultés. On parle d'arriver à gérer un budget, mais que gérer avec 600 euros par mois ? Il n'y a pas assez.

Les familles très souvent ont d'abord une demande d'aide matérielle : soutien dans une démarche pour régler un problème de facture, de nourriture ou de vêtements.

Nous menons aussi une forme d'accompagnement pour permettre aux familles de se situer. **Ces familles ont une ténacité, une énergie, des compétences, une patience incroyables malgré leurs énormes difficultés.** Il faut rappeler qu'avoir de l'argent aide à pallier des difficultés ce que ne pourra pas faire une famille en précarité. Il existe une forme d'engrenage qui rend les situations difficiles. Une enquête auprès d'enfants et de parents réalisée il y a deux ans a montré que la famille est la première des préoccupations, des souhaits, des besoins et des questionnements permanents des parents et des enfants dans la quasi-totalité des familles que nous rencontrons ; ils expriment le souhait très fort de bien faire et d'essayer de s'en sortir pour que les enfants aient une vie meilleure qu'eux et que ce qui touche aux enfants et à la famille fonctionne et puisse évoluer.

Beaucoup de ces situations familiales difficiles mènent à l'isolement dans le quartier, dans l'école. Beaucoup de choses sont brisées par la honte, la difficulté, parce qu'on n'ose pas demander ou parce qu'on ne peut pas répondre à certaines choses, parfois pour des questions d'horaires (quand on travaille tôt le matin ou tard le soir c'est difficile d'être là à l'heure des mamans).

De plus, **très souvent, ces familles sont regardées au titre de leurs manques.** Quand on parle de prévention, la première réaction – et c'est normal – est de regarder ce qui manque, les carences, les dysfonctionnements, et de travailler là-dessus ; ce qui est légitime. En même temps, ces familles perdent toute confiance en elles-mêmes, elles perdent la capacité de regarder ce qu'elles font bien. En perdant confiance en soi, on perd une capacité d'agir, d'initiative. On entendait quelqu'un dire que face aux difficultés on fuit les rendez-vous, on ne va pas. On sait qu'on devrait aller à tel rendez-vous ou voir le professeur mais c'est trop difficile. C'est une situation de plus où l'on risque d'être pris en défaut ou d'être repris par d'autres.

Il nous apparaît que les parents ne sont pas plus mauvais que d'autres parce qu'ils sont en précarité. Nous côtoyons des milliers d'enfants en situation de précarité et fort peu d'entre eux sont placés, ce qui veut dire que **la précarité n'engendre pas forcément une difficulté à être parents.**

On rencontre beaucoup de logiques d'opposition : parents/enfants, école/parents, professionnels/non professionnels, ce qui crée un regard de suspicion permanente, très dommageable. Certes, il faut protéger les enfants en difficulté mais il ne faut pas voir pour autant tous les parents en précarité comme des parents dysfonctionnant d'office. Cette suspicion rend la prévention difficile parce que beaucoup de parents n'ont plus confiance. Nous sommes tous responsables du regard que nous portons sur les autres parents et les autres personnes qui nous côtoient.

**Marie-Claire CAROS**, Directrice d'un établissement dans la Seine-et-Marne pour la Fondation Mouvement pour les villages d'enfants

Nous sommes 13 établissements sur six départements qui représentent 643 enfants placés, nous accueillons des fratries. Nous arrivons en dernier recours pour des enfants placés. Qui dit enfants placés dit familles. **Plus de trois-quarts des familles avec lesquelles nous travaillons sont dans des situations de précarité très grande**, en particulier en absence d'emploi. Cela entraîne la pauvreté, l'absence à l'école, les conduites addictives en particulier l'alcoolisme, probablement sociologiquement plus fréquent dans ces familles.

De ce fait, les travailleurs sociaux – dont je fais partie – ont tendance à penser que ces familles sont plus nocives et plus dangereuses pour les enfants, donc on place probablement davantage ces enfants d'abord parce qu'ils sont facilement repérés dans les écoles, les hôpitaux et les services sociaux qu'ils côtoient depuis des années. Nous avons des familles qui ont elles-mêmes été suivies depuis très longtemps par les services sociaux. Dans le village, nous avons une maman dont la juge qui s'occupait d'elle quand elle était enfant place aujourd'hui ses propres enfants. Ce n'est pas une généralité, mais il est vrai que certaines familles sont suivies longtemps et sont malheureusement dans la répétition. Dans les établissements les enfants placés sont issus de familles précaires. **Dans d'autres conditions économiques un certain nombre d'enfants ne seraient pas placés.**

Je me retrouve beaucoup dans les propos sur le cloisonnement. Toutes les institutions travaillent à leur niveau avec les familles, les institutions comme les nôtres également, mais nous sommes toutefois très isolés. Nous avons un peu de mal à être en véritable complémentarité avec les services de l'ASE par exemple. Un de mes constats l'explique par une absence de personnel. En Seine-et-Marne, la moyenne des situations suivies par les travailleurs sociaux est de plus de 45. Je ne sais même pas comment ils font. Je n'incrimine absolument pas les travailleurs sociaux de l'Aide sociale à l'enfance, mais je pense **que nous manquons de moyens pour faire un travail intelligent, tous ensemble**, et que nous souffrons beaucoup du cloisonnement.

L'économie nous touche aujourd'hui de très près. Par exemple, le département de Seine-et-Marne a supprimé toutes les prises en charge de psychothérapie pour les enfants! Je pense qu'il n'y a plus rien non plus pour les familles en ce domaine. De la même façon, le département de Seine-et-Marne étant très vaste et, pour maintenir et

faciliter les liens et les rencontres avec les familles ce que nous estimons très important, nous utilisons des taxis, mais nous n'avons plus de financement ; de même nous n'avons pas suffisamment de personnel pour accompagner les enfants pour que la famille passe une journée avec eux.

Tout cela ne favorise pas ce travail indispensable du lien. Nous sommes tous, professionnels, convaincus de cette nécessité même lorsque ces liens peuvent être compliqués et ne nous facilitent pas la vie dans le travail que nous pouvons faire avec les enfants. En tout cas, pour parler à l'enfant, lui expliquer son histoire et favoriser le lien quel qu'il soit, il faut en avoir les moyens. L'une des premières préconisations est qu'on donne vraiment ces moyens.

**Aline PAILLER** - La parole est à la salle...

**Bérangère TAILLEUX** - Je suis directrice d'un service qui effectue de la GBF (mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget). L'ensemble des services qui font de la GBF ont constaté une grave chute de leur action ; ce qui me paraît normal puisqu'on veut déjudiciariser.

Néanmoins, on constate que nombre de départements n'ont pas mis en œuvre la mesure d'accompagnement économique sociale et familiale, et quand elle est mise en œuvre on a constaté que c'est difficile pour une personne de dire « *je ne paye pas mon loyer, mon eau, mon électricité, je n'ai que 600 euros par mois pour vivre, aidez-moi s'il vous plaît* ». La honte fait qu'on n'ouvre plus la porte, on n'ouvre plus son courrier.

Pour moi – veuillez m'excuser Madame la juge – la mesure de la GBF est une mesure de protection de l'enfance et une mesure éducative. On gère la précarité tous les jours, on peut accompagner les personnes, leur redonner confiance en elles, les restaurer dans leurs histoires familiales, leur parentalité. Je tiens à dire que cette mesure de la GBF ne stigmatise pas les gens parce qu'on passe par le juge des enfants et qu'on va traiter les allocations familiales. C'est un moyen pour nous de redynamiser les familles, de les remettre en selle et j'aimerais que l'on donne une autre image de cette mesure éducative.

**Yves DURAND** - Je suis de l'Union nationale des associations de parrainage de proximité. On a beaucoup parlé de la nécessité de maintenir, renforcer et créer du lien social, familial. Le parrainage est une plus-value possible pour renforcer ces liens par simplement des actions de solidarité réciproques. Cela permet à l'enfant de grandir et d'aider la famille précaire ou non de façon discrète, humaine et dans le respect du droit des enfants.

**Une intervenante** - Je travaille en AEMO judiciaire pour le juge des enfants et mon association est payée 11 euros par jour, on est loin des 600 ou 700 euros de prix de journée en CEF ! Nous essayons de continuer à aller sur le terrain dans les familles, de vous rendre des rapports.

J'entendais tout à l'heure dire « papa maman et Freud et moi », non, c'est « papa, maman et un tiers digne de confiance, l'école, les associations ». Il faut rencontrer énormément de monde, de services différents pour avoir une notion globale de la situation avec peu de moyens. À 11 euros le prix de journée, c'est lamentable.

**Christian Le BOSSENEC**, Directeur Enfance famille du Conseil général du Pas-de-Calais.

Je travaille avec Nathalie Pontasse. Dans les débats la responsabilité des conseils généraux a été plusieurs fois posée, responsabilité en termes d'engagements financiers d'une part et en tant que mise en œuvre des préconisations de la loi de 2007 du travail autour de la parentalité et du placement d'un enfant.

Je voudrais réagir sur le thème de l'argent. Effectivement, tout cela coûte très cher. Je ne vais pas faire un discours politique, mais juste vous dire qu'au Conseil général du Pas-de-Calais le budget de la solidarité est de 909 millions d'euros par an, soit 70 % du budget du Conseil général ce qui marque nettement une volonté de s'engager en termes de solidarité.

Il est vrai que nous manquons cruellement d'argent. Nous n'arrivons pas à mettre en place tout ce que nous voudrions, je tiens à le dire. Madame Versini, vous disiez qu'il faut mettre en place la supervision d'équipes. Nous le savons, mais tout cela coûte de l'argent. Le fonds de compensation créé par la loi de mars 2007, n'a même pas été voté et a été transformé en fonds national de protection de l'enfance. Le décret date de mai 2010 seulement alors que la loi date de mars 2007.

L'autre volet de mon intervention concerne la lourdeur des institutions. Ce sont des tankers, des pétroliers avec une telle force d'inertie... Je renvoie cette force d'inertie à l'État. La loi est votée en mars 2007 mais quand les décrets d'application sont-ils parus ? Combien de temps a-t-il fallu attendre ?

**Dans la salle** - Tous ne sont pas parus.

**Christian Le BOSSENEC** - Nous, conseils généraux, avons le droit de nous en saisir avant qu'ils ne paraissent. Nous l'avons fait et je pense que beaucoup d'autres conseils généraux aussi. Nous avons largement anticipé dans le Pas-de-Calais. Cela dit, nous attendons quand même pour certains domaines la parution de décrets.

Mettre en place les mesures de prévention est vraiment compliqué. Nous en sommes bien conscients, nous sommes tout à fait d'accord avec l'esprit de la loi et avons vraiment envie de mettre en place des mesures de prévention, de parentalité. Si nous pouvions installer au moins une Maison des familles par territoire nous le ferions au plus vite. Pour cela, il faut dégager des budgets ailleurs. Que fait-on pour mettre en place des alternatives aux placements ? Croyez-moi, nous y réfléchissons et nous commençons à agir : diminuer les lits traditionnels dans les structures permet de récupérer de l'argent et de la

masse salariale que nous affecterons au retour progressif en famille. C'est non seulement une histoire d'argent, mais aussi de machines à déplacer. Il faut que les associations porteuses de placements traditionnels nous rejoignent sur des projets de retour progressif en famille, de placement à domicile et de tout ce qui est alternatif; c'est long.

**Dominique VERSINI** - Je comprends parfaitement tout ce que vous dites, on n'est pas du tout, loin de là, sur une mise en accusation des conseils généraux qui ont un rôle essentiel. Nous sommes vos alliés, nous ne sommes pas là pour montrer vos failles. Je voudrais replacer tout cela en perspective.

Il y a une immense crise du logement que la Fondation Abbé Pierre a dénoncée hier. C'est un problème sur lequel il n'y a pas de volonté politique. Cela a été dit par Christophe Robert de la Fondation Abbé Pierre, et je le reprends volontiers à mon compte. Les conseils généraux sont aussi placés devant la nécessité de mettre des familles dans des chambres d'hôtel. C'est énormément d'argent.

La vice-présidente du conseil général de l'Essonne, Claire-Lise Campion, nous l'a dit et écrit. Tout cet argent qui est mis là n'est pas mis ailleurs. Ce n'est pas de votre faute – vous le faites et vous avez raison – de mettre les familles à l'abri dans des chambres d'hôtel parce qu'il n'y a pas de logements sociaux pour ces personnes.

Le problème n'est pas le conseil général qui est le chef de file de la protection de l'enfance. Il fait ce qu'il peut par rapport à des situations pour lesquelles il n'a pas toutes les manettes. Vous n'avez pas les manettes quand l'État décentralise et ne vous donne pas tout ce qu'il vous doit. Vous avez le recours au Conseil d'État, vous allez pouvoir récupérer un peu d'argent.

Je suis d'accord sur le constat d'une mauvaise volonté politique absolue en ne publiant pas les décrets d'application de la loi sur la protection de l'enfance alors que tous les décrets de la loi de prévention de la délinquance ont été publiés immédiatement; on le sait.

En revanche, j'insiste sur la supervision des équipes qui est vitale. Pour avoir dirigé le Samu social, je sais combien de professionnels se sont épuisés faute des moyens pour assurer cette analyse des pratiques et cette supervision. À une période, toutes nos équipes allaient consulter en psychiatrie jusqu'au moment où un chef de service nous a appelés en nous demandant ce qui se passait. Ces équipes sont confrontées à la plus grande exclusion et à l'impuissance totale et craquent parce qu'on leur demande l'impossible.

Il faut faire des propositions pour défendre la protection des droits de l'Enfant par le moyen des conseils généraux.

**Fabienne QUIRIAU** - Votre réaction est tout à fait légitime. Bien entendu, nous parlons de grandes orientations de politiques publiques nationales, de telles ambitions nationales concernant l'enfance et la famille ne sont pas aujourd'hui à l'ordre du jour.

Six milliards d'euros sont consacrés à l'Aide sociale à l'enfance ; c'est énorme. Même si on se trouve aujourd'hui à budget constant voire avec quelques réductions (5 %, parfois un peu plus) on ne peut pas dire que les budgets soient vraiment en restriction.

Aujourd'hui se joue toute la question de la solidarité. Cela nous dépasse. Les conseils généraux sont en première ligne pour toutes les questions d'action sociale et de solidarité. Mais un autre monde est en train de s'effondrer et, si on n'y prend pas garde, je ne sais pas comment nous ferons pour maintenir la cohésion sociale. Je parle des associations, ce monde que je représente aujourd'hui. Il ne faut jamais oublier que ces associations, qu'on le veuille ou non, ont écrit une large part de l'histoire de la protection de l'enfance. Le pire serait qu'on arrive à des confrontations entre associations, départements... Le pire qui puisse arriver pour les enfants, les familles, les professionnels, les conseils généraux, les magistrats, c'est que ces associations s'écroulent. C'est d'une perversité dramatique. Je représente de nombreuses associations qui ont toujours œuvré dans le champ de la protection de l'enfance notamment, mais aussi dans toutes les solidarités (médicosocial, solidarité, insertion). Je peux dire qu'aujourd'hui ces associations sont en train de s'effondrer.

Quand je dis « pas de résignation » c'est parce que c'est une question de choix politiques et c'est là où cela nous dépasse le plus. Il y a là une prise de conscience, tout un combat à mener. En tant que citoyens, représentants de forces associatives et parents, nous avons à nous exprimer face à tout ce système qui s'écroule en ce moment.

## Conclusion par **Dominique VERSINI**, Défenseure des enfants

Cette conférence d'actualité a été très riche. Nous avons pris le temps de nous poser et de rencontrer de grands professionnels qui nous ont fait part de leurs expériences, de leurs satisfactions et de leurs difficultés. Ils nous ont aidés aussi à formuler des propositions. En effet, il est insupportable, alors que nous avons le taux de protection sociale le plus élevé de l'OCDE par rapport à notre PIB et depuis 1998 tout un arsenal législatif pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, d'entendre qu'il y a encore deux millions d'enfants pauvres, d'entendre le montant des revenus avec lesquels doivent vivre ces familles, d'entendre décrire les effets de la précarité sur ces familles et l'avenir de leurs enfants. Quand on est marqué du sceau de la pauvreté, on est peut-être marqué par le regard des autres mais d'abord par celui qu'on se porte soi-même parce qu'on a honte de soi. C'est terrible d'avoir honte de soi, de ses parents qui ne sont pas tout à fait comme les autres.

La crise du logement est nationale d'autant plus que la loi, notamment SRU, n'est pas appliquée uniformément. Pourtant le logement est vital. Avoir un toit sur la tête renforce la dignité des parents et leur permet d'offrir le minimum de base aux enfants. Quand on n'a pas de logement, quand on n'a pas son nom sur une boîte aux lettres, on perd pied.

On a vu que le logement relevait d'une volonté politique, tout comme l'application de la loi sur la protection de l'enfance. Mais la volonté politique en matière de protection de l'enfance ne me paraît pas aussi forte que de voter des lois de plus en plus restrictives en matière de justice des mineurs.

Patrick Viveret, philosophe, a rappelé ce que veut dire éduquer qui vient du latin *ex ducere*. Permettre à un être humain de se construire et non pas de s'adapter à des cases. L'éducation ne peut pas être que l'adaptation à un système compétitif basé sur la seule valeur monétaire. Patrick Viveret a ajouté quelque chose de très fort en appelant au REVE avec « RE » comme résistance, « V » comme vision transformatrice et « E » comme expérimentation. Le mot « résistance » a été prononcé par la plupart des intervenants.

Vision transformatrice : on ne peut pas continuer à vivre si on ne rêve pas qu'on va transformer les choses. On ne peut pas dire à nos enfants et petits-enfants que le monde sera toujours comme cela, sinon ils vont penser que nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux.



Expérimenter : c'est-à-dire tenter de nouvelles voies comme celles dont nous avons entendu parler sans cesse, celles du travail en partenariat.

Je suis sûre que nous sommes à un croisement et que nous devons repenser la société et le vivre ensemble parce que plus rien n'est comme il y a 30 ans. Les gens vivent plutôt dans des très grandes villes, dans beaucoup d'isolement et avec beaucoup d'inquiétudes économiques ; les enfants ont l'impression qu'ils n'arriveront à rien ; et on finit tous par croire que c'est vrai. Je pense que c'est une intoxication générale, il faut s'autoriser à rêver.

Je terminerai en évoquant un autre pays, puisqu'on rêve plus facilement sur les autres pays. Aux États-Unis, un homme de couleur a convaincu tout un peuple qu'il était possible de rêver, mais aussi au-delà de ses frontières parce que cela signifiait pour tous les enfants que tous les rêves sont permis et que le monde peut changer quelles que soient les origines sociales et ethniques. Merci !

# Recommandations

Ce rapport thématique est issu de la Consultation nationale « parole aux jeunes » (2008-2009) qui avait démontré les interactions, dans leur vécu quotidien, entre pauvreté, vie familiale, parcours scolaire, santé, discriminations et exclusion sociale et les répercussions sur leur développement et leur avenir.

La Conférence d'actualité organisée les 30 octobre et 1<sup>er</sup> septembre 2010 avait pour but d'interroger les acteurs de terrain, à partir de la parole des jeunes, afin d'identifier les obstacles majeurs actuels à l'objectif de réduction de la pauvreté des enfants prôné par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

Il est ressorti de façon unanime que, malgré les différents textes législatifs votés sous la pression des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion depuis les années 1998 et des budgets conséquents, les résultats en terme de réduction de la pauvreté des enfants et familles pauvres ne sont pas probants et montrent une aggravation des discriminations sociales de toutes sortes chez les personnes les plus vulnérables.

L'analyse des causes de ce relatif échec a mis en exergue d'une part, **un recul** des politiques publiques **sur l'accès de tous aux droits de tous**, d'autre part, un **manque de volonté politique** (malgré le vote du droit au logement opposable) **sur la construction de logements sociaux dans les régions tendues, enfin, un empiement et un manque de coordination de dispositifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion associé à un éparpillement des budgets**. Ceci malgré la désignation par la loi du Conseil général comme chef de file dans le cadre d'une décentralisation incomplète qui ne lui a pas donné tous les moyens d'actions (compétences et budgets).

Trop de conséquences importantes s'ensuivent pour les familles en situation de précarité reléguées à la périphérie des villes qui n'arrivent pas à obtenir l'accès à tous leurs droits fondamentaux et à ceux de leurs enfants et n'en sont rendues que plus vulnérables :

Face à l'emploi du fait de la difficulté pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, les parents isolés d'avoir accès à une offre de garde suffisante et adaptée pour leurs enfants.

Face au surendettement du fait du risque d'expulsions locatives.

Face au risque accru de voir leurs enfants placés.

Face au système de santé qui, malgré la CMU, les amène à différer certains traitements ce qui a des répercussions sur l'avenir de la santé de leurs enfants.

Face au système scolaire qui ne comprend pas toujours leurs difficultés de vie quotidienne et celle de leurs enfants qui risquent d'en sortir sans aucune qualification (150 000 jeunes/an).

Le Président de la République s'est engagé à réduire d'un tiers la pauvreté d'ici 2012. Cet objectif est bien évidemment souhaité par tous les acteurs de la lutte contre la précarité et l'exclusion, d'autant plus que la crise économique a produit des conséquences aggravées sur les ménages les plus vulnérables.

Pour aider à atteindre cet objectif, les acteurs de notre conférence d'actualité ont formulé des analyses sans concession afin de comprendre les raisons pour lesquelles avec un arsenal législatif et des budgets importants ainsi qu'un système de protection sociale qui reste encore un efficace filet de sécurité, un accident de la vie (maladie, licenciement, rupture familiale...) peut précipiter dans la précarité voire la pauvreté et, parfois, à la rue, des familles rendues vulnérables par le coût croissant du logement et de l'énergie, par l'isolement social et l'éloignement des centres villes.

Des recommandations ont été élaborées dans ce cadre sur les sujets qui nous sont apparus les plus urgents car portant le plus généralement atteinte aux droits fondamentaux des enfants et de leurs familles. Ces recommandations nécessitent d'arbitrer des priorités politiques en plaçant l'intérêt des enfants au cœur de toutes les politiques publiques et de remettre en question la gouvernance et les orientations des dispositifs qui les concernent.

#### RECOMMANDATION

**I - Réaffirmer dans toutes les politiques publiques de lutte contre la précarité et l'exclusion l'objectif prioritaire de permettre l'accès de tous au droit commun.**

Le nonaccès au droit commun a des conséquences graves sur le logement, la santé, le travail, l'éducation... et produit des situations de discriminations qui entraînent des souffrances pour les familles vulnérables avec des répercussions sur le devenir de leurs enfants.

**Poser comme principe que les dispositifs spécifiques pour les plus précaires doivent les amener à court terme vers le droit commun et améliorer l'accompagnement des personnes.**

#### RECOMMANDATION

**II - Faire du logement une priorité politique**

**1. Décréter l'accès au logement pour tous et la lutte contre « le mal logement » comme Grande cause nationale.**

## **2. Mettre en place un pilotage fort de la politique du logement pour faire face à l'ensemble et à la diversité des besoins.**

- Instaurer une vraie politique concertée du logement en mobilisant tous les outils et les lois existants et prenant en compte toute la chaîne du dispositif qui va de l'hébergement au logement pérenne.
- Améliorer la gouvernance et coordonner entre eux les services de l'État et des collectivités territoriales (départements et communautés d'agglomérations) favorisant ainsi la cohérence des interventions.
- Suivre la mise en œuvre de l'utilisation des fonds publics et rendre obligatoire la présentation par le Gouvernement d'un bilan annuel exposant la réalité du logement social : nombre de permis de construire, de mises en chantier et de livraisons.

## **3. Avoir pour objectif prioritaire de rendre effectif le droit au logement opposable qui exige de disposer d'un parc de logements sociaux suffisant et accessible aux personnes ayant de bas revenus.**

Le droit au logement opposable constitue une grande avancée qui se heurte à de nombreux obstacles dont le manque de logements y compris pour les publics prioritaires.

### **3.1. Construire plus de logements en prenant davantage en compte les besoins spécifiques des territoires et des populations et en ayant l'objectif de développer la mixité sociale.**

- Définir des priorités de construction sur les régions tendues en matière de logements sociaux.
- Construire des logements sociaux répondant à la capacité financière des populations y compris celles ayant de bas revenus.
- Mettre en place des dispositifs locaux de lutte contre les discriminations au logement.
- Construire ou réhabiliter en centre-ville des immeubles regroupant des logements assurant une mixité d'âge et de ressources.

### **3.2. Modifier la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) votée en 2000** pour que toutes les communes participent à l'effort de construction de logement social et développent ainsi la mixité sociale.

- Imposer la construction de 30 % de logement sociaux, y compris des logements à loyers accessibles aux plus modestes, dans toute construction nouvelle de plus de 10 logements.

**3.3. Réviser les Plans locaux d'urbanisme (PLU) dans les grandes agglomérations où le logement est le plus tendu :** augmenter de 25 à 30 % les droits à construire prévus en les affectant d'une charge foncière éligible au financement du logement social et très social et à l'accessibilité aux primo-accédants.

Cela permettrait aux personnes les plus modestes, aux jeunes ménages et aux primo-accédants de pouvoir se loger dans ces villes au lieu de devoir les quitter.

**3.4. Développer la propriété solidaire avec l'usufruit qui est éligible aux financements très sociaux depuis la loi de 2006 sur l'engagement national sur le logement et la loi de 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.**

Mettre à disposition des terrains appartenant à l'État ou aux collectivités locales dans le cadre de l'usufruit social, c'est-à-dire proposer aux collectivités locales ou à l'État de confier des biens en usufruit à une association ou à une société d'HLM tout en gardant la propriété dans le cadre d'un bail emphytéotique à charge pour ces organismes de réaliser les travaux nécessaires.

**3.5. Mobiliser une épargne solidaire permettant la réalisation de programmes de logements très sociaux.**

Les investisseurs qui choisissent de placer leur argent sur des produits financiers solidaires acceptent qu'une partie de l'épargne collectée soit investie au bénéfice de programmes d'investissements sociaux. Ainsi, en matière de logement, cette épargne de solidarité (agrée par l'autorité des marchés financiers) permet d'avoir les fonds propres nécessaires pour obtenir des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations et de réaliser des opérations de logements très sociaux.

**4. Développer la prévention des expulsions, en innovant et en rendant les dispositifs plus souples : travail interbailleurs, baux glissants...**

**5. Affirmer que l'accueil des familles avec enfants en hébergement d'urgence, en hôtels ou en Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ne peut être qu'une étape de courte durée avant d'accéder à un logement pérenne.**

Le manque de logements sociaux, en particulier de logements répondant aux besoins des personnes à bas revenus et en difficultés d'insertion conduit à prolonger l'accueil dans des hébergements d'urgence ou des centres d'hébergement et de réinsertion sociale dont les moyens restent insuffisants. Les familles restent trop longtemps dans les dispositifs d'urgence et de réinsertion (de dix-huit mois à trois ou quatre ans) ce qui a des conséquences sur l'équilibre de vie des enfants (scolarité, sommeil, alimentation...) et l'autonomie des familles elles-mêmes.

**5.1.** Limiter l'hébergement des familles avec enfants en hôtels et arrêter de les faire « tourner » d'hôtels en hôtels ce qui déstabilise l'équilibre et la scolarité des enfants.

**5.2.** Limiter les temps de séjours en CHRS à une année et développer des alternatives de logement en partenariat avec les bailleurs sociaux (résidences sociales, logements dans le diffus, baux glissants...).

**5.3.** Mettre en place systématiquement un suivi des familles à leur sortie de séjour en CHRS, afin que les personnes soient aidées dans leur installation, leurs travaux d'aménagement, la gestion de leur budget et soient mieux intégrées dans leur nouveau cadre de vie.

**5.4.** Harmoniser au plan national les critères d'admission dans les centres maternels en imposant l'accueil des bébés avec les mères afin de limiter les placements ; généraliser la possibilité d'y accueillir le père afin de maintenir les liens familiaux dans l'intérêt de l'enfant.

Selon les endroits, seule la mère est acceptée et l'enfant est placé ; dans d'autres les femmes sortant de maternité ne sont pas prioritaires ! Le sort fait aux jeunes mères mineures n'est pas le même partout ; dans la plupart de ces centres le père n'a pas sa place.

## RECOMMANDATION

### **III - Lutter contre les inégalités d'accès aux soins et de prévention des enfants en mettant en place un Plan santé enfant et adolescent.**

**Mettre en place un plan santé Enfant et Adolescent confié aux Agences régionales de Santé et améliorer la coordination des différents systèmes de soins afin de lutter contre les inégalités.**

L'organisation des soins et de la prévention actuelle se heurte à des obstacles et des inégalités d'accès pour les enfants et adolescents de familles précaires.

Investir dans la prévention et les soins pour les populations précaires, notamment les enfants et adolescents, s'avère extrêmement rentable en matière de santé publique.

- Soigner les enfants et les adolescents dans une mission d'intérêt général ce qui permettrait de ne pas appliquer la tarification à l'acte (T2A) aux soins hospitaliers des enfants et adolescents.
- Maintenir des soins privés accessibles en évitant les dépassements d'honoraires et tarifications particulières.
- Assurer la prise en charge gratuite des soins dentaires et ophtalmologiques et de la contraception afin de lutter contre les grossesses précoces.
- Renforcer les attributions et les moyens de la PMI et étendre ses compétences jusqu'à la fin de l'école primaire permettant ainsi de concentrer les équipes scolaires sur les

collèges et lycées et de favoriser le repérage des diverses difficultés somatiques et psychologiques des adolescents.

- Poursuivre le développement des Maisons des adolescents, des équipes mobiles de pédopsychiatrie et autres dispositifs novateurs et pluridisciplinaires.

#### RECOMMANDATION

#### **IV - Mettre fin aux inégalités d'accès à des modes de garde adaptés en organisant une coordination territoriale des modes de garde des enfants de 0 à 3 ans avec un pilotage unique qui évalue et répond aux besoins des différentes populations**

Si un effort financier considérable de près de 12 milliards d'euros (8,5 milliards pour la branche famille, 2,3 milliards pour les collectivités territoriales et 1 milliard pour l'État) a été fait pour la garde d'enfants de moins de 3 ans, on constate toutefois que **les places ne sont pas toujours disponibles là où les besoins sont les plus forts et ne correspondent pas toujours aux horaires et aux revenus des parents**. La multiplicité des acteurs et financeurs est sans doute un point faible de l'organisation actuelle.

Les personnes privées d'emploi sont très souvent exclues de l'accès à un mode de garde soit pour des raisons financières, soit parce qu'elles ne remplissent pas les conditions d'activité pour être prioritaires. Les parents qui ont des horaires atypiques ont des difficultés à trouver un mode de garde collectif adapté. Il en ressort que 91 % des enfants dont les parents ont les plus bas revenus sont gardés principalement par leurs parents, ce qui a des conséquences lourdes sur leur insertion professionnelle.

L'investissement dans l'accueil de la petite enfance (notamment sur les modes de garde) favorise l'égalité des chances entre enfants et participe à l'insertion des familles, notamment monoparentales.

#### RECOMMANDATION

#### **V - Refuser les conséquences de la précarité et de l'exclusion des enfants sur leurs parcours scolaires**

La précarité et l'exclusion sociale qu'elle entraîne pour de nombreux enfants ont, de l'avis de tous les observateurs, des conséquences lourdes sur leurs parcours scolaires, notamment pour ceux dont les familles vivent dans des zones urbaines dans lesquelles il y a une très faible mixité sociale.

Il est évident que le développement d'une politique du logement favorisant la mixité sociale ne peut qu'avoir des effets au long cours sur la mixité scolaire.

De l'avis de tous les participants à la Conférence d'actualité il est indispensable de surcroît de travailler autrement sur l'approche de l'école par les élèves et leurs familles et de favoriser la compréhension de ces réalités sociales par les enseignants et les équipes éducatives. Ceci passe par la formation et la sensibilisation de ces équipes et un travail pluridisciplinaire avec tous les acteurs de l'enfance sur le territoire.

## **1. Développer et évaluer des initiatives pour développer la mixité sociale dans les établissements scolaires (« busing », programmes immobiliers...).**

**2. Faire de l'établissement scolaire un « lieu ressources »**, identifié comme tel par les élèves et leurs familles, porteur d'une dynamique propre, rassemblant une équipe pédagogique, ayant une expérience réelle de la diversité des difficultés et capable de s'engager et d'établir des relations fortes.

### **2.1 Former les équipes au savoir-faire et au savoir-être afin que puisse s'établir une reconnaissance réciproque entre les enseignants, l'équipe éducative, les élèves et leurs familles :**

- Avoir une approche positive et constructive avec les familles basée sur la conviction qu'elles légitiment l'école auprès de leurs enfants et que l'institution scolaire ne peut se passer d'elles :
- Établir des relations différentes avec les parents qui ne soient pas focalisées uniquement sur les résultats scolaires mais aussi sur les qualités de l'élève.
- Prendre le temps d'aller vers les parents et les familles, tout particulièrement les familles vulnérables, afin de leur expliquer le fonctionnement et les attentes de l'école.
- Mettre en place une formation pédagogique pour les nouveaux enseignants et tous les membres des équipes éducatives à l'approche des difficultés sociales vécues par certains élèves et leurs familles.

### **2.2 Travailler en équipes et en réseaux pluridisciplinaires avec les autres acteurs locaux** pour aider les établissements scolaires aux prises avec des enfants présentant des difficultés psycho sociales.

- Développer la médiation « Famille - École - Cité » et aller à la rencontre des jeunes sur ces trois pôles.
- Monter un travail régulier en réseau, notamment pour les élèves en voie de décrochage et/ou décrochés, avec les assistantes sociales, les équipes de prévention, les éducateurs de quartier, la pédopsychiatrie... (ex. : cellule de veille dans l'établissement).
- Repérer et prendre en charge la souffrance des jeunes dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire (Maison des adolescents, équipes mobiles de pédopsychiatrie...).



### 3. Individualiser l'enseignement et personnaliser la relation individuelle.

#### 3.1 Former à une approche pédagogique basée sur la valorisation de l'ensemble des compétences de l'enfant et l'adolescent :

- Ne pas renoncer à croire que les élèves des milieux défavorisés peuvent réussir. Bannir le « c'est déjà pas mal » et avoir une ambition forte pour eux.
- Donner aux élèves les moyens de fournir la pleine mesure de ce qu'ils savent faire en matière scolaire.
- Apprendre autrement et mobiliser les élèves à partir d'activités leur permettant de redécouvrir qu'ils sont capables de réussir.
- Valoriser les élèves, mettre en évidence leurs réussites devant leurs parents et l'équipe pédagogique plutôt que de souligner leurs insuffisances.
- Valoriser les cultures différentes et reconnaître les connaissances spécifiques qu'elles apportent.

#### 3.2 Développer et valoriser le Tutorat et le Parrainage notamment étudiant.

#### RECOMMANDATION

#### **VI - Développer des réponses innovantes et coordonnées pour favoriser le maintien des liens des familles en situation de précarité et protéger l'équilibre des enfants**

Continuer à mettre pleinement en œuvre la prévention et l'innovation prévues par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Faire de la prévention une priorité politique pour éviter les trop nombreuses situations de placements d'enfants liées à la précarité des familles.

La loi de 2007 réformant la protection de l'enfance partait du constat de l'évolution du dispositif ces dernières années vers une plus grande judiciaireisation avec une augmentation des placements judiciaires d'enfants.

Trop souvent des négligences et carences qui auraient dû être traitées en amont par la prévention et l'accompagnement des familles en situation de précarité étaient à l'origine de la saisine de l'autorité judiciaire et entraînaient la rupture des liens familiaux sans que tout soit mis en œuvre pour maintenir l'enfant chez lui. (cf. article 375-2 du code civil, « chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel »).

**Veiller à ce que des contraintes budgétaires ou politiques ne puissent pas se répercuter sur de telles actions essentielles pour la protection des enfants et des familles :**

Malgré un contexte budgétaire difficile les priorités des départements doivent renforcer la prévention afin que les ressources financières et humaines allouées permettent la mise en œuvre pleine et entière de la loi du 6 mars 2007 en termes de prévention, de soutien à la parentalité, d'accueil d'urgence, d'aide psychologique, de médiation familiale, de lieux d'accueil enfants parents, de pratiques innovantes.

Faire de la périnatalité une priorité car il y a une « survulnérabilité » des situations de grande précarité qui doivent être prises en compte à ce stade.

**Les budgets fléchés de l'Etat ne doivent pas être amputés** et notamment ceux relatifs au fonds national de protection de l'enfance dont le décret n'a été publié qu'en mai 2010.

### **1. Apporter des réponses coordonnées d'aide et de soutien aux parents en situation de vulnérabilité (mères mineures, expulsions locatives, hébergement en hôtels ou en centres maternels) pour accompagner les parents et éviter le placement des enfants pour des raisons liées à la situation économique.**

- Décloisonner le fonctionnement des différentes institutions : former les professionnels à aller vers les familles, à les aider pour qu'elles deviennent acteurs de leurs droits.
- Mutualiser et coordonner par des contrats territoriaux les actions traditionnellement cloisonnées avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le champ très large de l'enfance et de la famille (élus, société civile, associations, services de l'Etat, justice, etc.) : développement et diversification de structures de la petite enfance, création de réseaux d'assistantes maternelles, politique intercommunale de la famille...
- Travailler avec les associations porteuses de placements traditionnels pour qu'elles élaborent avec les départements des projets de retour progressif en famille, de placement à domicile et de tout ce qui est alternatif.
- Construire un projet global défini réellement avec la famille et qui la mobilise ; le contractualiser et faire suivre son déroulement par un référent famille.
- Prendre en compte les différents réseaux de solidarité familiaux ou culturels existants dans les quartiers.
- Soutenir et développer « l'aide à la gestion du budget familial » AGBF (mesure judiciaire de la loi de mars 2007 remplaçant la tutelle aux prestations sociales) qui est un moyen éducatif de redynamiser les familles ainsi que l'accompagnement à l'économie sociale et familiale, AESF, (mesure mise en œuvre à la demande des parents ou avec leur accord, sur proposition du service de l'aide sociale à l'enfance).

- Soutenir des projets innovants comme les maisons des familles qui fédèrent des actions de soutien à la parentalité, notamment en cas de difficulté.

## 2. Quand le placement est inévitable :

- Ecouter les enfants et être convaincu qu'ils ont le droit d'être entendus et d'avoir une réponse à leurs questionnements générateurs de souffrance.

Tous les professionnels reconnaissent que la séparation peut avoir des effets néfastes sur l'équilibre psychique de l'enfant, même s'il est indispensable de le protéger; cette mesure doit faire l'objet d'une explication afin que l'enfant en comprenne les raisons.

Certains enfants qui perdent leurs repères familiaux peuvent se montrer très agressifs avec leur famille d'accueil ou envers eux-mêmes et/ou se désinvestir de l'école et se mettre en échec scolaire.

- Mieux préparer le placement avec l'enfant, la famille et la famille d'accueil afin d'éviter l'incohérence dans le processus décisionnel et la souffrance pour les enfants et les familles.

L'équipe chargée du placement familial doit faire un travail important de mise en lien avec la famille d'accueil, sans dévaloriser les parents aux yeux de l'enfant ni leur faire perdre leur qualité de référents. Les professionnels en charge de l'enfant doivent arriver à accepter qu'il a le droit d'aimer ses parents quoi qu'ils aient fait et même si la séparation est indispensable.

- Reconnaître à l'enfant le droit de nouer un vrai lien d'affection avec sa famille d'accueil tout en maintenant le lien avec ses parents. Ne pas faire passer l'enfant d'une famille d'accueil à une autre sans lui en expliquer les raisons et lui permettre de maintenir un lien avec une famille chez qui il a passé du temps et noué des liens affectifs forts.

Dans son rapport de 2006, la Défenseure des enfants avait proposé la création d'un « statut des tiers qui partagent ou ont partagé la vie d'un enfant et ont des liens affectifs forts avec lui » parmi lesquels les familles d'accueil.

- Favoriser le retour progressif en famille en développant les initiatives innovantes.
- Garantir le maintien automatique des allocations familiales lorsque les parents sont en dessous d'un certain seuil de revenu afin que ce maintien ne soit pas laissé à la seule bonne volonté du juge et de la CAF et qu'ils puissent disposer de ressources suffisantes pour maintenir des liens lors des rencontres avec leurs enfants.

### 3. Revaloriser les professionnels de terrain et les aider en adaptant systématiquement les formations délivrées dans les centres de formation de travail social, de psychologie, de magistrats aux problématiques de la précarité sociale :

Former tous les professionnels de l'enfance dès la formation initiale à une culture sociologique des réalités sociales afin d'apprendre très tôt à appréhender les situations de précarités pour réagir en amont et aider les parents à développer leurs compétences.

Prendre en compte systématiquement dans les rapports sociaux l'impact du chômage, les configurations du logement, du quartier mais aussi les réseaux de solidarité. Comprendre comment il est possible d'aider les parents à développer leurs compétences parentales sans dévaloriser les parents qui ont des difficultés à gérer leur revenu surtout lorsqu'il est très bas.

4. Renforcer le travail en partenariat et le décroisement et prévoir le temps disponible pour l'analyse des pratiques des professionnels en groupe pluridisciplinaire.

#### RECOMMANDATION

#### **VII - Redynamiser la solidarité directe entre les personnes par des campagnes de sensibilisation nationales et locales autour d'actions de proximité**

S'il est clair que l'État a la responsabilité de veiller à l'application des lois votées par le Parlement pour lutter contre la précarité et l'exclusion sociale, les différents pouvoirs publics doivent mettre tout en œuvre pour redynamiser la solidarité directe entre les citoyens par des campagnes de sensibilisation autour d'actions de proximité indispensables pour restaurer les liens sociaux : tutorat, parrainage, congés solidaire, épargne solidaire, service civique, actions intergénérationnelles...

#### RECOMMANDATION

#### **VIII - Se doter d'un outil de lutte contre la discrimination pour origine sociale**

Signer et ratifier le protocole 12 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, défini le 4 novembre 2000 par le conseil de l'Europe, qui « réaffirme le principe de non-discrimination... fondée sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation » et l'inscrire dans le droit français.

## FOCUS STATISTIQUE

### Le cadre législatif

**Loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et familiale.** Création du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE).

**La loi du 29 juillet 1998, dite loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a pour objectif de** traiter de l'exclusion sous toutes ses formes. Elle comporte deux titres essentiels : 1. l'accès aux droits, 2. la prévention de l'exclusion et les institutions sociales. La loi prévoit :

Un traitement des exclusions : la loi affirme la complexité et la diversité des processus d'exclusion qu'elle entend combattre (perte d'emploi ou de logement, problèmes de santé, familiaux, financiers). De ce fait, le champ couvert par la loi d'orientation inclut l'emploi et la formation, le logement, la santé, l'éducation et la culture, la protection sociale, le surendettement, la citoyenneté, le sport, les vacances, les loisirs ou encore les transports.

L'accès aux droits fondamentaux : la loi considère que le problème des personnes en difficulté n'est pas de disposer de nouveaux droits mais d'avoir effectivement accès aux droits fondamentaux existants. L'essentiel des dispositions vise donc à créer les conditions et les procédures par lesquelles cet accès aux droits sera mieux garanti dans chacun des domaines de la vie pour les personnes les plus fragilisées par les mutations de la société.

Création de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) organisme national d'observation et de cohérence qui doit promouvoir la connaissance des phénomènes de pauvreté et d'exclusion.

L'article 149 prévoit qu'un bilan d'application soit présenté au Parlement tous les deux ans.

**Le plan de cohésion sociale (2005-2009) et la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005** visaient à promouvoir la solidarité collective face à un chômage structurel et à l'exclusion qui l'accompagne. Le plan de cohésion sociale s'inscrit dans une démarche globale de réformes en présentant 20 programmes et 107 mesures destinés à agir simultanément sur trois leviers : l'emploi, l'égalité des chances et le logement (réalisation d'un programme de 500 000 logements locatifs sociaux, remise sur le marché de 100 000 logements vacants du parc privé et renforcement du dispositif d'accueil ou d'hébergement d'urgence.)

**Loi du 5 mars 2007, dite loi DALO, instituant un droit au logement opposable** vise à garantir le droit à un logement à toute personne qui, résidant en France de façon stable et régulière, n'est pas en mesure d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir.

La loi désigne l'État comme le garant du droit au logement. La mise en œuvre de cette garantie s'appuie sur un recours amiable et un recours contentieux.

La loi reconnaît par ailleurs aux personnes accueillies dans un hébergement d'urgence le droit d'y rester jusqu'à ce qu'il leur soit proposé une place en hébergement stable ou un logement adapté à leur situation. Elle prévoit également la création d'un comité de suivi chargé d'évaluer la mise en œuvre du droit au logement.

**Loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.**

**Loi du 25 mars 2009 dite de mobilisation et la lutte contre l'exclusion (MOLLE)** (loi Boutin).

---

## La pauvreté

La **définition de la pauvreté** ne se limite pas à l'aspect monétaire de la pauvreté mais en appréhende toutes les dimensions : **la pauvreté monétaire, la pauvreté « en conditions de vie » et la pauvreté « subjective ».**

**La pauvreté monétaire** : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Égal à 60 % de la médiane des niveaux de vie observés au niveau national, **en 2008, ce seuil s'établit à 950 euros par mois.** (Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé).

**Le niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage, c'est-à-dire après impôts et prestations sociales, rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage. Le concept d'unité de consommation (UC) prend en compte les économies d'échelle qui résultent de la vie en groupe. Le premier adulte au foyer compte pour une UC, chaque adulte ou enfant de plus de 14 ans compte pour 0,5 UC et chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 UC. Ainsi le seuil de pauvreté varie en fonction du nombre de personnes vivant dans un même foyer et de leur âge. En 2008, 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 520 euros annuels.

**Le taux de pauvreté** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil de 950 euros par mois, ainsi en 2008, **13 % de la population des ménages, soit 8 millions de personnes, vit en dessous du seuil de pauvreté dont la moitié a un niveau de vie inférieur à 773 euros mensuels.**

Si la France atteint son objectif de réduire la pauvreté d'un tiers durant le mandat présidentiel, ce nombre passerait de 8 à 5 millions.

**La pauvreté en conditions de vie** est mesurée par l'indicateur qui cumule pour chaque ménage les difficultés relevées dans les réponses à vingt-sept questions portant sur quatre grands domaines; le taux de pauvreté en conditions de vie, est défini par la proportion de ménages subissant au moins 8 carences ou difficultés parmi lesquelles : **la contrainte budgétaire, les retards de paiement, les restrictions de consommation** (ne pas maintenir le logement à bonne température, ne pas payer une semaine de vacances une fois par an, ne pas remplacer des meubles, ne pas acheter des vêtements neufs, ne pas manger de la viande tous les deux jours, ne pas recevoir des invités, ne pas offrir de cadeaux, ne pas posséder deux paires de chaussures, ne pas avoir un repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines) et **les difficultés de logement** (surpeuplement important ou modéré, absence de salle de bain et ou de toilettes à l'intérieur du logement, d'eau chaude, de chauffage).

Sources : Insee première, n° 1311, septembre 2010. Rapport ONPES 2009-2010

**Le surendettement** : selon le baromètre du surendettement de la Banque de France 974 500 dossiers ont été déposés auprès des secrétariats des commissions de surendettement entre juin 2005 et juin 2010, **Les deux dernières années montrent une montée du surendettement : 182 341 dossiers en 2007-2008, 218 042 en 2009-2010.** L'endettement moyen par dossier est d'environ 44 700 euros. Pour 11 % des dossiers l'endettement résulte de crédits immobiliers en moyenne de 94 500 euros. 91 % des dossiers font état de crédits à court terme non assortis d'une échéance (réserves de crédits, crédits renouvelables) pour environ 21 200 euros. Fin juin 2010, 778 500 ménages étaient en cours de « désendettement » c'est-à-dire qu'ils bénéficient ou vont bénéficier d'une mesure destinée à remédier à leur surendettement.

.....

## Les familles

**17,4 millions de familles ont un ou des enfants de moins de 25 ans** parmi lesquelles 14 millions sont en couple et 3,4 millions sont des familles monoparentales. **18 % des moins de 18 ans sont affectés par la pauvreté lorsque le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du revenu médian. À référence semblable, le taux de pauvreté des enfants est plus élevé que celui de l'ensemble des ménages qui est de 16 %.**

81,2 % des mères de famille en couple travaillent lorsqu'elles ont un enfant de moins de 3 ans mais seulement 63,7 % lorsqu'elles ont deux enfants (dont un de moins de 3 ans). Elles sont seulement 23 % lorsqu'elles ont 3 enfants ou plus (dont un de moins de 3 ans). Aucune baisse d'activité n'est remarquée chez les pères.

On manque d'informations précises concernant les horaires de travail. Les données statistiques ne permettent pas de repérer les emplois dont les horaires sont morcelés obligeant à travailler tôt dans la matinée et tard dans la soirée, avec des coupures en milieu de journée. 31 % des parents déclarent avoir des horaires variables et 69 % avoir des horaires de travail stables.

Les familles monoparentales (30 %) et les familles nombreuses (17 %) sont les plus touchées par la pauvreté.

## 1. Les familles monoparentales

- On estimait, en 2005, à 1,76 million le nombre de familles monoparentales ; 17,7 % des enfants de moins de 25 ans [soit 2,84 millions] vivent dans une famille monoparentale.

- Plus d'une famille monoparentale sur deux est uniquement composée d'un adulte et d'un enfant, et seulement 14 % ont trois enfants ou plus

- Dans 85 % des cas, la mère est chef de famille. Les pères sont davantage chefs de famille lorsque les enfants sont grands: 18 % des enfants de famille monoparentale de 17 à 24 ans vivent avec leur père.

- Les familles monoparentales ont un niveau de vie moyen inférieur de 26,7 % au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population, [ce qui correspond à un écart d'un montant de 5 620 euros annuels], et ce, en dépit des droits supplémentaires et des allocations spécifiques qui leur sont attribués. 32,6 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus importante que dans l'ensemble de la population. Elles sont surreprésentées parmi les bénéficiaires du RMI. Cependant, l'effet de redistribution est significatif: après les transferts sociaux, leur taux de pauvreté baisse de 16,8 points.

- Les familles monoparentales résident plus souvent en milieu urbain (région parisienne ou sud de la France notamment) ou dans des régions où les prix de logement (à la vente comme à la location) sont plus élevés: 24 % des familles avec enfants sont monoparentales dans les pôles urbains, contre 16 % en zone rurale. Les pères de famille monoparentale connaissent de meilleures conditions de logement que les mères puisque la moitié d'entre eux est propriétaire. 17 % des pères de famille monoparentale et 9 % des mères résident avec leurs enfants chez d'autres personnes (contre 3 % pour les couples), soit 178 000 familles.

- En 2008, le taux d'activité des parents de famille monoparentale est inférieur au taux d'activité des parents en couple avec enfants. Celui des mères chefs de famille monoparentale est 59,3 % contre 65,4 % pour les mères de famille en couple.

- Le revenu annuel moyen des familles monoparentales en 2007 est composé pour 69 % du revenu d'activité, pour 13 % des prestations familiales et logement et pour 3,9 % des minima sociaux. Les prestations familiales et logement et les minima sociaux améliorent davantage les revenus des familles monoparentales que ceux des couples dont le revenu annuel moyen est composé à 80,1 % du revenu d'activité à 3,9 % des prestations familiales et logement et à 0,5 % des minima sociaux.

Presque 40 % du revenu annuel moyen en 2007 des mères de famille monoparentale se compose de prestations familiales et de logement ce qui n'est le cas que de 6,4 % des pères.



- **Les parents de famille monoparentale connaissent plus de difficultés que les autres parents face à l'emploi :** ils sont moins souvent employés (68,3 % contre 78,8 %) et deux fois plus souvent au chômage (14,4 % contre 6,9 %) et au chômage de longue durée.

Les parents seuls sont plus souvent en CDD, emplois aidés, stages ou apprentissage que les parents en couple. Contrairement à certaines généralisations, les mères chefs de famille monoparentale sont qualifiées puisque presque un quart (23 %) d'entre elles a un diplôme d'études supérieures. **Cependant, 15,8 % des mères seules occupent un emploi atypique** (emploi à temps partiel, intérim, contrats à durée déterminée, apprentissage et contrats aidés) **contre 10,2 % des mères en couple.**

Comme les autres mères de famille, les mères de famille monoparentale occupent majoritairement des emplois dans le domaine de la santé, liés aux services à la personne ou aux tâches administratives. Elles sont surreprésentées parmi les agents de services, les aides à domicile, les personnels de nettoyage et les adjoints administratifs de la fonction publique.

**Contrairement aux mères de famille en couple, les mères de famille monoparentale à temps partiel souhaitent augmenter leur temps de travail (43,5 % contre 20,3 %).**

- **72 % des parents seuls déclarent avoir des horaires de travail stables** contre 69 % des autres parents, et près de 28 % déclarent avoir des horaires variables contre 31 % des autres parents. Ils travaillent moins souvent la nuit et en fin de semaine.

**8 % des mères de famille monoparentale** travaillent au moins certaines nuits, 26 % au moins certains soirs, 27 % certains dimanches, 48 % au moins certains samedis. Elles sont aussi 7 % à travailler en horaires alternés (brigade, 3x8, 2x8) et 28 % à avoir des horaires variables d'un jour à l'autre.

- **Les mères de famille monoparentale ont plus de difficultés à concilier emploi et vie familiale.** Ainsi, parmi celles ayant au moins un enfant de moins de trois ans, près de 6 sur 10 sont soit au chômage, soit sans activité professionnelle, contre 46 % des mères d'enfants en bas âge vivant en couple. Elles recourent davantage à la **scolarisation précoce** 22 % des enfants de moins de trois ans de famille monoparentale sont scolarisés à l'école maternelle contre 17 % des enfants de moins de trois ans dont les parents sont en couple.

Un quart des mères de famille monoparentale fait garder son enfant par une assistante maternelle contre un tiers des mères de familles en couple. Elles recourent davantage (54 %) à la garderie périscolaire ou à l'étude que les mères vivant en couple (38 %), ainsi qu'au centre aéré (42 % contre 31 %). **Ces modes de garde moins coûteux sont cependant moins souples.** Par conséquent, 18 % des mères de famille monoparentale utilisent les modes de garde informels contre 14 % des mères de famille en couple.

72 % des mères de famille monoparentale disposent d'une voiture contre 95 % des couples avec enfants alors même que les parents de famille monoparentale notamment ceux les moins diplômés sont éloignés de leur lieu de travail et doivent faire face à des horaires mal desservis par les transports en commun.

## 2. les familles nombreuses

1,7 million de familles vit avec 3 enfants ou plus soit 19 % des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans.

La part des familles nombreuses (3 enfants) est restée stable depuis 30 ans,

Le nombre de familles très nombreuses (4 enfants ou plus) a été divisé par trois (4,1 %)

- 47 % des pères sont ouvriers, 38 % des mères employées. Un quart des mères n'a jamais travaillé. La mère est d'origine étrangère dans 22 % des cas.

- 15 % des familles nombreuses et 33 % des familles très nombreuses sont confrontées au surpeuplement. 35 % de celles-ci sont logées dans le secteur social auquel leur niveau de vie plus faible leur donne accès.

- Les prestations sociales, de logement et les minima sociaux réduisent fortement le risque de pauvreté. Après l'ensemble des transferts, 13 % des couples avec trois enfants sont considérés comme pauvres contre 33 % avant transferts. Toutefois 34 % de familles très nombreuses restent pauvres même après les transferts.

## 3. Les familles immigrées

- En 2007, 1,8 million de personnes vivant dans un ménage immigré sont pauvres : elles représentent 22,8 % de l'ensemble de la population pauvre. 54,6 % des ménages immigrés ne comptent qu'un seul travailleur donc un seul apporteur de ressources contre 44 % des ménages non immigrés.

- Les deux tiers du revenu sont des revenus d'activité, près de 14 % correspondent à des prestations sociales. La part des prestations sociales dans le revenu global des familles immigrées varie de 21 % pour les ménages dont la personne de référence est née en Afrique à 5,4 % pour ceux dont la personne de référence est née en Europe.

- 30 % des ménages immigrés vivent dans un logement social (en particulier ceux originaires d'Afrique) contre 16 % des non immigrés. De plus, 27 % des ménages immigrés vivent dans des conditions de surpeuplement contre 8 % pour les non immigrés.

.....

## Modes de gardes d'enfants

- Avant d'être scolarisés, 61 % des enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi sont gardés principalement par leurs parents ; 21 % sont confiés à une assistante maternelle, 10 % à une crèche, 7 % aux grands-parents ou à la famille et 1 % à une garde d'enfants à domicile.

- La moitié des écoliers âgés de 2 à 6 ans déjeune à la cantine. À la sortie de l'école (à partir de 16h30), deux tiers des enfants sont gardés par l'un de leurs parents. C'est aussi le cas de la moitié de ceux dont les parents travaillent à temps complet. Les choix du mode de garde hors temps scolaire dépendent surtout de la taille de l'agglomération et des activités des parents. Le recours aux garderies périscolaires et aux centres de loisirs est surtout répandu dans les grandes villes et à Paris.

- Un quart des enfants est gardé le mercredi après-midi par une tierce personne : 10 % fréquentent le centre de loisirs, 8 % sont accueillis par leurs grands-parents, 4 % sont confiés à une assistante maternelle, les autres modes de garde (gardes d'enfants à domicile, voisins, etc.) étant plus rares (3 %). Les enfants parisiens sont quatre fois plus nombreux à fréquenter les centres de loisirs (30 000 centres en France) que ceux des communes rurales (22 % contre 6 %).

- **Cinq millions de personnes ont au moins un jeune enfant (moins de 6 ans) et travaillent ;** la moitié d'entre elles ont un ou plusieurs enfants en bas âge non scolarisés (moins de 3 ans). **Les modes de garde dépendent en grande partie de la situation familiale.**

Les couples dans lesquels les deux conjoints travaillent ont en majorité recours à des personnes rémunérées pour garder les enfants, en particulier aux assistantes maternelles jusqu'à la scolarisation des enfants. **Les femmes élevant seules leurs enfants s'appuient davantage sur la famille, les amis ainsi que sur les modes de garde collectifs** (crèches, garderies et centres d'accueil). 50 % des familles monoparentales utilisent des services de garde collectifs contre 40 % des ménages où les deux conjoints travaillent. Les services collectifs sont également plus souvent utilisés par les salariées de la Fonction publique et les citadines.

La question de la conciliation entre temps de travail et garde des enfants se pose donc de façon très différente pour les hommes et les femmes. **Quatre femmes ayant de jeunes enfants sur dix sont concernées par un rythme de travail atypique (soir, nuit, samedi ou dimanche)**. Elles ont moins recours aux modes de garde collectifs, en général peu adaptés à ces contraintes (15 % contre 24 % pour les autres femmes qui travaillent). **Elles s'appuient davantage sur leur entourage** : 38 % des femmes ayant ce type d'horaires font appel au conjoint, aux amis ou à la famille, contre 25 % pour les autres femmes. **C'est encore plus vrai pour les mères de famille monoparentale** : 54 % d'entre elles s'adressent alors aux amis et à la famille.

.....

## Consommation alimentaire

- Les personnes seules et les familles monoparentales consacrent le moins de dépenses pour l'alimentation.

- En 2008, **Les personnes bénéficiaires d'une aide alimentaire sont pour un tiers des retraités ou des travailleurs pauvres qui disposent donc d'un revenu**, 34 % sont des employés et 24 % des ouvriers. Près de la moitié des bénéficiaires ont des diplômes, **74 % des personnes aidées ont des enfants à charge.**

Les banques alimentaires ont déclaré avoir, entre juin 2008 et juin 2009, aidé 16 % de personnes supplémentaires fragilisées dans leur budget qui recourent à l'aide alimentaire pour conserver leur logement ou leur voiture.

- Depuis le début de la crise économique, différentes structures d'aides publiques ou privées ont constaté une augmentation de 36 % des demandes d'aides alimentaires et de 29 % des demandes d'aides financières qui leur sont adressées.

Sources : France portrait social 2009, Insee, *Les familles monoparentales en France*, Centre d'Etudes de l'Emploi, juin 2007, *Les familles monoparentales - des difficultés à travailler et à se loger*, Insee, juin 2008, *Les conditions de vie des familles nombreuses*, Études et résultats, Drees, février 2007, *Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007*, Les revenus et le patrimoine des ménages 2010, Insee, *Scolarisation et modes de garde des enfants âgés de 2 à 6 ans*, Études et résultats Drees, juin 2006, *Faire garder ses enfants pendant son temps de travail*, Insee première, avril 2007, *Cinquante ans de consommation en France*, Insee, 2009, enquête ONPES mai -juin 2009.

.....

## Santé

**Les inégalités sociales de santé se sont creusées en France et pourraient constituer un véritable enjeu de cohésion sociale.** En 2004, 10 % des Français déclaraient avoir renoncé à des soins pour motifs financiers, ils sont 11,8 % en 2008. Ce taux augmente à mesure que le revenu diminue et de façon très nette parmi les faibles revenus.

- Les enquêtes font état d'une stabilisation globale de l'augmentation **de l'obésité chez les enfants**, mais montrent un creusement des inégalités sociales sur cette question. **La surcharge pondérale apparaît comme le miroir des inégalités sociales aussi bien chez les adolescents que chez les jeunes à l'entrée de l'âge adulte [22-23 ans].**

- **Les enfants scolarisés en ZEP** apparaissent plus touchés par les problèmes de surpoids et d'obésité, ainsi que par les problèmes bucco-dentaires. En CM2, 26 % des enfants scolarisés en ZEP sont en surcharge pondérale contre 19 % hors des ZEP. De même, il y a deux fois plus d'enfants obèses en ZEP (7 % contre 3 %). Si la prévalence globale de la surcharge pondérale est restée stable entre 2002 et 2005, les inégalités sociales se sont creusées, en particulier pour l'obésité. Ainsi, en 2005, on dénombrait dix fois plus d'obèses chez les enfants d'ouvriers que de cadres, contre quatre fois plus en 2002. En classe de 3<sup>e</sup>, 23,4 % des enfants dont le père est « ouvrier non qualifié » sont en surpoids contre 9,8 % de ceux dont le père est « cadre ». La prévalence du surpoids est plus élevée pour les élèves scolarisés dans un collège situé en ZEP, 20,9 % contre 16,1 % hors ZEP.

- **La santé bucco-dentaire et ophtalmologique :** les enfants scolarisés en ZEP sont plus nombreux à avoir des caries non soignées (16 % contre 7 %). Ils sont moins nombreux à porter un appareil dentaire. La proportion d'enfants portant des lunettes est de 21 % contre 26 % hors ZEP, alors que la prévalence des troubles de la vision observée ou repérée lors de l'examen ne diffère pas entre ces deux zones.

- La tendance générale est à une baisse du recours à l'IVG sauf chez les mineures. **En 2007, plus de 15 000 IVG ont concerné des mineures.** Au total, près d'une IVG sur deux concerne une jeune femme de moins de 25 ans.

- **Le nombre de cas de saturnisme a été divisé par 20 en 15 ans** soit un passage de 84 000 cas en 1995-1996 à 4 400 cas en 2008-2009. Ainsi la prévalence de saturnisme en France est passée de 2,1 % à 0,11 % pour les 1/6 ans. Toutefois on note une **surreprésentation des enfants de 1 à 6 ans bénéficiant de la CMU-C parmi les enfants touchés par le saturnisme : 16,8 %.**

- **Le bilan 2009 de l'observatoire de l'accès aux soins (mission France de Médecins du monde)** souligne que 12 % des patients fréquentant les consultations des centres d'accès aux soins et d'orientation (Caso) sont des mineurs, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à 2008. 33 % sont hébergés par une association ou un organisme, 36 % sont en logement précaire, un mineur sur dix vit à la rue. 15 % des pathologies nécessitent un suivi de trois mois au moins. Sur l'ensemble des patients reçus, 98 % vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 950 euros/mois).

- **CMU** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la loi **sur la couverture maladie universelle (CMU)** permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière de bénéficier gratuitement d'une couverture maladie complémentaire la CMU-C accordée sous conditions de ressources (qui varient selon la composition du foyer). Elle permet de bénéficier d'une prise en charge à 100 % des dépenses de santé sans avoir à faire l'avance de frais. Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, le plafond applicable en France métropolitaine est de 634 euros mensuels pour une personne seule, de 951 euros pour 2 personnes, de 1 586 euros pour 5 personnes et au-delà de 254 euros par personne supplémentaire. Elle est accordée de droit aux bénéficiaires du RSA-socle (ex RMI).

Fin 2009, on estimait à 4,2 millions le nombre de bénéficiaires (France métropolitaine et départements d'outre-mer) ([www.cmu.fr](http://www.cmu.fr)).

**En 2006, les jeunes de moins de 20 ans constituaient 40 % des bénéficiaires alors qu'ils représentent 24 % de la population générale. 30 % des ménages bénéficiaires sont monoparentaux soit 5 fois plus que dans le reste de la population. 42 % des bénéficiaires vivent dans un ménage dont la personne de référence est au chômage, non indemnisé pour 30 % des cas de chefs de familles monoparentales.**

**Refus de soins aux bénéficiaires de la CMU** : un « *testing* » téléphonique auprès de divers médecins a montré qu'un tiers des dentistes, des généralistes et ophtalmologistes de même que 51 % des gynécologues, tous de secteur 2, interrogés ont refusé d'accorder un rendez-vous à un bénéficiaire de la CMU, 40 % justifiant leur refus par le type de couverture du bénéficiaire.

- **L'Aide médicale d'État** mise en place par la loi de 2001 prend en charge les dépenses de santé des personnes en situation irrégulière, sans ressources, résidant depuis plus de 3 mois en France. **En juin 2006, le conseil d'État a statué qu'aucune restriction à l'accès aux soins ne peut être décidée pour les enfants (y compris l'accès à l'AME)** en se fondant sur l'article 3.1 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

- **Les dépassements d'honoraires** ne sont pas remboursés par la majorité des assurances complémentaires ; cette pratique augmente régulièrement, notamment chez les médecins installés en secteur 2. L'offre à tarif opposable varie d'un département à l'autre, du simple au double pour les généralistes et du simple au triple si l'on considère l'accès au généraliste des personnes à bas revenus. Pour les spécialistes l'écart va couramment du simple au décuple. Entre 1990 et 2006, les dépassements d'honoraires de médecins ont augmenté de 68 % en euros constants. Pour certains spécialistes (stomatologues, chirurgiens, endocrinologues, gynéco-obstétriciens, ophtalmologues) les dépassements représentent plus du quart de leurs honoraires. Pour le patient c'est le reste à charge global et l'effort qu'il représente en fonction de ses revenus qui conditionnent en partie l'accès aux soins.

- **La Protection maternelle et infantile (PMI)** dispose de 4 600 lieux de consultation infantile. Elle regroupe 9 000 professionnels : médecins, puéricultrices, infirmières, sages-femmes, psychologues, éducateurs de jeunes enfants, aides puéricultrices...

Ses missions définies par le code de la Santé publique sont d'assurer : des consultations et des actions de prévention médico-sociale **en faveur des femmes enceintes, des jeunes mères et des enfants de moins de 6 ans** ; une planification familiale ; l'accompagnement psychologique et social des femmes enceintes et des jeunes mères ; l'agrément des crèches et des assistantes maternelles ; la participation aux actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs maltraités en lien avec les services sociaux et l'aide sociale à l'enfance.

Sources : *Rapport du Haut conseil de santé publique*, mai 2010, *Conférence biennale sur la santé des jeunes*, octobre 2009, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, ministère de l'Éducation nationale, 2010, *Quelles caractéristiques sociales et quel recours aux soins pour les bénéficiaires de la CMU en 2006 ? Études et résultats*, Drees, janvier 2009, *Rapport ONPES 2009*, *Actualité et dossier en santé publique*, revue du haut conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie, décembre 2009.

.....

## Logement

**3,5 millions de personnes sont en situation de mal-logement et 6,6 millions sont en situation de fragilité à l'égard du logement.**

- **80 % des français estiment qu'il est aujourd'hui difficile de trouver un logement. En 2006, on estime à 1,8 million le nombre de ménages qui a eu des difficultés à payer son loyer ainsi que les charges.**

- **Le poids des dépenses contraintes** (toutes les dépenses liées au logement et à son occupation : logement, eau, gaz, électricité ; assurance, téléphone, frais financiers...) **dans le budget des ménages des classes moyennes est passé de 21 % en 1979 à 38 % en 2010. L'effort financier des ménages les plus pauvres pour faire face aux dépenses contraintes a doublé en trente ans (de 24 % à 48 %).**

L'augmentation du coût du logement tient à la progression des charges de remboursement d'emprunt et des loyers, mais elle est aussi affectée par l'augmentation très rapide des charges (+ 19 % entre 2001 et 2007) liée à l'évolution des dépenses de chauffage qui en représentent environ 40 %.

- **Le logement est devenu la pierre angulaire de la pauvreté et se trouve, de ce fait, à l'origine de bon nombre d'entraves au développement et à l'autonomie future de l'enfant. 600 000 enfants subissent en France les conséquences du mal logement.**

- On évalue entre 400 000 et 600 000 le nombre de logements indignes ou insalubres en France, où vivent plus d'un million de personnes, dont plusieurs dizaines de milliers d'enfants. Les effets les plus connus du mal-logement sur l'enfant sont ceux relatifs à l'état technique des lieux dans lequel il vit : **le saturnisme** lié à la présence de plomb, **les pathologies respiratoires** (asthme...) et **les infections dermatologiques** (champignons...) dûs à des problèmes de ventilation et de chauffage ou encore les accidents domestiques provoqués, par exemple, par la vétusté des installations électriques.

- **400 000** enfants vivent dans des conditions de sur-occupation accentuée c'est-à-dire un logement dans lequel il manque au moins deux pièces.

- **10 000 enfants vivent en centre d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS)**, dont la moitié aurait moins de 6 ans, et 6 000 enfants de moins de 3 ans vivent en centre maternel.

#### **Les effets du mal logement sur le parcours scolaire :**

- Plus de la moitié des adolescents de 15 ans vivant dans un logement surpeuplé sont en retard au collège contre un tiers seulement des enfants disposant d'une chambre à part entière.

- Le retard moyen des enfants qui vivent dans un logement insuffisamment chauffé est de 46 %, celui des enfants vivant dans un logement chauffé est de 36 % ; ceux qui vivent dans un logement comportant des problèmes de sanitaires ou de nuisances sonores, ont 5 points de retard de plus. 45 % des enfants vivant dans un logement à la fois humide et bruyant ont 10 points de retard de plus que les enfants ne rencontrant aucun de ces problèmes.

Lorsqu'un logement est bruyant, humide et surpeuplé, les enfants qui y vivent ont 64 % de chances d'être en retard sur le plan scolaire, soit 34 points de plus que les enfants qui ne sont pas dans ces conditions.

Sources : *Rapport mal logement 2010*, Fondation abbé Pierre pour le logement des défavorisés, Mathieu Hernu, *Conditions de logement et échec scolaire*, Mémoire, Ecole des Hautes études en sciences sociales 2007.

.....

## Prestations sociales

En 2008 le total des prestations financées par les Allocations familiales ou versées pour le compte de l'État ou des conseils généraux s'élevait à 68,5 milliards d'euros (en augmentation de 3,6 % par rapport à 2007). Ces aides varient selon la composition, de la famille et pour certaines sont sous conditions de ressources.

L'ensemble des prestations en faveur des familles (aides monétaires ou action sociale) se montait à 47,8 milliards d'euros (en augmentation de 3,6 % par rapport à 2007).

19,3 milliards d'euros concernent les prestations hors petite enfance et logement (allocations familiales, complément familial, allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation journalière de présence parentale, allocation de rentrée scolaire, autres prestations dont tutelles). Les allocations familiales sont versées à partir du deuxième enfant à charge résidant en France sans condition d'activité ni de ressources.

13,6 milliards d'euros concernent les prestations dédiées à la petite enfance. Elles comprennent l'allocation pour jeune enfant, l'allocation d'adoption, l'allocation parentale d'éducation, l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, l'allocation de garde d'enfant à domicile, la prestation d'accueil du jeune enfant, l'action sociale petite enfance, celle-ci finance une part importante des dépenses de fonctionnement des équipements collectifs crèches, haltes garderies...

Les aides au logement comptent pour 7,9 milliards d'euros (en forte augmentation de 6,8 % par rapport à 2007), mais l'action sociale logement stagne. En 2008, 6,3 millions de personnes bénéficiaient d'une des aides au logement pour un montant moyen de 207 euros. 54 % des bénéficiaires de l'allocation logement à caractère familial étaient des couples avec enfants, et 43 % des parents isolés avec enfants. Les familles avec enfants représentaient la moitié des bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement.

Les aides indirectes (congrés de paternité, majoration de pension, assurance vieillesse des parents au foyer) comptent pour 7 milliards d'euros.

L'ensemble des aides contre la précarité financées pour le compte de l'État ou des conseils généraux se montait à 20,7 milliards d'euros (en augmentation de 3,5 % par rapport à 2007) : revenu de solidarité active (RSA) qui remplace le RMI et l'API depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, allocation aux adultes handicapés, contrats aidés et différents dispositifs de retour à l'emploi.

**Ces prestations concernent 11 millions d'allocataires** dont 6,7 millions d'allocataires bénéficiant de prestations en faveur des familles et de 5,1 millions d'allocataires bénéficiant de prestations dans le cadre de la lutte contre la précarité. Au total **près de 30 millions de personnes sont couvertes. Les trois quarts des allocataires bénéficiaires d'aides aux familles sont âgés de 25 à 44 ans. 35 % des allocataires bénéficiaires des aides contre la précarité sont âgés de 25 à 44 ans.** 60 % des allocataires ont des enfants à charge, ce sont pour les trois quarts des couples et pour un quart des familles monoparentales.

Source : CNAF Temps forts et chiffres clés, 2008, *Les prestations familiales et de logement en 2008*, Études et statistiques n° 725, Drees 2010.



## AUDITIONS ET VISITES DE LA DÉFENSEURE DES ENFANTS ET DE SON ÉQUIPE

La Défenseure des enfants, ses conseillers ont effectué des auditions d'experts ainsi que des visites de terrain pour la réalisation de ce rapport.

Nous tenons à remercier tous les professionnels ainsi que les services et associations qui nous ont accueillis et fait partager leurs expériences.

Nous remercions tous les adolescents, les jeunes ambassadeurs de la Défenseure des enfants et les jeunes adultes qui ont accepté de nous rencontrer, de nous faire confiance et de nous faire partager leur expérience.

### I) DÉPLACEMENTS ET VISITES

#### Arras (Pas de Calais)

- > **STÉPHANE BRUNOT**, Sous-préfet, Secrétaire Général Adjoint en charge de la Cohésion Sociale
- > **SERGE SZARZYNSKI**, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
- > **NATHALIE PONTASSE**, Chef de service de la Coordination des Politiques Enfance Famille, et **CÉCILE DARON**, Responsable de secteur, Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, Conseil Général du Pas de Calais
- > **SYLVIANE CREPIN**, Adjointe au Responsable de Service Action Sociale, CAF, Arras
- > **SYLVIE DELCROIX**, Assistante de service social, MSA, antenne de Fruges
- > **DOCTEUR CLAUDINE DESOBRY**, Pédiopsychiatre, CMP, Henin Beaumont
- > **CHRISTELLE DROMBRY**, Chef de service du service de soutien à la parentalité, Maison d'enfants de Bapaume
- > **JEAN LUC FLEURY**, Directeur, la Maison des Parents, association le Coin Familial, Arras
- > **LAURENT LIOTARD**, Psychothérapeute, Association le Neuf de Cœur, Lens
- > **DOROTHÉE MERLIER**, Responsable du secteur Enfance Jeunesse Familles, URIOPSS, Nord Pas de Calais

- > **DIDIER PAYEN**, Directeur, Maison d'enfants ASERMINES, Oignies
- > **THIERRY RAUCH**, militant ATD-Quart Monde
- > **YANNICK TENNE**, Inspecteur d'Académie

#### Clermont-Ferrand (Puy de Dôme)

- > **BERTRAND LE ROY**, Directeur départemental de la Cohésion sociale
- > **LUC LAUNAY**, Inspecteur d'Académie
- > **ANNIE ANDRE**, Chef de service de l'Aide sociale à l'enfance, Conseil général du Puy de Dôme
- > **BÉATRICE AUBLET-CUVELIER**, Responsable du groupe Auvergne ATD-Quart Monde
- > **BRUNO BENAZECH**, Inspecteur de l'Éducation nationale, mission Politique de la ville, Inspection académique
- > **MARIE-PIERRE BERNAD**, Enseignante au Centre académique pour la scolarisation des enfants étrangers nouvellement arrivés et des enfants du voyage, Rectorat
- > **MARIE-JOSÈPHE BERNARD**, Service ville emploi et **MARIE-HÉLÈNE VERGNE**, Conseillère technique en travail social, Direction départementale de la cohésion sociale
- > **AURÉLIE BODI**, Directrice de l'Association de la fondation étudiante pour la ville 63, (AFEV)

- > **JACQUES BOUFFIER**, Animateur départemental de l'Office central de la coopération à l'école (OCCE)
- > **CHANTAL DEVERNOIX**, Conseillère technique, Responsable du service social en faveur des élèves, Inspection académique
- > **STÉPHANE DRODZ**, Chargé de l'action théâtrale, théâtre du Pélican
- > **CÉCILE FABRE**, coordinatrice à la ludothèque saint Jacques
- > **DOMINIQUE FARRAN**, Inspectrice de l'Éducation nationale pôle Publics à besoins éducatifs particuliers, Rectorat
- > **LAURA FERNANDEZ**, Directrice de l'école itinérante du 63
- > **ERIC FOEX**, directeur général de l'Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence 63
- > **HAWA ISIK**, adjointe au maire de Clermont Ferrand, Réussite éducative – accueil et intégration des étrangers
- > **GILLES LOUBIER**, Directeur de l'Association nationale d'entraide 63 (ANEF), gestionnaire du 115
- > **GÉRARD MARTY**, chef de la mission générale d'insertion, Rectorat, et **VÉRONIQUE LARPENT** correspondante départementale de la plateforme d'insertion, Mission générale d'insertion, Inspection académique
- > **JACQUES MONTAGNE**, Président des Pupilles de l'enseignement public du 63
- > **BELLA MONTAGNER**, Sous-directrice chargée de l'action sociale, CAF du Puy de Dôme
- > **NATHALIE POTHIER**, Directrice et **MARIE BASSET**, Intervenante sociale, ADOMA logement des travailleurs migrants
- > **GÉRARD POUX**, chef du service académique d'information et d'orientation, Rectorat
- > **KARIM TOUAHMIA**, Inspecteur de l'Éducation nationale adaptation scolaire et scolarisation des jeunes handicapés, Inspection académique
- > **RÉGIS VIVIER**, Proviseur vie scolaire, réseaux ruraux d'éducation

#### Lyon (Rhône)

- > **JACQUES GERAULT**, Préfet
- > **FRANCIS VUIBERT**, Préfet délégué pour l'égalité des chances
- > **GILLES MAY-CARLE**, Directeur de la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS)
- > **GENEVIÈVE COLOMBET**, Chef du pôle Hébergement et Habitat social, **MICHEL REY**, Chef du Service Interadministratif du Logement, DDCS
- > **ISABELLE DORLIAT**, Directrice générale adjointe du pôle Enfance-Famille et PMI
- > **CHRISTINE PERRIN NIQUET**, Directrice du logement, Conseil général du Rhône
- > **SYLVAIN CAMUZAT**, Directeur de l'Association villeurbanaise pour le droit au logement
- > **ROSELYNE CHAMBON**, Directrice de l'ACAL 69 (Association Collective d'Aide au Logement), Lyon
- > **MICHEL COLLE**, Président de l'union départementale pour l'habitat des jeunes
- > **BERNARD DEVERT**, Fondateur d'Habitat et Humanisme
- > **STÉPHANIE DUBOST** et **BÉATRICE DUCROS**, Educatrices à l'Entraide Protestante de Lyon
- > **JOËLLE ECOCHARD**, Chef de service du CHRS La Charade, Lyon
- > **BRUNO LACHNITT**, Directeur de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion
- > **GENEVIÈVE LAIMENE**, Chef de service, Accueil et logement, Lyon
- > **ZAÏRA MOUDOUB**, Responsable du département de développement social CAF
- > **ANDRÉ POLLET**, Président de la commission de médiation « Droit Au Logement Opposable » du Rhône
- > **EVELYNE REGUIG**, Chef de service du CHRS VIFF et coordinatrice du service de suite, Villeurbanne

## 1) ATELIERS ET AUDITIONS

- > **MARC BEN ICHOU**, *Directeur de l'action sociale au Fonds Social Juif Unifié*
  - > **MARC CELESTIN**, *Responsable MECS et commission protection de l'enfance de la Fédération d'entraide protestante (FEP) et*  
**RÉGIS MOREL**, *Directeur, Association Maison d'Accueil Protestante pour Enfants de la FEP*
  - > **JEAN-MICHEL LEDUC**, *Président du groupe d'appui Enfance-Famille à la FNARS-PARIS*
  - > **FRANÇOIS DUBET**, *Professeur, Département de Sociologie, Université Victor Segalen, Bordeaux 2, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, CADIS*
  - > **SYLVIE LE CHEVILLIER**, *Sous-directrice de l'action sociale de la CNAF,*
  - > **VÉRONIQUE DELAUNAY GUIVARCH**, *protection de l'enfance*
- > **MARIETTE DAVAL**, *responsable pôle minima sociaux*
  - > **LAURENCE MARTINEAU**, *Directrice Enfance-Famille, conseil général de Seine et Marne*
  - > **ANNICK TEINTURIER**, *Centre social de la Dhuys, Seine Saint-Denis*
  - > **FRANÇOIS SOULAGE**, *Président et*  
**BRIGITTE ALSBERGE**, *Responsable du département Enfance-Famille, Secours Catholique*
  - > **FRANÇOISE VERNEVAUT**, *Régie de quartier La rose des vents, Seine Saint-Denis*
- et tous les intervenants, adultes comme enfants, à cette conférence d'actualité.

## **REMERCIEMENTS**

La Défenseure des enfants remercie toute son équipe du siège  
ses correspondants territoriaux qui ont contribué à  
l'organisation et à la réussite de cette conférence d'actualité :

ALINE PAILLER, FLORIANE ARMAND, VANESSA BLOT,  
SYLVIE BRUNET ET SYLVIE JULIENNE,  
FRANÇOIS CARLOTTI, CATHERINE CLAVEAU,  
BRIGITTE COURRÉE, SOPHIE DUBOIS,  
MAURICE DAUBANNAY, JOSETTE DUCOURNAU,  
CÉCILE FRÉSARD, NICOLE GANNE, JULIE CREVEL,  
BRANKA GILJACA, LAETITIA GOT,  
VINCENT GRÉGORIO,  
JULIEN JAVELAUD, CÉLINE MANDOUZE,  
FAWOUZA MOINDJIE, ODILE NAUDIN,  
CHRISTINE PIERRE, BERTRAND SIMONIN,  
MARTINE STÉPIEN, FABIEN TEILLAC,  
ALLAN TRAN SAM, MARIE-ALBANE D'UTRUY,  
CAROLINE WILSON, TESSA WALKOWIZ.



Achévé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A. - 14110 Condé-sur-Noireau  
N° d'imprimeur : 133118 - Dépôt légal : novembre 2010

*Imprimé en France*

Conception graphique : Tentation(s)  
Illustration de la couverture : Stéphane Bouelle